

Auteur: Anne Franziskus
[STATEC]

Elsa Pirenne
[STATEC]

Les besoins fondamentaux des enfants de 0 à 6 ans : un budget de référence pour la petite enfance

Abstract

Le rapport présente la mise au point d'un budget minimum pour les enfants âgés de zéro à six ans. En prenant appui sur la méthode européenne des budgets de référence, le rapport calcule le montant minimum nécessaire pour les petits enfants et les ménages dans lesquels ils vivent pour satisfaire leurs besoins de base et vivre de manière décente. Le budget est calculé pour un enfant de six mois, un enfant de 18 mois, un enfant de trois ans et un enfant de cinq ans. Les premiers chapitres du rapport présentent la méthodologie et la théorie de la petite enfance. Les chapitres suivants présentent les différents paniers en détaillant les sources utilisées, les méthodes appliquées et en présentant les résultats par enfant et par type de ménage. Un dernier chapitre présente une série d'analyses. Cette partie propose notamment une analyse de la manière dont les transferts sociaux compensent le coût des enfants et une comparaison entre le budget de référence des familles avec petits enfants et le revenu d'inclusion sociale (REVIS). Ce rapport détaillé complète le Regards numéro 10/2020 et la publication « Quel minimum faut-il pour satisfaire les besoins des petits enfants ? »

Table des matières

PRÉFACE	6
INTRODUCTION	8
1. DES BUDGETS DE RÉFÉRENCE POUR LA PETITE ENFANCE : UN OUTIL POUR MIEUX ÉVALUER LA PAUVRETÉ INFANTILE	9
2. DES BUDGETS MENSUALISÉS POUR LE BUDGET DE RÉFÉRENCE	10
3. ORGANISATION DE LA PUBLICATION	11
CADRE MÉTHODOLOGIQUE DES BUDGETS DE RÉFÉRENCE	12
1. LA MÉTHODE EUROPÉENNE	12
2. LES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES	12
2.1. ENCADREMENT DU PROJET : LE COMITÉ DE PILOTAGE	13
2.2. CONSULTATION D'EXPERTS	14
2.3. LE SAVOIR « VÉCU » : LES FOCUS GROUPS	15
CADRE THÉORIQUE DE LA PETITE ENFANCE	17
1. DE NOMBREUSES NOMENCLATURES ET THÉORIES AU SUJET DES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS	17
2. DES BESOINS FONDAMENTAUX AUX BESOINS MATÉRIELS : UNE QUESTION DE BUDGET ?	19
3. NORMES ET LÉGISLATIONS INTERNATIONALES DE LA PETITE ENFANCE.....	19
4. LE CADRE LÉGISLATIF LUXEMBOURGEOIS DE LA PETITE ENFANCE	20
HYPOTHÈSES ET POSTULATS DE DÉPART	22
1. LES ENFANTS-TYPES	22
2. LES ENFANTS DANS LE MÉNAGE.....	23
L'ALIMENTATION.....	26
1. INTRODUCTION.....	26
2. LE LAIT	27
2.1. SCÉNARIO 1 : ALLAITEMENT EXCLUSIF JUSQU'À 6 MOIS.....	28
2.2. SCÉNARIO 2 : LAIT EN POUDRE EXCLUSIF	29
2.3. SCÉNARIO 3 : APPROCHE MIXTE ALLAITEMENT – LAIT EN POUDRE.....	31
3. L'ALIMENTATION SOLIDE ET SAINTE	33
3.1. ENTRE CINQ ET DOUZE MOIS : LE DÉBUT DE LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE.....	33
3.2. À PARTIR D'UN AN ET JUSQU'À 6 ANS : SEULES LES QUANTITÉS CHANGENT	35
4. L'ALIMENTATION « POUR LE PLAISIR »	36
5. ÉQUIPEMENT	37
5.1. L'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE À LA PETITE ENFANCE	37
5.2. L'ÉQUIPEMENT DU MÉNAGE.....	38
6. LES RÉSULTATS	38

LES VÊTEMENTS ET LES CHAUSSURES	41
1. INTRODUCTION.....	41
2. CONSTRUCTION DU PANIER	41
2.1. BASE COMMUNE DES VÊTEMENTS	41
2.2. BASE SPÉCIFIQUE DES VÊTEMENTS POUR LA PETITE ENFANCE	42
2.3. CHOIX DES ARTICLES ET CALCUL DES PRIX.....	43
3. CONTENU DU PANIER	44
3.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE	44
3.2. LES PRODUITS.....	45
4. LE PANIER PAR ÂGE	47
4.1. LA PREMIÈRE ANNÉE : DE LA NAISSANCE À UN AN	47
4.2. LA DEUXIÈME ANNÉE : DE 13 À 24 MOIS.....	48
4.3. DE DEUX À QUATRE ANS	49
4.4. DE QUATRE À SIX ANS	50
5. RANGEMENT ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES.	52
5.1. L'ÉQUIPEMENT DE L'ENFANT	52
5.2. L'ÉQUIPEMENT DU MÉNAGE.....	52
6. LES RÉSULTATS	52
L'HYGIÈNE PERSONNELLE.....	55
1. INTRODUCTION.....	55
2. HYGIÈNE DU CORPS ET DES CHEVEUX.....	55
2.1. L'HYGIÈNE DU CORPS	55
2.2. LES CHEVEUX.....	57
3. HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE.....	58
4. LE CHANGE ET LES COUCHES	59
4.1. COUCHES JETABLES VS. COUCHES LAVABLES ?.....	59
4.2. LE CALCUL DES COUCHES	61
4.3. AUTRE ÉQUIPEMENT DE CHANGE	62
5. L'ÉQUIPEMENT HYGIÈNE DE LA FAMILLE	63
6. LES RÉSULTATS	63
LA SANTÉ	65
1. LES CONSULTATIONS MÉDICALES	65
2. LES SOINS À DOMICILE	66
3. LES RÉSULTATS	68
LE REPOS.....	71
1. INTRODUCTION.....	71
2. LE REPOS DE L'ENFANT	71
3. LE CONTENU DU PANIER.....	72
4. LES RÉSULTATS	74
LA VIE SOCIALE	76

1. INTRODUCTION.....	76
2. LES FÊTES : UN IMPORTANT ASPECT DE LA PARTICIPATION SOCIALE	76
2.1. L'ANNIVERSAIRE DE L'ENFANT	77
2.2. INVITATION AUX ANNIVERSAIRES DES AMIS	77
2.3. SAINT-NICOLAS	78
2.4. CARNAVAL / DÉGUISEMENT.....	79
2.5. ÉVÈNEMENT SPÉCIAL : LA NAISSANCE D'UN ENFANT	79
2.6. REPAS DE FÊTES	80
3. L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	81
4. LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET EXCURSIONS SPÉCIALES	84
5. LE BUDGET CASSE-CROÛTE ET RESTAURANT	86
6. LES AUTRES POSTES DE LA VIE SOCIALE DE LA FAMILLE.....	87
6.1. MULTIMÉDIAS	87
6.2. VISITE DE LA FAMILLE OU D'AMIS	88
6.3. BUDGET VACANCES	88
6.4. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	88
6.5. ÉQUIPEMENT DU SALON	89
6.6. ANIMAL DOMESTIQUE	89
7. LES RÉSULTATS	90

LE DÉVELOPPEMENT, L'ÉDUCATION ET L'ACCUEIL..... 92

1. INTRODUCTION.....	92
2. LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET SOCIAL DE L'ENFANT	92
2.1. LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET SOCIAL.....	92
2.2. POUR LES ENFANTS DE MOINS D'UN AN, L'APPRENTISSAGE AU QUOTIDIEN	94
2.3. À PARTIR DE 2 ANS, LE MATÉRIEL DE JEU DEVIENT PLUS COMPLEXE	95
2.4. À PARTIR DE 4 ANS.....	96
3. L'ÉDUCATION ET L'ACCUEIL	98
3.1. REVUE DE LITTÉRATURE ET EXPERTISE	98
3.2. L'ÉDUCATION ET L'ACCUEIL DES PETITS ENFANTS : QUELLES RÉALITÉS AU LUXEMBOURG	101
3.3. LE PAYSAGE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ACCUEIL AU LUXEMBOURG	105
3.4. LA FRÉQUENCE DE L'ACCUEIL DANS UNE STRUCTURE CONVENTIONNÉE VUE SOUS L'ANGLE DES HEURES FACTURÉES 107	
3.5. LE COÛT DE L'ACCUEIL.....	109
3.6. LE MODE DE CALCUL	110
3.7. TOTAL DES FRAIS D'ACCUEIL	112
4. L'ÉQUIPEMENT DE LA CRÈCHE / DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE	116
5. LE BABYSITTING	118
6. RÉSULTATS	118

LA MOBILITÉ 120

1. INTRODUCTION.....	120
2. TRANSPORT PAR VOITURE	120
3. TRANSPORT POUSETTE	123
4. LE PORTAGE.....	124
5. RÉSULTATS	125

LE LOGEMENT 127

1. INTRODUCTION.....	127
2. CONTENU ET MISE AU POINT DU PANIER LOGEMENT : LES GRANDES LIGNES	127
2.1. LE LOYER	127
2.2. LE CHAUFFAGE.....	128
2.3. L'ÉLECTRICITÉ.....	128
2.4. LES TAXES COMMUNALES	128
2.5. L'ASSURANCE LOCATIVE	128
2.6. ENTRETIEN DE LA MAISON	128
3. SÉCURITÉ DU LOGEMENT	129
4. LES RÉSULTATS	130
 LES BUDGETS FINAUX	 131
1. LES BUDGETS TOTAUX PAR ENFANT	131
2. LE BUDGET DE RÉFÉRENCE AUGMENTE AVEC LE NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE	134
3. LES FUTURS PARENTS DÉPENSENT 1 767 EUROS AU TOTAL AVANT L'ARRIVÉE DE LEUR PREMIER ENFANT	136
4. DES BUDGETS MENSUALISÉS ET LA QUESTION DES INVESTISSEMENTS À LONG TERME ET DES DÉPENSES RÉELLES DU MÉNAGE.....	137
 ANALYSES : LE BUDGET DE LA PETITE ENFANCE MIS EN PERSPECTIVE.....	 140
1. PREMIER TYPE D'ANALYSE : LE COÛT DES PETITS ENFANTS ET LES AIDES DIRECTES.....	140
1.1. L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LE COÛT DES PETITS ENFANTS.....	140
1.2. L'IMPACT DU CSA SUR LE COÛT DES ENFANTS.....	144
2. DEUXIÈME TYPE D'ANALYSE : LE BUDGET DE RÉFÉRENCE ET LE REVIS	145
 EN GUISE DE CONCLUSION.....	 149
1. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	149
2. LES APPORTS DE LA RECHERCHE	150
3. LIMITES DE NOTRE TRAVAIL.....	150
4. PISTES DE TRAVAIL	152
 BIBLIOGRAPHIE	 153
 LISTE DES ABRÉVIATIONS	 156
 LISTE DES GRAPHIQUES	 157
 LISTE DES TABLEAUX	 158

Préfaces

Pour mener une vie décente et participer activement à la société, il est nécessaire de disposer d'un budget minimum. Afin de déterminer ce budget minimum, le STATEC a mis en œuvre, entre 2013 et 2016 et pour le compte du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le projet « les besoins des ménages – vers un budget de référence ».

Le budget de référence est un instrument dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; à ce titre, il peut être un outil au service des offices sociaux et contribuer ainsi à accompagner plus efficacement les personnes bénéficiaires des aides sociales.

En 2019, le STATEC a pris l'initiative de reconduire ce projet, de réviser les paniers existants, d'ajouter de nouveaux paniers et d'inclure plus de types de ménage. Le projet révisé nous fournit des indications précieuses pour mieux connaître les besoins financiers des ménages, en fonction de leurs caractéristiques.

Un intérêt particulier a été porté à la création d'un panier dédié à la petite enfance, qui, au vu des politiques en matière familiale, fournit des indications fiables quant aux budgets nécessaires aux familles avec enfants en bas âge. Ainsi, les auteurs ont détaillé et analysé les besoins des enfants en bas âge en matière d'alimentation, d'hygiène, de santé, d'habillement, de vie sociale, de logement et de mobilité.

Le ministère a accordé une grande importance à la participation au projet de professionnels du terrain; et ce rapport est le fruit de cette coopération.

Merci à l'équipe du STATEC qui, avec ce budget de référence dédié à la petite enfance, fournit au ministère les indications nécessaires afin de cibler encore mieux les politiques en faveur des familles avec des enfants.

Corinne CAHEN
Ministre de la Famille et de l'Intégration



Copyright: SIP/Yves Kortum

Petite enfance : budget minimum versus coût statistique

Les auteurs de l'étude ont poursuivi le projet de recherche entamé il y a quelques années avec l'estimation d'un budget minimum (de référence) nécessaire pour vivre décemment au Grand-Duché, pays riche en termes de revenu national par habitant. Ce rapport se penche plus spécifiquement sur le budget minimum pour élever de petits enfants.

Rappelons la perspective philosophique et la démarche méthodologique de ce travail, réalisée pour et avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. D'un point de vue philosophique, on suppose qu'un groupe d'experts ou de témoins représentatifs ont la capacité et la légitimité pour déterminer les besoins essentiels qui doivent pouvoir être assouvis par les individus comme membres à part entière de la société luxembourgeoise. Dans une économie de marché, on se place sur le terrain des dépenses (et donc des ressources) minimales que doit pouvoir supporter un ménage quelconque pour élever un ou plusieurs petits enfants.

Du point de vue méthodologique, une fois que la liste des biens et services jugés indispensables a été dressée, des prix minima sont affectés à ce panier déterminant ainsi le budget de référence.

Je voudrais insister dans cette préface sur la différence entre la démarche *normative*, exposée dans ce rapport, et la démarche *statistique* proprement dite. La première découle d'un jugement de valeur, toujours critiquable, alors que la deuxième se contente d'analyser les dépenses des ménages, et parmi ceux-ci, les dépenses consacrées à la petite enfance. La dernière approche a été utilisée à plusieurs reprises dans les rapports Travail et Cohésion Sociale du STATEC au cours des années. Cette approche permet de calculer la distribution des coûts de l'enfance observés, grâce aux enquêtes du type de « Enquête budget des ménages », en fonction des critères socio-économiques. Le coût de la petite enfance peut ainsi être rapporté au revenu disponible du ménages en tenant compte des services en nature (garde d'enfants, gratuité des livres...) offerts par les pouvoirs publics.

Le rapport est très fouillé et fait un détour à travers la littérature spécialisée avant de présenter les concepts et les résultats. Ce travail, s'il est validé par les autorités publiques et les acteurs concernés, peut donner une précieuse indication pour une politique familiale ciblée.

Dr Serge ALLEGREZZA,
Directeur du STATEC



Introduction

La pandémie du coronavirus a profondément bouleversé notre vie quotidienne. Le Luxembourg est entré en confinement général le 13 mars 2020, avec la fermeture des écoles, des crèches, des chantiers, des commerces et des restaurants. Toutes les couches de la population ont été concernées par les mesures restrictives mises en place par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus. Si nous avons tous été touchés par cette crise sanitaire et le confinement, il est certain que les enfants, et avec eux leurs familles, ont été particulièrement concernés. D'un jour à l'autre, les enfants n'ont plus eu le droit d'aller à l'école, de voir leurs grands-parents ou leurs amis, ni de participer aux activités sportives, sociales et culturelles. Beaucoup de parents se sont trouvés dans une situation délicate, devant jongler entre le télétravail et l'école à domicile (*Schoul doheem*), situation à laquelle personne ne les avait préparés à l'avance. Malgré les importants efforts réalisés par de nombreuses entreprises, patrons et ministères pour aider et épauler parents et enfants à faire face à cette situation inédite, les ménages ont traversé des moments difficiles. Des familles se sont retrouvées seules à gérer travail, école et activités, dans un environnement parfois stressant et empli d'inquiétudes et d'incertitudes. À côté de cela, de nombreuses personnes se sont retrouvées du jour au lendemain en période de chômage technique ou au chômage partiel.

La présente publication a comme sujet les besoins indispensables des petits enfants de zéro à six ans. Elle met en lumière la situation particulière des familles avec des petits enfants et les liens entre la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et la possibilité de participer à la vie en société.

Nous présentons dans cette publication la mise au point d'un budget de référence pour des ménages avec des enfants âgés de zéro à six ans dans le contexte luxembourgeois actuel. Nous y abordons tous les aspects indispensables pour permettre aux petits enfants, et donc à leurs familles, de pouvoir participer adéquatement à la vie en société. Cette publication entend répondre notamment aux questions suivantes : quelles sont les spécificités des besoins de ces ménages, quels sont les budgets y afférents et de quoi ont besoin les familles avec un ou plusieurs enfants en bas âge pour mener une vie décente ?

Cette publication forme la suite des travaux sur les budgets de référence que le STATEC a entrepris depuis 2014. Un budget de référence est un ensemble de biens et de services qui représente un certain standard de vie dans une société donnée. Les ménages ont besoin de cet ensemble de produits pour satisfaire leurs besoins de base. Le résultat est un montant mensuel chiffré que nous pouvons par exemple comparer au seuil de risque de pauvreté. Concrètement, un tel budget se présente sous forme d'une liste détaillée – les paniers – des biens et services nécessaires pour couvrir les besoins de base. Pour chaque produit du panier, un prix minimum est déterminé sur base des prix réels pratiqués sur le marché. Le résultat est un montant chiffré qui représente le budget mensuel nécessaire pour un certain type de famille (Bradshaw, 1993). En principe, un budget de référence peut être établi pour différent niveau de vie, à condition que celui-ci soit défini clairement. Le budget de référence luxembourgeois vise un niveau de vie « modeste mais adéquat pour participer à la vie en société », tel qu'il a été défini par Bradshaw (2008).

Le Cahier économique 122 (Franziskus, 2016) a posé les jalons de cette approche au Luxembourg en présentant des budgets de référence pour des ménages composés d'adultes seuls, de couples sans enfants et de couples avec des enfants en âge d'école primaire et secondaire (garçon de 10 ans et fille

de 14 ans). Afin de rendre la méthode plus solide et plus complète, le STATEC continue à développer des budgets pour de nouveaux types de ménage.

1. Des budgets de référence pour la petite enfance : un outil pour mieux évaluer la pauvreté infantile

Un budget de référence peut avoir de multiples finalités. Premièrement, il peut compléter des indicateurs de pauvreté et d'inégalité en leur donnant une interprétation concrète en termes de besoins. À titre d'exemple, dans le cadre de son rapport annuel *Travail et Cohésion Sociale*, le STATEC publie une comparaison entre le budget de référence et plusieurs indicateurs, comme le seuil de risque de pauvreté (c'est-à-dire le pourcentage de personnes qui risquent d'être considérés comme pauvres) ou les minimas sociaux (le revenu d'inclusion sociale, REVIS). Ces comparaisons permettent notamment de montrer que le budget de référence et le seuil de risque de pauvreté sont assez proche l'un de l'autre et donc de conclure que cet indicateur n'est pas aussi arbitraire que ses détracteurs le pensent. Deuxièmement, les budgets de référence peuvent être utilisés dans le travail pratique des acteurs sociaux pour évaluer les budgets des familles qui demandent un soutien social. Ceci est déjà fait dans certains pays, comme la Belgique. Troisièmement, les budgets peuvent servir pour évaluer l'impact des prestations sociales sur le niveau des ménages dans les différents secteurs que les paniers traitent.

Construire des budgets de référence pour la petite enfance est pertinent pour deux raisons. Tout d'abord, ils permettent de mettre en exergue le problème de la pauvreté infantile. Celui-ci est intrinsèquement lié aux ressources des familles et aux mesures socio-économiques mises en place pour pouvoir aider les familles et leurs enfants dans le besoin. Les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté et par les privations multiples engendrées par la précarité (Benz, 2008). En 2018, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élevait à 22.7% pour les enfants de moins de 18 ans, comparé à 18.3% pour l'ensemble de la population au Luxembourg (STATEC 2019)¹. Le bien-être de l'enfant est influencé de manière déterminante par son environnement familial et social. L'accès aux ressources a une grande influence sur les conditions de vie et les possibilités d'action des jeunes (Willems et al., 2010). Le problème de la pauvreté infantile est sa probable persistance après la jeunesse ou à des moments ultérieurs de la vie. Ainsi, le risque de se retrouver dans une situation de difficulté financière est plus élevé lorsque la personne a grandi dans des milieux socio-économiques défavorisés (Paugam, 2005). Le contexte social et familial doit donc créer, dans la mesure du possible, un cadre qui permette aux jeunes enfants d'exploiter leur potentiel et de les faire grandir en confiance et sécurité. Il est particulièrement important que les politiques sociales mettent en place des mesures adéquates pour lutter contre le risque de pauvreté des enfants. Le budget de référence permet de faire ce lien entre les mesures socio-économiques existantes et la situation financière des familles.

Au Luxembourg, des mesures d'aides familiales sont octroyées par l'État aux ménages avec enfant(s). Il s'agit principalement des allocations directes (allocations de naissance, allocation familiale, allocation de rentrée scolaire). Par ailleurs, les parents ont la possibilité de prendre un congé parental subventionné et de pouvoir ensuite mettre leur enfant dans une structure d'éducation et d'accueil

¹https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableViewHTML.aspx?ReportId=12957&IF_Language=fra&MainTheme=3&FldrName=1&RFPPath=29

agréée par l'État, prestations pour lesquelles ce dernier participe également financièrement avec le système de chèque-service accueil (CSA). Ainsi, des politiques familiales sont en vigueur et complètent le tableau du contexte spécifique luxembourgeois.

L'arrivée d'un enfant est synonyme de joie et de bonheur pour les parents. Cependant, sa présence engendre inévitablement un changement dans les besoins et les dépenses d'un ménage. Les études montrent que la présence d'un enfant fait diminuer le niveau de vie du ménage. Nous avons peu d'informations sur le « coût des enfants » au Luxembourg en fonction de leur âge. Est-ce que le coût d'un enfant augmente ou diminue avec son âge ? La mise au point de budgets de référence pour la petite enfance permet de mettre en lumière cette question. Cet exercice permet de chiffrer le coût initial que doit investir une famille pour accueillir un premier enfant par le biais des budgets de référence.

Le coût des petits enfants a déjà été calculé dans le cadre d'autres budgets de référence. Une étude du *Vincentian Partnership for Social Justice* (VPSJ) en Irlande examine par exemple le coût d'un enfant à des stades particuliers de l'enfance et de la jeunesse (Mac Mahon, Weld, Thornton et Michéal, 2014). Ses auteurs proposent une estimation budgétaire pour un petit enfant, un enfant en âge préscolaire, un enfant en âge scolaire fondamental et un enfant en âge scolaire secondaire dans le cadre d'un ménage biparental ou monoparental. L'étude se limite aux coûts directement imputables aux enfants et exclut les dépenses qui sont communes au ménage (logement, transport). Cette étude conclut que le coût d'un enfant dépend de son âge et de ses besoins, de l'activité professionnelle des parents et de la région géographique. De manière générale, le coût pour les enfants dans les deux premières étapes de l'enfance – la petite enfance et l'âge préscolaire – sont les moins élevés. Cependant, l'accueil des enfants dans une structure d'accueil conventionnée fait augmenter de manière substantielle les coûts si les parents travaillent à plein temps. À l'instar de l'étude irlandaise, la présente publication permet de montrer la manière dont les besoins des petits enfants et de leurs familles évoluent avec le temps. La présentation des résultats mensuels, ainsi que les analyses qui y sont attachées, permettent de traiter ce dossier important que représente la présence d'un ou de plusieurs enfants dans une famille, en particulier lorsque le ménage en question dispose de faibles revenus.

2. Des budgets mensualisés pour le budget de référence

Il est important d'insister sur le fait que le budget de référence est un budget **mensualisé**. Il ne faut donc pas le confondre avec le budget mensuel réel d'une famille concrète. Pratiquement, le budget de référence est calculé de la manière suivante. Nous choisissons les articles et services nécessaires et nous leur attribuons une durée de vie. Le prix de l'article ou du service est ensuite divisé par la durée de vie pour représenter alors un budget mensualisé. Pour donner un exemple, les aliments ont tous une durée de vie d'un mois. Par contre, un meuble a une durée de plusieurs années. Son coût est également mensualisé, en divisant son prix total par le nombre de mois durant lesquels nous estimons que la personne ou le ménage l'utilise.

Cette approche est indispensable dans la méthode du budget de référence. Nous sommes cependant conscients que cette approche peut paraître éloignée de la réalité des familles pour lesquelles un budget mensualisé n'est pas toujours le plus illustratif. C'est pourquoi nous intégrons des présentations alternatives du budget de référence à différents endroits de la publication pour rendre compte de la part des « investissements » du budget, donc de la partie que les familles mettent de côté pour pouvoir financer des achats comme une poussette, un lit ou une table à langer.

3. Organisation de la publication

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre le STATEC et le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Tout au long de celle-ci, le projet a été chapeauté par un comité de pilotage réunissant des acteurs à la fois du STATEC, du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de l'Office national d'inclusion sociale (ONIS), de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), de la Caritas, de la Croix-Rouge, du Réseau EAPN Luxembourg (Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), de l'Entente des offices sociaux de la Ligue médico-sociale et d'Inter-Actions.

Cette publication comporte plusieurs chapitres. Tout d'abord, nous rappelons les fondements méthodologiques et théoriques de la méthode employée pour calculer les budgets de référence au niveau européen. Ensuite, nous présentons les aspects les plus pertinents relatifs au cadre théorique de la petite enfance. En troisième lieu, nous décrivons les hypothèses et postulats de départ qui nous permettent de construire cette recherche. Après ces chapitres méthodologiques et théoriques, nous présentons les paniers qui constituent le budget de référence de la petite enfance. Nous expliquons notre démarche de construction des paniers, décrivons les sources employées pour sélectionner les articles inclus et calculons deux types de résultats : les résultats individuels par enfant-type et les résultats globaux par type de famille. Ces résultats par type de ménage incluent aussi les besoins qui ne sont pas spécifiquement liés aux enfants. Ils sont brièvement expliqués pour chaque panier. Les paniers apparaissent dans l'ordre suivant :

- Alimentation
- Vêtements et chaussures
- Hygiène
- Santé
- Repos
- Vie sociale
- Développement, éducation et accueil
- Mobilité
- Logement

Ensuite, un chapitre présente les budgets finaux par enfant et pour une sélection de types de ménage. Il met en lumière des aspects tels que le poids de chaque panier dans le budget de référence et les achats préliminaires qu'un couple avec un premier enfant doit effectuer afin d'être préparé à la venue de leur bébé. Un dernier chapitre propose des pistes d'analyse du budget de référence. Concrètement, nous nous intéressons à la manière dont les transferts sociaux compensent le coût direct des enfants et dans quelle mesure les ménages qui vivent avec un revenu d'inclusion sociale (REVIS) peuvent atteindre ou non le niveau de vie défini par le budget de référence. Le rapport s'achève sur une conclusion générale, incluant les limites de ce travail et les pistes futures à explorer.

Cadre méthodologique des budgets de référence

1. La méthode européenne

Il existe différentes approches et méthodologies pour construire des budgets de référence². Le STATEC se base sur une méthodologie européenne développée dans le contexte de deux projets de recherche sur le budget de référence, cofinancés par la Commission européenne. L'objectif de cette méthode est de fournir un outil européen commun pour établir des budgets en partant des mêmes hypothèses de base et en utilisant les mêmes sources de données afin de les rendre comparables au niveau européen. La méthode européenne trouve son ancrage dans la *Théorie des besoins universels* (Doyal & Gough, 1991). Selon cette théorie, il existe deux préconditions universelles pour la prospérité, à savoir l'autonomie d'action (politique) et la santé physique. Les besoins intermédiaires qui permettent de satisfaire ces deux préconditions universelles varient en fonction de l'époque et de la région géographique. Pour donner un exemple : les critères d'un logement adéquat ne sont pas les mêmes au Luxembourg en 2020 qu'en Belgique en 1980. L'objectif de la méthode européenne est de construire des budgets de référence qui permettent aux individus de remplir leurs différents rôles sociaux : être parent, être actif sur le marché du travail, s'engager dans la société, etc. Pour cela, elle traduit les besoins intermédiaires décrits dans la *Théorie des besoins universels* en une série de paniers, à savoir : alimentation saine, santé, hygiène, vêtements, logement, entretien des relations sociales, repos et loisirs, formation continue et besoins spécifiques aux enfants.

2. Les principes méthodologiques

Les biens et services inclus dans un budget de référence doivent chacun remplir une fonction spécifique. Pour réduire au maximum le côté « aléatoire » d'une telle liste de produits et de services, la méthode européenne exige de s'appuyer, dans la mesure du possible, sur trois sources de données différentes :

1. Les standards légaux et les recommandations (inter)nationales,
2. Les recherches scientifiques
3. Les savoirs d'experts ainsi que le savoir « fondé sur l'expérience », c'est-à-dire les opinions des citoyens « lambda » qui sont récoltées à travers l'organisation de focus groups.

Les droits sociaux européens, les directives européennes et les recommandations internationales constituent le fondement commun pour construire les budgets de référence selon la méthode européenne. Si le contexte national définit des standards plus élevés que la législation européenne ou qu'il reflète mieux le niveau de vie minimum, celui-ci doit être privilégié (Storms et al., 2013).

Lorsque le cadre général d'un panier est posé, le contenu est établi par les chercheurs en consultant la littérature scientifique, les recommandations nationales et internationales en vigueur, et parfois des experts du domaine, par exemple un nutritionniste. Le rôle de l'expert réside dans la mise au point des critères que doivent remplir les biens et services à inclure dans le panier (Storms et al. 2013). Enfin, la dernière source d'informations concerne la consultation des citoyens via des focus groups. La volonté de les inclure dans le processus repose sur la conviction que certains aspects ne peuvent pas être tirés

² Une description détaillée des différentes approches ainsi qu'un historique se trouvent dans Franziskus (2016).

des standards internationaux ou des recherches scientifiques, mais peuvent émaner d'une discussion entre des représentants de la société à laquelle assistent les chercheurs du STATEC.

Une fois que le choix des biens et services à inclure dans chaque panier a été identifié à l'aide des différentes sources, les chercheurs se chargent de sélectionner les articles concrets et d'identifier des prix appropriés. À cet égard, deux approches sont adoptées. Premièrement, une partie des prix est sélectionnée dans la base de données de l'indice des prix à la consommation du STATEC, mise à jour mensuellement et servant, entre autres, pour calculer le taux d'inflation au Luxembourg. En dépit de son ampleur, cette base de données ne couvre pas tous les biens et services inclus dans un budget de référence, voire recueille parfois des articles jugés trop chers pour un budget minimum. Dans ce cas, les chercheurs adoptent la deuxième approche. Ils pratiquent une recherche de prix en ligne, sur des sites largement répandus au Luxembourg et appliquant des politiques de prix clairs et compréhensibles.

2.1. Encadrement du projet : le comité de pilotage

Le projet du budget de référence a été chapeauté par un comité de pilotage réuni sous l'égide du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il se compose de représentants de différentes administrations publiques et d'organisations du secteur social (cf. Tableau 1). Il se réunit en principe une fois par mois. Le rôle du comité de pilotage est de suivre et d'accompagner les travaux des chercheurs et de prendre des décisions unanimes sur les questions complexes en relation avec la thématique de la petite enfance, compte tenu de la réalité du terrain.

TABLEAU 1 Membres du comité de pilotage

Nom de la personne	Organisme représenté
Dan Theisen, premier conseiller de gouvernement	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MFAMIGR), Cabinet ministériel
Dominique Faber, premier conseiller de gouvernement	MFAMIGR, Cabinet ministériel
Manon Thill	MFAMIGR, Administration générale
Gilles Rod	MFAMIGR, Division Solidarité
Tammy Nezi	MFAMIGR, Division Solidarité
Emma Waldron	MFAMIGR, Division Solidarité
Claude Dernoeden	MFAMIGR, Office national d'inclusion sociale (ONIS)
Lucie Waltzer	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (MENJE), Service de l'accueil et de l'éducation
Fabienne Leukart	MENJE, Service de l'accueil et de l'éducation

Frédéric Berger	Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), Service Études et Analyses
Jean-Paul Reuter	Entente des offices sociaux
Carole Reckinger	Caritas Luxembourg
Nadine Conrardy	Croix-Rouge luxembourgeoise
Christian Schumacher	Ligue médico-sociale
Caroll Kremer	Inter-Actions
Raoul Schaaf	Réseau EAPN Luxembourg
Jérôme Hury	STATEC, Division des statistiques sociales
Guillaume Osier	STATEC, Division des statistiques sociales
Anne Franziskus	STATEC, Division des statistiques sociales
Elsa Pirenne	STATEC, Division des statistiques sociales

2.2. Consultation d'experts

Un deuxième aspect méthodologique concerne la consultation d'experts tout au long de la mise au point du budget de référence. Au début de nos travaux, nous avons organisé un groupe d'experts pour poser les jalons. Il a réuni des acteurs de différents secteurs, venant d'horizons et d'organismes professionnels divers (cf. Tableau 2).

TABLEAU 2 Participants du groupe d'experts

Nom de la personne	Organisme représenté
René Schlechter	Président de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
Sascha Neumann	Professeur spécialisé dans la petite enfance, Université du Luxembourg
Anette Schumacher	Collaboratrice à l'Université du Luxembourg et travaillant sur des thèmes de la jeunesse et de l'enfance
Jeannine Schumann	Employée de la Fondation Kannerschlass
Sandra Sibenaler	Sage-femme à la Ligue médico-sociale
Jacqueline di Ronco	Psychologue à l'asbl. Mamerhaff

Ce groupe d'experts a davantage discuté des besoins fondamentaux de base dont les enfants sont tributaires pour pouvoir grandir en sécurité et devenir des êtres autonomes. Une partie de la discussion a porté sur l'éducation et l'accueil des enfants dans les structures agréées par l'État, notamment sur la question de l'âge et du nombre d'heures d'accueil dans ces dernières.

Ensuite, et au fur et à mesure que nous avons travaillé sur les différents paniers, nous avons consulté des experts de domaines divers (cf. Tableau 3). Leurs conseils nous ont permis de combler partiellement les lacunes de la revue de la littérature. Leur contribution est décrite dans les paniers correspondants.

TABLEAU 3 Experts individuels consultés

Nom	Organisme	Panier
Anne-Marie Reuter	Ministère de la Santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents	Alimentation
Liz Mersch	Diététicienne indépendante	Alimentation
Silvana Masi	Ministère de la Santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents	Santé
Vernes Tursic	Ministère de la Santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents	Hygiène
Monique Rodesch, Isabelle Simoes, Sandra Sibenaler	Ligue médico-sociale	Vêtements, hygiène, vie sociale
Eliane Streitz	Initiativ Liewensufank	Vêtements, hygiène, allaitement

2.3. Le savoir « vécu » : les focus groups

Un dernier grand volet de consultation et d'information est celui des focus groups. Certains aspects d'un budget de référence, comme ceux relatifs aux loisirs, sont plus difficilement identifiables à l'aide de recherches scientifiques. Le droit au repos et aux loisirs est par exemple inscrit dans la Convention internationale des Droits de l'Homme, mais la manière concrète dont un individu satisfait ce droit varie énormément. La méthode européenne des budgets de référence reconnaît ce problème et prône la prise en compte du « savoir vécu » des citoyens à travers l'organisation de groupes de discussion. Quatre « focus groups », qui suivent une méthodologie définie (Franziskus, 2016) ont été organisés entre le 23 mai et le 12 juin 2019³. Entre six et neuf personnes y ont participé. Ces groupes de discussion ont duré environ 2h30. Le critère principal de recrutement était que les participants aient au moins un enfant âgé de maximum 6 ans. Les participants étaient âgés de 22 à 46 ans, diversifiés au niveau de leur nationalité et au niveau de leur nombre d'enfants (cf. Tableau 4)⁴.

³ Les groupes ont été organisés en coopération avec l'entreprise TNS-ILRES, qui s'est chargée du recrutement des participants et de l'organisation logistique des soirées.

⁴ Malheureusement, le recrutement via le panel de TNS-ILRES n'a pas été très utile pour recruter des personnes monoparentales et des personnes issues de milieux précaires. Nous aurions voulu organiser un dernier focus

TABLEAU 4 Résumé des Focus groups

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Date	23.05.2019	27.05.2019	4.06.2019	12-06.2019
Lieu	Bonnevoie	Bascharage	Bonnevoie	Bonnevoie
NB participants	6	6	7	9
NB enfants	1-6	2-4	1-3	1-3
Âge	22-46	33-46	30-46	23-42
Nationalités	LU, BE, FR	LU, EN	LU, PO	LU, PO, BE, IT

Les discussions des focus groups ont porté sur trois aspects différents. Tout d'abord, les participants de chaque groupe ont été invités à réfléchir, de manière analogue au groupe d'expert, aux besoins fondamentaux de la petite enfance. Les participants ont noté des mots-clés sur des post-it accrochés au mur en fonction de leur thématique. Une discussion générale sur ces mots-clés a suivi. Cet exercice a permis de poser les jalons de la soirée et d'entamer le débat.

La deuxième partie du focus group a été dédiée à la discussion de listes concrètes de biens et de services en relation avec les sujets liés au développement de l'enfant et à sa participation sociale. Ces sujets avaient été choisis car ce sont des domaines pour lesquels nous disposons de peu d'informations scientifiques et pour lesquels nous jugeons important de consulter la population. Une liste de produits présélectionnés a été distribuée aux participants et il leur a été demandé, produit par produit, d'indiquer s'ils estimaient qu'il devait figurer dans le panier ou non. Le cas échéant, les participants ont donné des arguments pour expliquer leur choix. Des exemples concrets des discussions et de la manière dont elles ont aidé à construire le budget sont donnés dans le panier « vie sociale ».

Le troisième volet discuté a porté sur des questions de principe, notamment sur le partage des produits dans la fratrie, les achats d'occasion et la durée de vie des produits. Les réflexions des focus groups ont aidé le comité de pilotage à prendre des décisions importantes. Elles sont évoquées dans les parties correspondantes de ce rapport.

group avec ces groupes de personnes, mais la crise du coronavirus qui a débuté en mars 2020 nous a contraint à y renoncer.

Cadre théorique de la petite enfance

Comment appréhender les besoins de la (petite) enfance d'un point de vue théorique ? Quelles en sont les particularités ? Nombreux sont les auteurs qui se sont penchés sur ces questions. Nous reprenons ici quelques grands traits du travail précieux de ces chercheurs afin de présenter notre revue de littérature dans le cadre du budget de référence de la petite enfance.

1. De nombreuses nomenclatures et théories au sujet des besoins fondamentaux des enfants

Dans le contexte de la création de l'Observatoire national de la protection de l'enfance en France, Bolter, Keravel, Oui, Schom et Séraphin (2017) ont fait une revue de littérature internationale pour examiner la manière dont les besoins fondamentaux, pour reprendre leur vocabulaire, sont traités dans la littérature scientifique. Nous partons de cette revue de littérature pour mettre en place notre cadre théorique. La particularité principale des besoins des (petits) enfants est qu'ils dépendent fortement de leur environnement et que la satisfaction des besoins indispensables à leur survie nécessite l'intervention d'une autre personne (David, 2016). Différentes nomenclatures relatives aux besoins fondamentaux ont été établies par des chercheurs de domaines divers. Une des plus connues est celle d'Abraham Maslow (1954). Cet auteur identifie cinq besoins fondamentaux hiérarchisés de la façon suivante :

1. Les besoins physiologiques,
2. Les besoins de sécurité,
3. Les besoins d'amour,
4. Le besoin d'estime,
5. Le besoin d'accomplissement de soi.

Selon Maslow, ces différents besoins s'articulent sous forme pyramidale et hiérarchique. Les besoins physiologiques forment la base de cette pyramide. Ils sont donc les plus nombreux et doivent être satisfaits en premier. Et ainsi de suite pour les cinq besoins qu'il décrit.

Une deuxième théorie très influente provient du psychanalyste et chercheur John Bowlby (1969). Il s'agit de la théorie de l'attachement. Elle décrit la relation étroite qui se tisse entre le nouveau-né et ses parents. C'est lors des premiers mois de la vie d'un enfant que se met en place les fondements d'une relation stable avec ses parents. Lorsqu'un bébé vient au monde, il recherche instinctivement une personne de référence et fait tout pour s'attacher à celle-ci. D'autres personnes de l'entourage peuvent faire partie de l'environnement du bébé et devenir une personne de référence pour lui (grands-parents, nounou, etc.). Un des arguments principaux de la théorie de l'attachement est que la satisfaction des besoins physiologiques de base est suffisante pour l'enfant, mais que la satisfaction des besoins émotionnels de base est aussi importante. Selon Bowlby, quatre besoins psycho-sociaux doivent être remplis pour permettre un environnement sécurisé à l'enfant :

1. L'amour et l'attention,
2. La possibilité de faire de nouvelles expériences afin de se développer au niveau cognitif, émotionnel et social,
3. Des compliments, de la reconnaissance et du feedback positif,

4. L'initiation à une responsabilisation graduelle⁵.

Un troisième modèle théorique est proposé par Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet du Centre de Recherche et d'Innovation en Sociopédagogie familiale et scolaire. Il regroupe quatre dimensions de besoins avec chaque fois trois sous-domaines (2002):

1. Le besoin affectif (attachement, acceptation, investissement)
2. Le besoin cognitif (stimulation, expérimentation, renforcement)
3. Le besoin social (communication, considération, structures)
4. Le besoin de valeurs (bien/bon, vrai, beau)⁶.

Enfin, la dernière théorie reprise est celle des pédiatres américains Thomas Berry Brazelton et Stanley Greenspan (2003) qui définissent sept besoins incontournables des enfants :

- Le besoin de relations chaleureuses et stables
- Le besoin de protection physique, de sécurité et de régulation,
- Le besoin d'expériences adaptées aux différences individuelles,
- Le besoin d'expériences adaptées au développement,
- Le besoin de limites, de structures et d'attentes,
- Le besoin d'une communauté stable et de son soutien
- Le besoin de protection de l'avenir (cité dans Bolter et al. 2017 :106).

Il existe ainsi une diversité de modèles et de théories qui se distinguent au sujet des besoins des enfants. Malgré leurs divergences, ils partagent toutefois des concepts clés, comme le fait que des enfants ont besoin d'amour, d'attachement et de relations stables, qu'ils doivent pouvoir faire des expériences adaptées à leur âge et à leurs différences et grandir dans un environnement sécurisé.

Dans ce contexte et malgré la grande disparité des modèles, Lacharité, Ethier et Nolin (2006) observent un méta-besoin des enfants qui semble faire consensus :

« Il s'agit du besoin d'établir des relations affectives stables avec des personnes ayant la capacité et étant disposées à porter attention et à se soucier des besoins de l'enfant »
(Lacharité et al. 2006 : 382).

Enfin, un dernier postulat qui traverse aujourd'hui de nombreuses théories sur les besoins des enfants est celui de les voir comme des êtres humains à part entière, avec leurs propres émotions et leur autonomie croissante. Cette conceptualisation du bébé en tant que personne à part entière a notamment été mise en avant par T.B. Brazelton⁷.

⁵ Storms et Van den Bosch (2009) ont utilisés les quatre besoins psycho-sociaux définies par Bolwby pour mettre en place le panier « besoins spécifiques à l'enfance » du budget de référence belge.

⁶ <http://espacedoc.enfase.fr/node/193>

⁷ Il a mis au point la N.B.A.S. (*New Born Assessment Scale*) ou échelle de Brazelton. Elle se réfère à la période du deuxième jour de vie aux deux mois du bébé. L'objectif de l'échelle est d'accompagner les parents dans la découverte des compétences et des besoins de leur bébé et de les accompagner dans leur nouveau rôle de parent. Des rencontres « Brazelton » se déroulent notamment à la maternité du CHL, au Centre Mère-Enfant.

2. Des besoins fondamentaux aux besoins matériels : une question de budget ?

Comme le suggèrent les paragraphes précédents, les besoins fondamentaux de l'enfant sont largement étudiés par la recherche scientifique et les définitions exactes peuvent varier d'un auteur à l'autre. En ce sens, nous considérons notre revue de littérature comme un fondement solide de départ pour notre recherche et nous considérons les besoins fondamentaux comme la base d'une enfance sécurisée. Cependant, les besoins fondamentaux ne sont pas toujours chiffrables car ils ne représentent pas tous, loin de là, des besoins matériels. Au sens strict, donner de l'amour et de l'attention aux enfants ne coûte rien. Nous serons tous d'accord sur le fait que tous les parents ont néanmoins besoin de tout un éventail de biens et de services pour offrir à leur enfant l'environnement sécurisé mis en avant dans la recherche. L'objectif d'un budget de référence est justement de mettre un coût sur les aspects de la vie pour lesquels les êtres humains ont besoin d'argent pour satisfaire un besoin.

À partir de ces besoins fondamentaux et en nous appuyant également sur les paniers définis par la méthode européenne des budgets de référence, nous identifions les besoins matériels. Nous pouvons ensuite calculer les budgets. Pour donner un exemple concret : les besoins de protection physique, de sécurité et de régulation tel que défini par Brazelton et Greenspan (2003) nous amènent à prévoir dans le panier logement des articles pour sécuriser le logement. Le besoin d'expériences adaptées au développement se retrouve dans les paniers de la vie sociale et du développement, notamment dans les sorties en famille.

Étant donné que l'objectif des budgets de référence est de présenter un coût de l'enfance, les chapitres suivants sont davantage orientés vers les besoins matériels budgétisables.

3. Normes et législations internationales de la petite enfance

Comme nous l'avons décrit plus haut, la méthode européenne des budgets de référence exige d'étudier les normes, les législations et les réglementations. Dans le domaine de la petite enfance, un texte fondamental et historique est la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). La CIDE constitue le texte le plus important au plan international en matière de réflexion sur les droits de l'enfant⁸. Elle a été adoptée en 1989 et ratifiée au Luxembourg en décembre 1993. Elle s'est fixée pour objectif la protection de tout enfant et adolescent en dessous de 18 ans. Tous les droits des enfants sont basés sur les principes de non-discrimination (art.2), du respect du meilleur intérêt de l'enfant (art. 3), du droit inhérent à la vie (art. 6 et 27) et à la vie décente et du droit de l'enfant à exprimer ses propres opinions (art. 12). Dans le préambule, la CIDE souligne qu'un enfant « *pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension* ».

Plusieurs articles de la CIDE sont pertinents pour la mise au point du budget de référence, soit parce qu'ils évoquent des besoins des enfants, soit parce qu'ils permettent de déduire des besoins matériels :

⁸ <https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

- Article 27 : « *les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.* » Ce même article évoque le fait que les parents (ou autres personnes tuteurs) doivent assurer les *conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant* (alinéa 2). Le budget de référence traite de ces aspects dans le panier relatif au développement de l'enfant (cf. Le développement, l'éducation et l'accueil).
- L'article 31 reconnaît le droit de l'enfant « *au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique* ». Le budget de référence prend en compte des besoins comme le sport, les loisirs, les jeux et les sorties culturelles. Le budget de référence contribue à préciser ce qui peut garantir un niveau de vie suffisant pour les enfants au Luxembourg et à désigner les biens et services nécessaires pour reconnaître le droit à l'enfant au repos et aux loisirs.
- Article 13 : « *L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant* ». Ce droit à la liberté d'expression implique le droit d'avoir accès aux informations. Le budget de référence prévoit des moyens pour garantir cet accès aux informations (livres, etc.).
- Dans la même optique, l'article 17 fait référence à l'importance des médias : « *Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale.* »
- Selon l'article 24, l'enfant a le droit de « *de jouir du meilleur état de santé possible* ». Ceci est traité dans le panier santé (cf. La santé).
- L'article 28 reconnaît quant à lui le droit de l'enfant « *à l'éducation* », repris dans notre chapitre « Développement, éducation et accueil » (cf. Le développement, l'éducation et l'accueil).

4. Le cadre législatif luxembourgeois de la petite enfance

Le Luxembourg a développé des politiques nationales ayant pour objectif de prévenir et de combattre l'exclusion sociale des enfants⁹. Ainsi, la loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse définit le cadre national de la politique de la jeunesse et de l'enfance. Dans son article 1, cette loi vise à « *contribuer activement à la construction d'un environnement favorable au bon développement et à l'intégration des enfants et des jeunes dans notre société (...)* ». La loi met notamment l'accent sur « *l'accès des enfants et des jeunes à l'autonomie* », la promotion du sens de l'initiative, de la créativité et de l'esprit d'initiative des enfants et souligne que « *Tout enfant et tout jeune a droit au plein épanouissement de sa personnalité* » (art.2).

Deux organes veillent entre autres au respect des droits de l'enfant au Luxembourg. Le premier est l'Ombudsman pour enfants et jeunes (Okaju). Il s'agit d'un lieu de contact neutre qui a pour mission de faire connaître et respecter la CIDE au Luxembourg¹⁰. Il émet entre autres des avis sur des projets

⁹ <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/news#items=8>

¹⁰ <http://ork.lu/index.php/fr/>

de lois relatifs aux droits de l'enfant, informe sur la situation de l'enfant et veille à l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant au Grand-Duché. Il examine ainsi les situations dans lesquelles les droits de l'enfant ne sont pas respectés et reçoit des informations et plaintes relatives à ce sujet. Le second organe est l'Office national de l'enfance (ONE)¹¹, qui est un guichet unique créé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance par la loi du 16 décembre 2008. Il a pour vocation d'informer sur les mesures d'aide et d'assistance pour les enfants en difficulté et leurs familles. Il propose également des aides adaptées à la détresse psycho-sociale des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Un autre document ministériel pertinent est le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes (Hartmann, Bäck, Gorgi, Hajszan, Hartel, Marek et Pfohl-Chalaupek et Steinmann, 2018). Ce cadre de référence sert d'ancrage pour toutes les activités des structures d'accueil et met en avant une image des enfants comme des individus uniques et compétents, des êtres sociaux et culturels. Les personnes qui s'occupent des enfants doivent leur proposer un cadre qui leur permet de se découvrir, vivre leur plein potentiel et stimuler leur autonomie. En inscrivant une telle vision des enfants dans un document relatif à l'éducation non formelle, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance projette ainsi une image des enfants qui est en cohérence avec la CIDE. Ce cadre de référence national sert de base pour toutes les institutions ou personnes s'occupant d'enfants dans le contexte extra-scolaire au Luxembourg. Il repose également sur la théorie de l'attachement et des besoins de l'enfant proches de ceux énumérés précédemment.

¹¹ <https://www.officenationalenfance.lu/>

Hypothèses et postulats de départ

Dans ce chapitre, nous décrivons les hypothèses et postulats de départ nous permettant de construire des budgets de référence concrets et pertinents. Pour construire ceux-ci, il est nécessaire de définir une série de postulats de départ concernant les individus visés. Nous prenons en quelque sorte des « photos » d'un moment de leur vie afin d'illustrer les différentes catégories de notre panier de référence. Nous nous arrêtons donc sur des enfants-types, vivant dans des familles-types.

Dans le budget de référence de 2016, nous avons identifié quatre personnes-types avec des caractéristiques spécifiques : un homme et une femme de 45 ans, en bonne santé et actifs à plein temps sur le marché de travail, un garçon de dix ans fréquentant l'école primaire et une fille de 14 ans fréquentant le lycée. Le garçon de dix ans est représentatif pour la tranche d'âge des enfants de sept à 12 ans. La fille de 14 ans est représentative pour la tranche d'âge des jeunes de 13 à 16 ans. Nous faisons pareil pour les paniers de la petite enfance. Nous allons à présent vous présenter nos enfants-types que nous allons suivre tout au long de la publication.

1. Les enfants-types

Dans cette publication, nous visons les enfants âgés de zéro à six ans. Or, les besoins d'un enfant de six mois ne ressemblent pas à ceux d'un enfant de six ans. Il s'agit d'une période de la vie au cours de laquelle les besoins changent rapidement, et cela pour l'ensemble des paniers. Comment pouvons-nous identifier des enfants-types pertinents dans cette tranche d'âge ? Bolter et al. (2017) évoquent le problème de la définition de l'enfance. De la naissance à l'âge adulte, l'enfant traverse différentes étapes « avec une capacité d'expression différente ». Les besoins d'un nourrisson, d'un jeune enfant et d'un adolescent ne sont évidemment pas comparables. Le petit enfant vit une période cruciale, celle de la construction de sa personnalité et de sa vie psychique, mais aussi de son développement moteur, cognitif et d'apprentissages vitaux pour sa vie d'adulte¹².

D'un point de vue législatif, nous trouvons la définition suivante dans l'article 3 de la Loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

On entend dans la présente loi: 1) par jeunes enfants, les jeunes enfants de moins de 4 ans, 2) par enfants scolarisés, les enfants âgés de plus de 4 ans et de moins de 12 ans ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental ou l'éducation différenciée, 3) par enfants, les jeunes enfants et les enfants scolarisés, 4) par jeunes, les personnes physiques ayant quitté l'enseignement fondamental ou l'éducation différenciée et âgées de moins de 30 ans.

Toutefois, cette différenciation des groupes d'âge des enfants et des jeunes n'est pas encore assez fine pour nos besoins. Le Cahier d'analyse des besoins de l'enfant (CABE, cité dans Bolter et al. 2017), développé au Québec, propose plusieurs groupes d'âges : de la période prénatale à 1 an, de 1 à 2 ans, de 3 à 4 ans, de 5 à 10 ans¹³. Nous suivons cette division en construisant des budgets pour quatre enfants-types:

- L'enfant 6 mois,
- L'enfant 18 mois,
- L'enfant 3 ans,

¹² <http://www.lenfantdabord.org/lenfant-dabord/lenfant-qui-est-il/>

¹³ https://initiativeaides.ca/?page_id=24891

- L'enfant 5 ans.

Ces âges reflètent des étapes importantes et significatives du développement de l'enfant, également en termes de budget :

- À six mois, le bébé commence la diversification alimentaire, bien qu'il se nourrisse encore principalement de lait. Il est dépendant des adultes, et ne bouge pas encore tout seul.
- À 18 mois, l'enfant marche, il commence à parler. La diversification alimentaire est terminée et l'enfant participe activement aux repas de la famille.
- L'enfant de trois ans sait communiquer et exprimer ses besoins et ses envies. Il entre dans l'âge de la scolarité facultative (école précoce). Il bouge et découvre pleinement le monde qui l'entoure.
- À cinq ans, l'enfant a intégré l'école fondamentale obligatoire (la *Spillschoul*) et participe à la vie en société (amis, activités scolaires et parfois extra-scolaires). Il sait exprimer ses besoins, ses douleurs, ou encore ses envies.

En accord avec le comité de pilotage, nous avons décidé de ne pas faire de distinction de genre pour la mise au point des budgets car la grande majorité des besoins de la petite enfance ne change pas selon le sexe de l'enfant.

Tout comme pour le budget de référence de base, nous supposons que les enfants sont en **bonne santé et n'ont pas de besoins médicaux spécifiques**. En effet, les coûts pour la santé varient énormément selon le type de problème et il nous est dès lors impossible d'en tenir compte (Goedemé, Storms, Penne et Van den Bosch 2015, pp. 6–7).

2. Les enfants dans le ménage

Il est évident que les petits enfants ne vivent pas de manière isolée et ils font partie d'une famille ayant des caractéristiques spécifiques. Dans cette publication, nous présentons cinq types de familles spécifiques que nous avons choisis en fonction de deux critères : soit leur représentativité pour la situation du Luxembourg, soit le fait qu'ils présentent un aspect spécifique et important dans le cadre de notre travail.

Pour connaître la représentativité des ménages, nous avons consulté les données du Recensement de la population de 2011 (RP2011), qui est sous la responsabilité du STATEC¹⁴. Nous avons analysé la distribution et la composition des ménages avec des enfants âgés de moins de six ans, puisqu'il s'agit de la classe d'âge qui nous intéresse.

TABEAU 5 Ménages avec enfants 0-6 ans (RP2011 résumé)

¹⁴ Il s'agit du dernier recensement, le prochain étant effectué en 2021.

Type de ménages	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans					Total enfants
	1	2	3	4	5	
Couples*	16.255	6.669	782	55	2	23.763
Ménages monoparentaux	2.398	459	37	2	2	2.898
Ménages non familiaux multiples	26	3	0	0	0	29
Ménages multifamiliaux	2.619	761	89	18	1	3.488
Total ménages avec enfants 0-6 ans	21.298	7.892	908	75	5	30.178
Total ménages RP2011						208.565
	71%	26%	3%	0%	0%	100%

*de sexe opposé et de même sexe

Sur un total des 208 565 ménages répertoriés dans le RP2011, **30 178** ménages ont au moins un enfant âgé entre zéro et six ans (cf. Tableau 5). Ils représentent **14%** des ménages du RP2011.

Plus de deux tiers des ménages avec des enfants ont un enfant de moins de six ans (71%), 26% des ménages ont deux enfants en bas âge, et seule une minorité (3%) a trois enfants âgés entre 0 et 6 ans. La plupart des petits enfants grandissent dans un ménage avec deux parents. À titre d'exemple, le RP2011 enregistre 16 255 couples avec un enfant contre 2 398 ménages monoparentaux avec un enfant. Afin de respecter le critère de la représentativité, il convient donc de proposer un budget de référence pour un couple avec un enfant, voire deux enfants.

Un autre aspect que nous avons analysé concerne la différence d'âge moyenne des enfants dans un ménage qui a plus d'un enfant. Les données du recensement ne permettent pas de calculer une moyenne de différence d'âge générale entre chaque enfant, mais bien la différence d'âge moyenne entre l'enfant le plus jeune et le plus âgé de chaque ménage. Il s'avère alors que pour les enfants en-dessous de six ans, cet écart s'établit à 2 ans (30%) ou 3 ans (25%) (cf. Tableau 6).

TABLEAU 6 Différence d'âge entre l'enfant le plus âgé et le plus jeune au sein d'une même famille

Différence d'âge (en années)	0	1	2	3	4	5	6	Total
Total enfants	493	918	2622	2249	1403	854	341	8880
	6%	10%	30%	25%	16%	10%	4%	100%

En ce qui concerne le critère des **aspects spécifiques** à considérer, nous savons des statistiques nationales et de la recherche sur la pauvreté que les ménages monoparentaux et les familles nombreuses (trois enfants et plus) sont davantage exposés au risque de précarité. Il est dès lors important de calculer des budgets de référence pour ce type de ménage.

En tenant compte de ces critères, le comité de pilotage a retenu les cinq types de ménage suivants pour la présente publication :

- **Deux adultes avec un enfant de 6 mois.** Ce type de famille répond au critère de représentativité. Il s'agit du type de ménage avec petits enfants le plus courant au Luxembourg. Par ailleurs, chaque famille avec enfants traverse une fois cette étape du nouveau-né. Ce type de ménage nous permet également de mesurer l'investissement nécessaire quand un enfant arrive dans la famille (cf. Les budgets finaux).
- **Deux adultes avec 2 enfants, de 18 mois et de 5 ans.** Ce type de ménage répond également au critère de représentativité avec un écart de trois ans et demi entre les enfants.

- **Deux adultes avec 3 enfants de 3 ans, 5 ans et 8 ans**, afin de prendre en considération une famille nombreuse. Ce type de famille reprend des informations calculées dans le budget de référence de base concernant l'enfant de 8 ans.
- **Un adulte avec un enfant de 3 ans**. Plus particulièrement, nous prenons le cas d'une mère célibataire, étant donné que la grande majorité des ménages monoparentaux sont constitués de femmes.
- **Un adulte avec deux enfants, 5 ans et 8 ans**, pour calculer les budgets nécessaires pour un parent avec deux enfants scolarisés et ayant une participation sociale active.

Le budget de référence part de l'hypothèse selon laquelle **les membres du ménage sont bien informés et ont les compétences nécessaires pour faire des choix raisonnés et économiques**. Cette hypothèse ne correspond probablement pas à la réalité vécue de nombreuses personnes, surtout de celles qui peuvent manquer d'informations pouvant leur être utiles pour la gestion du budget de leur ménage par exemple. Néanmoins, cette précondition est indispensable dans le contexte d'un budget de référence, car il est quasiment impossible d'évaluer l'ampleur de la mauvaise gestion d'un budget ou l'irrationalité des choix.

Finalement, le comité de pilotage a également décidé de prévoir deux scénarios en ce qui concerne le régime de travail des parents, à savoir :

- Le(s) parent(s) travaillent à **temps partiel** (75%)
- Le(s) parent(s) travaillent à **temps plein** (100%)

Cette décision tient compte du fait que les parents peuvent avoir des vues très différentes quant à la manière dont leurs petits enfants devraient être gardés (ou non) pendant la petite enfance. Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre dédié à l'éducation et l'accueil (cf. L'éducation et l'accueil).

L'alimentation

1. Introduction

L'alimentation saine et équilibrée est essentielle au développement d'une bonne santé dès la naissance et tout au long de l'enfance. Les besoins nutritionnels changent rapidement pendant les premiers mois de vie d'un enfant. De la naissance à l'âge d'environ cinq à six mois, l'alimentation d'un nouveau-né se limite exclusivement au lait, maternel ou de substitution. Après cette période, l'alimentation solide est peu à peu introduite, en commençant par les purées de légumes et les fruits. À partir de 12 mois, l'enfant peut en principe consommer toutes les catégories alimentaires mais bénéficie éventuellement encore de repas préparés spécialement pour lui. À trois ans, l'enfant participe aux repas en famille préparés avec des aliments sains.

La mise au point du panier alimentation de la petite enfance s'est faite en collaboration avec une diététicienne du ministère de la Santé, qui avait déjà contribué au budget de référence 2016. Ensuite, une diététicienne spécialisée dans l'alimentation des enfants a été consultée pour clarifier différents aspects¹⁵.

L'objectif de ce panier est de couvrir les besoins alimentaires des enfants de zéro à six ans. Suivant la proposition des diététiciennes, le panier est sous-divisé en quatre catégories liées à l'âge : zéro à cinq mois, six à douze mois, un à trois ans et quatre à six ans. Ces catégories se justifient par le fait que les besoins alimentaires varient considérablement pendant les premières années de vie. Au contraire du budget de référence pour des enfants plus âgés et les adultes, il n'y a pas de distinction de sexe pour la petite enfance, car les besoins caloriques ne diffèrent pas significativement pour ces enfants.

Les chapitres suivants décrivent les besoins alimentaires pour chaque catégorie d'âge. La tranche d'âge des 0-6 mois est la plus complexe à calculer, du fait qu'il existe deux manières de satisfaire les besoins nutritionnels des nouveau-nés : le lait maternel, ou le lait de substitution. Le premier chapitre présente trois scénarios différents pour le lait. Le deuxième se concentre sur la diversification alimentaire et l'alimentation solide pour la tranche d'âge de six à 12 mois. Le troisième développe la catégorie de l'alimentation « pour le plaisir ». Enfin, le dernier chapitre fait le point sur l'équipement nécessaire à la petite enfance dans le cadre de l'alimentation en général.

Notons qu'un certain nombre d'enfants suivent des prescriptions alimentaires particulières selon les appartenances religieuses (halal ou casher principalement), sociales ou culturelles, ou les convictions éthiques de leur famille (végétarisme par exemple). Ces caractéristiques ont un impact sur l'identification des différents besoins (Bolter et al. 2017, pp. 107) et des types d'aliments introduits ou exclus dans leur régime alimentaire mais modifient peu la donne budgétaire¹⁶. En effet, les aliments sont différents mais s'équilibrent dans l'ensemble. Enfin, pour rappel, le budget de référence est calculé pour des enfants sans besoin particulier, sans allergie et en bonne santé.

¹⁵ Un grand merci à Mme Anne-Marie Reuter et Mme Liz Mersch pour leur aide dans cette recherche.

¹⁶ Nous trouvons dès lors plus des questions liées à l'organisation et à la mise en pratique de ce type de régime (demandes spécifiques auprès des cantines de l'école par exemple) qu'un réel changement dans le budget de référence.

2. Le lait

Durant les premiers mois de sa vie, le bébé se nourrit exclusivement de lait maternel ou de lait de substitution en poudre. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'allaitement est le moyen de prédilection pour apporter au nouveau-né tous les nutriments dont il a besoin pour se développer en bonne santé¹⁷. L'OMS préconise l'allaitement exclusif jusqu'à l'âge de six mois. Ensuite, le lait maternel devrait continuer à constituer la source de nourriture principale jusqu'à l'âge de 12 mois et peut même être prolongé jusqu'à 24 mois et plus. L'allaitement est également bénéfique pour le bon développement du palais, de la mâchoire et du menton en raison des gestes que le nourrisson doit faire pour tirer le lait du sein¹⁸.

Le ministère de la Santé luxembourgeois adopte les recommandations de l'OMS en développant des plans d'action pour la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement au Luxembourg¹⁹. Le dernier plan d'action se réfère à la période 2011-2015. Il existe un comité national pour la promotion de l'allaitement²⁰. Le programme national de promotion, protection et soutien de l'allaitement maternel fait également partie intégrante de la stratégie nationale pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique *Gesond iessen, Méi bewegen*²¹. À côté du ministère de la Santé, plusieurs organisations promeuvent activement l'allaitement au Luxembourg : *La Leche League*²², *l'Initiativ Liewensufank*²³ et la *Ligue médico-sociale*²⁴.

Idéalement, le budget de référence devrait dès lors partir de l'hypothèse selon laquelle chaque bébé est allaité complètement jusqu'à l'introduction de l'alimentation solide. Cependant, cette hypothèse est loin des pratiques réelles au Luxembourg. Tel est le constat de l'étude *ALBA : Alimentation de nos bébés* que le ministère de la Santé a réalisé en 2011 et 2015 (Desroches et al., 2017)²⁵. En effet, cette étude a démontré que, même si le taux d'initiation de l'allaitement est relativement élevé au Luxembourg (90% des femmes commencent à allaiter), seul un tiers des mères continue à allaiter de manière exclusive jusqu'à l'âge de 6 mois (cf. encadré). Autrement dit, il est très probable qu'une famille ait recours au lait en poudre pour alimenter un bébé âgé de moins de 6 mois. Ce constat pose une question importante pour le budget de référence : faut-il privilégier le modèle idéal (allaitement exclusif) ou un modèle réaliste (lait en poudre) pour établir le panier alimentation des enfants de 0 à 6 mois ? Pour estimer la différence entre ces deux modèles, trois scénarios sont calculés dans les paragraphes suivants : allaitement exclusif, lait en poudre exclusif et approche mixte²⁶.

Encadré : Etude ALBA (Alimentation de nos bébés)

¹⁷ <https://www.who.int/topics/breastfeeding/fr/> et <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/infant-and-young-child-feeding>

¹⁸ <https://www.inspq.qc.ca/mieux-vivre/alimentation/nourrir-bebe-au-sein>

¹⁹ <http://sante.public.lu/fr/publications/p/plan-actions-allaitement-maternel-2011-2015/index.html>

²⁰ <http://sante.public.lu/fr/publications/a/allaitement-qui-fait-quoi-2019/allaitement-qui-fait-quoi-2019-fr.pdf>

²¹ <https://gimb.public.lu/fr.html>

²² <http://www.lalecheleague.lu/?lang=fr>

²³ <https://www.liewensufank.lu/fr/>

²⁴ <https://ligue.lu/>

²⁵ https://gouvernement.lu/fr/actualites/agenda.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2018%2B03-mars%2B05-alimentation-bebes-luxembourg.html

²⁶ Dans les budgets de référence belges et espagnols, différents scénarios ont également été calculés.

L'étude ALBA a été réalisée en 2011 et en 2015 auprès d'un échantillon de bébés âgés de quatre, six et 12 mois. L'étude avait pour objectifs :

- D'étudier la prévalence et la durée de l'allaitement maternel et les caractéristiques de l'alimentation des bébés âgés de quatre, six et 12 mois.
- De connaître l'expérience des mères en ce qui concerne l'allaitement de leur enfant.
- D'identifier les facteurs associés à l'initiation de l'allaitement, la pratique de l'allaitement exclusif et la continuation de l'allaitement jusqu'à six et 12 mois.

Les principaux enseignements de l'étude sont les suivants :

Avec un pourcentage de 90,2% de mères qui commencent à allaiter leur bébé à la naissance, le Luxembourg a un taux d'initiation de l'allaitement très élevé. Cependant, le taux d'allaitement connaît une baisse importante au cours des premiers mois de vie du bébé. Le taux d'allaitement exclusif à la naissance est de 64%. Le taux d'allaitement général à quatre mois est de 59%, mais seulement 33% des bébés sont encore allaités exclusivement. Autrement dit, 26% des bébés sont alimentés au biberon et allaités en même temps et 41% sont uniquement alimentés au biberon. À six mois, 45% des bébés sont encore allaités, dont 2,6% exclusivement. À 12 mois, seulement 23,6% des bébés sont encore allaités complémentirement à leur alimentation solide.

Les principales raisons invoquées par les mères qui n'ont pas allaité du tout sont :

- la volonté personnelle (32,9%),
- une carence de lait (20,6%),
- une raison médicale (18,2%).

D'après les auteurs de l'étude, la situation de l'allaitement au Luxembourg est considérée comme étant plutôt favorable dans le contexte international.

2.1. Scénario 1 : allaitement exclusif jusqu'à 6 mois

Dans ce premier scénario faisant écho aux recommandations de l'OMS, nous supposons que le bébé est exclusivement allaité. Le lait maternel est gratuit, disponible à volonté, stérile et à la bonne température. Le coût alimentaire du bébé est donc nul²⁷. Toutefois, le panier doit inclure un certain nombre d'apports alimentaires pour la mère. En effet, l'allaitement (exclusif) engendre un besoin énergétique supplémentaire d'environ 500 calories par jour pour la mère. D'après la diététicienne consultée dans le cadre de ce projet, il est préférable de prendre en compte toutes les catégories alimentaires plutôt que d'ajouter un seul aliment²⁸. Afin de tenir compte de ces besoins caloriques supplémentaires, 0,20% du budget alimentaire journalier de la femme est ajouté au panier dans ce scénario.

Nous supposons que la mère utilise également un certain nombre de produits facilitant l'allaitement (cf. Tableau 7) : un coussin et des soutiens-gorge d'allaitement rendent l'allaitement plus confortable, des coussinets lavables pour absorber le lait et des compresses thermiques pour soulager les seins douloureux. Surtout au début de l'allaitement, la mère peut avoir des crevasses sur les mamelons.

²⁷ Ce scénario implique également que la mère ne travaille pas pendant les six premiers mois.

²⁸ Le panier belge prévoit 500 ml de lait et 25 g de noix par jour par exemple.

Nous prévoyons donc une crème Lanoline pour les protéger²⁹. Un tire-lait manuel est inclus dans le scénario « allaitement exclusif » en partant de l'hypothèse que cela offre un peu plus de flexibilité à la mère. Le tire-lait peut également aider à stimuler la production du lait ou soulager en cas d'engorgement. Les biberons, les tétines et les sachets de conservation pour le lait sont nécessaires pour conserver et donner le lait ainsi tiré au bébé.

TABLEAU 7 CONTENU DU PANIER ALIMENTATION BÉBÉ 0-6 MOIS ALLAITEMENT EXCLUSIF

Produit	Explication
Lait maternel	Gratuit et à disposition
Calories supplémentaires pour la mère	Pour tenir compte des calories supplémentaires induites par l'allaitement. Équivaut à 0.20% du budget « alimentation saine » de la mère
Coussin d'allaitement	Confort lors de l'allaitement
Soutien-gorge allaitement	Pour faciliter l'allaitement
Coussinets d'allaitement	Pour absorber le lait
Crème Lanoline	Pour protéger les mamelons
Compresse d'allaitement	Pour soulager les douleurs d'éventuelles crevasses
Tire-lait manuel	Absence de la mère, stimulation du lait, engorgement
Biberons et tétines	Pour donner le lait tiré
Sachets de conservation	Pour conserver le lait tiré dans le congélateur
Goupillon	Pour nettoyer les biberons

Source : STATEC

Ce scénario engendre un coût de **36 euros par mois pour un bébé de six mois**. Les calories supplémentaires pour la mère, calculées d'après les recommandations de la diététicienne, représentent la partie la plus importante du budget avec 24 euros par mois.

In fine, il s'avère que ce scénario n'est pas aussi bon marché qu'estimé car il nécessite des investissements matériels (coussin d'allaitement par exemple) et une augmentation de nutriments pour la mère. De même, au niveau de la vie sociale, cela sous-entend une grande disponibilité de la mère.

2.2. Scénario 2 : lait en poudre exclusif

Le deuxième scénario part de l'hypothèse que le bébé boit exclusivement du lait en poudre. Lorsque le bébé est allaité, les tétées se donnent à la demande du bébé. Dans ce deuxième scénario, il est important de connaître le nombre de repas et leur volumes respectifs en fonction de l'âge du bébé. La brochure *L'alimentation du bébé 0-12 mois* du ministère de la Santé fournit ces informations. Elles ont été utilisées pour calculer le coût du lait en poudre.

TABLEAU 8 VOLUME ET NOMBRE DE REPAS DES ENFANTS DE 0-4 MOIS POUR LE LAIT EN POUDRE

Période	Âge du bébé	Volume par jour	Nombre de repas par jour
---------	-------------	-----------------	--------------------------

²⁹ Cette crème est conseillée dans le guide sur « L'allaitement de A à Z », édité par le ministère de la Santé luxembourgeois <http://sante.public.lu/fr/publications/a/allaitement-a-z-2015-fr-de/allaitement-a-z-2015-fr.pdf>

1	De la naissance à 8 jours	100-400 ml	7-6
2	8 à 15 jours	450-500 ml	7-6
3	15 à 30 jours	550-650 ml	7-6
4	2 ^e mois	600-700 ml	5-6
5	3 ^e mois	720-800 ml	6-5
6	4 ^e mois – 6 ^e mois	780-850 ml	5-4

Source : Brochure « L'alimentation du bébé 0-12 mois », ministère de la Santé

Comme l'indique le Tableau 8, les volumes d'un repas passent de 100 à 400 ml par jour à la naissance à 780 à 850 ml par jour autour du quatrième mois. À l'inverse, le nombre de repas par jour diminue d'environ 7 à 4 à 5 repas pendant cette période. Plus le bébé grandit, plus il peut boire des quantités importantes en une fois. À partir du 5^e mois, le bébé peut commencer la diversification alimentaire, mais le lait en poudre continue à représenter son alimentation principale.

Pour estimer la quantité de lait en poudre nécessaire pour les bébés de 0 à 6 mois, nous avons retenu les quantités maximales pour chaque période. Nous avons ensuite calculé le nombre de jours par période (183 jours au total) et le volume total par période. Ensuite, nous avons choisi un lait en poudre d'une marque connue, respectant tous les critères de sécurité, disponible en grande surface et de prix moyen. Il était nécessaire de choisir un lait précis pour connaître le nombre de grammes nécessaires pour préparer 100 ml de lait. Nous avons ensuite calculé la quantité totale pour toute la période. Au total, un bébé consomme un peu plus de 18 kilos de lait en poudre pour 139 litres de lait final, soit 1,92 paquets en moyenne par mois.

Il peut toutefois arriver que le bébé ne mange pas une portion intégrale en une fois, qu'il ait des régurgitations ou que le lait soit perdu d'une façon ou d'une autre. De plus, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, recommande de préparer les biberons de manière « extemporanée », c'est-à-dire juste avant de le donner à l'enfant³⁰. Tout biberon de lait doit donc être consommé dans l'heure suivant sa préparation. Pour tenir compte de ces aléas de la vie, nous avons rajouté 10% supplémentaires au nombre moyen de paquets par mois.

Par ailleurs, nous prévoyons de l'eau minérale pauvre en nitrate pour les 6 premiers mois dans le panier, sur base des recommandations de la diététicienne. En effet, l'eau du robinet peut contenir une concentration de nitrate trop élevée pour le nourrisson, dont les reins ne sont pas encore complètement développés. À partir de 6 mois révolus, l'eau du robinet peut être utilisée³¹. Concernant les accessoires pour donner le lait au bébé, ils sont énumérés dans le Tableau 9. Il s'agit des biberons et tétines, un goupillon pour nettoyer les bouteilles, des bavoirs pour protéger les vêtements de l'enfant, et un stérilisateur pour micro-ondes.

TABEAU 9 ACCESSOIRES POUR LE LAIT DES BÉBÉS DE 0 À 6 MOIS

Produit	Explications
Biberon	Pour administrer le lait, en plastique
Tétines	En silicone, à changer régulièrement
Goupillon	pour nettoyer les bouteilles
Stérilisateur	pour micro-ondes
Bavoirs	quand l'enfant régurgite ou que le lait dépasse

³⁰ <https://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES-Ft-AlimNourrissons.pdf>

³¹ <https://www.kindergesundheit-info.de/themen/sicher-aufwachsen/sicherheit-im-alltag/wasser/trinkwasser/>

Lait 1er âge	En poudre
Eau minérale	Recommandée pour les 6 premiers mois en raison du nitrate
Micro-ondes	Pour stériliser le biberon (déjà compris dans le panier ménage)

Source : STATEC

Le scénario 2 aboutit à un coût moyen de **37 euros par mois**. Le lait en poudre est le poste le plus important de ce scénario avec 27 euros par mois.

2.3. Scénario 3 : approche mixte allaitement – lait en poudre

Finalement, un troisième calcul reflète un scénario « réaliste » en vue des résultats de l'enquête ALBA. Ce dernier prévoit un allaitement exclusif du bébé pendant les dix premières semaines (deux mois environ), et ensuite une combinaison allaitement – lait en poudre. Ce qui signifie que la mère continue d'allaiter le matin et le soir et que le reste de la journée, le bébé consomme du lait en poudre.

Pour les dix premières semaines, le panier prend en compte un apport énergétique supplémentaire pour la mère correspondant à 0.20% du budget alimentation saine de la mère. Un équipement minimum pour l'allaitement est également inclus dans le panier (cf. Tableau 10).

Pour les quatre mois suivants, le panier garde des calories supplémentaires pour la mère correspondant à 0.10% du budget alimentation saine de la mère (donc une diminution de 0.10% par rapport aux premiers mois). Ensuite, le coût du lait de substitution est calculé de la même façon que décrite dans la partie précédente, tout en enlevant deux repas par jour, qui sont encore assurés par l'allaitement. L'équipement « biberon » reste inclus dans ce scénario.

TABLEAU 10 VOLUME ET NOMBRE DES REPAS DES ENFANTS DE 0-4 MOIS SELON L'APPROCHE MIXTE

Période	Âge du bébé	Volume par jour	Nombre de repas par jour
1	De la naissance à 8 jours	Allaitement	À la demande
2	8 à 15 jours	Allaitement	À la demande
3	15 à 30 jours	Allaitement	À la demande
4	2 ^e mois	Allaitement	À la demande
5	3 ^e mois	530	4
6	4 ^e – 6 ^e mois	510	3

Source : Brochure « L'alimentation du bébé 0-12 mois », ministère de la Santé

TABLEAU 11 CONTENU DU PANIER MIXTE COMBINANT ALLAITEMENT ET LAIT EN POUDRE

Produit	Explications
Coussin allaitement	Pour le confort lors de l'allaitement
Coussinet lavable	Pour absorber le lait
Soutien-gorge d'allaitement	Pour faciliter allaitement
Crème Lanoline	Pour protéger les mamelons
Compresse d'allaitement	Pour soulager les douleurs éventuelles des seins

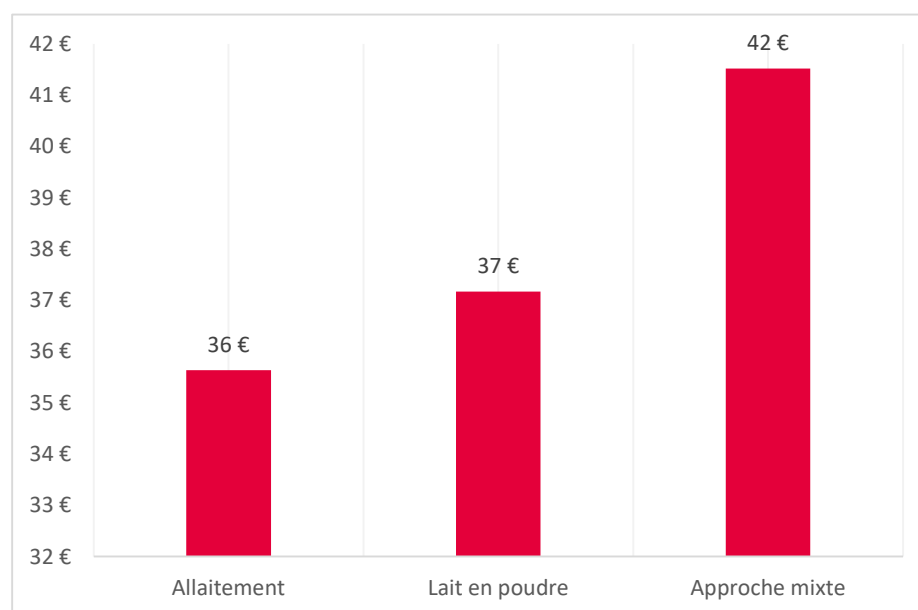
Biberon	Pour donner le lait en poudre
Tétine	Pour donner le lait en biberon
Goupillon	Pour nettoyer le biberon
Stérilisateur	Pour stériliser le biberon
Bavoir	Si l'enfant régurgite ou que le lait coule, pour protéger les vêtements
Lait 1er âge	En poudre
Eau minérale	Des 2 à 6 mois de l'enfant
Calories supplémentaires pour la mère période 1	Pour tenir compte des calories supplémentaires liées à l'allaitement. Équivaut à 0.20% du budget « alimentation saine » de la mère pour les 2 premiers mois
Calories supplémentaires pour la mère période 2	Pour tenir compte des calories supplémentaires induites par l'allaitement. Équivaut à 0.10% du budget « alimentation saine » de la mère pour les 4 mois consécutifs

Source : STATEC

Ce scénario représente un prix moyen de **42 euros par mois**. De nouveau, les calories supplémentaires de la mère constituent le poste le plus important dans le panier avec 16 euros par mois. Le lait en poudre génère un coût de 14 euros par mois.

Pour résumer, le scénario 1 « allaitement complet » ne revient pas beaucoup moins cher que le scénario 2 « lait de substitution exclusif » (cf. Graphique 1). C'est le scénario 3 « mixte », dans lequel la mère allaite exclusivement pendant 10 semaines et passe à un mode mixte par après qui revient le plus cher. Ceci est dû au fait qu'il est nécessaire d'inclure à la fois des accessoires pour l'allaitement, les calories supplémentaires pour la mère et le lait de substitution.

GRAPHIQUE 1 AVOIR UNE APPROCHE MIXTE AU LAITAGE DU BÉBÉ REVIENT LE PLUS CHER



Source : STATEC

Après délibération, le comité de pilotage a retenu le troisième scénario pour le calcul du panier des bébés de 0 à 5 mois, en prenant comme point d'appui les résultats de l'étude ALBA et en avançant qu'un budget de référence ne devrait pas mettre de pression sur les mères à allaiter complètement les six premiers mois, si les pratiques sont très différentes au Luxembourg.

3. L'alimentation solide et saine

Dans cette partie, nous décrivons le panier de l'alimentation solide pour un enfant de 6 mois, un enfant de 18 mois, un enfant de 3 ans et un enfant de 5 ans³².

3.1. Entre cinq et douze mois : le début de la diversification alimentaire

Les recommandations relatives à l'âge pour l'introduction de l'alimentation solide divergent. L'OMS recommande un démarrage de l'alimentation solide à six mois seulement. D'autres organismes, comme par exemple l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE Belgique) recommande d'introduire l'alimentation solide à partir de 5 mois et jusqu'à septième mois au plus tard. Le Luxembourg suit ces recommandations, notamment dans la brochure *L'alimentation du bébé 0-12 mois* en proposant de commencer la diversification alimentaire au début du cinquième mois de l'enfant et avant le début du septième mois. En effet, le lait ne suffit souvent plus à couvrir les besoins du bébé³³.

Certains signes indiquent que le bébé est prêt à manger du solide : il peut tenir sa tête tout droit, il peut coordonner le mouvement de la main vers la bouche, le réflexe de repousser de la nourriture solide avec la langue disparaît. De plus, il peut déglutir, commence à savoir mastiquer soit avec ses petites dents s'il en a, soit avec ses gencives et ses capacités digestives se développent. Enfin, il s'intéresse à l'alimentation des autres membres de la famille et peut rester assis tout seul. Souvent, ce moment s'accompagne également par l'arrivée des premières dents.

Les premiers aliments proposés aux enfants au moment du début de la diversification alimentaire sont des légumes et des pommes de terre cuits à la vapeur ou des fruits, selon le choix des parents. Cette introduction aux aliments solides se fait en général au moment du repas de midi ou du goûter.

Pour le bébé de six mois, notre tableau alimentaire (cf. Tableau 12) comporte plusieurs grandes catégories d'aliments : les féculents (pommes de terre), les légumes et fruits, les protéines animales et végétales et les graisses.

TABEAU 12 LE TABLEAU ALIMENTAIRE DU BÉBÉ DE 6 MOIS

Catégorie alimentaire

Céréales	Pommes de terre	Pain	Pâtes	Riz	
----------	-----------------	------	-------	-----	--

³² Nous avons également fait des calculs pour un enfant de 8 mois et de 12 mois pour mesurer l'évaluation du budget alimentation solide au fil de la première année. Ces informations sont disponibles sur demande.

³³ <http://sante.public.lu/fr/publications/a/alimentation-bebe-fr-de-pt-en/alimentation-bebe-fr-2013.pdf>

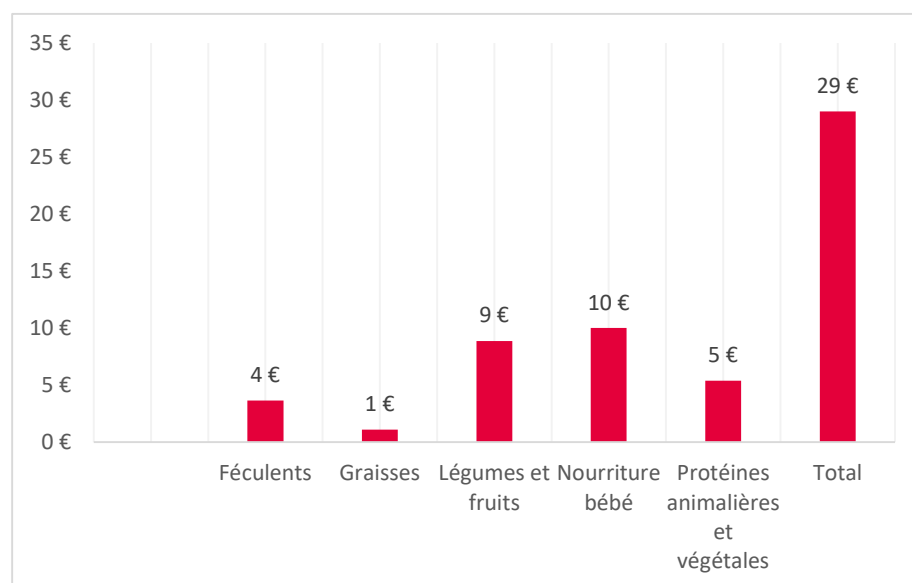
Légumes	Légumes frais	Légumes surgelés	Légumes en conserve		
Fruits	Fruits frais	Compote de fruits			
Protéines	Viande	Poisson	Charcuterie	Protéines d'origine végétale	Cœufs
Graisses	Huile de colza	Huile d'olive	Huile de tournesol	Beurre	Margarine
Épices	Sel	Bouillon de légumes	Herbes fraîches		
Liquides	Eau	Infusion			
Nourriture bébé	Bouillie lactée	Petits pots préparés			

Source : STATEC

Pour nos calculs, la catégorie des légumes est divisée en légumes frais, légumes surgelés et légumes en conserve. En effet, parfois il est difficile de trouver des légumes de saison frais de qualité. Dans ce cas, il est convenu d'utiliser des légumes surgelés (cf. Tableau 12). D'autres légumes, comme le maïs, le jus de tomates ou les olives par exemple, sont uniquement disponible en conserve ou en verre. Pour une meilleure absorption des vitamines présentes dans les légumes, de l'huile de colza est rajouté dans les purées dès le début. Nous avons également intégré dans nos calculs des bouillies lactées, préparées avec de l'eau, du lait en poudre ou du lait maternel. Rappelons en effet que durant la période de diversification, le lait maternel ou de substitution continue d'être l'aliment principal de l'enfant.

Suite aux recommandations des diététiciennes et à la délibération du comité de pilotage, des repas préparés en verre (vendus en grande surface) sont inclus dans le panier. Pour un bébé de six mois, trois petits pots de 100 grammes de légumes sont prévus par bébé. L'argument principal est que ces plats préparés sont généralement de haute qualité car contrôlés sévèrement et donnent aux parents une certaine flexibilité.

GRAPHIQUE 2 AU DÉBUT DE LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE, LE BÉBÉ CONSOMME AVANT TOUT DES FRUITS ET LÉGUMES



Source : STATEC

Comme le montre le graphique ci-dessus (Graphique 2), le coût mensuel de l'alimentation solide du bébé revient à **29 euros par mois**. Les petits pots préparés représentent le coût le plus élevé du panier avec dix euros par mois. Les fruits et légumes représentent un coût de près de neuf euros par mois, les féculents 3.64 euros par mois et les protéines (viande et poisson) 5 euros par mois.

À partir de 10 mois, l'enfant peut manger un peu de confiture et de beurre sur un bout de pain, en quantité très réduite. Au fil des 12 premiers mois, le choix des aliments s'agrandit. Au panier de départ s'ajoutent d'autres féculents, comme les pâtes et le pain, la charcuterie et les épices.

Encadré : méthode de calcul des catégories alimentaires

Il est essentiel, non seulement pour les petits enfants, mais pour tout individu, d'avoir une alimentation diversifiée et d'avoir le choix entre plusieurs aliments. Les légumes et les fruits sont des produits saisonniers et ne sont pas tous disponibles toute l'année (ou alors à un coût très variable). Ce fait a eu des conséquences sur notre méthode de calcul. En effet, pour certaines catégories d'aliments, nous avons sélectionné toute une gamme de produits dans la base de données de l'indice des prix à la consommation du STATEC pour définir un prix moyen : légumes, fruits, viande, poisson, charcuterie et fromage.

3.2. À partir d'un an et jusqu'à 6 ans : seules les quantités changent

À partir d'un an, l'alimentation de l'enfant se diversifie. En principe, l'enfant peut participer aux repas normaux de la famille. Il peut désormais consommer les produits laitiers : yaourts, fromage, crème liquide. Le lait en poudre peut être remplacé par le lait de vache (cf. Tableau 13). Une autre catégorie s'ajoute, celles des liquides. L'enfant boit de l'eau du robinet, des infusions et de temps à autre un verre de jus de fruits frais. Concernant les féculents, les enfants peuvent désormais manger du riz, du couscous ou du boulgour et des légumineuses, en plus des pommes de terre. Dans la catégorie « fruits », nous rajoutons des compotes de fruits frais, sur le conseil de la diététicienne.

TABLEAU 13 A PARTIR DE 12 MOIS, L'ALIMENTATION DES ENFANTS SE DIVERSIFIE

Catégorie alimentaire						
Céréales	Pommes de terre	Pain	Pâtes	Riz	Céréales petit-déjeuner	Légumineux
Légumes	Légumes frais	Légumes surgelés	Légumes en conserve			
Fruits	Fruits frais	Compote de fruits	Jus de fruits			
Produits laitiers	Lait	Fromage	Yaourt / fromage blanc nature	Crème de lait	Yaourt aux fruits	

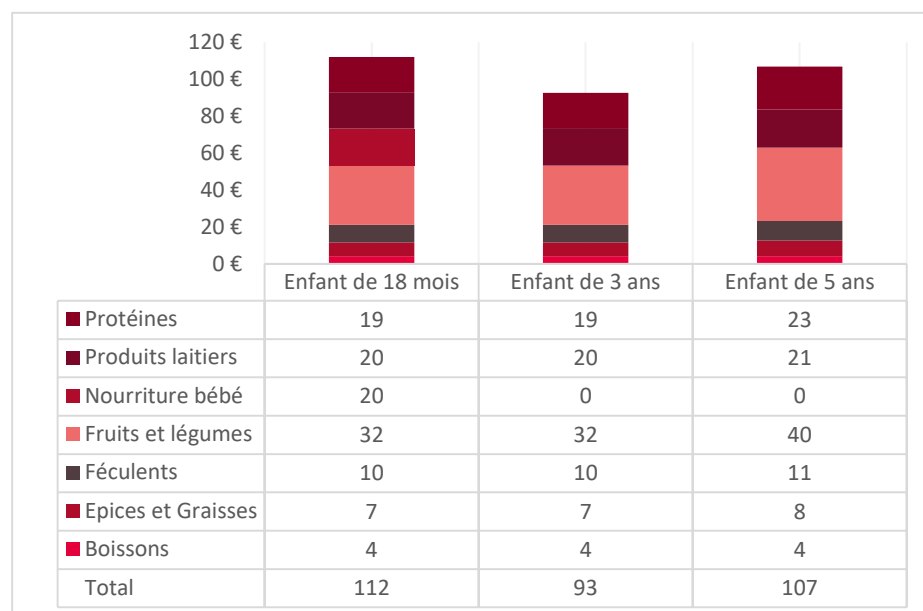
Protéines	Viande	Poisson	Charcuterie	Protéines d'origine végétale	Cœufs	
Graisses	Huile de colza	Huile d'olives	Huile de tournesol	Beurre	Margarine	
Épices	Sel	Poivre	Paprika	Persil	Bouillon de légumes	

Source : STATEC

La bouillie lactée reste dans le panier des enfants jusqu'à trois ans. On peut la mélanger à la compote de fruits par exemple pour lui donner plus de consistance. Les « petits pots préparés » restent également dans le panier de l'enfant de 18 mois.

À partir de trois ans, les quantités dont l'enfant a besoin changent, notamment au niveau des produits laitiers.

GRAPHIQUE 3 LES ARTICLES « NOURRITURE BÉBÉ » FONT AUGMENTER LE BUDGET DE L'ENFANT DE 18 MOIS



Source : STATEC

Le coût mensuel pour l'alimentation solide et saine des enfants de 18 mois, trois ans et cinq ans s'élève respectivement à **112 euros, 93 euros et 107 euros**. L'enfant de 18 mois dispose encore des produits « nourriture bébé », ce qui fait augmenter son budget. Le budget de l'enfant de cinq ans remonte en raison des quantités plus élevées (cf. Graphique 3).

4. L'alimentation « pour le plaisir »

Le panier « alimentation saine » regroupe tous les aliments nécessaires au minimum pour une alimentation saine et équilibrée. Or, ce panier peut paraître très rigide et ne correspond pas à la réalité de beaucoup de familles. C'est pourquoi nous avons également inclus des « aliments pour le plaisir » dans le panier des enfants à partir de six mois. D'une part, nous avons intégré à partir de six mois une

petite quantité de biscuits complets au beurre, de biscottes et de galettes céréales pour les collations pour tenir compte du fait que les petits enfants ont souvent besoin de petits en-cas. D'autre part, nous ajoutons des quantités minimales de sucre, de miel, de confiture, de pâte à tartiner au chocolat, de poudre de cacao, de ketchup et de mayonnaise pour les enfants à partir de 12 mois.

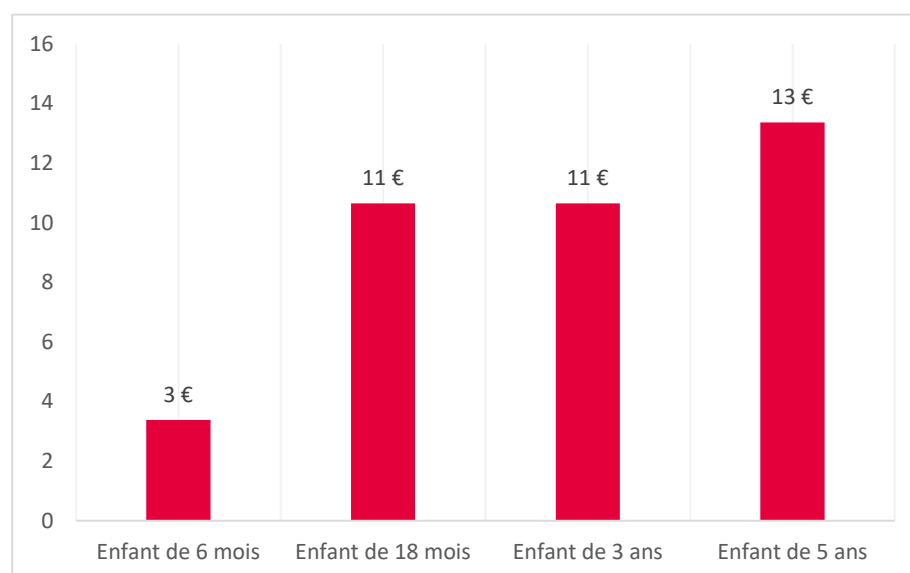
Finalement, un kilo de farine, du lait supplémentaire et des œufs sont rajoutés au panier pour permettre à la famille de pouvoir faire des crêpes ou un gâteau de temps à autre.

TABLEAU 14 PRODUITS DES ALIMENTS PLAISIR

Aliments supplémentaires	Sucre	Miel	Confiture	Poudre de cacao	Pâte à tartiner
Snacks	Biscuits complets	Biscottes	Galettes de céréales		

Source : STATEC

GRAPHIQUE 4 PLUS UN ENFANT GRANDIT, PLUS IL A DROIT À DES ALIMENTS PLAISIRS



Source : STATEC

Le coût de l'alimentation plaisir varie de 3 euros pour un enfant de six mois à 13 euros pour un enfant de cinq ans (cf. Graphique 4).

5. Équipement

5.1. L'équipement spécifique à la petite enfance

Les petits enfants ont besoin d'un certain nombre d'articles pour manger. En effet, afin de pouvoir participer aux repas en famille, l'enfant a besoin d'une chaise haute adaptée à sa taille et à la table, de vaisselle incassable (assiettes, couverts, bols), et de bavoirs. Enfin, le ménage se munit de pots dans

lesquels conserver les menus de l'enfant, de contenants pour en-cas, de gourdes et gobelets adaptés et enfin de boîtes à tartines lorsque l'enfant démarre l'école (cf. Tableau 15).

Tableau 15 Equipement de cuisine spécifique aux petits enfants

Âge	Produit	Explication	Commentaire
0-12 mois	Pots de conservation	Pour conserver les purées/compotes fait maison	
0- 3 ans	Assiette bébé	Pour les repas	En plastique
	Bol bébé	Pour les repas	En plastique
	Cuillère bébé	Pour les repas	En plastique
	Couverts enfant	Pour les repas	
	Bavoir	Pour protéger vêtements	
	Gobelet 1 ^{er} âge	Pour boire de l'eau	
	Boîte snack	Pour emmener un snack	
	Chaise haute avec plateau	Pour les repas	
4-6 ans	Chaise haute	Pour les repas	
	Couverts enfants	Pour les repas	
	Gourde	Pour boire lors de sorties	

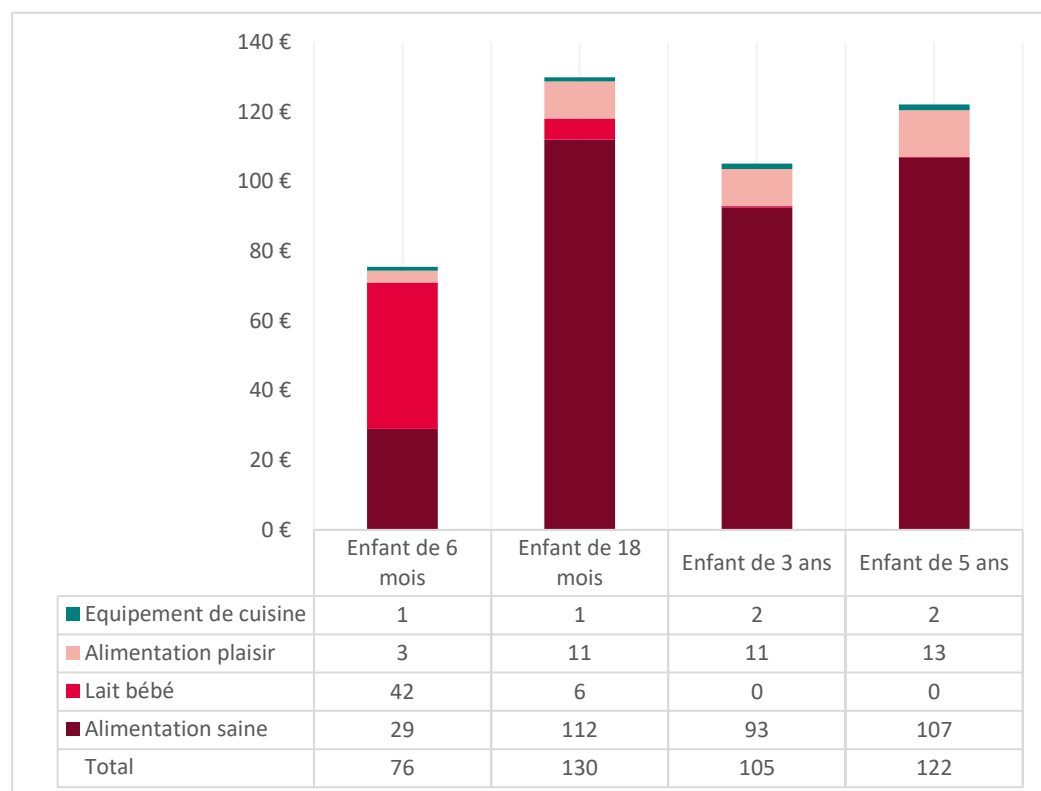
Source : STATEC

5.2. L'équipement du ménage

À côté de l'équipement spécifique aux petits enfants, les ménages disposent évidemment de tout un éventail d'équipement supplémentaire pour cuisiner les aliments, les conserver, pour consommer les repas et pour nettoyer. Le panier inclut un minimum d'équipement électroménager : mixer, four à micro-ondes, bouilloire, machine à café et congélateur pour les ménages avec enfants. Nous supposons que les familles habitent dans des logements avec cuisine équipée.

6. Les résultats

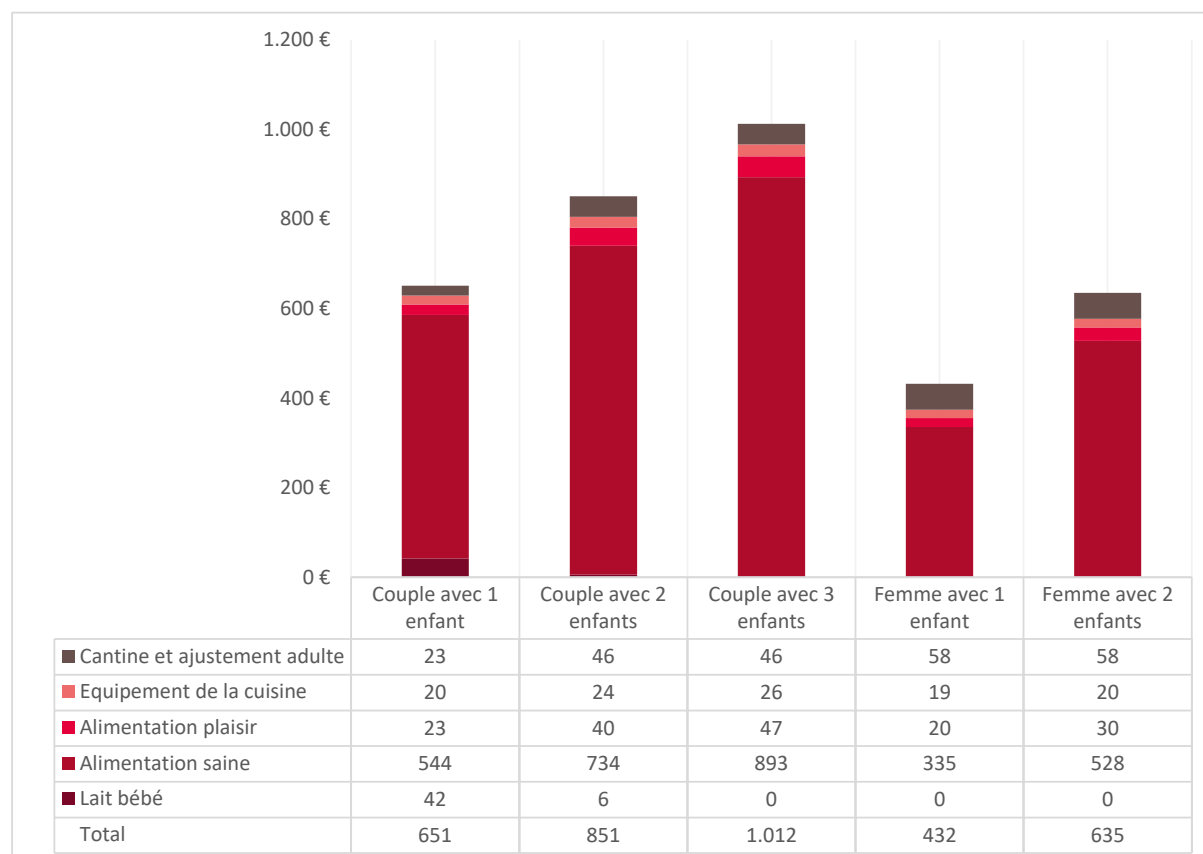
GRAPHIQUE 5 POUR LE BÉBÉ DE 6 MOIS, C'EST LE LAIT QUI COÛTE LE PLUS; POUR LES AUTRES C'EST L'ALIMENTATION SAINES



Source : STATEC

Avec 130 euros par mois, le budget de l'enfant de 18 mois pour l'alimentation saine est le plus élevé (cf. Graphique 5). En effet, dans son sous panier « alimentation saine » sont intégrés les petits pots préparés, qui génèrent un coût considérable. Le budget de l'enfant de trois ans diminue par rapport à l'enfant de 18 mois, car les aliments spéciaux liés à la petite enfance disparaissent du panier (les petits pots préparés). Son coût mensuel est de 105 euros. Pour les enfants de cinq ans, le budget de l'alimentation augmente de nouveau en raison de la quantité plus élevée de nourriture dont ils ont besoin pour grandir. Leur budget s'élève à 122 euros par mois. Le budget mensuel du bébé de six mois s'établit à 76 euros. Le volet 'lait bébé' forme le coût le plus élevé.

GRAPHIQUE 6 LE PANIER ALIMENTATION Saine ATTEINT 1012 EUROS POUR UNE FAMILLE DE CINQ PERSONNES



Source : STATEC

Le budget mensuel total par type de ménage (cf. Graphique 6) varie entre **432 euros** pour une femme seule avec un enfant de trois ans et **1 012 euros** par mois pour un couple avec trois enfants. L'alimentation saine forme le poste le plus gros de l'alimentation. Pour un couple avec deux enfants âgés de 18 mois et trois ans, il représente 893 euros par mois. À noter que le budget total par type de ménage comporte une catégorie supplémentaire qui n'a pas encore été évoquée jusqu'ici : le poste cantine et ajustement adulte. En effet, nous prévoyons pour chaque adulte poursuivant une activité professionnelle un repas cantine par semaine. Pour les jours concernés, nous enlevons un tiers du budget alimentation saine. Le même exercice est également fait pour les enfants, ce que nous détaillons dans le panier du développement, de l'éducation et de l'accueil.

Les vêtements et les chaussures

1. Introduction

Le panier vêtements de la petite enfance a pour fonction principale de présenter les besoins élémentaires en matière vestimentaire. Ainsi, ne pas avoir froid pour un nourrisson est vital, il ne peut donc pas être dispensé d'habits comme les bodys ou les pyjamas. Ce panier a également pour fonction de couvrir des aspects sociologiques liés aux tenues, afin de permettre aux enfants de vivre en société, de participer à la vie sociale du pays, de l'école ou de la crèche, de la maison (Franziskus, 2016). Par exemple, un enfant de 4 ans qui est scolarisé porte une veste pour se rendre à l'école, ainsi que des habits adaptés à son âge et à ses activités. Il est donc primordial de prévoir pour ce dernier différents types de vêtements. À l'instar des autres paniers, les vêtements sont réfléchis selon plusieurs critères en lien tant à la société luxembourgeoise qu'à la croissance des enfants.

Le présent chapitre est structuré comme suit. Tout d'abord, nous présentons les aspects préliminaires de la construction du panier (base commune et critères spécifiques à la petite enfance). Ensuite, nous décrivons le choix des articles et la construction du panier. Finalement, nous terminons avec le contenu du panier, qui est divisé en quatre tranches d'âges : de la naissance à un an, de 13 à 24 mois, de deux à trois ans et enfin de quatre à six ans.

2. Construction du panier

Le panier vêtements présente une série de produits adaptés au cadre de la petite enfance et au contexte luxembourgeois.

2.1. Base commune des vêtements

Une base commune de vêtements est proposée, essentielle pour couvrir les besoins élémentaires des enfants. Elle s'appuie sur les choix méthodologiques adoptés dans le budget de référence de base (Franziskus 2016), issus de la démarche européenne des budgets de référence.

Conditions météorologiques

Le Grand-Duché est un pays d'Europe de l'Ouest au climat semi-continental. Les saisons y sont marquées par le soleil, le vent, la pluie, quelque fois la neige et le givre. Il faut dès lors prévoir des habits offrant la possibilité à l'enfant de se déplacer, de bouger et de vivre par tous les temps. Comme Storms et al. (2013) le précisent, tout vêtement doit être adapté aux conditions climatiques particulières de l'environnement pour lequel le budget de référence est développé.

Qualité et sécurité

Il est important de prendre en considération les critères de qualité et de sécurité des vêtements et accessoires des enfants. L'enfant doit pouvoir porter des habits confortables, qui lui permettent de se sentir bien et qui ne provoquent pas d'allergie ou de réaction cutanée. Ainsi, sur l'ensemble du panier

vêtements des enfants, nous privilégions les matières naturelles, de préférence le coton organique³⁴. Les matières synthétiques peuvent provoquer des irritations de la peau ou des allergies, surtout chez les enfants dont la peau est sensible et fragile. Nous avons suivi le label « OEKO-TEX[®] Standard 100 », ce qui nous a permis de sélectionner une partie des vêtements pour enfants. Par ailleurs, la méthodologie européenne exige que ce label soit respecté dans la sélection des sous-vêtements et des pyjamas (Storms et al., 2014). Nous tenons à respecter ce label garantissant un système de contrôle et de certification contre les substances nocives présentes dans les fibres textiles. Ce dernier est respecté dans certains magasins d'habits de grande consommation présents au Luxembourg.

2.2. Base spécifique des vêtements pour la petite enfance

Les vêtements de la petite enfance présentent plusieurs particularités.

Critères de croissance, de taille et de développement

Tout d'abord, les besoins en vêtements changent en fonction de l'âge et de la mobilité de l'enfant. Un nouveau-né, bougeant très peu, doit être plus couvert qu'un enfant qui marche et qui découvre le monde de manière de plus en plus autonome. Ce dernier a besoin de vêtements qui le protègent contre la pluie ou la boue par exemple. Ensuite, la croissance de l'enfant est rapide et ce, dès les premiers mois de vie. En analysant les graphiques de croissance de l'OMS pour les enfants de la naissance à 2 ans puis de 3 à 5 ans³⁵, nous constatons que les filles et les garçons ont à peu près la même croissance, bien que les garçons soient généralement plus grands et gros à la naissance et restent un peu plus sur le haut de la courbe.

Lors de la première année, le bébé grandit de façon exponentielle, tant au niveau de la taille, que du poids, du tour de tête ou encore de la pointure des pieds. Par la suite, la croissance s'étale au fil des mois et des ans. Ce qui signifie que la durée d'utilisation des habits devient progressivement plus longue. Cependant, un enfant de quatre à six ans dès lors qu'il est plus mobile et qu'il participe d'une façon ou d'une autre à la vie sociale, peut abîmer ou perdre ses vêtements. Il faut donc prévoir un nombre d'exemplaires supplémentaires afin de combler au mieux ses besoins. Nous avons également pris en considération le rythme ainsi que le coût des lessives afin de permettre au ménage un certain roulement dans les habits.

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend l'évolution des tailles des enfants de 0 à 3 ans.

TABEAU 16 GUIDE DES TAILLES DES ENFANTS DE 0-36 MOIS

Taille	Âge	Poids
50	Nouveau-né	3 kg

³⁴ <https://www.doctissimo.fr/html/grossesse/bebe/puericulture/articles/12044-choisir-habits-bebe.htm>

³⁵ Organisation Mondiale de la Santé – The WHO Childgrowth Standards – Documentation – <http://www.who.int/childgrowth/standards/en/>

56	0-2 mois	4,5 kg
62	2-3 mois	6,5 kg
68	3-6 mois	8 kg
74	6-9 mois	9 kg
80	9-12 mois	10 kg
86	12-18 mois	11 kg
92	18-24 mois	12,5 kg
98	24-36 mois	16 kg

Source : guide des tailles H&M, C&A

Nous tenons compte de cette spécificité de croissance et de développement en divisant le panier selon quatre tranches d'âges, qui reflètent des moments de croissance et de développement différents :

1. De la naissance à 12 mois
2. De 13 à 24 mois
3. De 2 à 3 ans
4. De 4 à 6 ans

Comme mentionné précédemment, surtout pour les premières tailles, les vêtements des enfants en bas âge ne sont pas utilisés longtemps et se caractérisent par un fort « turn-over ». Bien sûr, la fréquence avec laquelle les vêtements sont changés dépend fortement de la taille et du poids du bébé à la naissance et de son rythme de croissance individuel.

Critères de genre et choix pour une approche unisexe

Un autre aspect important est la différenciation ou non entre les genres dans la construction du panier des vêtements des petits enfants. À partir de quel âge faut-il prendre en compte des différences de genres pour les besoins vestimentaires de base ? D'un point de vue physiologique, les courbes de l'OMS présentées plus haut montrent que les filles et garçons en bas âge suivent à peu près les mêmes évolutions de croissance. De ce point de vue, nous ne devons donc pas faire de différence entre les sexes. Il s'agit plutôt d'une question sociale, identitaire et de mode.

Nous avons choisi une approche unisexe des vêtements pour deux raisons principales. Premièrement, nous partons du postulat selon lequel les différences de genre entre les enfants en termes de besoins (Bolter et al. 2017, pp. 107) et âges décrits dans ce panier ne sont pas significatives au niveau du budget alloué. Deuxièmement, étant donné que les autres paniers de la petite enfance sont définis de manière unisexe, ceci nous permet à la fois une lecture plus facile des biens, mais également un calcul final du budget de référence cohérent avec l'ensemble des autres paniers. L'ensemble du panier représente donc un lot de vêtements-types unisexe.

2.3. Choix des articles et calcul des prix

Le présent panier est construit sur base de listes fournies par l'association sans but lucratif Initiativ Liewensufank³⁶ en ce qui concerne les nouveau-nés. Pour les enfants de 1 à 6 ans, nous avons travaillé par analogie avec le panier vêtement du budget de référence de base (Franziskus 2016). Dans ce dernier, la base commune du projet européen avait servi à déterminer les catégories et le nombre d'articles pour chaque personne type. Cette base ne peut pas être transposée telle qu'elle pour la petite enfance, étant donné que leurs besoins en matière de vêtements diffèrent mais nous nous en sommes inspirés.

Pour calculer le coût du panier vêtements des enfants, nous avons eu recours aussi souvent que possible à la base de données de l'indice des prix à la consommation. Cependant, celle-ci présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte toute la panoplie d'articles nécessaires ou alors à des prix ne pouvant pas être qualifiés de « bas ». Nous intégrons dès lors des articles de magasins pratiquants des prix raisonnables, offrant un large choix d'habits ou de chaussures pour les différentes tranches d'âges et géographiquement répandus sur le territoire luxembourgeois. Par ailleurs, nous avons pu observer que les prix restent les mêmes pour un certain nombre de tailles, ce qui facilite la projection à des âges, tailles et poids différents des enfants.

Dans le budget de référence 2016, nous avons enlevé 10% du prix des vêtements en estimant que les ménages peuvent acheter une partie de leurs vêtements pendant les soldes. Nous appliquons la même méthode ici, uniquement sur les vêtements et non pas sur l'entretien. Effectivement, nous assumons que les parents achètent une partie des vêtements lors des soldes ou en seconde main.

3. Contenu du panier

3.1. Description générale

Nous présentons les divers types d'habits qui composent ce panier et qui sont des exemples de ce qu'un enfant peut porter. Certaines catégories se subdivisent afin de comprendre des articles plus précis. Le Tableau 17 offre une vue d'ensemble des produits pris en compte dans le calcul des budgets de référence, que nous décrivons ensuite.

TABEAU 17 RÉSUMÉ DES CATÉGORIES DU PANIER VÊTEMENTS

Catégories						
Vestes	Imperméable	Mi saison	Hiver	Été	Combinaison	
Bas	Pantalon	Short	Leggings, collants			
Hauts (manches courtes et longues)	Tee-Shirt	Chemises	Body	Pull, gilet, brassière	Sweat-Shirt	Débardeur
Sous- vêtements	Pyjama été	Pyjama hiver	Chaussettes hiver	Chaussettes été	Sous- vêtements	

³⁶ L'Initiativ Liewensufank propose des cours de préparation à la naissance. Dans ce contexte, elle distribue des listes avec un équipement de base pour l'arrivée du bébé, notamment sur le nombre de vêtements. Pour en savoir plus : <https://www.liewensufank.lu/de/>

Accessoires	Bonnet, casquette	Écharpe	Gants	Sac à dos (école)	Accessoires pour cheveux	Bavoir
Vêtements de sport	Short, jogging, Tee-Shirt	Baskets	Affaires de natation	Sac à dos		
Chaussures	Chaussures et sneakers	Sandales	Chaussons/pantoufles	Bottes de pluie		

Source : STATEC, Base commune du projet européen

3.2. Les produits

Vestes

Les vestes représentent un budget considérable dans la garde-robe des enfants. En effet, le prix à la pièce est élevé, et leur durée d'utilisation est d'une année, voire de six mois pour les bébés. Une distinction est faite entre les vestes nécessaires pour traverser les saisons. Nous retrouvons ainsi des vestes pour la pluie (imperméable), des combinaisons tout-en-un pour les bébés, des vestes matelassées pour l'hiver et légères pour l'été, ainsi que des vestes de mi saison. Nous avons inclus dans cette catégorie les pantalons de pluie, souvent bien utiles au vu de la météo capricieuse du pays.

Bas

L'ensemble des produits repris dans cette catégorie sont les pantalons, shorts, jupes, et robes ainsi que les collants et leggings qu'un enfant porte tous les jours.

Hauts

Cette catégorie inclut les pulls, gilets, chemises et Tee-Shirts, ainsi que les bodies (manches longues et manches courtes), habits indispensables pour les jeunes enfants avant l'âge de la propreté. Les bodies permettent aux petits de garder leur dos au chaud et à l'abri des intempéries comme le vent par exemple. Dès l'âge de deux ans, le panier vêtement comprend également deux chemises (une à manches courtes et une à manches longues), ainsi que des débardeurs, servant en été comme T-Shirt sans manches et en hiver comme chemisette³⁷.

Sous-vêtements

Cette catégorie inclut les slips et les culottes, repris sous l'appellation globale de « sous-vêtements » pour préserver notre approche unisexe des vêtements, ainsi que les chaussettes et les pyjamas. Ceux-ci représentent l'habit le plus porté par les bébés de la naissance à trois mois. Ils peuvent être remplacés par des grenouillères, qui laissent les bras à découvert. Par la suite, le nombre de pyjamas diminue au profit des habits classiques.

Accessoires

³⁷ Nous voyons ici l'application pratique de la méthodologie selon laquelle un même produit ayant plusieurs utilisations est privilégié face à un produit ayant un usage unique.

Les accessoires font partie intégrante du panier vêtements. Ils se composent d'un ensemble d'articles pour les cheveux (barrettes, élastiques, etc.) ou pour les sorties à l'extérieur (casquette, bonnet³⁸, gant, sac d'école, etc.). Nous avons également intégré des bavoirs³⁹ en tissu, principalement utilisés lorsque l'enfant fait des dents et salive plus.

Vêtements de sport

Nous incluons des articles pour les activités sportives de l'enfant, que ce soit en famille ou en collectivité. Suite aux discussions lors des focus groups, il est apparu important de privilégier un accès à la piscine, avec des affaires spécifiques à cette pratique (maillot ou couche spéciale pour les petits enfants, bonnet de bain, brassards). Nous prévoyons également un équipement de base pour faire du sport : un sac contenant des baskets, un jogging et un short ainsi qu'un T-shirt de sport.

Chaussures et chaussons

Lors de la première année, la majorité des enfants ne marchent pas encore. Il n'est donc pas nécessaire d'inclure des chaussures pour cette tranche d'âge.

À partir du moment où l'enfant commence à marcher et jusqu'à l'âge de deux ans environ, il est conseillé de laisser les enfants marcher à pieds nus régulièrement. Étant donné les conditions météorologiques du Grand-Duché, il est évident que pour les sorties, les pieds des enfants sont protégés. Les premières chaussures doivent être légères, souples, et dotées d'une semelle coussinée. Une des particularités de la petite enfance est la durée de vie courte des chaussures. En outre, il est important de contrôler régulièrement l'évolution de la pointure de l'enfant et de changer de chaussures lorsqu'il se sent à l'étroit dans ses souliers. En effet, des chaussures trop petites peuvent entraîner des déformations au niveau des pieds et des orteils de l'enfant. Il est donc recommandé de pouvoir mettre un index à l'arrière du talon de la chaussure lorsque l'enfant se tient debout. Les critères de qualité sont les suivants : la chaussure doit rester légère, la semelle doit plier au niveau des orteils, et être antidérapante. Les chaussures doivent également permettre la bonne aération et la respiration des pieds⁴⁰.

Nous avons axé nos choix sur des chaussures confortables et pratiques pour les besoins de l'enfant selon son âge. L'évolution de la taille des pieds est exponentielle et engendre un changement rapide et fréquent des chaussures. Selon la Société canadienne de pédiatrie, les pieds de l'enfant grandissent en moyenne d'une demi pointure tous les deux à trois mois jusqu'à l'âge de 3 ans. Après, ils changent de pointure une fois par année⁴¹. Le Tableau 18 suivant illustre cette évolution pour les enfants de 0 à 4 ans⁴².

TABEAU 18 GUIDE DES POINTURES DES ENFANTS

Pointure	Âge	Taille de pied en cm
16	0-3 mois	9

³⁸ <http://www.guidedestailles.com/taille-bonnet-bebe.html>

³⁹ À noter qu'un plus grand nombre de bavoirs est prévu dans le panier alimentation.

⁴⁰ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/viefamille/fiche.aspx?doc=bien-choisir-souliers-sandaes-enfant

⁴¹ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/viefamille/fiche.aspx?doc=bien-choisir-souliers-sandaes-enfant

⁴² <https://www.aubert.com/les-conseils/6-12-mois/chausser-bebe.html>

18	3-6 mois	11,75
20	6-12 mois	13
22	12-18 mois	14,5
24	18-24 mois	15,75
26	2-3 ans	17
28	3-4 ans	18,25

Source : auber.com

4. Le panier par âge

4.1. La première année : de la naissance à un an

Au cours de la première année de sa vie, un enfant change en moyenne cinq fois de taille de vêtements (cf. Tableau 19). Dès lors, pour estimer le prix minimum de la garde-robe d'un enfant entre 0 et 12 mois, nous partons de l'hypothèse que la famille achète des vêtements dans trois tailles différentes au cours de cette première année, supposant que l'enfant peut porter des vêtements qui peuvent être légèrement trop grands. Ainsi, pour la première année de vie, l'enfant passe de la taille 56cm (zéro à deux mois), à la taille 62/68cm (trois à six mois), pour arriver à la taille 74/80cm (sept à 12 mois)⁴³. Nous avons reporté ces différentes tailles sur une année afin de faciliter le calcul et la comparaison avec les autres tranches d'âges du panier vêtements. C'est pourquoi le nombre total d'habits, par exemple de bodies manches longues, que le budget de référence prévoit pour la première année ne se fait pas selon la taille mais bien selon la catégorie. Par conséquent, le nombre de bodies manches longues de 0 à 12 mois est de 16 exemplaires, toutes tailles confondues et ce pour une année.

Les nouveau-nés et les tout-petits demandent une attention particulière au niveau des matières choisies (respect de la peau), et de la protection que les habits doivent leur procurer. En effet, les bébés de zéro à six mois bougent très peu, il faut donc bien les couvrir en toute saison. C'est pourquoi nous prévoyons des combinaisons complètes, ainsi que des accessoires tels que les gants, les bonnets (dont le bonnet de naissance), ou encore les chaussons.

TABLEAU 19 CONTENU DU PANIER VÊTEMENTS DES ENFANTS 0-1 AN

Catégorie	Article	Quantité
Pyjama	Pyjama en coton	6
	Pyjama en molleton/velours	6
Haut	Body manches longues	16
	Body manches courtes	14
	Gilet, Pull, brassière hiver	4
	Gilet, Pull, brassière été	4
	Sweat manches longues	5
	T-shirt manches courtes	4
Bas	Robe/Jupe	4
	Short	2
	Pantalons	6
	Collants	4

⁴³ Les tailles utilisées dans le présent document sont à titre d'exemple et sont variables d'un enfant à l'autre en fonction de sa croissance et de son développement.

	Legging	6
Accessoires	Bonnet de naissance	1
	Bonnet d'hiver	2
	Chapeau été	1
	Bonnet mi saison	1
	Gants	2
	Chaussette	10
	Chaussons	1
	Chaussons fourrés	1
	Bavoirs	6
	Maillot de bain	1
Veste	Manteau doublé	1
	Veste de pluie	1
	Veste mi saison	1
	Pantalon de pluie	1
	Combinaison/Doudoune	2

Source : STATEC

4.2. La deuxième année : de 13 à 24 mois

En prenant comme point de départ l'analyse des courbes de croissance de l'OMS, nous supposons qu'entre 13 et 24 mois, l'enfant change deux fois de taille. La croissance de l'enfant reste forte tout en permettant de prolonger la durée d'utilisation des habits sur une année. En effet, un enfant de cet âge passe de la taille moyenne de 74 cm pour son premier anniversaire à 86 cm lors de ses deux ans. Certains éléments du panier peuvent néanmoins être portés plus longtemps, comme par exemple le costume de pluie, les gants, les chaussons, les bavoirs, ou encore la combinaison.

La principale particularité de cette tranche d'âge est le développement moteur de l'enfant, caractérisé par son apprentissage et son acquisition de la marche. Dès lors, il est important d'inclure des chaussures de différents types afin de garantir la bonne tenue du pied de l'enfant. C'est également à cet âge que nous incluons un équipement pour aller nager (maillot, brassards, bonnet de bain).

TABEAU 20 CONTENU DU PANIER VÊTEMENTS DES ENFANTS 1-2 ANS

Catégorie	Produit	Quantité
Vestes	Veste de pluie	1
	Pantalon de pluie	1
	Manteau doublé	1
	Veste d'été	1
	Veste de mi saison	1
Bas	Pantalon	5
	Jeans	2
	Collants	3
	Legging	4

	Robe	3
	Jupe	1
	Short	4
Hauts	Body manches longues	6
	Body manches courtes	6
	Sweat	2
	Pull en laine	5
	T-Shirt manches courtes	6
	T-Shirt manches longues	6
Sous-vêtements	Pyjama d'été	3
	Pyjama d'hiver	3
	Chaussettes	9
Accessoires	Bonnet	2
	Gants	2
	Écharpe	1
	Petit sac à dos enfant	1
	Chapeau/casquette été	2
	Maillot de bain couche	1
	T-shirt anti-UV	1
	Brassards	1
	Bonnet de bain	1
Chaussures	Chaussures d'hiver	1
	Sandales	1
	Chaussures	2
	Bottes de pluie	2
	Pantoufles/Chaussons	2

Source : STATEC

4.3. De deux à quatre ans

Pendant la troisième année de vie, l'enfant change encore deux fois de taille (tenue hiver, tenue été). À l'âge de trois ans, il porte des habits de 86 cm à 98 cm.

C'est à partir de deux ans que se fait l'acquisition de la propreté, de jour puis de nuit⁴⁴. Il importe donc de prévoir une quantité suffisante de sous-vêtements. Nous avons également décidé de garder un nombre réduit de bodies afin de prévoir les quelques mois durant lequel l'enfant peut encore porter des bodies avant d'être propre (cf. Tableau 21). Ici encore, il faut avoir en tête qu'il s'agit d'enfant type et que le développement de chacun est individuel. Un enfant peut donc être propre plus tôt ou plus tard, le principe est de prévoir un nombre suffisant de sous-vêtements afin d'accompagner l'enfant dans cet apprentissage.

44

<https://www.cps.ca/fr/documents/position/apprentissage-de-la-proprete>
https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/soins/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-enfant-apprentissage-proprete-couche-petit-pot

TABLEAU 21 CONTENU DU PANIER VÊTEMENTS ENFANTS 2-3 ANS

Catégorie	Produit	Quantité
Vestes	Combinaison imperméable	1
	Veste d'hiver	1
	Veste d'été	1
	Veste de mi saison	1
Bas	Pantalon	3
	Jeans	2
	Collants	4
	Legging	4
	Robe	3
	Jupe	1
	Short	4
Hauts	Body	5
	Sweat	2
	Pull en laine	2
	Sous-pulls	2
	Chemise longue	1
	Chemise courte	1
	T-Shirt manches courtes	6
	T-Shirt manches longues	6
Sous-vêtements	Débardeurs	4
	Sous-vêtements	12
	Pyjama d'été	3
	Pyjama d'hiver	3
	Chaussettes d'hiver	10
Accessoires	Socquettes d'été	10
	Bonnet	2
	Gants	2
	Écharpe	1
	Sac à dos	1
	Casquette	2
	Maillot de bain	1
	Brassards	1
	Bonnet de bain	1
	Bonnet de bain	1
Chaussures	Chaussures d'hiver	1
	Sandaes	1
	Chaussures	2
	Bottes de pluie	1
	Pantoufles	2

Source : STATEC

4.4. De quatre à six ans

Entre quatre et six ans, l'enfant intègre l'école fondamentale obligatoire, y fait du sport et des activités multiples. Il peut également commencer à faire du sport en-dehors de l'école. C'est pourquoi nous incluons dans le panier vêtement des tenues de sport adaptées à cette tranche d'âge.

C'est également à partir de cet âge que les accessoires de genre font leur apparition. Il serait bien entendu restrictif de penser que ceux-ci ne sont pas présents dans les tranches d'âges précédentes. Néanmoins, nous avons décidé de les prendre en compte à partir du moment où l'enfant commence l'école fondamentale.

Enfin, la croissance de l'enfant se stabilise progressivement et permet d'étaler une partie du panier et du budget des vêtements sur deux ans. L'enfant porte généralement des habits de taille 105 cm à 116 cm. La liste des vêtements d'un enfant de quatre ans ressemble à celle du garçon de six à dix ans. La garde-robe d'un enfant de cinq ans se présente de la façon suivante (Tableau 22):

TABLEAU 22 *CONTENU DU PANIER VÊTEMENTS ENFANTS 4-6 ANS*

Catégorie	Produit	Quantité
Vestes	Veste & pantalon imperméable	1
	Veste d'hiver	1
	Veste d'été	1
	Veste mi saison	1
Bas	Pantalon	3
	Jeans	2
	Collants	4
	Legging	4
	Robe	3
	Jupe	2
	Short	4
Hauts	Pullover sweat	2
	Pull en laine	2
	Sous-pull	2
	Chemise ou blouse longue	1
	Chemise ou blouse courte	1
	T-shirt manches longues	6
	T-Shirt manches courtes	6
Sous-vêtements	Débardeur	4
	Sous-vêtements	12
	Pyjama d'été	3
	Pyjama d'hiver	3
	Chaussettes d'hiver	10
Accessoires	Socquettes d'été	10
	Bonnet	2
	Gants	2
	Écharpe	1
	Sac à dos école	1

	Lot de 10 barrettes	1
	Lot de 12 élastiques	1
	Lot de 3 chouchous	1
	Lot de 3 serre-têtes	1
	Casquette	2
Vêtements de sport	Pantalons jogging	1
	Short et top de sport	1
	Sac pour affaires de sport	1
	Chaussures de sport	2
	Maillot de bain	1
	Brassards	1
	Bonnet de bain	1
Chaussures	Chaussures d'hiver	1
	Sandales	1
	Chaussures	2
	Bottes de pluie	1
	Pantoufles	2

Source : STATEC

5. Rangement et entretien des vêtements et chaussures.

5.1. L'équipement de l'enfant

Pour ranger leurs vêtements, les enfants sont équipés d'une armoire. Pour les bébés de moins d'un an, nous ne prévoyons pas d'armoire, car la table à langer (cf. L'hygiène personnelle) permet de ranger les vêtements. Des cintres sont ajoutés pour la penderie. Pour les enfants de cinq ans, nous comptons également une chaise pour ranger les vêtements utilisés, des lacets et un spray imperméabilisant.

TABEAU 23 RANGEMENT ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS

Âge	Produit	Quantité
2-6 ans	Armoire	En bois avec étagère et penderie
	Cintres	Pour pendre les vêtements
4-6 ans	Chaise	Pour ranger les vêtements utilisés
	Lacets	Pour remplacer les lacets usés
	Spray imperméabilisant	Pour protéger les chaussures contre la pluie

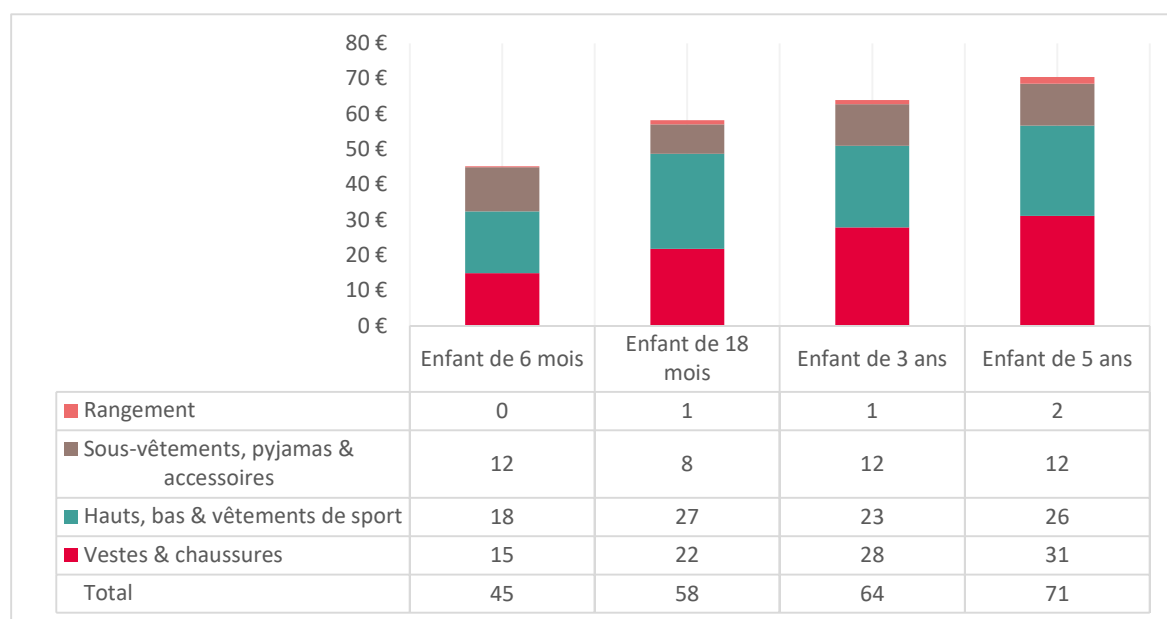
Source : STATEC

5.2. L'équipement du ménage

Pour prendre soin des vêtements et des chaussures, le ménage dans lequel vit l'enfant dispose d'un équipement spécifique, à savoir la machine à laver, un fer à repasser, un étendoir. Nous incluons également le coût pour la poudre à laver.

6. Les résultats

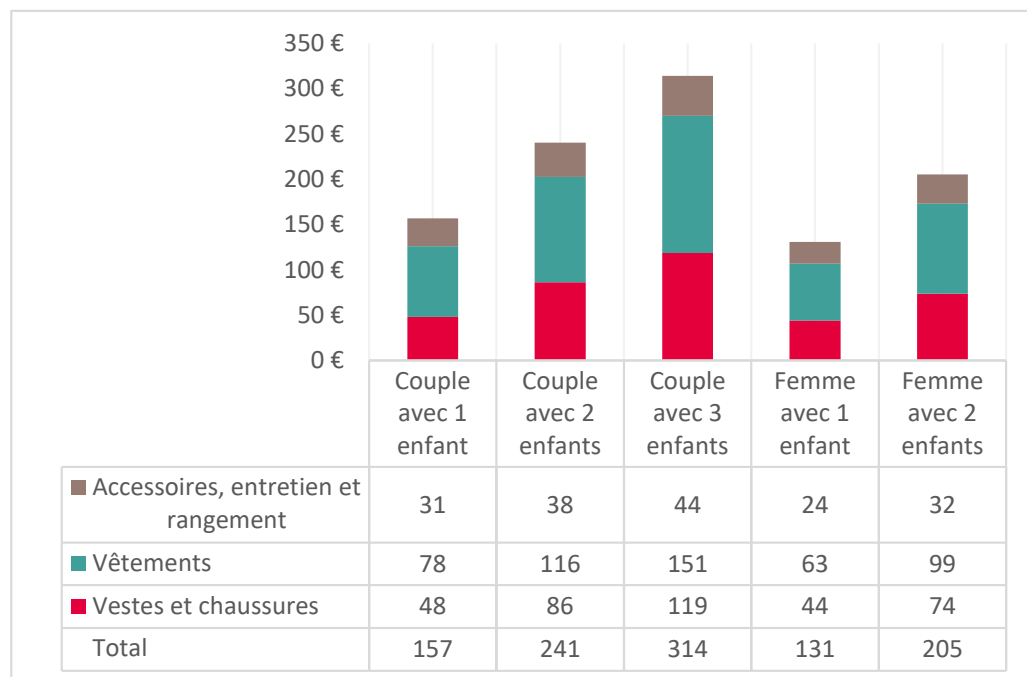
GRAPHIQUE 7 MÊME SI L'ENFANT DE SIX MOIS CHANGE DE VÊTEMENTS TROIS FOIS EN UNE ANNÉE, SON BUDGET VÊTEMENTS RESTE INFÉRIEUR AUX AUTRES



Source : STATEC

Au total, le budget mensuel pour le panier vêtements s'élève à **45 euros** pour un enfant de six mois et à **71 euros** pour un enfant de cinq ans (cf. Graphique 7). Nous constatons ainsi que, même si les bébés et enfants en bas âge portent leurs vêtements beaucoup moins longtemps que les enfants plus âgés, leur budget reste tout de même inférieur. En effet, ceux-ci ont une garde-robe moins variée que les plus grands et ils ne portent pas encore de chaussures, ce qui est un poste onéreux, représentant notamment 19 euros par mois pour un enfant de cinq ans.

GRAPHIQUE 8 POUR SE VÊTIR, UN COUPLE AVEC UN ENFANT DOIT DÉPENSER 157 EUROS PAR MOIS



Source : STATEC

Un couple avec un enfant de six mois va dépenser **157 euros** par mois pour les vêtements, alors qu'un couple avec trois enfants (3, 5 et 8 ans) va dépenser **314 euros** par mois (cf. Graphique 8).

L'hygiène personnelle

1. Introduction

Ce panier inclut des articles de soins nécessaires pour assurer l'hygiène de l'enfant. Le nombre de produits est limité, notamment en raison de la fragilité de la peau des enfants, en particulier celle des plus petits, et de la toxicité de certains produits⁴⁵. Le panier hygiène est conçu sur base des recommandations (inter)nationales et en collaboration avec des personnes de la Ligue médico-sociale⁴⁶. L'hygiène personnelle concerne les aspects suivants :

- Hygiène du corps et des cheveux
- Hygiène bucco-dentaire
- Le change, besoin spécifique aux enfants en bas âge

L'hygiène des mains, du corps, des cheveux et des dents est primordiale pour préserver la santé de chaque enfant, allant du nouveau-né⁴⁷ à l'enfant de six ans. Des soins de base sont donc prévus dans ce panier⁴⁸. Afin de garantir l'hygiène des enfants, notre panier comprend également le matériel nécessaire pour pouvoir effectuer les soins, par exemple une table à langer. Peu de recommandations internationales existent pour délimiter l'hygiène personnelle des individus. Néanmoins, les conseils des experts en puériculture que nous avons consultés nous permettent de présenter le panier de l'hygiène des enfants de la naissance à six ans. La différence avec l'hygiène des enfants plus âgés et de celle des adultes est que les enfants en bas âge ne peuvent pas encore prendre soin d'eux-mêmes de façon autonome (se laver, se brosser les dents, etc.). Ces différentes tâches s'apprennent progressivement.

2. Hygiène du corps et des cheveux

Nous intégrons dans ce chapitre à la fois les produits nécessaires pour que les enfants puissent se laver et prendre soin de leur corps et de leurs cheveux, ainsi qu'un marchepied pour que l'enfant soit à bonne hauteur du lavabo pour se brosser les dents ou se laver les mains tout seul (cf. Tableau 24). En effet, il importe de prévoir du matériel pour accompagner les enfants dans leur autonomie d'apprentissage et leur permettre de se débrouiller progressivement seuls. Nous avons également compté deux gants de toilettes, ainsi que deux petites serviettes pour chaque tranche d'âge : de zéro à deux ans, de deux à trois ans et de quatre à six ans. Enfin, le sèche-cheveux est calculé dans le panier de base du ménage. Il n'apparaît donc pas comme un produit spécifique à l'hygiène des enfants.

2.1. L'hygiène du corps

⁴⁵ <https://www.60millions-mag.com/2018/08/23/hygiene-bebe-quatre-conseils-contre-les-toxiques-11973>

⁴⁶ La Ligue Médico-sociale est une association de <https://ligue.lu>

⁴⁷ <https://www.chl.lu/fr/dossier/hygiene-du-nouveau-ne>

⁴⁸ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/soins/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-bebe-bain-soin

La peau du bébé et de l'enfant nécessite des produits et des soins adaptés. Quelques articles suffisent pour la soigner et l'entretenir :

- Un savon doux non parfumé ou un nettoyant sans savon
- Une crème hydratante non parfumée à appliquer au besoin sur les zones sèches⁴⁹
- De l'huile pour bébé

Le moment du bain est un moment privilégié dans la vie d'un nourrisson⁵⁰. Outre l'aspect hygiénique, le contact de l'eau favorise la détente de l'enfant, l'apprentissage de son corps, le jeu et permet un moment en aparté entre l'enfant et ses parents, ou ses frères et sœurs. Juste après la naissance, il faut traiter le cordon ombilical du bébé avec de l'eau propre, voire avec une solution physiologique. Des compresses stériles sont prévues dans le panier général pour l'hygiène et la santé du ménage.

Par la suite, l'enfant peut se laver seul et prendre soin de lui, tout en restant sous la surveillance de ses parents⁵¹. Un bain une à deux fois par semaine est recommandé par les experts de la puériculture⁵². Une baignoire en plastique est prévue dans le panier, de même qu'un thermomètre pour vérifier que l'eau soit à bonne température. En règle générale, celle-ci ne doit pas dépasser 37 C°. Le bébé peut être lavé à l'aide de gants de toilette et des serviettes sont prévues pour le sécher après le bain. Un coupe-ongle est également prévu dans le panier pour le soin des ongles.

TABEAU 24 CONTENU DU PANIER HYGIÈNE DU CORPS DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-2 ans	Baignoire bébé	En plastique (1 par ménage)
	Thermomètre de bain	Pour contrôler la température du bain (1 par ménage)
	Huile bébé	Pour laver
0-6 ans	Serviette de bain	En coton (2 exemplaires)
	Gants de toilette	En coton (2 exemplaires)
	Savon doux	50 ml par mois
	Crème hydratante	Pour hydrater la peau
	Coupe ongles	Pour couper les ongles
	Marchepied	1 par ménage, pour favoriser autonomie de l'enfant

Source : STATEC

Un autre aspect important de l'hygiène, surtout pour les enfants déjà un peu plus grands est le lavage des mains. Le ministère de la Santé préconise de se laver plusieurs fois les mains au savon au cours de la journée⁵³. Cette mesure de prévention permet d'éviter la contagion de rhumes, virus et bactéries présents sur les mains des enfants (comme sur celles des adultes)⁵⁴. Il est conseillé de se laver les mains durant 30 secondes et ce, avant et après chaque repas ou collation, après avoir été aux toilettes, après avoir été jouer dehors, après s'être mouché et, évidemment, lorsqu'elles sont sales.

⁴⁹ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/soins/fiche.aspx?doc=soin-peau-bebe-ce-il-faut-savoir

⁵⁰ <https://www.inspq.qc.ca/mieux-vivre/sante/bebe-en-sante/donner-le-bain>

⁵¹ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/soins/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-enfant-soin-laver-bain-dent

⁵² <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2528697/>

et

https://www.elternimnetz.de/kinder/erste_lebensjahr/koerperpflege.php

⁵³ <https://sante.public.lu/fr/prevention/hygiene/hygiene-mains/index.html>

⁵⁴ <https://naitreetgrandir.com/fr/sante/lavage-mains/>



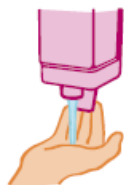
Durée de la procédure: 40-60 secondes

1



Mouiller les mains abondamment.

2



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner.

3



Paume contre paume par mouvement de rotation.

4



Le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite et vice versa.

5



Les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière.

6



Les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral.

7



Le pouce de la main gauche par rotation dans la paume renfermée de la main droite et vice versa.

8



La pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche et vice versa.

9



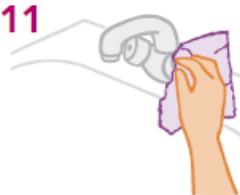
Rincer les mains à l'eau.

10



Sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique.

11



Fermer le robinet à l'aide de la serviette.

12



Les mains sont prêtes pour les soins.

Source : ministère de la Santé Luxembourg

2.2. Les cheveux

Tout comme le corps, les cheveux des enfants sont lavés régulièrement avec des produits adaptés, par exemple des shampoings qui ne piquent pas aux yeux. Jusqu'à deux ans, le gel lavant pour le corps convient aussi pour les cheveux. Après deux ans, un shampoing doux est prévu pour les enfants (cf. Tableau 25). Les parents doivent être attentifs à la présence éventuelle de lentes et de poux afin de pouvoir entamer un traitement si besoin⁵⁵. À cet égard, un shampoing contre les poux est prévu dans le panier de chaque ménage.

Le panier prévoit un rendez-vous chez le coiffeur pour les enfants à partir de deux ans tous les trois mois, ainsi qu'une brosse à cheveux. Les accessoires pour les filles sont prévus dans le panier

⁵⁵ <http://sante.public.lu/fr/campagnes/2013/poux/index.html>

« vêtements » car ce sont plus des produits de mode que d'hygiène (cf. Chapitre Les vêtements). Enfin, l'usage du sèche-cheveux est considéré comme un usage familial, il n'y a donc pas lieu d'en rajouter un dans le panier consacré à l'hygiène des enfants.

TABEAU 25 CONTENU DU PANIER HYGIÈNE DES CHEVEUX DES ENFANTS DE 2 À 6 ANS

Âge	Produit	Explications
2-6 ans	Shampooing	Produit doux, 50 ml par mois
	Brosse	
	Coiffeur	Tous les 3 mois, prix varie en fonction de l'âge
	Accessoires	Cf. Les vêtements

Source : STATEC

3. Hygiène bucco-dentaire

Le soin des dents est primordial pour éviter des problèmes d'hygiène bucco-dentaire, en particulier des caries et ce, même sur les dents de lait⁵⁶. Dès que les premières dents de lait apparaissent, il faut les nettoyer. En effet, une plaque peut se former sur les dents de lait, et des caries peuvent apparaître si celles-ci ne sont pas nettoyées⁵⁷. D'abord avec un morceau de tissu, plus tard avec une brosse à dents adaptée et ce, deux fois par jour selon les recommandations faites par l'OMS en 2017⁵⁸. Il est également conseillé d'utiliser un dentifrice avec du fluor. Avant deux ans, la quantité de fluor ne doit pas dépasser 500-1000 ppm (0,05-0,1g), soit l'équivalent d'un petit pois (Conseil supérieur de la Santé, 2011). Pour les enfants de deux à six ans, la quantité de fluor conseillée par l'OMS est de 0,25g.

La catégorie consacrée à l'hygiène bucco-dentaire compte un dentifrice fluoré (grammage différencié selon l'âge de l'enfant), ainsi qu'une brosse à dents, à changer tous les deux à trois mois, voire plus souvent si celle-ci est abîmée⁵⁹ (cf. Tableau 26).

TABEAU 26 CONTENU DU PANIER DE L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Âge	Produit	Explications
0-2 ans	Brosse à dents bébé	à changer tous les 3 mois
	Dentifrice	500-1000 ppm
	Sucette	Pour calmer le bébé
3-6 ans	Brosse à dents enfants	À changer tous les 3 mois
	Dentifrice	2500 ppm

Source : STATEC

La sucette ou tétine est utilisée par beaucoup de parents pour aider le bébé à se calmer. Certaines études montrent également que la sucette pourrait contribuer à diminuer le risque de la mort subite (Ponti, 2003). D'autres études indiquent que la sucette peut augmenter le risque des otites et entraîner des problèmes dentaires. La Société canadienne de pédiatrie conseille de ne plus donner la sucette

⁵⁶ <https://www.cliniquehygienedentaire.ch/conseils-pour-les-nourrissons/> et <https://www.ufsbd.fr/espace-grand-public/votre-sante-bucco-dentaire/bebes-enfants/>

⁵⁷ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/15466066>

⁵⁸ <https://www.who.int/publications-detail/who-expert-consultation-on-public-health-intervention-against-early-childhood-caries>

⁵⁹ https://www.focus.de/gesundheit/praxistipps/zahnbuerste-wechseln-wie-oft_id_6673868.html

après 12 mois⁶⁰. Étant donné que son usage est très répandu chez les petits enfants dès leur naissance, ce panier inclus un lot de 2 sucettes, à changer tous les 3 mois jusqu'à l'âge d'un an.

4. Le change et les couches

L'utilisation des couches est un exemple parmi d'autres d'une spécificité de la société luxembourgeoise contemporaine. En effet, dans de nombreux pays du monde, les enfants ne mettent pas de couches mais soit des langes en coton soit restent les fesses à l'air, principalement dans les pays où le climat est chaud. Nous avons donc pris en considération les caractéristiques du Grand-Duché et budgétisé l'utilisation des couches pour les petits enfants.

À la naissance, le système urinaire d'un enfant n'est pas encore prêt pour pouvoir retenir ses selles et ses urines. Le bébé porte dès lors des couches dès sa naissance jusqu'à l'apprentissage de la propreté, entre deux et trois ans. Un sondage de l'Environment Agency UK (2004) ⁶¹ note que 95% des enfants ne portent plus de couche à l'âge de 3 ans, et 98% des enfants sont propres à l'âge de 3 ans et demi⁶².

4.1. Couches jetables vs. Couches lavables ?

Il existe essentiellement deux types de couches : les couches jetables et les couches lavables. Nous allons dans ce paragraphe détailler ces deux types de couches afin de refléter les réflexions que nous avons menées, et de comprendre la logique de nos décisions, actées *in fine* par le comité de pilotage.

Tout d'abord, l'avantage des couches jetables est qu'elles sont simples à utiliser et peuvent être portées pendant une période relativement longue (plusieurs heures). Elles sont composées de plusieurs couches. La couche du milieu est composée de fibres de bois et de polymères très absorbants. Ces derniers transforment l'urine en gel et gardent ainsi les fesses du bébé au sec. Ce noyau est couvert d'une feuille en contact direct avec la peau du bébé. Un extérieur imperméable complète le système des couches jetables⁶³.

Pendant les premières années de sa vie, un bébé porte entre 4500 et 6000 couches jetables. Par conséquent, celles-ci génèrent une quantité importante en déchets. De plus, comme le montre une étude récente de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Agence nationale de sécurité sanitaire,

⁶⁰ <https://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/pacifiers>

⁶¹

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/291130/scho0808boir-e-e.pdf

⁶² <https://www.ch.ic.ac.uk/marshall/4110/Nappies.pdf>

⁶³ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/viefamille/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-bebe-couche-papier-coton

2019) en France⁶⁴, beaucoup de couches jetables contiennent des substances susceptibles d'être nocives pour la peau du bébé (des pesticides comme le glyphosate par exemple)⁶⁵.

Les couches lavables, quant à elles, peuvent être réutilisées, notamment au sein de la fratrie. À l'heure actuelle, ce marché connaît un véritable essor et une multitude de systèmes sont désormais disponibles. Elles sont constituées d'une partie absorbante en textile (coton, chanvre, bambou, etc.) et d'une partie extérieure absorbante (en PUL ou en laine la plupart du temps)⁶⁶. L'avantage est que le bébé passe de nombreuses heures le siège calfeutré dans des matières douces et naturelles, sans produit chimique autre que la poudre à lessiver utilisée pour son entretien. De plus, la couche lavable est également, à priori, toujours disponible dans le ménage. Enfin, les couches lavables, du fait qu'elles sont réutilisables, génèrent à priori moins de déchets. Cependant, il faut également les laver et les sécher. À cet égard, il existe un débat continu sur l'impact environnemental des couches lavables et les résultats restent équivoques. Plusieurs études ont comparé les couches lavables et jetables au niveau de leur impact écologique. Une analyse du cycle de vie des couches a démontré les impacts environnementaux liés à l'utilisation des couches lavables et jetables d'un enfant pendant deux ans et demi. Cette étude a montré que les couches ont des impacts dans trois domaines : l'utilisation de ressources naturelles, les rejets dans l'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Cette étude n'a pas pu trancher en faveur de l'une ou l'autre solution⁶⁷. Une étude australienne a cependant conclu que l'impact environnemental des couches jetables était moindre⁶⁸.

Si le résultat reste équivoque pour l'impact environnemental, qu'en est-il de l'aspect financier des couches jetables et lavables ? En effet, les couches génèrent un coût important pour les familles avec petits enfants. Là encore, la question ne peut pas facilement être tranchée. Les couches lavables demandent un grand investissement en amont, alors que les couches jetables sont achetées au fur et à mesure. Les couches lavables « classiques » (couche et culotte classique) peuvent être acquises à un prix modéré. Cependant, ce modèle ne convient pas forcément à tous les enfants ni à toutes les circonstances. Les modèles les plus sophistiqués ne sont pas forcément plus économiques que les couches jetables.

Par ailleurs, des marques de couches jetables « écologiques » font leur apparition sur le marché. Celles-ci contiennent moins ou pas de substances chimiques et sont, selon les marques, fabriquées à partir de matériaux naturels et/ou recyclés⁶⁹.

En résumé, nos recherches sur les avantages et désavantages des différentes couches ne nous permettent pas de tirer une conclusion univoque. Il est toutefois évident que la grande majorité des parents au Luxembourg utilisent des couches jetables. Le comité de pilotage a débattu de cette question et a conclu de retenir les couches jetables pour calculer le coût. La charge de travail

⁶⁴ <https://www.60millions-mag.com/2018/08/29/couches-bebe-nos-reponses-vos-questions-11999>

⁶⁵ Mais une autre étude menée par Service public fédéral de Belgique a montré que des résidus ont été trouvés dans certains langes, mais leurs concentrations sont 1000 fois inférieures aux valeurs limites européennes imposées. <https://www.health.belgium.be/fr/news/etude-belge-sur-les-substances-nocives-dans-les-langes-pour-bebes-les-valeurs-limites>

⁶⁶ Il existe un nombre croissant de systèmes de couches lavables plus faciles à utiliser que les anciens langes en coton : couches préformées, couches à poche, couches tout-en-un. Plusieurs magasins et sites internet se sont spécialisés à la vente de ces couches.

⁶⁷ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-ademe-sur-impacts-environnementaux-couches-pour-bebe-2012.pdf>

⁶⁸ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/viefamille/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-bebe-couche-papier-coton

⁶⁹ Lire à cet égard l'article <https://www.60millions-mag.com/2018/08/23/couches-bebe-encore-trop-de-residus-toxiques-11972>

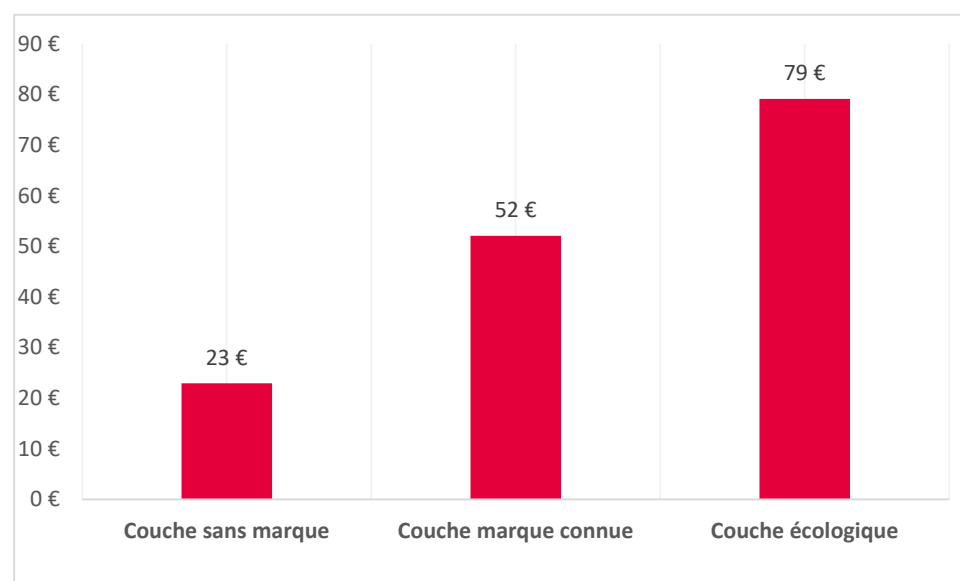
supplémentaire pour laver et le manque éventuel de place pour sécher les couches lavables sont des arguments également mis en avant pour choisir *in fine* les couches jetables classiques⁷⁰.

4.2. Le calcul des couches

Le sondage de 2004 de l'*Environment Agency UK* montre que les bébés ont besoin en moyenne de sept couches par jour à la naissance et de cinq couches à deux ans et demi. Nous pouvons dès lors estimer qu'un bébé utilise environ 2 500 couches pendant sa première année (208 par mois) et 1 820 couches, (152 par mois) pendant les deux années qui suivent.

Sur le marché, on trouve des couches de qualité et de prix très différents. Nous avons consulté différents tests de couches, mais les résultats varient de l'un à l'autre. La base de données de l'indice des prix à la consommation contient plusieurs marques de couches bébé, allant des couches sans marque en passant par les marques plus connues jusqu'aux marques écologiques. Sur base de ces prix par paquet, nous avons calculé un prix par couche. Les résultats montrent que ce prix varie de **0.15 euros** pour une couche de marque discount à **0.38 euros** pour une couche de marque écologique. Les marques dominantes du marché se situent au milieu avec environ **0.25 euros** par couche. Ensuite, nous avons calculé trois scénarios pour la première année de vie, sur base de 208 couches par mois pour mesurer la différence de prix pour les couches : couches sans marque, couches marque connue, couches écologiques.

GRAPHIQUE 9 LE PRIX DES COUCHES DE MARQUE CONNUE REPRÉSENTE UN PRIX INTERMÉDIAIRE



Source : STATEC

Le prix varie du simple au triple entre les couches sans marque et les couches écologiques : **23 euros** par mois en moyenne pour les premières contre **79 euros** par mois pour des couches écologiques. Les couches de marque connue représentent un coût moyen de **52 euros** par mois.

⁷⁰ Néanmoins, nous estimons que le coût global des couches jetables permet également d'acheter un set complet de couches lavables.

Après discussion au sein du comité de pilotage, nous avons décidé de garder le second scénario calculant le prix des couches de marque connue, en partant du postulat selon lequel il représente le scénario le plus probable pour une majorité de personnes au Luxembourg. Cette décision induit dès lors des variations de prix pour les personnes optant pour l'un des deux autres scénarios.

4.3. Autre équipement de change

Pour changer le bébé, les parents ont également besoin d'un équipement matériel spécifique. Le panier hygiène prévoit dès lors une table et un matelas à langer, des corbeilles de rangement ainsi que des gants en cotons pour nettoyer l'enfant. En cas d'urine seulement, il suffit de laver les fesses et les parties intimes de l'enfant avec un peu d'eau tiède. En cas de selles, le parent peut utiliser un peu de savon doux. Les poudres ou talcs sont à déconseiller⁷¹. Une crème de change est prévue pour le soin des fesses, mais son utilisation ne doit pas être systématique.

TABEAU 27 L'AUTRE ÉQUIPEMENT DE CHANGE

Âge	Produit	Explication
0-6 ans	Table à langer	1 par ménage, avec tiroirs pour ranger les vêtements
	Matelas à langer	1 par ménage
	Corbeilles	Pour ranger les ustensiles du change
	Gants de toilette	Pour laver les fesses de l'enfant
	Crème fesses	Pour les irritations mineures
	Crème fesses à base de zinc	En cas d'érythème fessier
	Lingettes jetables	1 paquet tous les deux mois
	Pot enfant	
2-6 ans	Abattant WC	
	Marchepied	Pour encourager l'autonomie de l'enfant dans la salle de bain
4-6 ans	Couches pour la nuit	1 par nuit

Source : STATEC

L'inflammation cutanée la plus courante chez le bébé est l'érythème fessier, causé par le contact prolongé de la peau avec une couche souillée. Le panier prévoit donc une crème non parfumée à base de zinc afin de traiter d'éventuelles rougeurs.

Les lingettes jetables sont très populaires pour nettoyer les fesses des bébés. Cependant, elles peuvent contenir des substances nocives et elles produisent des déchets considérables. Dans le cadre du budget de référence, elles ne sont pas jugées nécessaires. Effectivement, elles peuvent être remplacées par un gant de toilette avec un peu d'eau et éventuellement du savon ou un produit adapté aux fesses du bébé. Néanmoins, pour tenir compte du fait que les parents sont également en déplacement avec leurs enfants, un minimum de lingettes jetables est inclus dans le panier. Il est dès

⁷¹ <https://www.chl.lu/fr/dossier/hygiene-du-nouveau-ne>

lors proposé de prévoir deux lingettes par jours, soit un paquet de 70 lingettes tous les deux mois. Pour les ménages n'utilisant pas de lingettes ou uniquement de façon occasionnelle (vacances, excursions, etc.), le budget peut servir pour acheter un nombre supplémentaire de gants en coton ou de lingettes lavables (en bambou, chanvre ou coton) par exemple.

À l'âge de trois ans, 90% des enfants sont propres. Ils n'ont plus besoin de couches, du moins pendant la journée⁷². En principe, il n'est donc plus nécessaire de compter autant de couches entre 24 et 36 mois, mais l'équipement pour le change reste dans le panier. Les gants de toilette peuvent être utilisés plus tard pour se laver le corps. L'équipement hygiène de base reste également le même. Nous rajoutons un petit pot et un abattant WC dans le panier pour faciliter l'apprentissage de la propreté de l'enfant. Lorsque l'enfant se rend à l'école fondamentale à partir de quatre ans, ce dernier n'a plus besoin de l'équipement de change, ni de petit pot. L'abattant WC reste dans le panier, de même que le marchepied. Des couches sont prévues pour la nuit, si besoin, et ce jusqu'à cinq ans⁷³.

5. L'équipement hygiène de la famille

Mis à part l'équipement de la salle de bain des enfants évoqué dans les différentes parties de ce chapitre, le panier hygiène des familles comprend d'autres articles supplémentaires : une poubelle, une brosse à toilette, un tapis et un rideau de douche. Il inclut également, pour les adultes, les gants et les serviettes, ainsi que du papier toilette pour tout le monde. De plus, le panier hygiène des enfants plus âgés et des adultes comprend d'autres sous-catégories, que le lecteur intéressé peut consulter dans le rapport de 2016 (Franziskus 2016).

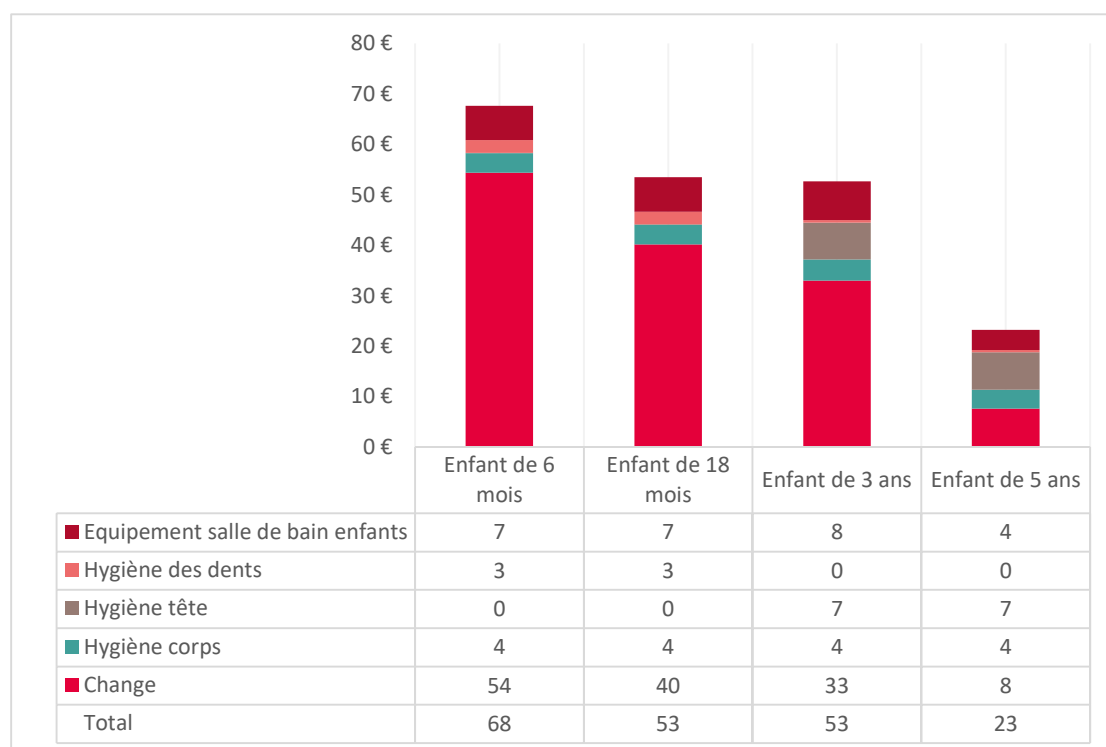
6. Les résultats

Au total, le budget hygiène personnelle varie entre **68 euros** par mois pour un bébé de six mois et **23 euros** pour un enfant de cinq ans (cf. Graphique 10). Il décroît donc de près de trois fois jusqu'à la propreté de l'enfant. Ceci est dû au poste du change, qui représente 54 euros par mois pour un bébé de six mois.

⁷²<https://www.familienhandbuch.de/babys-kinder/entwicklung/kleinkind/sauberkeitserziehung/DieEntwicklungderKontrolleueberBlaseundDarm.php>

⁷³ Des protège-matelas sont prévus dans l'équipement repos pour protéger le matelas.

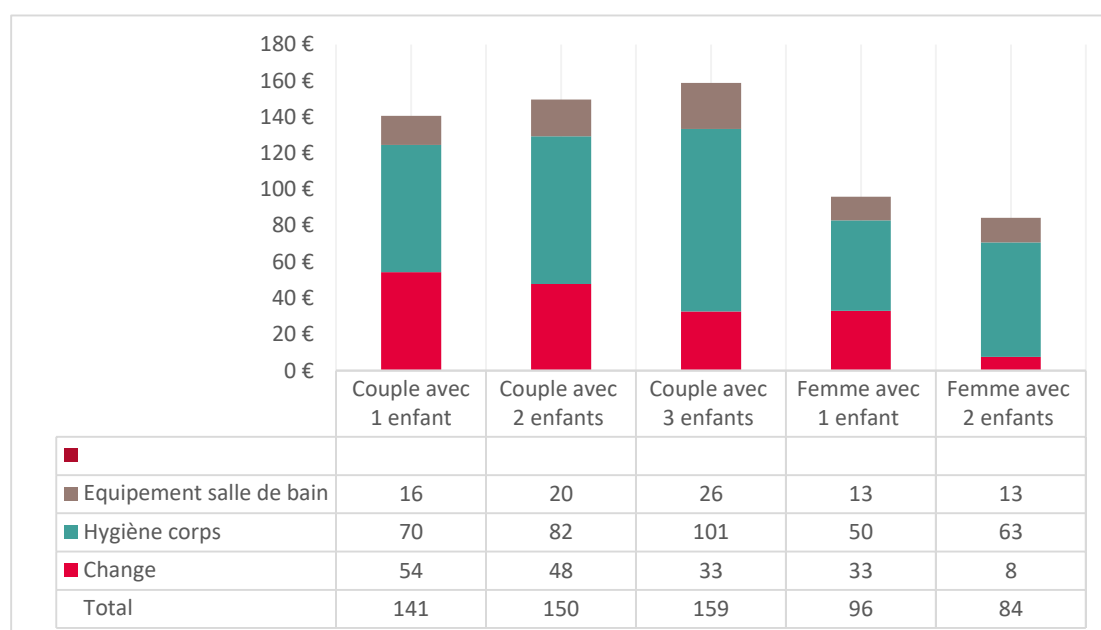
GRAPHIQUE 10 L'HYGIÈNE PERSONNELLE POUR UN ENFANT DE SIX MOIS EST TROIS FOIS PLUS CHER QUE POUR UN ENFANT DE CINQ ANS



Source : STATEC

Le budget mensuel d'une famille avec deux enfants s'élève à 150 euros. L'hygiène du corps représente le poste le plus élevé pour l'ensemble des types de famille. Par exemple, le couple avec un bébé de six mois nécessite 70 euros par mois et un couple avec trois enfants 101 euros par mois pour ce poste (cf. Graphique 11).

GRAPHIQUE 11 LES COUCHES SE RÉPERCUTENT DE MANIÈRE IMPORTANTE SUR LE BUDGET HYGIÈNE DES FAMILLES



Source : STATEC

La santé

Le panier santé regroupe tous les frais nécessaires pour garantir un bon état de santé de l'enfant dès sa naissance et au fil des années. Nous distinguons ici deux grandes sous-catégories : les consultations médicales et les soins à domicile.

1. Les consultations médicales

Le règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 2016 sur les « Modalités des examens médicaux des enfants en bas âge, sur la périodicité de ces examens et sur le modèle du carnet de santé et les inscriptions qui devront y être portées obligatoirement » définit le calendrier des examens médicaux à suivre de la naissance à vingt-quatre mois⁷⁴. Ce calendrier prévoit deux examens périnataux directement après la naissance. Le premier examen périnatal doit avoir lieu dans les quarante-huit heures après l'accouchement, le second à la sortie de la maternité ou avant le dixième jour après la naissance. Ensuite, il y a quatre consultations pédiatriques à effectuer jusqu'à l'âge de deux ans. Ces quatre examens ont en principe lieu dans le cabinet d'un pédiatre aux intervalles suivants :

- Examen 1 : entre 3 et 8 semaines
- Examen 2 : entre 4 et 6 mois
- Examen 3 : entre 9 et 12 mois
- Examen 4 : entre 21 et 24 mois

Le Grand-Duché du Luxembourg octroie une allocation post-naissance aux enfants ayant effectué les six examens jusqu'à l'âge de deux ans⁷⁵.

À la naissance de l'enfant, les parents reçoivent un carnet de santé contenant toutes les informations relatives aux données-clés de l'enfant : poids et taille à la naissance, vaccins, etc. Ce carnet est à emporter chez le pédiatre pour toutes les visites et permet le suivi de la santé de l'enfant.

Le Luxembourg dispose également d'un calendrier des vaccinations allant de 2 mois à 2 ans⁷⁶. Tous les vaccins sont gratuits et les consultations médicales sont toutes entièrement remboursées. Il est important de noter que, depuis 2018, tous les frais pour les consultations médicales des enfants sont en principe intégralement couverts par la Caisse nationale de santé (CNS) jusqu'à l'âge de 18 ans⁷⁷. Le système tiers payant universel n'existe actuellement pas au Luxembourg. Cela signifie que les parents

⁷⁴ <https://www.secu.lu/prestations-familiales-et-indemnité-de-congé-parental/reglements/reglement-grand-ducal-modifie-du-27-juillet-2016/modalites-des-examens-medicaux-des-enfants-en-bas-age-sur-la-periodicite-de-ces-examens-et-sur-le-modele-du-carnet-de-sante-et-les-inscriptions-qui-devront-y-etre-portees-obligatoirement/>

⁷⁵ <https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-de-naissance/apres-la-naissance--conditions.html>

⁷⁶ <https://sante.public.lu/fr/prevention/vaccination/enfants/index.html> et <https://sante.public.lu/fr/prevention/vaccination/calendrier-vaccinal/calendrier-vaccinal-valable-depuis-janvier-2019.pdf>

⁷⁷ Caisse Nationale de Santé : www.cns.lu

doivent payer les factures et sont remboursés par la suite. C'est pourquoi nous ne prévoyons pas de frais pour les consultations et visites dans le panier santé⁷⁸.

Le ministère de la Santé prévoit un dépistage auditif gratuit pour chaque enfant afin de contrôler l'audition. Cet examen a pour but de prévenir d'éventuelles perturbations dans l'apprentissage du langage et de la communication⁷⁹. Un premier dépistage auditif est accompli après la naissance, soit à la maternité, soit dans un des locaux du Service audiophonologique. Un deuxième dépistage est effectué à 30 mois (le Bilan 30) et un troisième est effectué à l'école pour le cycle 1.2.

Un dépistage visuel est également proposé gratuitement à tous les parents par le Service d'Orthoptie du ministère de la Santé⁸⁰. Le premier dépistage est effectué à 10 mois. Ensuite, les enfants qui y ont participé sont convoqués régulièrement jusqu'au cycle 1.1 pour des dépistages réguliers. Ces tests permettent de contrôler notamment le parallélisme des yeux, la qualité de la vision binoculaire et l'évaluation de l'acuité visuelle et de la réfraction.

Un dernier aspect important des consultations médicales concerne les soins des dents. Dans le panier hygiène, nous avons déjà décrit les gestes indispensables pour assurer une bonne hygiène dentaire dès l'arrivée des premières dents afin de prévenir les caries. À partir de l'âge de 30 mois (2 ans et demi), la CNS rembourse entièrement les consultations chez le dentiste, et ce depuis une convention du 1^{er} octobre 2013⁸¹. Ce type de remboursement complet fait suite au programme de l'OMS pour la promotion de la santé et visant à sensibiliser les personnes à l'importance des soins et de l'hygiène bucco-dentaire, ainsi que de l'identification et de la prise en charge précoce des maladies et des troubles dentaires dès le plus jeune âge. Un suivi de l'hygiène bucco-dentaire des enfants allant à l'école fondamentale est prévu par la médecine scolaire⁸² lors d'un contrôle annuel effectué au sein des établissements scolaires.

2. Les soins à domicile

Il est évident que, malgré tous les efforts effectués pour garder une bonne hygiène de vie et une bonne santé, les enfants tombent malades plus ou moins fréquemment. Afin de les soigner, les parents ont besoin de médicaments spécifiques. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le panier santé car ils représentent un nombre de variables trop important à calculer pour les budgets de référence. En effet, la palette de virus et de bactéries est large et il ne nous est pas possible de prendre en compte celle-ci

⁷⁸ Nous tenons à souligner que pour certaines se famille se pose la question des problèmes de liquidité des parents car toute consultation pédiatrique, y compris pour vacciner un enfant, doit être payée avant de pouvoir faire la demande de remboursement auprès de la caisse de santé. Cependant, pour des raisons méthodologiques, il n'est pas possible d'ajouter ces frais dans un budget de référence.

⁷⁹ <https://sante.public.lu/fr/prevention/petite-enfance/tests-depistage/audition/index.html>

⁸⁰ <https://sante.public.lu/fr/prevention/petite-enfance/tests-depistage/vue/index.html>

⁸¹ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2013/10-octobre/07-traitement-dentaire.html

⁸² Ce dernier est réalisé fait par la Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents.

http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2011/10/24/n1/jo_et

<http://sante.public.lu/fr/prevention/ecole/examens-bucco-dentaires/index.html>

dans cette recherche. Néanmoins, nous pouvons calculer un certain nombre de produits utiles pour combattre les petits tracas et les bobos courants des enfants. Nous avons ainsi élaboré une liste des symptômes et des maladies les plus fréquentes chez les petits enfants⁸³, ainsi que des traitements recommandés, et ce en collaboration avec une pédiatre du ministère de la Santé⁸⁴. Nous y avons ajouté de la vitamine D, prescrite par le pédiatre lors des consultations régulières de l'enfant. Comme dans les autres paniers, tous les médicaments ne sont pas présents dans la pharmacie de chaque famille, il s'agit toujours d'un modèle type, un produit pouvant en remplacer un autre. *In fine*, les médicaments nécessaires pour traiter les maladies infantiles se limitent à :

- Antidouleurs (paracétamol ou parfois anti-inflammatoire non-stéroïdien)
- Sérum physiologique
- Solution de réhydratation
- Anti-diarrhée
- Éventuellement un traitement antibiotique en cas d'otite, d'angine ou d'abcès dentaire
- Antibiotique local en collyre (pour les conjonctivites)
- Prescriptions pour des séances de kinésithérapie respiratoire

Ces produits sont inclus pour les enfants de tous les groupes d'âge, avec des variations dans les posologies et les usages.

TABLEAU 28 MÉDICAMENTS POUR LES ENFANTS 0-6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-6 ans	Paracétamol	Contre la fièvre et la douleur
	Antidouleur non stéroïdien	
	Collyre antibiotique	Pour soigner une conjonctivite
	Probiotiques	En cas de diarrhée
	Anti-diarrhéique	En cas de diarrhée
	Antibiotique	Pour les otites par exemple, 1 fois tous les deux ans
	Solution ORS réhydratation	En cas de diarrhée
	Sérum physiologique	En cas de rhume/nettoyage des yeux
	Vitamine D	

Source : STATEC

Par ailleurs, nous comptons des produits spécifiques aux petits enfants (cf. Tableau 29), à savoir un mouche-nez, un gel gingival pour les dents, ainsi qu'un anneau de dentition pour soulager les poussées dentaires, et un gel à l'arnica pour les bosses et les bleus principalement. De plus, une crème solaire et une paire de lunettes de soleil sont comprises dans le panier pour protéger la peau contre les effets néfastes des rayons Ultra-Violet du soleil.

⁸³ Notons que ce panier traite de la santé physique des enfants, et non de leur santé mentale.

⁸⁴ Un grand merci à Mme Masi pour sa précieuse collaboration.

TABLEAU 29 MATÉRIEL SPÉCIFIQUE DES ENFANTS

Âge	Produit	Explication
0-2 ans	Mouche-nez	Pour nettoyer le nez
	Gel gingival	Pour soulager les douleurs liées à la dentition
	Anneau de dentition	Pour soulager les douleurs liées à la dentition
0-6 ans	Thermomètre	Pour mesurer la température, 1 par ménage
	Crème arnica	Pour les blessures mineures
	Lunettes de soleil	Pour protéger les yeux des rayons UV
	Crème solaire	Pour protéger la peau des rayons UV

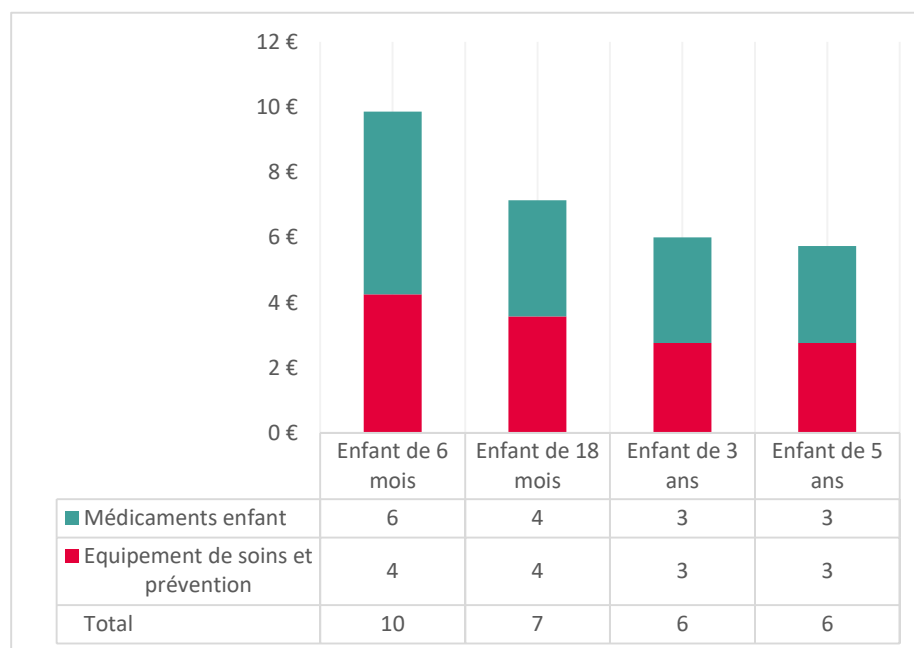
Source : STATEC

Finalement, deux autres problèmes médicaux peuvent toucher des enfants qui sont en bonne santé. Le premier est la dysplasie ou immaturité des hanches (chez les bébés). Une dysplasie des hanches est traitée avec un lange-câlin que le bébé porte pendant les premiers mois de sa vie. Le second concerne des problèmes oculaires. Effectivement, certains enfants peuvent avoir une amblyopie, c'est-à-dire une différence d'acuité visuelle entre les yeux. Ce problème est traité avec une cache occlusive. De nombreux enfants portent également des lunettes pour remédier à des problèmes de myopie ou de presbytie. Dans ce cas, la CNS prend en charge une partie du coût de la monture, à hauteur de 30 euros.

Par ailleurs, le budget de référence de base prévoit un équipement de santé pour la famille. Mis à part les articles décrits précédemment, le panier santé comprend également des produits pour soigner les blessures (Franziskus, 2016 : 109) tels que les pansements, le spray désinfectant, etc.

3. Les résultats

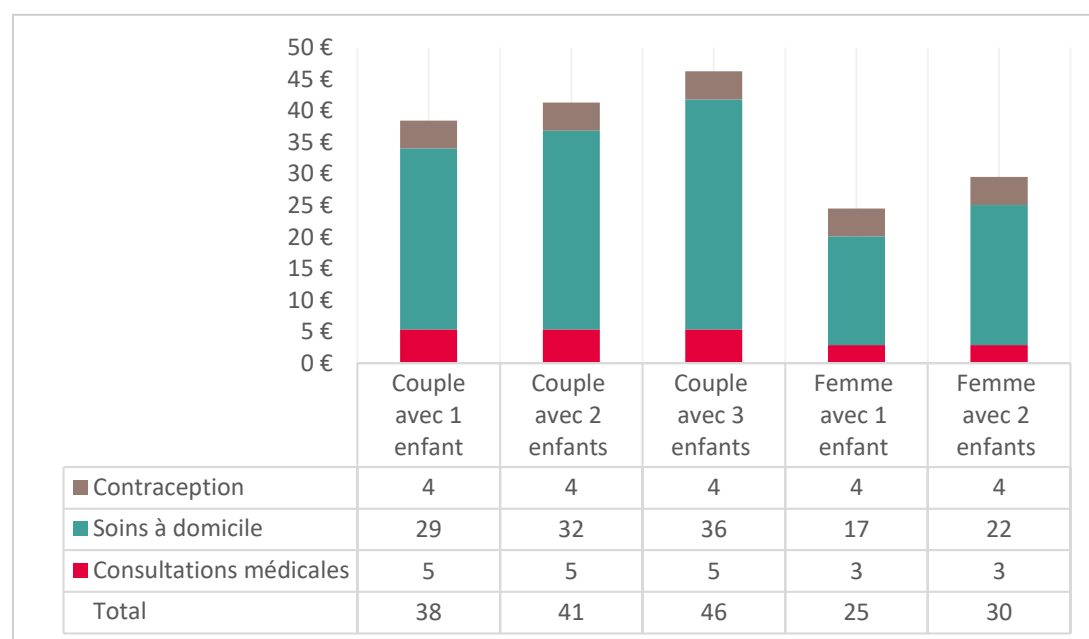
GRAPHIQUE 12 LE BUDGET SANTÉ VARIE ENTRE 10 ET 6 EUROS PAR ENFANT



Source : STATEC

Le budget pour les soins à domicile s'élève à **10 euros** par mois pour un enfant de six mois et à **6 euros** par mois pour un enfant de cinq ans. Le coût des soins à domicile est décroissant de manière linéaire. La baisse de ce coût répond surtout à un besoin moindre en sérum physiologique et du fait que certains médicaments spécifiques pour les bébés sont vendus plus chers que ceux pour les enfants plus âgés. Le poste des médicaments représente le coût le plus élevé et varie **entre 3 et 6 euros** par enfant par mois (cf. Graphique 12).

GRAPHIQUE 13 LES SOINS À DOMICILE DOMINENT LE PANIER SANTÉ



Source : STATEC

Au total, le budget santé d'une famille varie entre **25 euros** par mois pour une femme avec un enfant de trois ans et **46 euros** par mois pour le couple avec trois enfants. Les soins à domicile, qui englobent les médicaments et l'équipement de soins représentent le poste le plus élevé (cf. Graphique 13).

Le repos

1. Introduction

Le droit au repos et aux loisirs est un droit fondamental inscrit à l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Convention des droits de l'enfant prévoit également en son article 31 que :

« Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

Ce panier reprend les besoins et les biens nécessaires pour assurer un sommeil optimal de l'enfant.

2. Le repos de l'enfant

Le sommeil est très important pour le développement d'un enfant. C'est notamment en cours des périodes de repos que les mécanismes d'apprentissage se font chez l'enfant. En effet, l'essentiel de la réorganisation des informations enregistrées dans le cerveau des enfants semble se faire pendant le sommeil (Alvarez, 2016 :110). D'autre part, l'hormone de croissance est libérée pendant le sommeil et lui permet de grandir. Il est donc primordial de concevoir un budget repos de qualité afin de permettre à l'enfant de consolider son apprentissage journalier.

« Et, puisque l'enfant réalise un nombre extraordinairement plus important de connexions pendant la journée que l'adulte, des phases de repos plus répétées et prolongées lui sont nécessaires pour faire le tri et organiser toutes les informations recueillies en un temps record. C'est pourquoi les enfants, les bébés particulièrement, dorment plus souvent et plus longtemps que les adultes. » (Alvarez, 2016, pp. 110–111)

Chacun a sa propre horloge interne qui régule l'alternance entre le sommeil et les périodes d'éveil sur une journée de 24 heures⁸⁵. Des éléments extérieurs à la personne influencent singulièrement le rythme circadien du sommeil, comme la lumière par exemple. Le sommeil de nuit de l'enfant est composé du sommeil lent et du sommeil paradoxal, qui, ensemble, forment le cycle de sommeil complet. Au début de sa vie, le petit enfant dort entre 14 et 17 heures sur 24 heures pour assurer un développement idéal. À 5 ans, un enfant dort entre 10 à 13 heures sur 24 heures⁸⁶. Mais,

« Les enfants ne sont pas tous pareils. Aucune recette, aucun calendrier, aucune échelle de développement ne peut être valable pour tous. Chaque enfant est unique, évolue à sa vitesse, manifeste ses désirs ou son bien-être à sa manière, réagit plus ou moins fortement aux sollicitations. Bref, chaque enfant dort à sa façon. » (Thirion & Challamel, 2002, p. 97)

Les jeunes enfants ont besoin de plus de sommeil que les adultes. Ils font une/des sieste(s) pendant la journée. La sieste permet au cerveau des enfants de « transférer les nouvelles informations qu'ils

⁸⁵ <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/5-8-ans/vie-famille/fiche.aspx?doc=sommeil-effets-developpement-comportement>

⁸⁶ <https://www.sleepfoundation.org/press-release/national-sleep-foundation-recommends-new-sleep-times>

viennent d'apprendre dans la région du cerveau responsable de la mémoire à long terme »⁸⁷. La sieste a également des effets positifs sur l'humeur de l'enfant, en diminuant les crises et l'hyperactivité.

3. Le contenu du panier

Le meilleur endroit pour dormir pour un bébé est une question à la fois culturelle, sociétale et familiale. Un logement avec une chambre d'enfant séparée est prévu pour tous les ménages ayant (au moins) un enfant. Pendant la journée, le bébé dort dans son lit, dans la poussette ou dans le porte-bébé (cf. La mobilité).

L'équipement pour le sommeil est basique : un lit bébé à barreaux (60x120 cm), un matelas et deux sacs de couchage (ou gigoteuse) sont prévus dans le panier (cf. Tableau 30). Il faut veiller à ce que le lit n'ait pas d'angles pointus. Pour minimiser le risque de mort subite, les pédiatres recommandent notamment de faire dormir l'enfant sur le dos, sur un matelas en mousse avec housse externe amovible et lavable à 60°C, adapté (conforme aux normes EN 16890 et EN 597-1) qui ne soit ni trop ferme ni trop mou. Ce dernier ne doit pas être plus épais que 10 cm. Une alèse protège le lit contre les fuites ou les accidents durant le sommeil. L'enfant porte un sac de couchage pour dormir, afin d'éviter qu'il ne s'étouffe quand il s'enfonce dans la couette ou parce qu'il ne sait pas encore se retourner lui-même. La gigoteuse lui permet également d'avoir chaud sans être trop découvert durant son sommeil. Une veilleuse permet de faire un peu de lumière, par exemple pour rassurer l'enfant dans le noir. Un plafonnier complète l'équipement de la chambre à coucher afin d'éclairer la pièce.

TABEAU 30 ÉQUIPEMENT POUR LE REPOS DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-2 ans	Lit bébé	2 hauteurs de sommier possibles
	Matelas bébé	Housse extérieure lavable 60°C
	Sacs de couchage	En coton
	Alèse	Pour protéger le matelas
	Draps housse	En coton lavable à 60°C
	Lit de voyage	Pliable
3-6 ans	Baby phone	Avec fonction lumière et chansons
	Cadre de lit	En bois hêtre, avec sommier
	Matelas	Housse extérieure lavable 60°C
	Alèse	Pour protéger le matelas
	Oreiller	Pour surélever sa tête
	Couette	Pour couvrir l'enfant la nuit
0-6 ans	Housse couette & taille oreiller	En coton lavable à 60°C
	Barrière de lit	Pour éviter des chutes du lit
	Plafonnier	Suspension lumières
	Veilleuse	LED
	Doudou	
	Jouet musical	

⁸⁷ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/garderie/fiche.aspx?doc=sieste-garderie

Source : STATEC

Les experts conseillent d'instaurer une routine du soir répétitive et rassurante, qui se déroule dans le calme afin d'accompagner l'enfant pour s'endormir : lire une histoire, écouter une musique calme, parler encore un peu de la journée, chanter une chanson ou une berceuse⁸⁸. Souvent, un objet transitionnel (doudou) peut aider les enfants à se rassurer et à retrouver leur calme pendant la nuit s'ils se réveillent. C'est pourquoi nous ajoutons un doudou, un jouet musical, ainsi qu'une veilleuse au panier repos pour le rituel du soir. Dans les focus groups, les parents ont également confirmé l'importance d'avoir des articles pour mettre en place une routine du soir⁸⁹. En effet,

« La présence dans son lit d'un objet à lui, spécifique de son endormissement est un gage de bonne nuit. Il a besoin, en quittant sa mère, ses parents, de se raccrocher à quelque chose de stable, qui ne le quittera pas, dont il fera le compagnon indispensable de son sommeil. »
(Thirion et Challamel, 1988 : 175)

Un baby-phone est également inclus dans le panier, ainsi qu'un lit de voyage, notamment lorsque la famille part en vacances, ou si l'enfant dort chez les grands-parents par exemple⁹⁰. Par ailleurs, ce lit de voyage peut également servir comme parc pour le bébé au quotidien, afin de pouvoir mettre l'enfant dans un endroit sécurisé.

Pour les enfants âgés de plus de deux ans, l'équipement de base évolue avec sa croissance. Nous prévoyons un cadre de lit standard 90 x 100 cm, avec un matelas, une couette et une petite taie d'oreiller. Étant donné que l'enfant n'est pas encore propre à l'âge de deux ans, des alèses sont indispensables pour protéger le matelas. Une barrière de protection est prévue dans le panier pour éviter que l'enfant tombe du lit. Le doudou, la veilleuse et le jouet musical restent dans le panier des enfants.

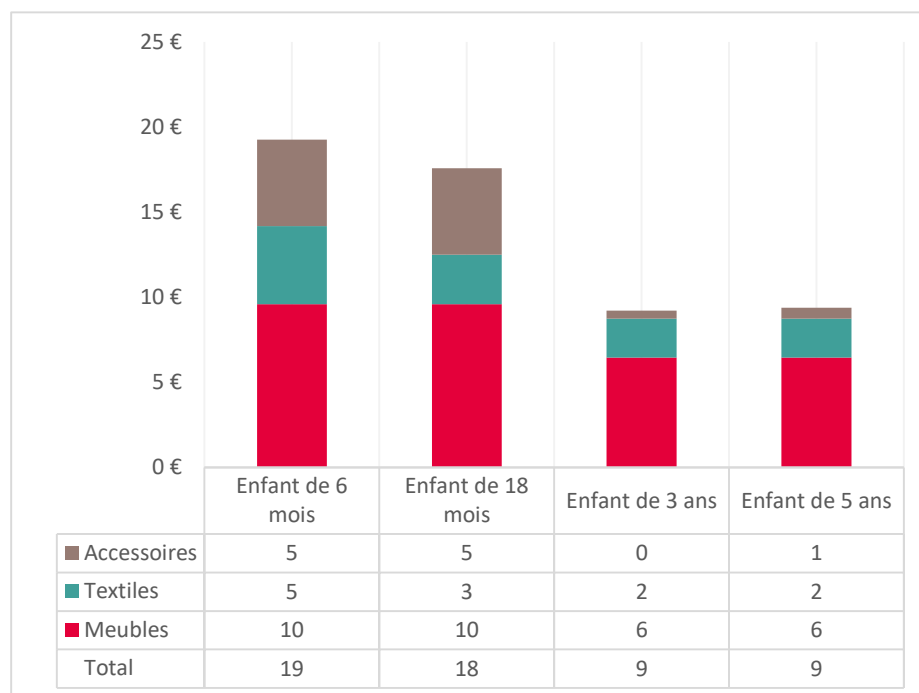
⁸⁸ <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/5-8-ans/vie-famille/fiche.aspx?doc=sommeil-importance-routine-dodo>

⁸⁹ Dans ce panier, les discussions avec les focus groups sont très importantes pour nous. En effet, étant donné le manque de références bibliographiques dans la revue de la littérature sur ce sujet, l'avis de la population permet de combler ces lacunes et de construire notre panier.

⁹⁰ À noter que le lit de voyage peut également servir de parc en cas de besoin.

4. Les résultats

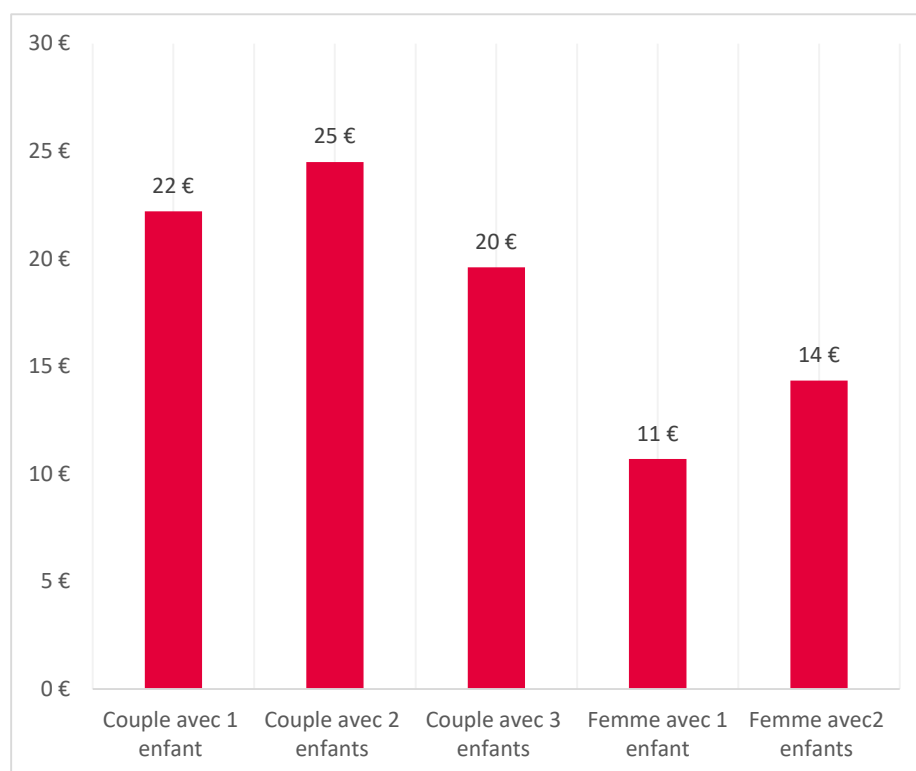
GRAPHIQUE 14 LORSQUE L'ENFANT EST PETIT, LE REPOS COÛTE PLUS CHER



Source : STATEC

Le coût mensuel pour l'équipement de repos est de **19 euros** pour un bébé de 6 mois, et de **18 euros** pour un enfant de 18 mois. Il s'élève ensuite à **9 euros** pour les enfants de trois et de cinq ans (cf. Graphique 14), soit une diminution de moitié.

GRAPHIQUE 15 EN RAISON DES ENFANTS PLUS ÂGÉS, LE COUPLE DE TROIS ENFANTS DÉPENSE MOINS QUE LE COUPLE AVEC DEUX ENFANTS



Source : STATEC

Au total, le budget mensuel repos par type de famille s'élève à **22 euros** pour un couple avec un enfant de six mois et à **25 euros** pour un couple avec deux enfants de 18 mois et de cinq ans. Il est de **20 euros** pour un couple avec trois enfants âgés de plus de deux ans (cf. Graphique 15).

La vie sociale

1. Introduction

Ce panier est dédié à la vie et la participation sociale, c'est-à-dire au besoin de chaque enfant de pouvoir participer à des événements sociaux. Il y a quatre volets principaux dans ce panier. Le premier volet est consacré aux diverses fêtes, personnelles ou collectives. Le second volet se focalise sur l'activité physique des enfants. Le troisième est axé sur la participation à des activités culturelles ou de loisirs. Enfin, le quatrième volet concerne les repas de la famille en dehors de la maison.

Le contenu de ce panier se base sur une revue de littérature et sur les discussions des focus groups. Concrètement, l'avis des focus groups est particulièrement sollicité pour estimer l'importance de certains événements dans la participation sociale des enfants.

2. Les fêtes : un important aspect de la participation sociale

La participation sociale est un concept crucial dans des disciplines diverses telles que la sociologie, la santé ou encore la gérontologie. Il apparaît comme concept pour la première fois dans les écrits sociologiques de John Boodin (Boodin, 1921). Ensuite, il est repris dans les travaux sur la santé mentale et est beaucoup discuté dans la littérature relative à la participation des personnes ayant un handicap, les personnes âgées ou d'autres groupes de personnes vulnérables. S'il existe maintes définitions du concept, la notion de participation sociale implique un échange entre la collectivité et l'individu. Il y a à la fois une responsabilité de chaque individu de s'impliquer dans la société et un devoir sociétal de permettre l'implication de tout un chacun. Castelein nous éclaire sur l'enjeu qui sous-tend au droit à participer à la vie en commun (Castelein, 2012). Selon lui, participer signifie « prendre part » à quelque chose.

Comme nous l'avons évoqué dans le panier « repos », le droit au repos et aux loisirs est un droit fondamental inscrit dans l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Convention des droits de l'enfant dispose en son article 31 :

« Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

De plus, dans son rapport sur le vieillissement actif, l'OMS a identifié la participation sociale comme un des déterminants sociaux clés pour la santé (OMS, 2002). Selon cet organisme, la participation sociale concerne les enfants dès leur plus jeune âge.

Dans un souci d'opérationnalisation pour le budget de référence, nous considérons ici comme participation sociale tous les besoins matériels nécessaires pour participer à la vie en société et pour célébrer les fêtes de la vie quotidienne. Certaines de ces fêtes ont également été discutées lors des focus groups :

- Fêter son anniversaire avec des copains
- Pouvoir aller à l'anniversaire d'un ami et amener un petit cadeau
- Fêter la Saint-Nicolas

- Fêter le Carnaval (ou Halloween) (ou toute autre occasion spéciale)
- Budgets supplémentaires pour les repas de fête (Noël, Nouvel An et Pâques), en analogie avec les autres membres de la famille. Ce type de budget peut bien entendu être utilisé pour d'autres fêtes, religieuses ou non, comme l'Aïd, Kippour, etc.

Nous prenons en compte les résultats des focus groups dans la mise au point du panier.

2.1. L'anniversaire de l'enfant

Dans la culture européenne et luxembourgeoise, l'anniversaire est un événement important qui est célébré, en famille et/ou avec des amis, et cela bien souvent dès le premier anniversaire. Les focus groups étaient d'avis qu'il est important pour chaque famille et pour chaque enfant de pouvoir célébrer son propre anniversaire. Les premières années, cette fête se fait plutôt dans un cercle familial et intime. Ensuite, lorsque l'enfant grandit, il a envie de fêter son anniversaire avec ses amis. Les participants des différents groupes étaient d'accord pour dire qu'à partir d'un certain âge, il est important de pouvoir inviter des amis pour fêter une petite fête. Généralement, l'entrée à l'école fondamentale est perçue comme un moment où les enfants manifestent l'envie de pouvoir célébrer leur anniversaire en groupe. Nous estimons qu'un enfant invite 5 enfants à son anniversaire.

Pour la fête d'anniversaire, nous prévoyons des ingrédients de base pour faire un gâteau, un peu de jus et d'eau gazeuse et quelques gadgets de fête (bougies, ballons, serviettes). Cependant, nous estimons que les parents célèbrent également l'anniversaire des enfants plus petits (0-3 ans), par exemple dans un cercle familial restreint. Ce budget peut donc être utilisé pour fêter en famille ou avec des amis proches l'anniversaire des enfants.

TABEAU 31 CONTENU DU PANIER « ANNIVERSAIRE » DES ENFANTS 0-6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-6 ans	Cadeau Anniversaire	Budget forfaitaire augmentant en fonction de l'âge de l'enfant : 20 euros 0-2 ans, 30 euros 3-6 ans.
1-6 ans	Gâteau pour fête d'anniversaire	Ingrédients pour faire un gâteau au chocolat.
	Accessoires de décoration	Bougies, ballons, chapeaux, serviettes colorées

Source : STATEC

En accord avec le budget de référence de base, une somme forfaitaire de **20 euros** est prévue pour les enfants de 0 à 2 ans, et une somme de **30 euros** pour l'enfant à partir de 3 ans. Ce budget permet d'offrir un cadeau pour l'anniversaire des enfants quel que soit leur âge.

2.2. Invitation aux anniversaires des amis

Si pouvoir fêter son anniversaire est une coutume sociale très forte au Luxembourg, il est également important pour un enfant de pouvoir participer aux fêtes de ses amis. Lors des discussions dans les focus groups, nous avons compris qu'il est primordial de prévoir un budget pour amener un cadeau à

l'anniversaire des copains. Participer à un anniversaire sans amener de cadeau peut nuire à la position sociale de l'enfant, comme le renchérissent les parents.

TABLEAU 32 CONTENU DU PANIER « FÊTE D'ANNIVERSAIRE DES COPAINS » POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 4 ANS

Âge	Produit	Explication
4-6 ans	Cadeau anniversaire copain	Budget forfaitaire de 15 euros pour 5 anniversaires de copains par an.
	Matériel de déguisement et ustensiles de maquillage	Pour participer aux fêtes de Carnaval, Halloween ; 1 par ménage

Source : STATEC

Cependant, le montant minimum pour les cadeaux de copains n'est pas fixe et varie d'une personne à une autre, selon les propres habitudes de la famille et des parents. Alors que certains participants estiment qu'il est possible de trouver un cadeau pour 10-15 euros, d'autres situent un montant adapté plutôt autour de 25 euros. Après délibération au comité de pilotage, nous avons décidé de prévoir cinq cadeaux anniversaires pour des copains pour les enfants de cinq ans. Le montant du cadeau à offrir s'élève à **15 euros**.

2.3. Saint-Nicolas

La venue de Saint Nicolas, *Kleeschen*, et de son acolyte le Père Fouettard, *Housecker*, se déroule le 6 décembre⁹¹. Cette tradition fait partie du patrimoine immatériel du Luxembourg. Les enfants ne vont pas à l'école ce jour-là et attendent la venue du Saint Nicolas avec impatience. De plus, bon nombre d'écoles et de crèches organisent des activités (bricolage, chansons, etc.) autour de ce personnage. Traditionnellement, il apporte un cadeau aux enfants, accompagné de mandarines et/ou de friandises.

De l'avis unanime des participants des différents focus groups, la Saint-Nicolas est une coutume incontournable au Luxembourg. Il est dès lors apparu évident qu'un budget spécifique pour cet événement soit calculé dans le panier consacré à la vie sociale. De manière analogue au budget de référence de base, nous ajoutons une somme forfaitaire par enfant pour un cadeau de Saint-Nicolas de la manière suivante : **20 euros** pour les enfants de 0 à 2 ans, et **30 euros** à partir de la troisième année (cf. Tableau 33). À cela, nous ajoutons un budget de dix euros pour acheter des friandises et/ou des mandarines, quel que soit l'âge de l'enfant.

TABLEAU 33 CONTENU DU PANIER SAINT NICOLAS DES ENFANTS 0-6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-6 ans	Friandises Saint Nicolas	Budget forfaitaire de 10 euros pour friandises pour tous les enfants
	Cadeau Saint-Nicolas	Budget échelonné en fonction de l'âge de l'enfant : 20 euros pour les enfants de 0-2 ans, 30 euros pour les enfants de 3-6 ans.

Source : STATEC

⁹¹https://petitweb.lu/kids_type/saint-nicolas/, http://www.iki.lu/post/show_cat/5, <https://luxembourg.public.lu/fr/societe-et-culture/fetes-et-traditions/kleeschen.html>

Au total, cette fête représente un coût mensuel de **2.5 euros** par mois pour les enfants de 0-2 ans et de **3.33 euros** par mois pour les enfants de 3-6 ans.

2.4. Carnaval / Déguisement

Le Carnaval est considéré comme une autre coutume sociale ancrée dans la société luxembourgeoise, que les enfants fêtent également à l'école. Tous les participants des focus groups ne sont pas unanimes sur le fait qu'il faille prévoir un costume spécial, car il est possible d'en fabriquer un soi-même avec du matériel disponible à la maison. Cependant, tous les parents ne se sentent pas à l'aise pour confectionner un déguisement pour leurs enfants. D'autres parents pensent que, si l'enfant est le seul à ne pas avoir le costume souhaité ou à la mode, il risque de se sentir exclu à l'école et/ou parmi ses copains.

Par ailleurs, le déguisement est important dans le contexte du jeu d'imitation et du jeu symbolique des enfants. Dans ce sens, les costumes de déguisement peuvent servir à d'autres moments de l'année, de même que le maquillage. Ceci représente un point fort pour le budget de référence qui attache de l'importance à l'utilisation plurielle des articles proposés. Il est dès lors convenu d'ajouter un costume de déguisement par année à partir de quatre ans (cf. Tableau 34). Du matériel de grimage est inclus pour tous les ménages avec enfants au coût.

TABEAU 34 CONTENU DU PANIER CARNAVAL DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-6 ans	Matériel de grimage	Une boîte par ménage
4-6 ans	Costume de déguisement	Achat d'un costume par an.

Source : STATEC

2.5. Évènement spécial : la naissance d'un enfant

La naissance du bébé constitue également un moment particulier pour une famille qui mérite d'être célébré et qui engendre dès lors un petit budget. En effet, la naissance d'un enfant est un moment de bonheur pour une famille. Il est de coutume, au Luxembourg, de partager l'heureuse nouvelle avec son entourage direct. Certains vont écrire un faire-part, d'autres une annonce dans un journal, d'autres encore envoient des remerciements. Nous considérons qu'il est un besoin minimum pour chaque famille de pouvoir s'engager dans une telle pratique sociale. Nous incluons donc un budget permettant d'envoyer soit un faire-part, soit un remerciement avec une photo et un petit texte à 50 personnes. Il existe une multitude de sites internet permettant de créer facilement soi-même une telle carte (cf. Tableau 35). Nous nous sommes basés sur les prix d'un centre de mise au travail luxembourgeois faisant ce genre d'impressions. Les enveloppes sont comprises dans le prix. Nous ajoutons les timbres dans les frais.

Nous calculons également un petit budget « réception » afin de permettre aux familles de fêter l'arrivée d'un enfant avec leurs proches. Ce budget peut servir à toute famille et comprend des bouteilles de crémant, du jus et de l'eau gazeuse, un pain garni à commander chez un traiteur, des

tartes et gâteaux pour 30 personnes environ, des serviettes en papier et des verres en plastique, et enfin des snacks.

TABEAU 35 CONTENU DU BUDGET « NAISSANCE »

Âge	Produit	Explication
Naissance	Cartes de remerciement	Impression 50 cartes avec enveloppe
	Timbres	25 timbres pour envoi national et 25 pour envoi international
	Bouteilles de crémant	6 bouteilles
	Jus	3 bouteilles
	Eau gazeuse	3 bouteilles
	Pain garni	Mixte, avec 60 portions
	Chips	3 paquets
	Cacahuètes	3 paquets
	Tartes	Aux abricots ou aux pommes
	Serviettes en papier	
	Verres en plastique	Pour le crémant

Source : STATEC

Le budget naissance représente un coût de **17 euros** par mois, soit un total de **208 euros** par naissance.

2.6. Repas de fêtes

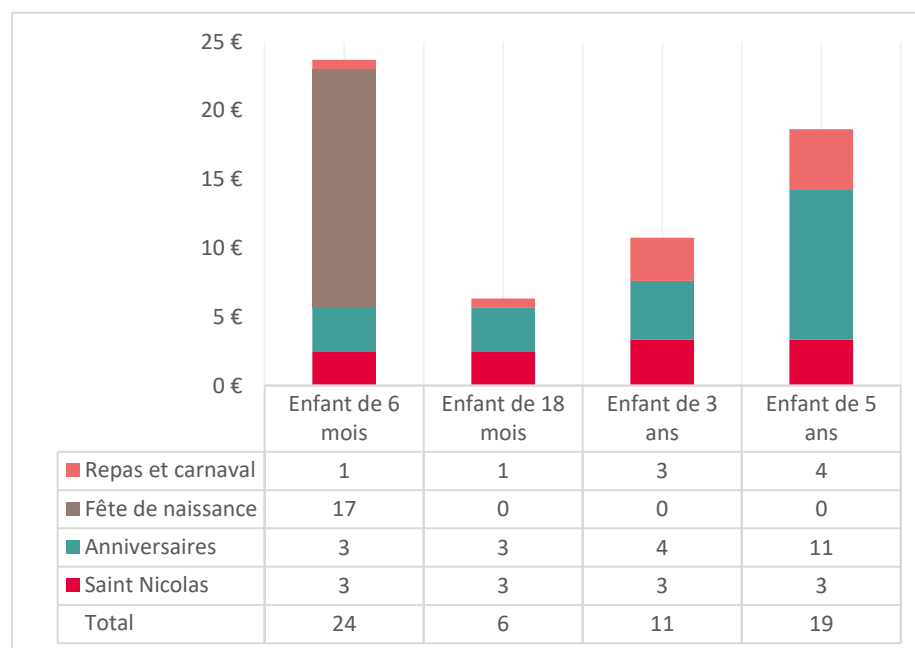
Enfin, le budget de référence de base prévoit également que les ménages puissent participer à une série de fêtes au Luxembourg, à savoir Noël, Nouvel An et Pâques. En analogie à ce budget, nous ajoutons un montant forfaitaire de **10 euros** par enfant à partir de deux ans pour des repas extraordinaires en famille (cf. Tableau 36).

TABEAU 36 UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRES PERMET DE PRÉPARER UN REPAS PLUS FESTIF POUR CERTAINES FÊTES

Âge	Produit	Explication
2-6 ans	Repas Noël	10 euros supplémentaires par enfant
	Repas Nouvel an	10 euros supplémentaires
	Repas Pâques	10 euros supplémentaires

Source : STATEC

GRAPHIQUE 16 A PARTIR DE CINQ ANS, LES ANNIVERSAIRES PRENNENT EN IMPORTANCE



Source : STATEC

Au total, le premier volet du panier « vie sociale » est très différent par enfant. Le budget de l'enfant de six mois est le plus élevé car il comprend le budget naissance. À partir de 18 mois, le Graphique 16 présente clairement la participation croissante des enfants aux anniversaires, ainsi qu'aux fêtes collectives et privées qui se déroulent annuellement.

3. L'activité physique

Le développement moteur des enfants en bas âge a un impact important sur l'adulte en devenir. De plus, la petite enfance est une période cruciale pour le développement de modes de vie sains⁹². Dès le plus jeune âge, une activité physique régulière aide à prévenir des problèmes de santé à court et à long terme, comme le surpoids ou l'obésité, et les maladies cardiovasculaires. Effectivement,

« La participation régulière, dès la naissance, à des activités physiques aide à prévenir des complications de santé, à long et à court terme, comme le surpoids, l'obésité, les maladies cardiovasculaires et les problèmes musculosquelettiques. De plus, il est important d'encourager l'activité physique dès le plus jeune âge, puisque les niveaux d'activité se perpétuent de la petite enfance à l'enfance puis à l'adolescence. » (Jones & Okely, 2020, p. 11)

Il faut différencier activité physique et mouvement. En effet, chaque enfant bouge, alors que tout enfant ne s'adonne pas à une pratique physique régulière ou occasionnelle. De manière générale, le mouvement est bénéfique : il contribue au bon développement de l'enfant et au bien-être général (Service National de la Jeunesse)⁹³. Les jeunes enfants ont un besoin naturel de mouvement. Par le mouvement, l'enfant communique également avec d'autres enfants et il peut ainsi renforcer ses liens

⁹² <http://www.enfant-encyclopedie.com/activite-physique/selon-experts/recommandations-en-matiere-dactivite-physique-pour-les-jeunes>

⁹³ <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/enfants-et-mouvement>

sociaux entre pairs. Finalement, bouger permet à l'enfant de gérer ses émotions, d'exprimer ses sentiments et de se défouler.

Cependant, un mode de vie sédentaire peut entraver leur besoin inné de bouger. Reconnaisant l'importance du mouvement dès le très jeune âge, l'OMS a émis des recommandations sur l'activité physique des enfants de moins de cinq ans (cf. Tableau 37)⁹⁴. Ainsi, elle préconise une activité physique d'au moins 180 minutes par jour pour les enfants âgés de 1 à 4 ans. Celle-ci inclut à la fois les activités structurées (sport, sorties dans les bois, etc.) ainsi que les jeux libres et les activités non structurées (aire de jeux, etc.)⁹⁵. Concernant les enfants de cinq à six ans, l'Organisation les invite à exercer au moins 60 minutes d'activité physique intense ou modérée chaque jour, ainsi que des activités intenses supplémentaires au minimum trois fois par semaine :

TABEAU 37 RECOMMANDATIONS DE L'OMS EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DES ENFANTS (0-5 ANS)

Nourrissons (0-12 mois)	Petits enfants (1-2 ans)	Enfants d'âge préscolaire (3-4 ans)	Enfants d'âge primaire (5 à 9 ans)
Avoir une activité physique plusieurs fois par jour et de manière variée.	Au moins 180 minutes d'activité physique par jour. Au moins 60 minutes d'activité physique modérée et intense.	Au moins 180 minutes d'activité physique par jour. Au moins 60 minutes d'activité physique modérée et intense.	Au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée ou élevée chaque jour.
Jeux interactifs sur le sol, ramper, pousser, tirer.	Cela inclut les activités physiques planifiées et les jeux libres et non structurés.	Cela inclut les activités physiques planifiées et les jeux libres et non structurés.	Des activités d'intensité élevée au moins 3 jours par semaine.
Pour les bébés qui ne bougent pas encore, il faut au moins 30 minutes sur le ventre réparti sur la journée.	Les enfants ne doivent pas être immobiles pendant plus d'une heure ou être assis pendant de longues périodes.	Les enfants ne doivent pas être immobiles pendant plus d'une heure ou être assis pendant de longues périodes.	Des activités qui renforcent les muscles et les os au moins 3 jours par semaine.

Source : STATEC

Enfin, le mouvement étant le moteur de tout développement, il contribue au bien-être général de l'enfant et à son développement, tant moteur que social et cognitif. En effet, faire du sport en équipe, jouer avec les autres sont deux exemples parmi d'autres d'interactions sociales qui demandent à l'enfant de développer certains acquis, comme la compréhension des règles d'un jeu, être fair-play envers les autres ou encore développer un esprit d'équipe. Par ailleurs, les activités physiques amènent souvent l'enfant à être plus autonome et à apprendre à trouver sa place au sein d'un groupe.

⁹⁴

file:///S:/Projets/Conditions%20de%20vie/Budget%20de%20reference/Petite%20enfance/Paniers/Vie%20sociale/Guidelines%20on%20Physical%20Activity%20for%20children_OMS.pdf

⁹⁵ https://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/physical_activity

Nous allons traiter ici des différents produits et articles qui permettent, ou incitent les enfants de la naissance à l'âge de six ans à bouger et à développer leur motricité fine et globale, ainsi qu'à exercer une activité physique. Il va de soi que toute activité physique est liée au mouvement mais nous n'allons pas travailler directement sur ce dernier. Nous nous concentrons dès lors sur les biens courants qui accompagnent le développement moteur des enfants et auxquels nous pouvons attribuer un budget. Ainsi, à chaque tranche d'âge correspond un ensemble d'acquisitions motrices (motricité fine et globale) et une série de produits à même d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

Deux types d'activité physique sont relativement répandus pour les enfants, à savoir le vélo et la piscine. Le vélo peut avoir des bénéfices à plusieurs égards : l'enfant est en constant mouvement, il est soutenu dans sa mobilité autonome et il développe son équilibre. Le budget de référence prévoit donc une draisienne (vélo sans pédales) pour les enfants de trois ans et un premier vélo avec des petites roues amovibles pour les enfants de cinq ans (cf. Tableau 38). Un certain nombre d'accessoires est ajouté pour assurer la sécurité de l'enfant : casque, gilet, sonnette, set d'éclairage, et cadenas.⁹⁶

Les sorties à la piscine permettent quant à elles à l'enfant de développer sa motricité globale, ainsi que sa psychomotricité. De plus, l'eau a également des bienfaits physiques pour les enfants. Effectivement, beaucoup de participants des focus groups ont souligné l'importance de familiariser les enfants dès leur jeune âge avec l'eau. Nous prévoyons dès lors une entrée mensuelle à la piscine afin que les enfants puissent nager et s'activer dans les bassins, et ce en analogie avec le budget de référence de base. Les cours de natation sont quant à eux assurés à l'école. Quant à l'équipement de base pour la natation, celui-ci est inclus dans le panier vêtements étant donné qu'ils se rendent à la piscine une fois toutes les deux semaines avec leur classe.

Enfin, pour les enfants de cinq ans qui fréquentent l'école, une inscription annuelle à un club de sport (style LASEP) est également incluse dans le panier. Cet engagement hebdomadaire ou bihebdomadaire permet de respecter les recommandations de l'OMS pour cette tranche d'âge, à savoir d'exercer une activité intense au moins trois fois par semaine.

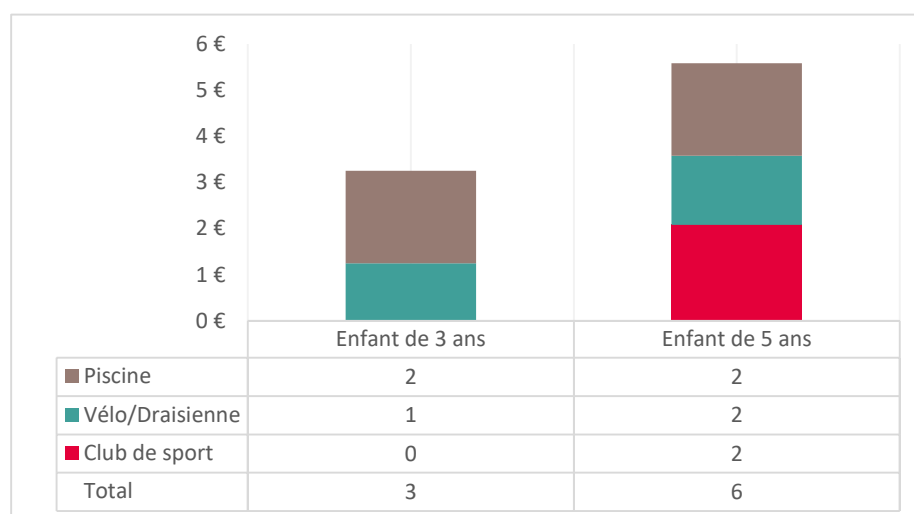
TABEAU 38 CONTENU DU PANIER ACTIVITÉ PHYSIQUE DES ENFANTS 0-6 ANS

Âge	Produit	Explication
2-3 ans	Draisienne	Vélo sans pédales, pour favoriser mobilité autonome et la balance
	Cadenas	Pour la protection du vélo
4-5 ans	Vélo petit enfant	1 ^{er} vélo pour favoriser mobilité autonome et balance
	Chambres à air	En cas de pneu crevé
	Set d'éclairage	Pour la sécurité
	Inscription club de sport	Style LASEP (sport à l'école)
2-6 ans	Casque enfant	Pour la sécurité
	Gilet de sécurité	Pour la sécurité
	Sonnette vélo	Pour la sécurité
0-6 ans	Entrée piscine	1 entrée par mois

⁹⁶ D'après les recommandations de l'OMS, les nourrissons et les petits enfants (0-5 ans) n'ont pas forcément besoin de suivre des activités sportives à proprement parler. Le matériel nécessaire se limite donc avant tout aux chaussures et vêtements adaptés à la pluie et la boue pour permettre des sorties à tout moment de l'année. Ces derniers étant inclus dans le panier vêtements (cf. panier vêtements), nous estimons que la famille peut se servir de ceux-ci à tout moment pour sortir et bouger. Il n'y a donc pas lieu de calculer un budget supplémentaire à cet effet.

Source : STATEC

GRAPHIQUE 17 POUR 6 EUROS PAR MOIS, UN ENFANT DE CINQ ANS PEUT PARTICIPER À DES ACTIVITÉS SPORTIVES ADAPTÉES



Source : STATEC

À noter que notre panier « activité physique » ne génère pas de frais pour les enfants de six mois et de 18 mois, étant donné qu'ils n'ont pas de matériel spécifique et l'entrée à la piscine est gratuite. Le budget mensuel d'un enfant de trois ans s'élève à **3 euros**, celui de l'enfant de cinq ans à **6 euros par mois** (cf. Graphique 17).

4. Les activités culturelles et excursions spéciales

L'initiation progressive aux activités culturelles, telles que la visite d'un musée, la participation à un spectacle de théâtre ou de musique, fait également partie de l'éducation des enfants. L'article 31, 2. de la Convention des droits de l'enfant argue que

« Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »
(Convention Relative Aux Droits de l'enfant, 2015)

Cependant, nous pouvons nous demander à partir de quel âge les familles emmènent leur enfant à des activités culturelles et à quel type d'activité pouvons-nous nous référer. Au Luxembourg, il existe des spectacles de danse et de musique dès le plus jeune âge, par exemple à la Philharmonie du Luxembourg, aux Rotondes, au CAPE d'Ettelbruck ou au Centre culturel de Mersch⁹⁷. Le cinéma est souvent conseillé à partir de quatre ans, comme par exemple le Cinéma Paradiso à la Cinémathèque de Luxembourg-ville⁹⁸. Enfin, plusieurs musées proposent des expositions, dont certaines avec des

⁹⁷ <https://www.philharmonie.lu/fr/education/familien/konzerte-erleben###>

⁹⁸ <https://www.vdl.lu/fr/visiter/art-et-culture/cinema/cinematheque/cinema-paradiso-la-cinematheque-pour-les-enfants>

activités thématiques spécialement conçues pour le jeune public, comme c'est le cas pour le CASINO⁹⁹ ou le Musée national d'histoire naturelle¹⁰⁰. Ce type d'activités a également été évoqué comme valorisant pour les enfants lors des focus groups.

Nous avons alloué un budget qui comprend une place par an pour un spectacle pour les enfants de moins de deux ans (cf. Tableau 39). Ce budget inclut également une place pour un spectacle deux fois par an et une visite d'un musée une fois par an pour les enfants de trois à quatre ans. De plus, ce budget calcule deux entrées pour un spectacle ou une pièce de théâtre, deux billets pour un musée et un ticket de cinéma par année pour les enfants de cinq à six ans. Comme les enfants doivent être accompagnés par un adulte, nous rajoutons des entrées adultes pour chaque spectacle enfant. Enfin, les musées sont gratuits pour tous les jeunes âgés de moins de 18 ans.

TABEAU 39 DÉTAIL DES ACTIVITÉS CULTURELLES DES ENFANTS 0-6 ANS

Âge	Produit	Explication
0-2 ans	Spectacle petit enfant	1 par an
3-4 ans	Spectacle	2 par an
	Visite musée	1 par an
5-6 ans	Spectacle & théâtre enfant	2 par an
	Visite musée	2 par an
	Cinéma	1 par an

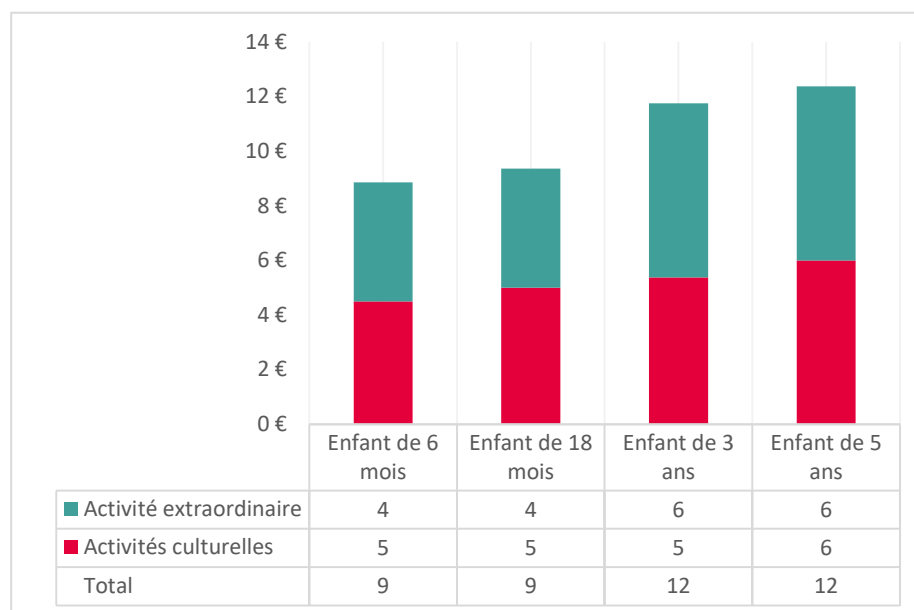
Source : STATEC

De manière générale, les discussions des focus groups ont montré que les parents jugent important de pouvoir entreprendre au moins une activité spéciale (payante) avec leurs enfants par mois, telle qu'une sortie au parc avec une glace (cf. Le budget casse-croûte et restaurant). Ainsi, en plus des activités culturelles, nous prévoyons un budget pour une sortie extraordinaire annuelle au Luxembourg ou dans les régions frontalières. Il est en effet fréquent pour les familles avec enfants de se rendre dans divers parcs et lieux animés, notamment pendant les vacances scolaires. Nous avons choisi plusieurs attractions courantes et nous calculons un prix moyen pour garantir une diversité d'excursions. Nous avons sélectionné trois types de sorties classiques : une visite dans un zoo, une excursion dans un parc d'attraction et une sortie dans un parc animalier avec plaines de jeux. Pour les familles avec un ou plusieurs enfants de moins de deux ans, seule cette dernière activité est comptabilisée.

⁹⁹ <https://www.casino-luxembourg.lu/fr/En-famille>

¹⁰⁰ <https://www.mnhn.lu/>

GRAPHIQUE 18 LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ONT UN COÛT DE 12 EUROS PAR MOIS POUR LES ENFANTS DE TROIS ET CINQ ANS



Source : STATEC

Au total, les activités culturelles et les excursions varient de **9 à 12 euros** par enfant (cf. Graphique 18).

5. Le budget casse-croûte et restaurant

Être intégré dans la vie sociale implique également de pouvoir participer à des événements, comme une fête de village, prendre une boisson après un match de foot, se rendre au marché de Noël ou encore manger au restaurant de temps à autre. Le budget de référence tient compte de cette réalité en incluant deux budgets supplémentaires pour chaque membre de la famille : le budget « casse-croûte » et le budget « restaurant ». Le budget de base prévoit une dépense pour le casse-croûte une fois par mois pour tous les membres de la famille. Pour le panier de la petite enfance, nous avons procédé de la sorte :

- Pas de budget casse-croûte pour les enfants en-dessous de 1 an. Ils mangent un plat préparé à l'avance à la maison ou une part du casse-croûte des parents.
- Un budget casse-croûte aligné sur les autres enfants pour les enfants entre 1 et 6 ans (saucisse & frites, jus, gaufre)

De plus, le budget de base compte six sorties annuelles au restaurant par famille. Nous avons calculé de la façon suivante :

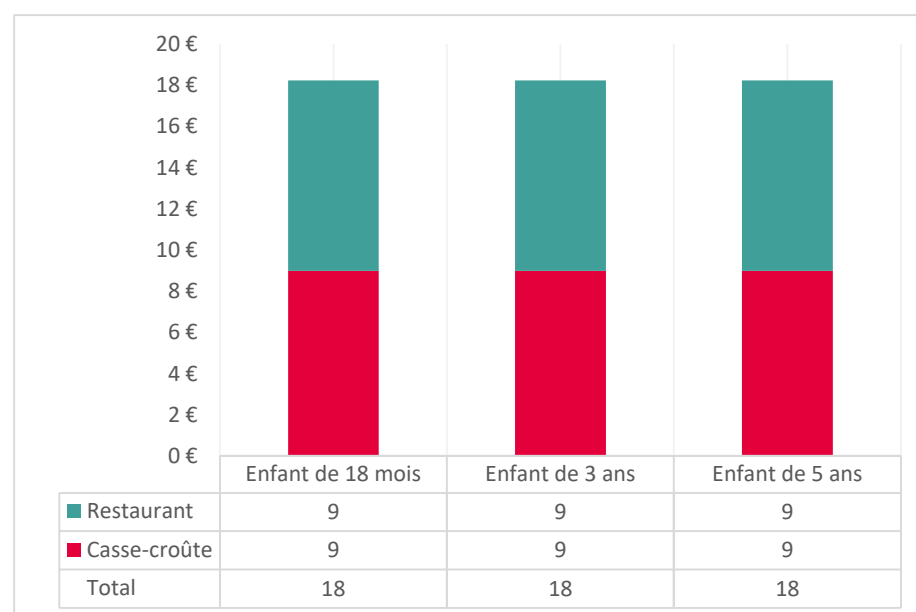
- Pas de repas prévu pour les enfants de moins d'un an. Ils mangent un repas préparé à la maison ou un petit pot emporté pour l'occasion.
- Un menu enfant pour les enfants d'un à six ans, avec un plat, une boisson et un dessert

TABLEAU 40 CONTENU DU BUDGET CASSE-CROÛTE ET RESTAURANT DES ENFANTS DE 0-6 ANS

Âge	Produit	Explication
1-6 ans	Repas restaurant	Moyenne de trois plats enfant différents, tous les 2 mois
	Boisson restaurant	Moyenne de différentes boissons, tous les 2 mois
	Dessert enfant	Moyenne de trois desserts différents, tous les 2 mois
	Boisson casse-croûte	

Source : STATEC

GRAPHIQUE 19 LE BUDGET RESTAURANT ET CASSE-CROÛTE EST DE 18 EUROS PAR MOIS POUR TOUS LES ENFANTS EN BAS ÂGE



Source : STATEC

Le budget casse-croûte et restaurant s'élève à **18 euros** par enfant par mois (cf. Graphique 19), le restaurant et le casse-croûte représentant le même coût.

6. Les autres postes de la vie sociale de la famille

Le panier consacré à la vie sociale de la petite enfance détaille les budgets directement alloués aux enfants. Or, le panier de la vie sociale du ménage inclut encore toute une palette de postes, postes décrits dans cette partie et qui concernent, directement ou indirectement les enfants vivant en famille.

6.1. Multimédias

Le budget « Multimédias » regroupe tout l'équipement et les abonnements des technologies de l'information : un abonnement internet pour le ménage, un ordinateur portable, une imprimante, une

télévision, un téléphone fixe, un abonnement pour la télévision. De plus, les adultes et les enfants de 14 ans sont dotés d'un téléphone de type smartphone et d'un abonnement. Les enfants de zéro à six ans n'ont pas encore besoin de leur propre téléphone et ils peuvent profiter du matériel déjà présent dans le ménage pour le divertissement audio-visuel (télévision, laptop). Par ailleurs, les experts de la petite enfance déconseillent fortement une consommation de la télévision ou de tout type d'écran pour les enfants âgés de moins de trois ans et une consommation très limitée des enfants de trois à six ans¹⁰¹. Ainsi, étant donné qu'il s'agit d'un usage commun au ménage, aucune finance spécifique n'est à déclarer dans le budget de la petite enfance concernant ce type d'équipement.

6.2. Visite de la famille ou d'amis

Chaque famille doit également pouvoir accueillir des amis ou de la famille à la maison de temps en temps. C'est pourquoi le budget de référence de base prévoit un budget forfaitaire pour inviter des personnes pour un repas simple une fois par mois. Ici aussi, les enfants de moins de six ans bénéficient du budget alloué au ménage et aucune dépense particulière ne leur est donc attribuée.

6.3. Budget vacances

Le budget de base prévoit que chaque type de ménage a le droit de partir en vacances pendant une semaine par année. Nous avons calculé ce budget sur la base d'un séjour en appartement à la côte belge. Ce budget comprend un budget pour la location d'un appartement, une sortie au restaurant, un budget pour des activités extraordinaires et pour des petits snacks en route. Le budget calculé pour les familles avec enfants plus âgés peut être repris pour les familles avec petits enfants. Ce dernier inclut : la location d'un appartement, une sortie au restaurant et des pique-niques, quelques activités comme la location d'un vélo ou la visite d'un parc et le coût du pétrole pour l'aller-retour.

6.4. Responsabilités administratives

Chaque ménage a un certain nombre de responsabilités administratives : avoir une carte d'identité, faire des démarches administratives (demander des allocations, des remboursements, faire la déclaration d'impôt, payer des factures, etc.). C'est pourquoi nous prévoyons un budget pour un compte bancaire, des enveloppes et des timbres, du matériel de papeterie minimum et la demande de documents administratifs (carte d'identité, certificat de naissance, extrait casier, etc.).

Quant aux petits enfants, il n'est pas obligatoire pour ceux de moins de 15 ans de porter une carte d'identité sur eux. Cependant, si la famille part à l'étranger pour un voyage par exemple, il est nécessaire d'en disposer. Une carte d'identité est dès lors incluse pour tous les enfants. Les parents doivent également demander des actes de naissance pour demander éventuellement certaines

¹⁰¹ <https://www.yapaka.be/ecrans>

allocations. Un coût minimal peut incomber, notamment de **2 euros** pour un acte de naissance ou de **5 euros** pour une carte d'identité.

6.5. Équipement du salon

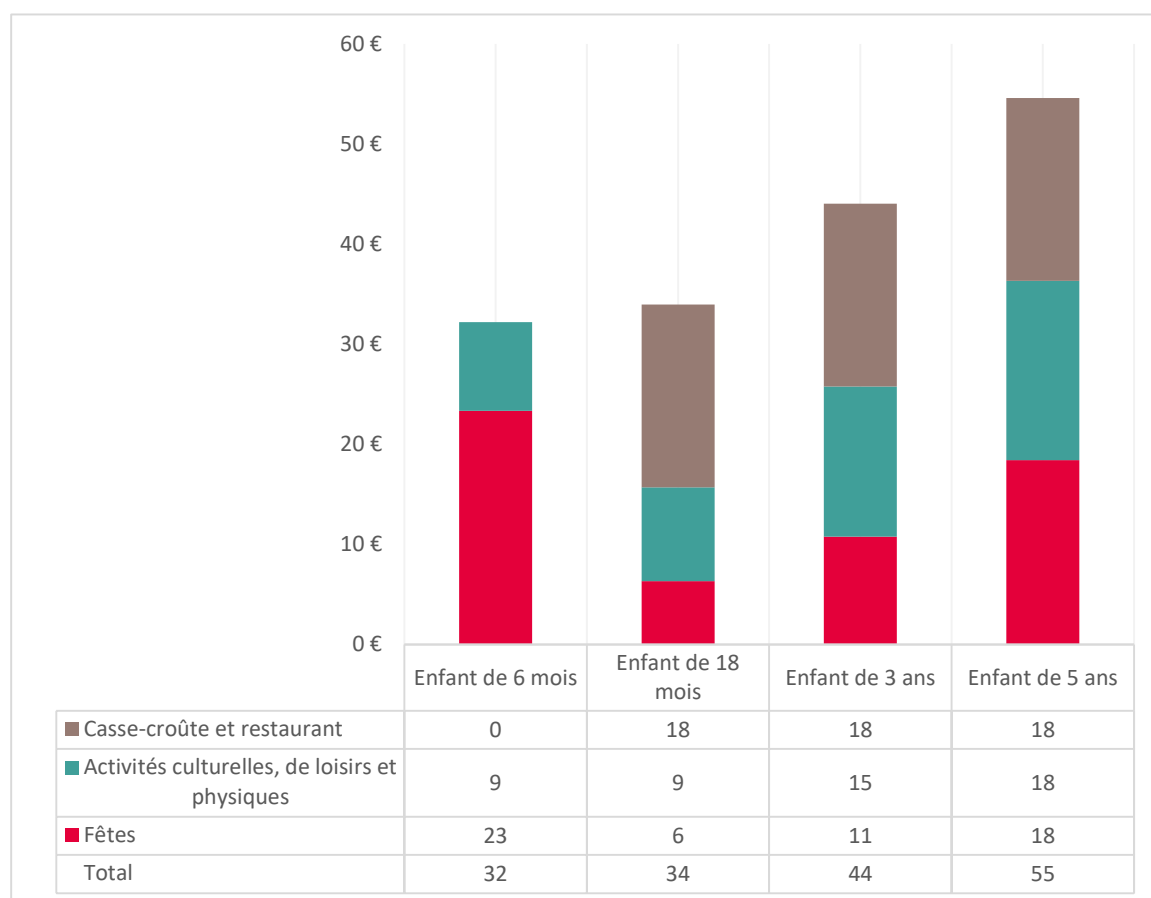
Pour se sentir à l'aise et se reposer à la maison, il est important que l'espace en commun (le salon) soit équipé confortablement et permette de se détendre. Ce budget commun au ménage inclut entre autres un canapé (convertible au cas où la famille reçoit des visiteurs pour la nuit), une table basse, une étagère, des coussins et un plafonnier. Les ménages avec petits enfants sont dotés en plus d'un tapis pour jouer à terre, et d'une étagère supplémentaire pour ranger les jouets.

6.6. Animal domestique

Enfin, le panier de la vie sociale prévoit également un petit budget pour permettre aux ménages de s'occuper d'un animal domestique (un chat).

7. Les résultats

GRAPHIQUE 20 L'ENFANT DE CINQ ANS A BESOIN DE 55 EUROS POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE CONTRE 32 POUR UN ENFANT DE SIX MOIS

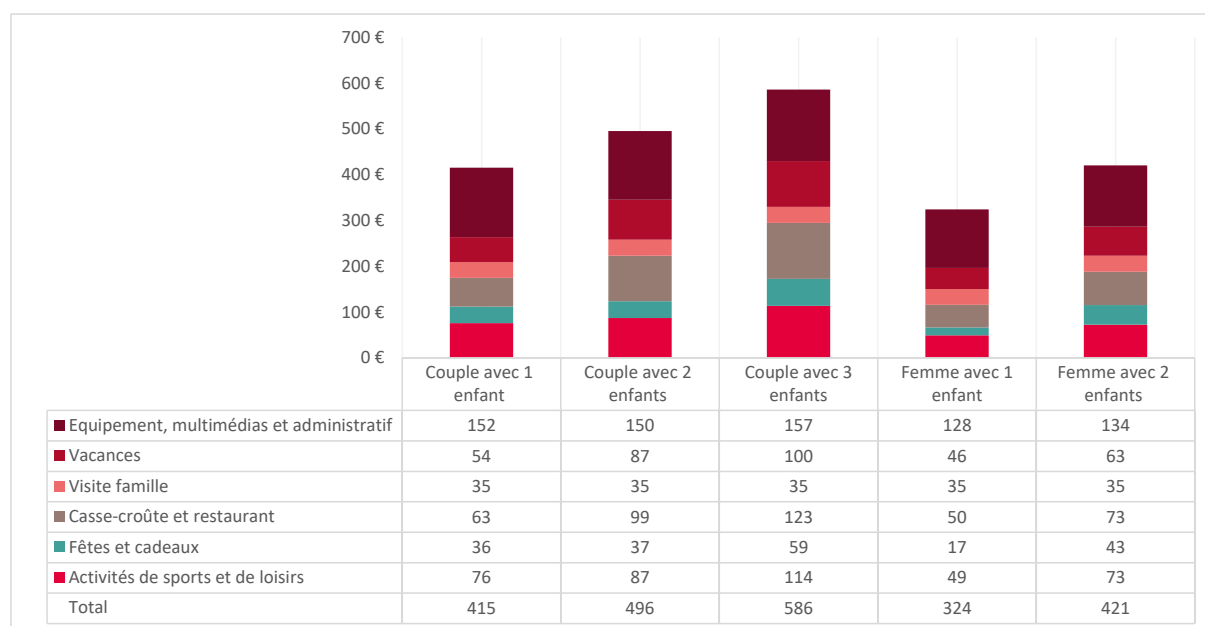


Source : STATEC

Le graphique précédent (cf.

Graphique 20) résume le coût mensuel du panier vie sociale par enfant. Ce dernier varie entre **32 euros** pour l'enfant de six mois et **55 euros** pour l'enfant de cinq ans. Alors que les fêtes représentent le poste le plus lourd pour les enfants de six mois (23 euros par mois), c'est le budget « casse-croûte et restaurant » qui est le plus cher (18 euros par mois) pour les autres enfants.

GRAPHIQUE 21 LE BUDGET DE RÉFÉRENCE PRÉVOIT 586 EUROS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE D'UNE FAMILLE DE CINQ PERSONNES



Source : STATEC

Le panier vie sociale par type de ménage s'élève à **586 euros** par mois pour une famille avec trois enfants et à 324 pour une femme seule avec un enfant de trois ans (cf. Graphique 21).

Le développement, l'éducation et l'accueil

1. Introduction

Dans le budget de référence de base, nous avons argumenté que les enfants ont des besoins spécifiques pour se développer au niveau cognitif, émotionnel et social, dont les adultes n'ont plus besoin. Ce panier traite dès lors de toute une série de thématiques différentes ayant trait au développement des enfants. De plus, ce panier nous permet d'être en cohérence avec la méthode européenne des budgets de référence qui consacre un chapitre particulier aux besoins spécifiques des enfants. Plus concrètement, nous traitons des sujets suivants dans ce panier : le développement cognitif et social, l'éducation et l'accueil et pour finir le babysitting.

2. Le développement cognitif et social de l'enfant

Ce chapitre se rapporte au développement normal d'un enfant, à savoir le développement moteur (motricité fine et globale), cognitif (notamment par le jeu), et social (également par le jeu). Nous allons traiter uniquement des produits et des objets qui représentent un coût pour assurer ce type de développement, en nous concentrant sur les éléments pouvant être budgétisés.

Afin de constituer une base de produits consacrés au développement, nous avons à la fois consulté la littérature scientifique, relativement pauvre à cet égard, et les focus groups. Dans ce dernier cas, une liste de produits et de services a été discutée avec les participants. Ils ont été invités à juger pour chaque objet s'il est nécessaire ou non, à partir de quel âge et en quelle quantité. Dans ce chapitre, les focus groups ont contribué à prendre des décisions sur le contenu des paniers, en particulier dans le choix de ne pas inclure certains articles.

Au cours de la petite enfance, l'enfant se développe rapidement et de manière croissante¹⁰². En effet, en moins d'une année, le bébé va apprendre à utiliser ses mains et ses dix doigts, à se tourner sur le ventre et sur le dos, à ramper, puis à marcher. Ensuite, il apprend à courir, à faire du vélo, à jouer seul et avec les autres, à interagir, à imaginer, à lire, etc. Cet ensemble d'acquisitions représente des points forts importants pour l'enfant et sa famille. Assurément, chaque enfant est unique, les différents types de développement le sont aussi¹⁰³.

2.1. Le développement cognitif et social

Le développement cognitif de l'enfant regroupe l'évolution de fonctions telles que la mémoire, l'apprentissage de l'écriture et du langage. Selon *Naître et grandir*, le développement social désigne la capacité de l'enfant à construire des relations harmonieuses et positives avec les autres. Ainsi, il s'agit

¹⁰² https://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/your_childs_development

¹⁰³ <https://librairie.cps.ca/stock/details/le-bien-etre-des-enfants-un-guide-pour-la-sante-en-milieu-de-garde>

pour lui d' « engager des relations avec autrui et de trouver sa place dans l'environnement social des enfants du même âge. L'interaction avec les pairs représente donc un environnement d'apprentissage ludique de premier plan qui favorise le développement des compétences sociales. » (Hartmann et al., 2018)

Dans ce chapitre, nous allons essentiellement nous consacrer au développement cognitif via le jeu. En effet, le jeu est un bien matériel que nous pouvons budgétiser, essentiellement en incluant des jouets adaptés à chaque type d'âge sur lequel nous nous arrêtons. À propos du jeu, la convention relative aux droits de l'enfant¹⁰⁴ stipule dans son article 31 point 1 que

Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Ainsi, « Reconnu comme un phénomène universel, le jeu constitue un droit légitime de l'enfance et tous les enfants devraient pouvoir l'exercer. » (Smith 2013 : p.4) Le jeu est un phénomène universel chez les enfants¹⁰⁵. Les jeunes enfants consacrent généralement entre 3 % et 20 % de leur temps et de leur énergie au jeu (Smith & Pellegrini, 2013). D'ailleurs, les enfants découvrent et comprennent le monde en jouant :

Chaque aspect du jeu [...] est révélateur du stade de maturité atteint. Nous considérons le jeu comme l'agent principal de l'apprentissage, des capacités motrices et du développement émotionnel (Brazelton, 1994, p. 224).

En effet, l'enfant apprend avec tous ses sens, il essaye, imite et répète. Le jeu offre de nombreux bénéfices éducatifs, sociaux, et cognitifs¹⁰⁶.

Nous partons du principe que chaque famille possède un certain nombre de produits avec lesquels les enfants peuvent jouer directement (par exemple les jouets reçus lors des anniversaires) ou indirectement (des ustensiles de cuisine, des habits des parents pour se déguiser, etc.).

La question qui se pose pour la construction de notre panier est la suivante : quels sont les produits indispensables d'un point de vue développemental et scientifique ? Autrement dit : est-ce que le panier minimal doit inclure des jouets pour les enfants ? Si oui, lesquels et selon quels critères pouvons-nous évaluer nos choix ? Rappelons que le budget de référence de base ne prévoit pas de budget spécifique pour l'achat de jouets, car nous anticipons que ceux-ci sont achetés et reçus avec le budget cadeaux anniversaire/fêtes¹⁰⁷.

Il s'avère très difficile de collecter des informations scientifiques concrètes sur le développement de l'enfant et les accessoires pratiques indispensables. De nombreux auteurs se concentrent sur les problèmes d'apprentissage des enfants, ce qui n'est pas le sujet de ce chapitre. Partant de ce constat,

¹⁰⁴ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>
<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

¹⁰⁵ <http://www.enfant-encyclopedie.com/jeu>

¹⁰⁶

file:///S:/Projets/Conditions%20de%20vie/Budget%20de%20reference/Petite%20enfance/Paniers/Vie%20sociale/jeu_Encyclo%20sur%20le%20dév%20des%20jeunes%20enfants%20Canada.pdf

¹⁰⁷ Le cas échéant, nous pouvons également adapter le budget de base.

des listes de produits ont été discutées avec les focus groups afin d'obtenir des connaissances sur ce sujet et de pouvoir établir notre panier. Le but est de voir comment les participants concernés réagissent par rapport aux besoins minimum matériels en termes de jouets et voir si nous pouvons trouver des consensus pour des produits et des biens à inclure. Il ressort des discussions que les participants ont des opinions assez divergentes sur la nécessité minimale de certains objets. Néanmoins, ces discussions ont été utiles pour « prendre le pouls social ».

Par ailleurs, il est important de faire la distinction entre le jouet et l'objet pour jouer. Par « jouet », nous entendons généralement le jouet vendu dans le commerce, comme par exemple le Lego, une poupée, une voiture¹⁰⁸. Les jouets font cependant également partie des acquis et des coutumes d'une société et peuvent avoir une influence considérable sur la manière de jouer et sur l'intégration sociale des enfants (Mogel, 2008, p. 42). Et certains produits sont considérés comme ayant une influence positive sur le développement de l'enfant, comme par exemple les livres, les puzzles, ou les jeux de société. Un objet pour jouer, par contre, est un matériel qui n'a pas spécialement été fabriqué pour le jeu, mais qui peut être utilisé et détourné par les enfants à cet effet, comme par exemple les objets de la vie quotidienne, ou les éléments de la nature. Ces matériaux permettent à l'enfant d'explorer plus librement leurs caractéristiques et stimulent la créativité (Hartmann et al. 2018).

Si les objets de la vie quotidienne sont de toute façon présents dans un ménage, les jouets ne le sont pas avant l'arrivée d'un bébé. Nous devons donc en tenir compte et les inclure. C'est ce que nous faisons dans les prochains sous-chapitres.

2.2. Pour les enfants de moins d'un an, l'apprentissage au quotidien

Les enfants de moins d'un an ont besoin de peu de matériel pour jouer. Ils découvrent leur corps et leur environnement avec leurs sens. En effet, « la prise de conscience cognitive continue à faire de gros progrès, et tous les moments de la journée en sont empreints. » (Brazelton, 1994, p. 146) Par exemple, le moment du bain est souvent un moment de jeu pour le bébé, tout comme le change. De plus, à ce moment-là, l'un des deux parents est disponible pour son tout-petit, ce qui engendre une situation de communication et d'interactivité.

Au départ, nous avons intégré trois produits spécifiques dans notre panier : un hochet, un mobile et un livre en tissu. Suite aux discussions dans les focus groups, nous avons ensuite élargi notre sélection d'articles, reprise dans le tableau ci-dessous :

TABEAU 41 ARTICLES POUR LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET SOCIAL DES ENFANTS (0-1 AN)

Âge	Produit	Explication
0-2 ans	Hochet	En tissus, lavable
	Mobile	Simple, en tissu

¹⁰⁸ Beaucoup d'enfants sont dépassés par l'achat de jouets trop précoces ou nombreux : <https://www.familienhandbuch.de/babys-kinder/entwicklung/kleinkind/spiel/GrundsatzteundKriterienfuerdieBeurteilungundAuswahlvonSpielzeug.php>
<https://www.familienhandbuch.de/babys-kinder/entwicklung/kleinkind/spiel/GrundsatzteundKriterienfuerdieBeurteilungundAuswahlvonSpielzeug.php>

	Peluche	Lavable
	Balle	En tissu, lavable
	Livre	En tissu
	Blocs de construction	En bois
	Jouets de sable	Set de 3
1-2 ans	Livre	Chercher et trouver
	Puzzle	Simple, en bois
	Crayons ordinaires et crayons de couleur	

Source : STATEC

À noter que nos participants aux focus groups ont témoigné du nombre important de cadeaux reçus à la naissance. Ce constat engendre le fait que la famille ne va donc pas nécessairement acheter par elle-même un grand nombre de jouets mais se limiter aux articles essentiels. Cependant, tous les ménages ne sont pas égaux en termes de cadeaux. C'est pourquoi nous composons notre panier sans compter sur la générosité des amis, de la famille, ou des collègues. Cette approche permet à tout un chacun d'avoir le même lot de jeu de départ.

2.3. À partir de 2 ans, le matériel de jeu devient plus complexe

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, leur intérêt pour les jeux et les jouets augmentent également. Les focus groups nous ont aidé à sélectionner un ensemble d'articles, sur une base préétablie. En effet, l'offre de jeux pour les enfants de deux ans et plus est immense et il serait facile de s'y perdre. Les discussions dans les focus groups ont contribué à identifier une série de produits qui peuvent être qualifiés d'indispensables : deux balles (une pour l'intérieur et une pour l'extérieur), des livres, des puzzles et des jeux de société, un lot de petites voitures, une poupée, une peluche, des blocs de construction, des jouets de sable (pour le bac à sable, les vacances ou même le bain), et finalement des objets de bricolage. Des jouets supplémentaires ou plus spécifiques peuvent être achetés avec le budget « anniversaire » ou « Saint-Nicolas » (cf. La vie sociale).

La conclusion générale est que, si la plupart des enfants ont beaucoup (trop) de jouets (selon le goût des parents), ils ont tout de même besoin d'un certain nombre de jouets pour s'occuper. En effet, il importe que chaque enfant puisse se divertir et jouer, de façon autonome ou avec un adulte. Nous avons dès lors un panier composé des articles suivants :

TABEAU 42 ARTICLES POUR LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET SOCIAL DES ENFANTS (2-6 ANS)

Âge	Produit	Explication
2-3 ans	Blocs de construction	En bois ou en plastique, en fonction de l'âge
	Balle	1 pour l'intérieur, 1 pour l'extérieur
	Poupée	
	Peluche	Lavable
	Set de voitures	3 petites voitures
	Jeux de société	2 différents, adaptés à l'âge
	Livres	2 différents, adaptés à l'âge

	Puzzle	2 différents, adaptés à l'âge
	Matériel de bricolage	Crayons couleurs, crayons, gomme, colle, ciseaux, papier
	Jouets de sable	Set de 3

Source : STATEC

Concernant les livres, il est également prévu que la famille fasse usage des bibliothèques de proximité¹⁰⁹. Toutefois, les participants des groupes de discussion ont argumenté que chaque enfant a ses livres préférés et que c'est un besoin important de pouvoir acheter ces propres livres. D'ailleurs, ces livres peuvent également servir pour le rituel du soir par exemple.

Actuellement, le Luxembourg ne dispose pas d'un réseau de ludothèques¹¹⁰ et les bibliothèques ne disposent pas (forcément) d'un grand choix de jeux ou de puzzle à emprunter. Étant donné que ces articles sont bénéfiques pour le développement cognitif de l'enfant, nous ajoutons à notre panier des jeux, des livres et des puzzles en deux exemplaires chaque fois¹¹¹.

Au sujet des éléments de bricolage prévus dans ce panier, nous prévoyons une paire de ciseaux, un tube de colle, une boîte de douze crayons de couleur et des crayons à mine ordinaire, ainsi qu'une gomme et un bloc de 500 feuilles de papier. Avec ce matériel, l'enfant peut dessiner et réaliser des bricolages à son domicile. Les activités artistiques comme le dessin permettent à l'enfant de progresser vers l'écriture¹¹². En effet, l'enfant exerce ainsi sa motricité fine en devant tenir le crayon entre ses doigts, en dirigeant et en maintenant une certaine pression avec son trait sur le papier pour que le dessin se fasse. De plus, l'enfant développe ainsi son sens de l'observation et ses connaissances en essayant de les reproduire dans ses dessins.

Enfin, afin de permettre à l'enfant de jouer et de ranger ses affaires, le budget de référence prévoit un tapis de jeu ainsi qu'une étagère, qui peuvent être disposés dans le logement.

2.4. À partir de 4 ans

À partir du moment où l'enfant se rend à l'école, une partie de son développement cognitif se fait dans la classe et avec ses copains. Néanmoins, un lot de jeux et de jouets à la maison reste dans le panier, pour permettre à l'enfant de se divertir après l'école et de jouer à l'intérieur.

¹⁰⁹ Il existe également l'initiative du Bicherbus, une bibliothèque sur roue qui se déplace sur l'ensemble du territoire et dessert des communes parfois éloignées d'une bibliothèque. Retrouvez ce service ici : <https://bnl.public.lu/fr/rechercher/collections/bicherbus.html>. Par ailleurs, l'ensemble des livres disponibles dans les différentes bibliothèques du pays sont consultables sur le site suivant : www.a-z.lu

¹¹⁰ Il en existe une à Dudelange : <https://www.ludoland-asbl.com/> <https://www.ludoland-asbl.com/>

¹¹¹ Il existe entre autres l'initiative TABA (du CNDP) permettant de recycler des jouets devenus obsolètes pour nos enfants et peuvent être échangés sur place par d'autres jeux de leur âge. Plus d'information sur <http://www.cnds.lu/project/tab/>

¹¹² <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1-3-ans/jeux/fiche.aspx?doc=bg-naitre-grandir-bienfaits-dessin-1-a-3-ans> et <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/3-5-ans/apprentissage-jeux/fiche.aspx?doc=bg-naitre-grandir-bienfaits-dessin-3-a-5-ans>

Dans l'ensemble, les jeux mis à disposition dans notre panier pour les enfants de cet âge sont les mêmes que ceux du panier précédent. Cependant, ils sont adaptés à leur développement cognitif, que ce soit en termes de complexité des règles de jeu ou des thématiques abordées dans les livres par exemple. Il s'agit des articles suivants :

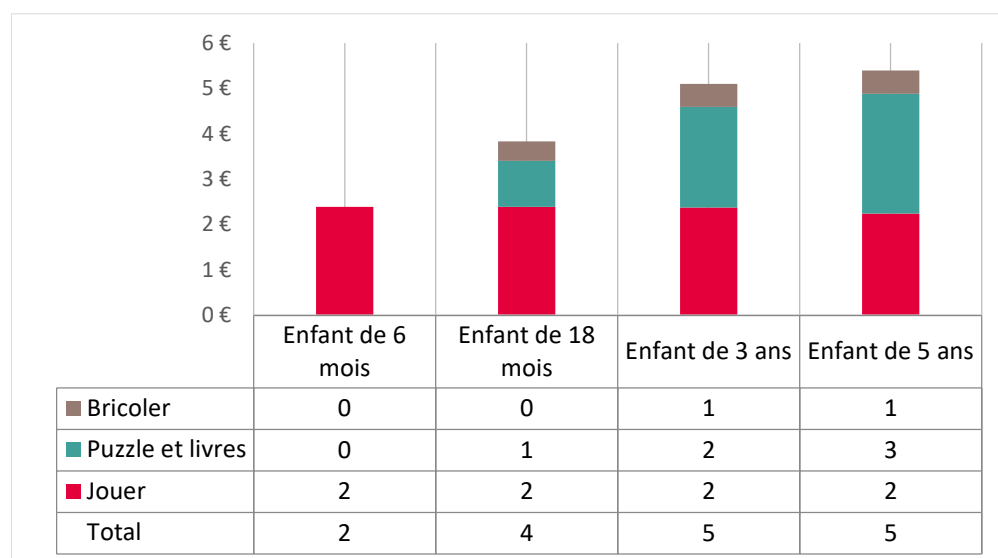
TABLEAU 43 ARTICLES DE JEUX DES ENFANTS DÈS 4 ANS

Âge	Produit	Explication
4-6 ans	Blocs de construction	En bois ou en plastique, en fonction de l'âge
	Balle	1 pour l'intérieur, 1 pour l'extérieur
	Poupée	
	Peluche	Lavable
	Set petites voitures	3 petites voitures
	Jeu de société	2 différents, adaptés à l'âge
	Livre	2 différents, adaptés à l'âge
	Puzzle	2 différents, adaptés à l'âge
	Matériel de bricolage	Crayons couleurs, crayons, gomme, colle, ciseaux, papier
	Jouets de sable	Set de 3

Source : STATEC

L'ensemble de ces articles revient à un budget mensuel de **2 euros par mois** pour un enfant de 6 mois (cf. Graphique 22). Le budget de l'enfant de 18 mois se monte à **4 euros** par mois. La totalité du panier des jeux consacrés aux enfants de trois et cinq ans revient à **5 euros par mois**, ce qui est plus du double du budget mensuel d'un enfant âgé de moins d'un an. Comme nous le constatons ici, au plus l'enfant grandit, au plus ses besoins d'apprentissage par le jeu se développent. Le budget suit cette courbe et augmente avec l'âge de l'enfant.

GRAPHIQUE 22 LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET SOCIAL REPRÉSENTE UN COÛT NÉGLIGEABLE POUR TOUS LES ENFANTS



Source : STATEC

3. L'éducation et l'accueil

Cette partie traite de l'éducation et de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Elle présente un volet particulier car il s'agit moins d'un besoin direct des enfants eux-mêmes que d'un besoin des parents afin de pouvoir poursuivre une activité professionnelle. En effet, notre société a connu de profondes mutations en termes d'organisation, d'égalité des genres et de répartition du travail au cours des dernières décennies. Alors qu'il y a 50 ans encore, les femmes restaient au foyer et s'occupaient de l'éducation des enfants et du ménage, aujourd'hui, 68% de femmes âgées entre 20 et 65 ans sont actives sur le marché de travail (STATEC). Cette évolution fait notamment suite à la stratégie de Lisbonne (2000) à laquelle a succédé la stratégie Europe 2020¹¹³, définissant entre autres pour l'Union européenne de nouveaux objectifs en matière d'emploi.

Nos réflexions sur le sujet de l'éducation et de l'accueil des enfants sont guidées par deux aspects différents. D'une part, nous consultons la littérature scientifique pour connaître les recommandations quant à l'impact de l'accueil sur le développement des enfants. Il est en effet important de savoir à partir de quel âge et selon quelle fréquence il est scientifiquement conseillé d'accueillir des enfants dans des structures d'éducation et de d'accueil. De même, la durée ou la qualité de l'accueil peuvent avoir des influences sur le bien-être et le développement des enfants. Ces questions sont traitées dans la recherche scientifique que nous examinons brièvement. D'autre part, nous appréhendons la réalité des ménages du Luxembourg en termes d'éducation et d'accueil de leurs enfants. Pour ce faire, nous présentons d'abord les politiques sociales destinées à encourager le maintien des parents dans l'emploi, tout en leur donnant des possibilités de s'occuper de leurs enfants pendant les premières années. Ensuite, nous proposons une vue d'ensemble sur le paysage de l'éducation et de l'accueil au Luxembourg, sur base des statistiques fournies par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Enfin, nous décrivons le calcul des frais d'accueil pour le budget de référence.

Dans un souci d'intégrer des spécialistes de la petite enfance dans la mise au point de ce chapitre, nous avons également consulté les avis d'un groupe d'experts sur les besoins immatériels des enfants et le sujet de l'accueil dans des structures appropriées. Nous revenons brièvement sur les propos de ces experts plus loin dans ce chapitre. Finalement, le sujet de l'accueil des enfants en bas âge a été discuté de manière intense au sein du comité de pilotage. En effet, il s'agit, à nos yeux, d'un débat sensible, étant donné qu'il existe de multiples points de vue sur les effets de l'éducation et de l'accueil et les liens sur le bien-être des enfants.

3.1. Revue de littérature et expertise

En s'intéressant au sujet de l'accueil des enfants préscolaires, nous sommes inévitablement confrontés à une série de questions. En effet, il est important de se demander à partir de quel âge il est préconisé ou non d'accueillir un enfant dans un milieu extra-parental, d'en connaître les répercussions sur le développement de l'enfant ou encore s'il existe des recommandations relatives à la durée et à la fréquence de l'accueil des enfants préscolaires.

¹¹³ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-CEPS/2010/04-lisbonne-emploi.pdf>

La recherche sur le lien entre l'accueil des enfants et les effets sur leur développement est un champ de recherche très vaste. La consultation de la littérature met en évidence que des résultats très différents, voire contradictoires, peuvent émerger selon les auteurs, les périodes d'analyse et les méthodes appliquées.

Il va bien au-delà de la visée du présent chapitre de rendre compte en détail de toute la recherche sur l'expérience du milieu de l'accueil et du développement de l'enfant. Nous nous contentons de souligner quelques points saillants.

Revue de la littérature

Au vu du manque de consensus de la communauté scientifique au sujet de l'accueil de l'enfant et de son impact sur son développement, nous avons pris appui sur une étude de Trudel, Blicharsky, Bonnet et Strayer (2013), ainsi que sur une recherche de Anders (2013).

La première étude est une recherche complète et récente, dans un domaine où les avancées scientifiques sont nombreuses et rapides. Les auteurs passent en revue les principales recherches dans le domaine et mettent également en avant un bilan critique des approches théoriques utilisées. En effet, il existe un nombre impressionnant de travaux de recherche depuis les années 1960 (Ainsworth et al., 1978; Bolwby, 1969).

Au début, le questionnement sur les effets de l'expérience de l'accueil a été fortement inspiré par le concept de l'attachement primaire de Bolwby (1969), c'est-à-dire le postulat selon lequel « le développement d'un équilibre affectif chez le jeune enfant est d'abord relié à la qualité de la relation avec la mère » (Trudel et al., 2013, p. 619). Dans cette perspective, une séparation répétée et prolongée de l'enfant de sa mère peut avoir des conséquences négatives sur le développement de l'enfant.

Face au manque de consensus scientifique, le gouvernement américain a mis sur pied au début des années 1990 un consortium de chercheurs, le NICHD (*National institute of child health and human development early child care research network*). Ce consortium a réalisé une étude longitudinale dans 10 villes américaines incluant plus de 1000 familles américaines, visant à tester la contribution des soins non parentaux dispensés aux enfants. Belsky (2006) résume les trois grands volets de résultats de l'étude. Tout d'abord, il y a un impact de la qualité de l'éducation et de l'accueil sur le développement de l'enfant. Deuxièmement, Belsky (2006) relève que ce n'est pas uniquement le temps passé dans une structure d'éducation et d'accueil mais également le degré de sensibilité de la mère qui a un impact sur le développement socio-émotionnel de l'enfant. Troisièmement, le mode d'accueil a également une conséquence. L'auteur conclut en constatant que la fréquentation d'un milieu d'accueil au cours de la petite enfance peut à la fois induire des risques au niveau comportemental et des avantages sur le plan cognitif et langagier. Trudel et al. (2013) soulignent que l'étude du NICHD « clarifie dans une certaine mesure le questionnement entourant l'impact de l'expérience de garde en très bas âge, puisque l'on constate que c'est plutôt l'apport combiné du milieu de garde et de la sensibilité maternelle qui serait défavorable au développement de l'enfant au cours de la période de l'enfance. » (Trudel et al. 2013, p. 623) Cependant, cette étude américaine fut souvent

critiquée pour sa sélection de l'échantillon, notamment pour avoir exclu les familles américaines les plus vulnérables.

Par la suite, d'autres travaux se sont focalisés davantage sur la qualité des milieux d'accueil (Ahnert, Pinquart et Lamb 2006; Camilli, Vargas, Ryan et Barnett 2010). Le postulat de ces études est que l'évaluation des comportements de l'enfant devrait tenir compte de la qualité des interactions entre les enfants et les éducateurs.

Trudel et al. (2013) critiquent les recherches consacrées aux effets de l'accueil sur le développement de l'enfant, opérant avec une vision unilatérale de la théorie de l'attachement et une conception trop normative du développement de l'enfant. Ils conseillent vivement d'adapter ce concept aux nouvelles réalités sociales. Ils préconisent également de privilégier une approche plus globale qui intègre le système familial et le milieu d'éducation et d'accueil des enfants. Pour ce faire, ils conseillent de recourir davantage à des théories et modèles analytiques de type interactionniste comme par exemple le modèle écosystémique développé par Bronfenbrenner (1979), le modèle transactionnel de Sameroff (2009) ou encore le modèle holistique interactionniste (Magnusson & Stattin, 2006). Toutes ces théories ont en commun le fait qu'elles rejettent une vision unidirectionnelle d'un phénomène et qu'elles prennent en compte les interactions entre les différents acteurs, ce qui permet une vision plus holistique du développement de l'enfant.

Anders (2013) propose quant à lui une revue de littérature relative aux effets de l'expérience de l'accueil sur le développement cognitif, socio-émotionnel des enfants et leur possibilité de « se débrouiller » dans la vie (*Lebensbewältigung*). Cette revue s'intéresse particulièrement à deux facteurs, à savoir la fréquence et la qualité de l'accueil. Elle conclut que la recherche empirique ne livre pas, à l'heure actuelle, des résultats explicites qu'un accueil institutionnel des enfants en-dessous de trois ans soit nuisible pour leur développement. Toutefois, Anders souligne que l'état de recherche actuel suggère que des résultats optimaux peuvent être acquis lorsque la fréquence de l'accueil est modérée pendant les trois premières années, et surtout pendant la première année. La qualité de l'accueil joue dès lors un rôle indéniable dans le développement cognitif et social des enfants.

Quant à la question du nombre d'heures passées par les enfants dans les structures d'accueil, nous nous sommes basés sur la littérature allemande. En effet, un grand nombre d'auteurs se sont penchés sur cette question. Ainsi, Becker-Stoll et al. (2009) et Becker-Stoll (2010) estiment que l'accueil extra-parental d'un enfant d'un an ne doit pas dépasser quatre à cinq heures par jour. Pour les enfants de deux à trois ans, la même auteure préconise une durée maximale de cinq heures par jour. Buchebner et Ferstl (2009) mettent en avant une durée maximale de 20 à 30 heures par semaine pour les enfants âgés de moins de trois ans. Quant à Linkert et al. (2013), ils se basent sur des résultats internationaux pour marquer une limite de 30 heures par semaine. Cependant, nous n'avons pas trouvé lors de nos recherches, des recommandations internationales de valeur plus universelle.

En guise de conclusion, la recherche ne fournit pas de résultats univoques quant à la relation entre le fait d'être accueilli en milieu extra-parental et le développement de l'enfant. Il semble que de nombreux facteurs, tels que la relation d'attachement de base entre l'enfant et ses parents, la qualité de l'accueil et notamment de l'interaction entre les intervenants et les enfants, la fréquence de cet accueil, ou encore le contexte socio-économique de la famille de l'enfant peuvent avoir des influences négatives ou positives sur le comportement de l'enfant et sur son développement cognitif et langagier.

Groupe d'experts

Comme évoqué précédemment, nous avons réuni un groupe d'experts de l'accueil des enfants au Luxembourg. Ce groupe s'est réuni afin de discuter des besoins immatériels des petits enfants, tels que le bien-être de l'enfant, les relations enfant-parents, le besoin de sécurité des bébés, etc. Les experts consultés travaillent tous, d'une manière ou d'une autre, au bien-être de l'enfant. S'alignant sur la recherche allemande précédemment citée, ce groupe d'experts a notamment insisté sur l'importance de limiter le nombre d'heures d'accueil des bébés et jeunes enfants. Ils s'appuient également sur une partie de la recherche internationale qui met en garde contre une exposition trop précoce au système d'éducation et d'accueil des enfants en bas âge. Ainsi, les différents experts de ce groupe sont tous en faveur d'un nombre d'heures d'accueil plus ou moins modéré et dans des conditions favorables au développement de chaque enfant.

Cette consultation fut faite avant d'entamer nos travaux sur le sujet de l'éducation et de l'accueil et la détermination de la durée appropriée pour les enfants de zéro à quatre ans, c'est-à-dire avant l'entrée à l'école fondamentale. Cette discussion s'est orientée rapidement vers le thème du bien-être et notamment du temps d'accueil des enfants.

3.2. L'éducation et l'accueil des petits enfants : quelles réalités au Luxembourg

La partie précédente a permis de tracer les grandes lignes des enjeux de l'expérience d'accueil extra-parental des enfants à l'âge précoce. Nous pouvons en déduire que celui-ci peut être bénéfique pour le développement de l'enfant. De plus, les études consultées mettent en garde contre une présence trop intense dans une structure d'éducation et d'accueil pendant les premières années de la vie d'un enfant. Dans ce chapitre, nous voulons contraster ces études avec le tableau des réalités au Luxembourg. Nous abordons dès lors les questions suivantes :

- Quelle est la fréquence d'accueil la plus courante pour les enfants au Luxembourg
- À partir de quel âge la majorité des enfants sont-ils accueillis dans les structures d'éducation et d'accueil
- Quelles formes de structures d'éducation et d'accueil existent au Grand-Duché.

En effet, beaucoup de parents exercent une activité professionnelle. Nous commençons dès lors notre chapitre en nous attardant sur les politiques sociales mises en place pour permettre aux parents de rester auprès de leurs enfants au début. Avant de nous consacrer aux heures d'éducation et d'accueil des enfants du Luxembourg, nous présentons deux mesures de politiques sociales en vigueur qui permettent aux parents de s'occuper de leurs enfants pendant la petite enfance, à savoir le congé de maternité et le congé parental. Nous analysons également les structures d'éducation et d'accueil mises en place pour permettre aux parents de travailler. Ces questions sont abordées au fil des pages suivantes.

Le congé de maternité et le congé parental

Toutes les femmes qui exercent une activité professionnelle et qui ont été affiliées à l'assurance maladie-maternité pendant au moins six des 12 derniers mois avant la naissance de leur enfant ont droit à un congé de maternité. Celui-ci commence huit semaines avant la date présumée de l'accouchement et continue pendant 12 semaines après l'accouchement¹¹⁴.

Après le congé de maternité, les parents ont la possibilité depuis 1999 de prendre un congé parental¹¹⁵. Cette possibilité a été offerte suite à une directive européenne du 3 juin 1996 en matière de congé parental (Directive 96/34/CE du Conseil¹¹⁶), visant à favoriser un meilleur équilibre vie familiale/vie professionnelle, à œuvrer à plus d'égalité entre les femmes et les hommes et à aider à lutter contre le chômage, notamment en créant des contrats de remplacement des parents en congé parental.

Une réforme du congé parental a été votée par la Chambre des députés le 11 octobre 2016 et est entrée en vigueur le 1^{er} décembre de la même année¹¹⁷. L'objectif de cette réforme est de rendre le congé parental plus flexible et plus attractif d'un point de vue financier.

Les grandes lignes du congé parental réformé sont les suivantes. Tout d'abord, chaque parent a droit à un congé parental pour chaque enfant du ménage, et ce à partir du moment où il remplit les conditions d'octroi. L'un des deux parents doit obligatoirement prendre son congé parental successivement au congé de maternité¹¹⁸. L'autre parent peut quant à lui prendre son congé parental après son conjoint. Néanmoins, son congé doit commencer avant les 6 ans accomplis de l'enfant¹¹⁹. Le congé parental est indemnisé par la Caisse pour l'Avenir des Enfants (CAE)¹²⁰. Les parents peuvent choisir entre plusieurs modèles flexibles de congé parental. La principale distinction se fait sur base du temps de travail de l'employé. Voici les six possibilités¹²¹ :

- ⇒ **Parent travaillant 40 heures par semaine :**
 - Un congé plein-temps de 4 ou de 6 mois

¹¹⁴ Il est intégralement payé par la CNS.

¹¹⁵ Également après une adoption.

¹¹⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:31996L0034>

¹¹⁷ Plus d'information sur : <https://cae.public.lu/fr/conge-parental.html> et <http://www.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2016/11/03/n1/jo>

¹¹⁸ ou d'accueil dans le cas d'une adoption.

¹¹⁹ Il existe des exceptions à l'obligation de prendre un congé parental immédiatement après le congé de maternité ou le congé d'accueil, notamment dans le cas de famille monoparentale ou si un des deux parents ne remplit pas les conditions d'octroi du congé parental, par exemple un parent qui ne travaille pas ou qui est en période d'essai. Plus d'information sur <https://cae.public.lu/fr/conge-parental/informations-generales/pour-qui-.html>

¹²⁰ L'indemnisation à laquelle a droit le parent est calculé sur base des revenus et les heures travaillées avant le début du congé parental. L'indemnité est plafonnée à 5/3 du salaire social minimum (SSM) et ne peut pas être inférieure à ce dernier pour un temps plein (40H/semaine). Il s'agit ici d'une grande différence par rapport à l'ancien régime de congé parental au Luxembourg. En effet, auparavant, le parent en congé parental recevait une indemnité forfaitaire d'un montant de 1533,59 euros pour un congé pris à temps plein et de 766,73 euros pour un congé parental pris à temps partiel. Cette indemnité forfaitaire a été indexée jusqu'en 2006, indemnisant alors les parents de 1778,31 euros pour le congé à temps plein et 889,15 euros pour le temps partiel. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/01-janvier/10-ssm-012020.html et <https://guichet.public.lu/fr/actualites/2020/janvier/13-indexation-salaires-2020.html>

¹²¹ Auparavant, il était possible de choisir entre deux formules : le congé parental à temps plein pendant 6 mois ou à mi-temps pendant un an.

- Un congé mi-temps de 8 ou de 12 mois
 - Un congé fractionné : 4 mois pendant une période maximale de 20 mois
 - Un congé fractionné : 1 jour par semaine pendant 20 mois au maximum
- ⇒ **Parent travaillant 20 heures ou plus par semaine :**
- Un congé plein-temps de 4 ou de 6 mois
 - Un congé mi-temps de 8 ou de 12 mois
- ⇒ **Parent travaillant 10 heures ou plus par semaine ou en contrat d'apprentissage :**
- Un congé plein-temps de 4 ou de 6 mois

En résumé, ces politiques nationales permettent théoriquement à un couple de :

- garder son enfant à la maison à temps plein pendant 15 mois si les deux parents prennent un congé parental à temps plein après le congé de maternité
- garder son enfant à la maison à temps partiel pendant plus de deux ans en fonction du mode de congé parental qu'ils choisissent.

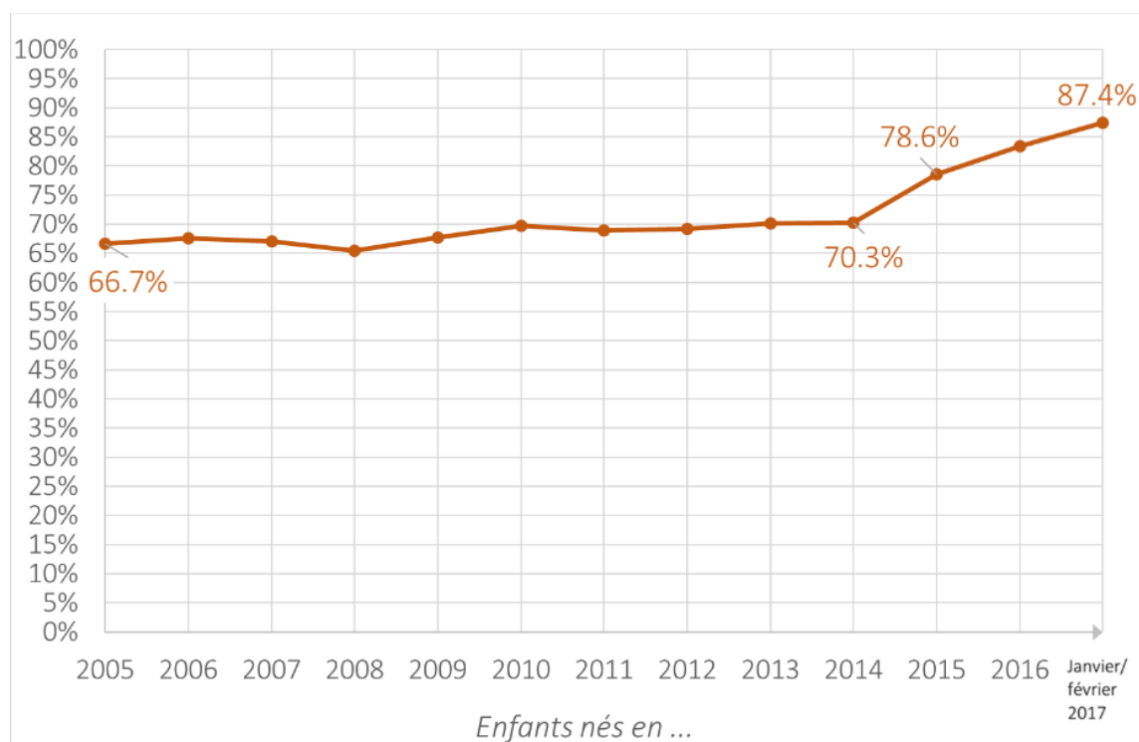
Recours au congé parental

Qu'en est-il alors du recours des parents au congé parental ? Est-ce que les parents saisissent cette opportunité pour rester auprès de leurs petits enfants ? La Chambre des députés a demandé qu'une évaluation soit faite après trois ans sur l'impact de la réforme quant aux taux de recours des parents au congé parental. Le LISER¹²² a été chargé par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région de faire une étude intermédiaire pour établir un premier bilan (Valentova, Amjahad, Genevois, Leduc et Maas 2020). Elle est intéressante pour notre panier à plusieurs égards.

Tout d'abord, notons qu'il y a déjà eu, de manière générale, une augmentation constante depuis 2005 du taux de recours des femmes au congé parental dans les douze mois suivant la naissance de leur enfant. En 2005, 66.7% des résidentes éligibles prenaient un congé parental. En 2014, juste avant la réforme, le pourcentage était déjà de 70.3. À partir de la mise en place de la réforme, le taux de recours au congé parental augmente encore de façon importante. Ainsi, en 2017, 87.4% des résidentes éligibles ont pris un congé parental (cf. Graphique 23). À noter aussi que les employées du secteur privé prennent le congé parental à 85%, contre 88% des fonctionnaires du secteur public (Valentova et al., 2020). En ce qui concerne les pères, la réforme a également eu une répercussion sur le taux de recours dans les douze mois suivant la naissance. Alors qu'en 2005, seuls 7% des pères éligibles prenaient le congé parental et 8% en 2015, ils étaient 17% en 2017 (cf. Graphique 24).

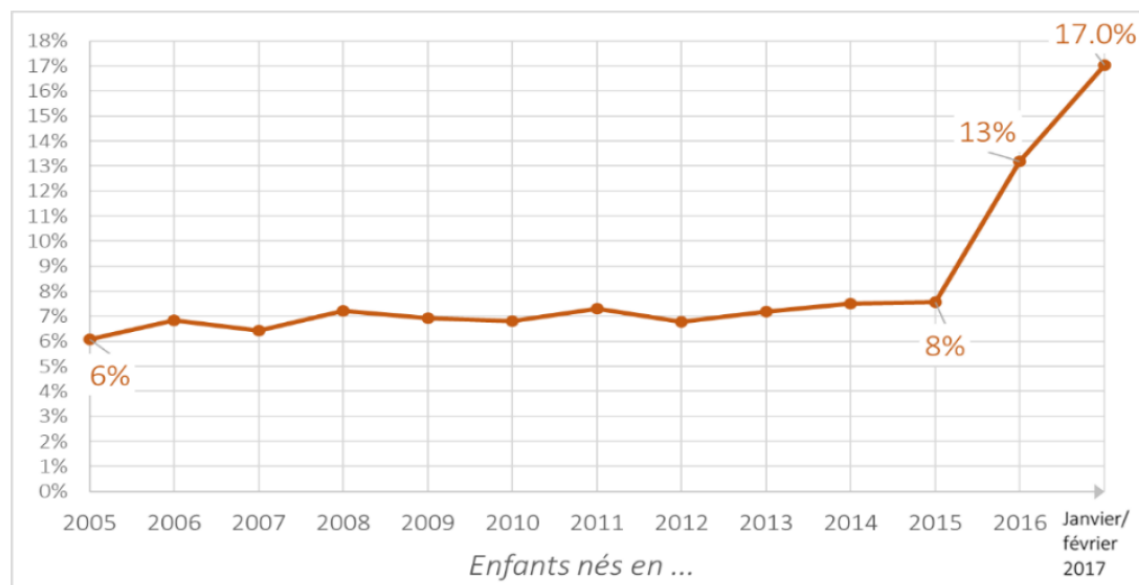
¹²² Le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) est un institut de recherche public créé en 1989. L'institut est passé en 2014 sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et travaille sur des projets de recherches fondamentales et appliquées en sciences sociales : <https://www.liser.lu>

GRAPHIQUE 23 TAUX DE RECOURS AU CONGÉ PARENTAL DES MÈRES



Source : Valentova et al. (2020), p. 54

GRAPHIQUE 24 TAUX DE RECOURS AU CONGÉ PARENTAL DES PÈRES



Source : Valentova et al. (2020), p. 57

Ensuite, un autre résultat notable est que le congé parental à temps plein est le modèle le plus fréquemment choisi par les ménages pour le premier congé parental (donc celui qui suit le congé de maternité), et ceci encore davantage après la réforme. En 2017, 68.7% des femmes ont pris ce congé parental alors qu'en 2005, seulement la moitié des mères recourait au congé parental plein temps.

Enfin, les auteurs de ce rapport démontrent que la suppression de l'allocation d'éducation (AE) à partir du 1^{er} juin 2015 a également influencé fortement le choix des parents en matière de congé parental (Valentova et al., 2020). En effet, auparavant, la maman pouvait bénéficier d'une allocation d'éducation de 485 euros par mois pendant 21 mois lorsqu'elle restait chez elle pour s'occuper de son enfant et ce jusqu'à ses deux ans. Depuis la fin de cette indemnité et la mise en place de la réforme du congé parental, nous observons qu'un plus grand nombre de parents ont eu recours au congé parental. En outre, de plus en plus de femmes ayant des salaires bas ont opté pour le congé parental après la réforme de 2016. À titre d'exemple, juste avant la suppression de l'AE, 53% des femmes avec un revenu inférieur à 1.25 fois le Salaire Social Minimum (SSM) avaient pris un congé parental, alors qu'en 2017, 87% d'entre elles ont fait valoir ce droit. Ce taux atteint même 90% pour les femmes avec un revenu entre 1.25 et moins de 2 fois le SSM, ce qui est considérable.

L'analyse du LISER est intéressante dans la mesure où elle permet de constater que la grande majorité des femmes prennent un congé parental après le congé de maternité (87%) et qu'une majorité (68%) préfère rester avec leurs enfants à temps plein. De plus, il semble que la suppression de l'AE et la réforme du congé parental aient rendu ce droit plus attractif pour les ménages avec des bas revenus.

3.3. Le paysage de l'éducation et de l'accueil au Luxembourg

Après le congé de maternité ou le congé parental, les parents qui souhaitent reprendre leur activité professionnelle peuvent décider d'inscrire leur enfant dans une structure d'éducation et d'accueil ou de le faire garder par une autre personne. Avant de nous pencher sur l'accueil des petits enfants au Luxembourg, nous présentons d'abord brièvement les différents modes d'accueil qui existent.

Nous pouvons d'emblée distinguer une multitude de types de structures qui accueillent les enfants depuis la petite enfance jusqu'à l'âge de 12 ans (fin de l'école fondamentale). D'un côté, il existe les structures d'éducation et d'accueil institutionnelles comme les crèches conventionnées, les crèches privées, regroupées depuis 2019 sous le terme de « service d'éducation et d'accueil » (SEA) ou encore les mini-crèches, également conventionnées ou privées¹²³. D'un autre côté, il existe différents modes d'accueil, qui se font soit au domicile d'un « assistant-parental », soit au domicile des parents (jeunes filles au pair ou employé pour la garde d'enfants par exemple).

En principe, les enfants peuvent rentrer dans une structure d'accueil dès l'âge de 3 mois, donc à la fin du congé de maternité de la mère. Le système d'éducation et d'accueil de la petite enfance au Luxembourg concerne dès lors les enfants âgés de 3 mois à 4 ans¹²⁴. Le Luxembourg dispose également d'un système d'éducation et d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés. Ces structures sont

¹²³ <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-transversaux/dossiers-presse/2017-2018/180307-mini-creches.pdf>

¹²⁴ Le système scolaire obligatoire commence avec l'entrée au cycle 1.1, à l'école fondamentale. À partir de trois ans accomplis au 1^{er} septembre, les enfants peuvent déjà fréquenter l'école précoce. Ceci n'est pas une obligation scolaire mais représente une option facultative pour les parents. Les enfants de trois ans peuvent donc soit fréquenter l'école publique (ou privée) soit être gardés dans une structure d'accueil de la petite enfance. Voir également : <https://ssl.education.lu/sea/>

majoritairement gérées par les communes, ce sont les « maisons relais ». Ces dernières sont également regroupées sous l'appellation de SEA depuis 2019.

La majorité des structures d'éducation et d'accueil sont subventionnées par l'État. Ce sont soit des associations sans but lucratif, soit des structures gérées par des communes ou des entreprises de droit privé. Chacune de ces structures doit obtenir un agrément du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance. Actuellement, il existe 334 SEA conventionnées (crèches, maisons relais et foyers de jour), 455 structures à vocation commerciale et 532 assistants parentaux agréments sur l'ensemble du territoire luxembourgeois¹²⁵.

Selon le ministère, les structures d'accueil ne sont plus là uniquement pour accueillir les enfants dont les parents travaillent, mais représentent également une opportunité pour aider et accompagner le développement de l'enfant. Le système pédagogique mis en place en 2016 par le gouvernement a ainsi été élaboré dans un cadre de référence national pour garantir à chacun un apprentissage de qualité dans de bonnes conditions¹²⁶.

Le chèque-service accueil (CSA)

La présence dans une structure agréée est largement subsidiée par le système des CSA¹²⁷ du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance. Ce système a été développé en mars 2009. Il donne la possibilité aux parents d'alléger leurs factures en participant aux frais d'éducation et d'accueil de l'enfant selon un barème précis. Des tarifs réduits sont ainsi prévus pour les parents selon le revenu du ménage, le nombre d'enfants, la place de l'enfant dans la fratrie (aîné, second, etc.), le type de structure qui l'accueille, des avantages liés à son âge et du nombre d'heures durant lesquelles l'enfant se rend dans la structure d'éducation et d'accueil (cf. « Calcul d'éducation et de l'accueil »). Les structures d'accueil et les assistants parentaux reconnus comme prestataires des CSA peuvent appliquer les subventions étatiques aux parents¹²⁸.

En 2020, le ministère avance un total de 51 201 enfants bénéficiaires du CSA sur un total de 86 980 enfants âgés de 0 à 12 ans résidants au Luxembourg (cf. Tableau 44). Autrement dit, 59% des enfants résidants au Luxembourg bénéficient du CSA. Pour les enfants de deux et de trois ans, le taux de participation atteint même 75% et 73%.

TABEAU 44 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU SYSTÈME CSA RÉSIDANTS AU LUXEMBOURG, SELON L'ÂGE DES ENFANTS

¹²⁵ <https://ssl.education.lu/sea?UniteTypeIds=25&Nom=&Localite=>

¹²⁶ <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/enfance/infos-generales-offre/180219-rahmenplan/fr.pdf>

¹²⁷ <http://www.men.public.lu/fr/enfance/02-cheque-service/index.html>

¹²⁸ Afin de percevoir les aides de l'État, chaque enfant doit adhérer au CSA (adhésion réalisée auprès de sa commune de résidence s'il réside au Luxembourg, auprès de la Caisse d'avenir des enfants si son parent est travailleur frontalier). Plus d'informations sur : <https://portal.education.lu/cgie/PARENT>

	Nombre de bénéficiaires CSA résidents au Luxembourg	Nombre de résidents	Taux de participation au CSA
0 an	1 481	6 356	23%
1 an	4 487	6 604	68%
2 ans	5 013	6 645	75%
3 ans	4 839	6 653	73%
4 ans	4 578	6 724	68%
5 ans	4 591	6 837	67%
6 ans	4 548	6 878	66%
Total 0-12 ans	51 201	86 980	59%

Sources : Données CSA-MENJE et données STATEC, Janvier 2020

3.4. La fréquence de l'accueil dans une structure conventionnée vue sous l'angle des heures facturées

Nous mobilisons la base de données CSA du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance pour connaître le nombre moyen d'heures d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. En effet, cette base de données recueille les informations relatives aux heures facturées pour chaque enfant et pour chaque type d'accueil. Les chiffres présentés ci-dessus se concentrent sur le nombre d'heures moyen d'accueil des enfants dans les structures d'accueil conventionnées. Il est important de noter qu'il s'agit ici d'une moyenne sur toute l'année, c'est-à-dire comprenant les semaines « normales » et les semaines de vacances. Selon le ministère, la durée moyenne d'accueil des enfants au Luxembourg en 2019 dans les structures d'accueil varie entre 13 et 28 heures par semaine en fonction de l'âge de l'enfant (cf. Tableau 45).

TABLEAU 45 DURÉE HEBDOMADAIRE MOYENNE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE 0-6 ANS

0 an	24 heures / semaine
1 an	28 heures / semaine
2 ans	28 heures / semaine
3 ans	21 heures / semaine
4 ans	15 heures / semaine
5 ans	14 heures / semaine
6 ans	13 heures / semaine

SOURCE : MENJE, Données CSA, année 2019

Les données montrent une moyenne de 24 heures par semaine pour les enfants âgés de moins d'un an et de 28 heures pour les enfants âgés d'un à deux ans. La durée moyenne d'accueil des enfants de trois ans retombe à 21 heures par semaine. Cependant, cette baisse n'est pas tant due au fait que ces enfants sont moins présents dans les structures d'éducation et d'accueil, mais au fait qu'une grande partie de cette population fréquente déjà l'école précoce. Or, celle-ci n'est pas comptée comme « structures d'accueil » au sens du système CSA. Ces enfants passent donc une partie de leur temps à l'école et une autre partie de leur temps dans une structure d'éducation et d'accueil périscolaire. Les enfants scolarisés (quatre à six ans) passent environ 15 heures par semaine dans une structure d'accueil, représentant les heures de cantine et un accueil en début et/ou fin de journée scolaire.

Lorsque les enfants fréquentent une structure d'accueil ou vont à l'école, ils prennent régulièrement leur repas sur place. Ainsi, le nombre de repas que les enfants consomment est facturé aux parents, selon un barème qui dépend ici aussi du revenu des parents, et selon la scolarité ou non de l'enfant. En moyenne, les enfants prennent entre deux et trois repas par semaine dans une structure d'accueil¹²⁹, quel que soit leur âge.

TABEAU 46 MOYENNE DES REPAS

0 an	1.9 repas / semaine
1 an	2.7 repas / semaine
2 ans	2.9 repas / semaine
3 ans	2.8 repas / semaine
4 ans	2.6 repas / semaine
5 ans	2.4 repas / semaine
6 ans	2.5 repas / semaine

SOURCE : MENJE, Données CSA, année 2019

En guise de conclusion, les chiffres mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance suggèrent que les enfants non scolarisés sont en moyenne gardés dans une structure d'accueil à temps partiel entre 20 et 28 heures au cours d'une année et qu'ils n'y mangent pas tous les jours. Les moyennes pour les enfants scolarisés laissent suggérer qu'ils restent probablement à la maison relais entre 12h et 14h les jours où ils ont l'école également l'après-midi (lundi, mercredi et vendredi) et qu'ils sont en plus accueillis avant et/ou après les heures de classe.

¹²⁹ Il est important de préciser ici que dans le système scolaire luxembourgeois, il y a deux demi-journées d'école (mardis et jeudis matins) et trois journées complètes, à part quelques exceptions communales.

3.5. Le coût de l'accueil

Les données mobilisées au cours des pages précédentes permettent de tirer des conclusions quant au temps que les enfants passent avec leurs parents. Tout d'abord, les chiffres relatifs au congé parental montrent qu'une très grande partie des enfants du Luxembourg restent auprès d'un de leurs parents pendant les neufs premiers mois de leur vie (3 mois de congé maternité et 6 mois de congé parental). Par contre, nous disposons actuellement de peu d'informations sur la suite des congés parentaux dans le ménage.

Les moyennes hebdomadaires d'accueil des enfants non scolarisés sont comprises entre 20 et 28 heures par semaine. Le comité de pilotage a débattu de manière intense sur ces résultats, ainsi que sur la manière dont nous pouvons les appliquer dans le cadre du budget de référence. D'un côté, il faut tenir compte des précautions émises par le groupe d'experts. De l'autre côté, nous devons prendre en compte les chiffres avancés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, reflétant une approche de la réalité vécue par les ménages au Luxembourg.

Le comité de pilotage est arrivé à la conclusion qu'il était important de tenir compte de la situation réelle des ménages afin de rendre le budget de référence le plus pertinent possible. Les décisions retenues par le comité de pilotage sont que l'enfant de six mois est gardé à temps plein par l'un des parents à la maison, dans le cadre du congé parental. Pour tous les autres enfants, nous proposons deux calculs : un scénario temps partiel (les deux parents à 75% ou un parent à temps plein et l'autre à 50% par exemple) et un scénario temps plein. De cette manière, nous laissons la décision du régime de travail aux parents. Cependant, pour les calculs finaux, nous privilégions le modèle à temps partiel, étant donné que cela rejoint les réalités observées. Les heures prises en compte ont été retenues par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (cf. Tableau 47).

TABEAU 47 NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL PAR SEMAINE ET PAR AN PAR ENFANT

	Scénario temps partiel	Scénario temps plein
Enfant 6 mois	Gardé par les parents	Gardé par les parents
Enfant 18 mois	28 heures par semaine, soit 1 456 heures par an	45 heures par semaine, soit 2 340 heures par an
Enfant 3 ans	28 heures par semaine, soit 1 456 heures par an	45 heures par semaine, soit 2 340 heures par an
Enfant 5 ans	10 heures par semaine, soit 520 heures par an (l'enfant prend le repas 3 fois par semaine à l'école)	19 heures par semaine, soit 988 par an

Source : MENJE, CSA

Il est à noter que pour l'enfant de trois ans, nous partons de l'hypothèse selon laquelle il fréquente une structure d'accueil de la petite enfance. En principe, 70% des enfants de trois ans fréquentent

l'école précoce¹³⁰. Sur les 102 communes du Luxembourg, 99 offrent un accueil précoce, dont 4 offrent seulement un service mi-temps¹³¹. Cependant, nous ne pouvons pas dire avec certitude que tous les enfants puissent effectivement bénéficier d'une inscription au précoce à temps plein et l'accueil en maison de relais en dehors des heures de cours. C'est pourquoi nous avons décidé de considérer l'enfant de trois ans comme allant à la crèche¹³².

3.6. Le mode de calcul

Cette partie décrit le mode de calcul de la participation parentale aux d'éducation et d'accueil des enfants. Ceci signifie que, dans le cadre du budget de référence, nous anticipons que les parents bénéficient du système CSA décrit plus haut. Le coût sans subsides est beaucoup plus élevé. Nous revenons à cette thématique dans le chapitre « Analyses ».

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le calcul du coût de l'éducation et de l'accueil dans une structure conventionnée dépend d'une série de facteurs :

- Le revenu du ménage.
- **Le nombre d'enfants présents dans le ménage et pour lesquels les parents touchent des allocations familiales** : pour le 1^{er} enfant de la fratrie, les parents paient les tarifs horaires les plus élevés. Le tarif diminue à chaque enfant. Le quatrième enfant et les suivants sont gratuits.
- **Le nombre d'heures d'accueil**: L'État participe financièrement aux frais de l'accueil à hauteur de 6 euros par heure et par enfant fréquentant une structure d'accueil collective et de 3,75 euros par heure pour les enfants gardés par un assistant parental pendant les heures de journée (7h-19h)¹³³, avec un plafond maximum de 60 heures d'accueil par semaine¹³⁴. La participation de l'État est dégressive avec le nombre d'heures d'accueil
- **Les avantages liés à l'âge de l'enfant** : Depuis octobre 2017, 20 heures (maximum)¹³⁵ d'accueil par semaine sont gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans s'ils sont accueillis en SEA, pendant 46 semaines par an¹³⁶.

¹³⁰ Informations reçues de la part du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance.

¹³¹ Informations fournies de la part du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance.

¹³² Il y a lieu d'estimer que le coût pour les deux scénarios d'accueil ne change pas de manière substantielle, que l'enfant aille à la crèche uniquement, ou au précoce et à la maison relais. En effet, les enfants de cet âge qui sont gardés à la crèche ont droit à 20 heures d'éducation plurilingue gratuite ; ceux qui fréquentent le précoce et la maison relais paient uniquement les heures passées à la maison relais.

¹³³ L'accueil de nuit, lors des jours fériés et lors des week-ends existe également pour les assistants parentaux, et l'État participe alors à hauteur de 0,50 euro supplémentaire par heure.

¹³⁴ Les heures d'accueil qui dépassent ce seuil sont entièrement à charge des parents.

¹³⁵ Les semaines pendant lesquelles ces 20 heures hebdomadaires gratuites ne s'appliquent pas sont en principe au nombre de six, fixées annuellement pendant certaines des semaines de vacances selon le calendrier scolaire. Si cela est nécessaire pour les parents, les six semaines peuvent être modifiées, par exemple selon leurs obligations professionnelles, en passant par la plateforme « Staart Kanner ». De plus, il est conseillé de fixer les semaines sans gratuité durant les vacances scolaires afin de pouvoir bénéficier du plafond de 100€ par semaine (hors repas) applicable durant les vacances scolaires.

¹³⁶ <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/enfance/infos-generales-offre/180219-rahmenplan/fr.pdf>, pp.101– 114 et <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/enfance/infos-generales-offre/170926-cahiers-parents1/fr.pdf>

- Les repas sont eux aussi sujets à la participation financière de l'État. Ce dernier intervient pour 4,50 euros maximum par repas.
- **Le revenu des parents**¹³⁷ : le barème du CSA est lié au salaire social minimum (SSM), et définit 9 tranches de revenu allant de "situation de précarité ou exclusion sociale", à un revenu égal ou supérieur à 4.5 fois le SSM. Les catégories de revenus les plus bas ont plus d'heures gratuites que les ménages ayant des revenus plus élevés (cf. Grille tarifaire en fonction du revenu du ménage), et doivent s'acquitter de tarifs horaires nettement inférieurs.

Les tarifs que nous calculons dans le cadre du budget de référence sont ceux appliqués par le secteur conventionné, qui se doit de respecter les maxima fixés par le ministère. Les crèches privées, les mini-crèches et les assistants parentaux respectent également ces tarifs définis par la loi. Ils ont toutefois également le droit de demander des suppléments qui sont entièrement à la charge des parents. Par exemple, un enfant vivant dans un ménage au revenu inférieur à 2 fois le SSM dispose, selon son rang dans la fratrie, de 13 heures d'accueil éducatif hebdomadaires¹³⁸ gratuites (tarif tranche 1), de 21 heures d'accueil éducatif hebdomadaires facturées à un tarif variant entre 0.00 euros et 0.50 euros par heure (tarif tranche 2), et de 26 heures d'accueil éducatif hebdomadaires facturées à un tarif de 0.00 euros à 0.50 euros par heure (tarif tranche 3) (cf. Tableau 48).

TABLEAU 48 GRILLE TARIFAIRE EN FONCTION DU REVENU DU MENAGE

Revenu imposable brut	Rang dans la fratrie	Heures et tarifs tranche 1	Heures et tarifs tranche 2	Heures et tarifs tranche 3	Tarif repas
<1.5 fois le SSM	1	13 heures gratuites	21 heures 0.50 euros	28 heures 0.50 euros	0.50 euros
	2	13 heures gratuites	21 heures 0.30 euros	26 heures 0.30 euros	0.50 euros
	3	13 heures gratuites	21 heures 0.15 euros	26 heures 0.15 euros	0.50 euros
	À partir du 4 ^e	13 heures gratuites	21 heures gratuites	26 heures gratuites	0.50 euros
<2 fois le SSM	1	13 heures gratuites	21 heures 1 euro	26 heures 1.50 euros	1 euro
	2	13 heures gratuites	21 heures 0.70 euro	26 heures 1.10 euros	1 euro
	3	13 heures gratuites	21 heures 0,35 euro	26 heures 0.55 euros	1 euro
	À partir du 4 ^e	13 heures gratuites	21 heures gratuites	26 heures gratuites	1 euro
<2.5 fois le SSM	1	8 heures gratuites	21 heures 1.50 euros	31 heures 2.50 euros	1.50 euros

¹³⁷ Le ministère met à disposition des parents un document pour le calcul de leur participation financière sur le site : <http://www.men.public.lu/fr/enfance/02-cheque-service/participation-parents.pdf>

¹³⁸ Et ce, en plus des 20 heures éducation plurilingue gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans.

	2	8 heures gratuites	21 heures 1.10 euros	31 heures 1.80 euros	1.50 euros
	3	8 heures gratuites	21 heures 0.55 euros	31 heures 0.90 euros	1.50 euros
	À partir du 4 ^e	8 heures gratuites	21 heures gratuites	31 heures gratuites	1.50 euros

Source : MENJE

Au 1^{er} janvier 2020, le SSM était de **2 141.99 euros bruts**. Le revenu indiqué dans le barème comme étant <1,5 fois le SSM est donc inférieur à **3 212.98 euros par mois**, le revenu <2 fois le SSM est compris entre **3 212.98 et 4 283.98 euros** et le revenu <2.5 fois le SSM est compris entre **4 283.98 et 5 354.97 euros bruts**. Tous les ménages pour lesquels nous calculons un budget tombent dans les catégories de <1.5 fois le SSM à <2.5 fois le SSM¹³⁹.

3.7. Total des frais d'accueil

Dans cette partie, nous présentons les résultats de nos calculs, d'abord pour le scénario à temps partiel, ensuite pour le scénario à temps plein. Au vu de tous les facteurs entrant en jeu dans le calcul de l'accueil, les résultats sont complexes à lire. Ainsi, il est indispensable de noter pour chaque enfant sa position dans sa fratrie et le revenu du ménage. Pour être cohérent par rapport à l'ensemble des autres éléments de l'analyse, les résultats sont présentés ici aussi en euros par mois, quand bien même le coût de l'accueil d'un enfant est toujours calculé par semaine. C'est donc une moyenne mensualisée qui est présentée.

Voici les explications relatives à la constellation des différents types de ménages que nous suivons (cf. Introduction). Pour rappel, le couple avec un enfant de six mois n'est pas détaillé car l'enfant est gardé à la maison. Tous les enfants sont supposés ici être accueillis en SEA conventionné. S'ils remplissent la condition d'âge, ils peuvent bénéficier de l'éducation plurilingue et profiter de 20 heures (maximum) d'accueil gratuit.

Scénario temps partiel

¹³⁹ Vu que le calcul de l'accueil se fait sur base du revenu du ménage, cela pose un problème pour le budget de référence. En effet, la philosophie de ce dernier est basée sur la notion de besoins. Ainsi, tous les besoins additionnés les uns aux autres constituent le budget mensuel du ménage. Ces besoins ne sont pas calculés selon le revenu des parents. Or, dans le cas des frais d'accueil, nous devons nous baser sur les revenus du ménage. Nous avons dès lors pris le budget de référence sans le coût de l'accueil pour pouvoir placer les ménages dans les catégories de revenu qui correspondent.

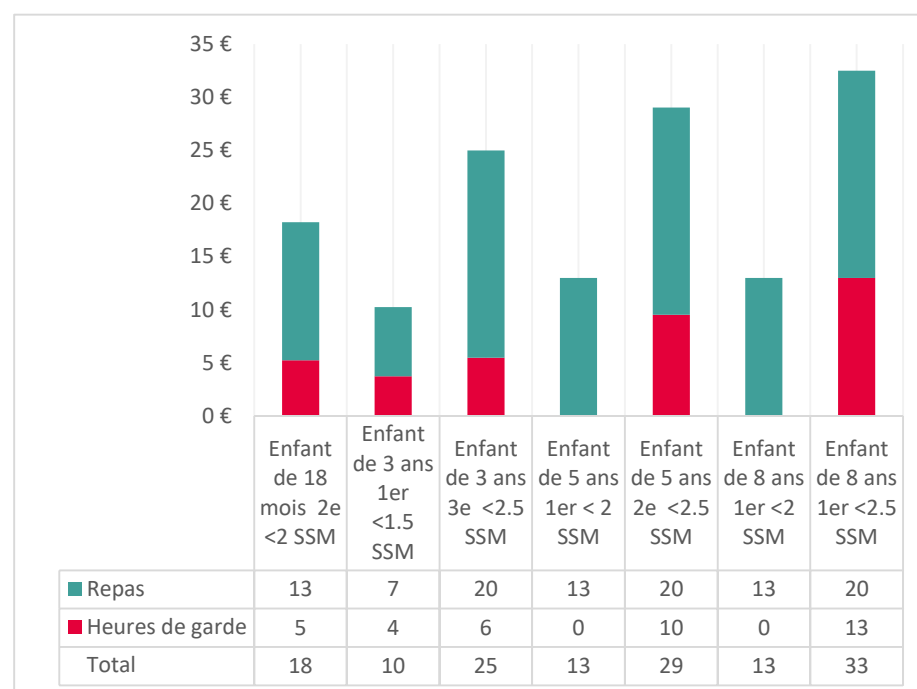
Couple avec deux enfants de 18 mois et de cinq ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 2 fois le SSM. L'enfant de cinq ans est le premier dans la fratrie et il est accueilli au total 10 heures par semaine, soit 520 heures par an. Il mange trois fois par semaine à la maison relais. L'enfant de 18 mois est le deuxième dans la fratrie. Il est accueilli 28 heures par semaine en moyenne, soit 1 456 heures par an. Il mange trois fois par semaine à la crèche.

Couple avec trois enfants de trois ans, cinq ans et huit ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 2.5 fois le SSM. L'enfant de huit ans est le premier dans la fratrie et il est accueilli au total 10 heures par semaine, soit 520 heures par an. Il mange à la maison relais trois fois par semaine. L'enfant de cinq ans reste le même nombre d'heures que l'enfant de huit ans dans une structure d'accueil. Il est le deuxième de la fratrie. L'enfant de trois ans est accueilli 28 heures par semaine en moyenne, soit 1 456 heures par an. Il mange trois fois par semaine à la crèche. Il s'agit du troisième enfant dans la fratrie.

Adulte seul avec un enfant de trois ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 1.5 fois le SSM. L'enfant de trois ans est le premier enfant dans la fratrie. Il est accueilli 28 heures par semaine en moyenne, soit 1 456 heures par an. Il mange trois fois par semaine à la crèche.

Adulte seul avec deux enfants de cinq et de huit ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 2 fois le SSM. L'enfant de 8 ans est le premier dans la fratrie et il est accueilli au total 10 heures par semaine, soit 520 heures par an. Il mange à la maison relais trois fois par semaine. L'enfant de cinq ans a le même nombre d'heures que l'enfant de 8 ans. Il est le deuxième de la fratrie.

GRAPHIQUE 25 LE COÛT DE L'ACCUEIL VARIE EXTRÊMEMENT EN FONCTION DE PLUSIEURS FACTEURS



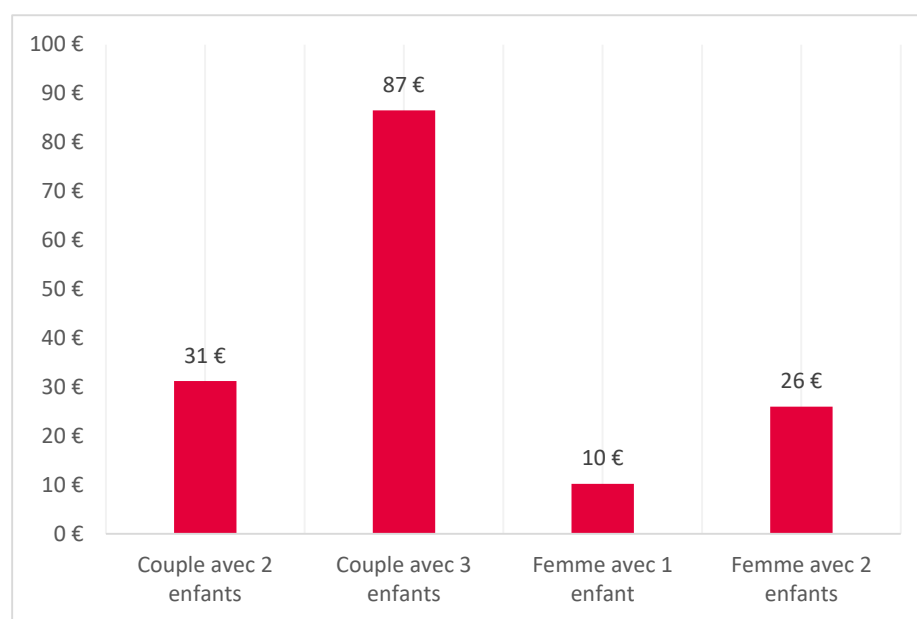
Source : STATEC

Le coût le plus élevé revient à l'enfant de huit ans qui est l'aîné dans un ménage avec un revenu entre 2 et 2.5 fois le SSM. Pour ces parents, les frais s'élèvent à **33 euros par mois** (cf. Graphique 25). Le coût le plus bas (**10 euros par mois**) revient à l'enfant de trois ans lorsqu'il est dans un ménage avec un **revenu inférieur à 1.5 fois le SSM**. À noter que de manière générale, les frais pour les repas sont plus

élevés que les frais pour l'accueil, et ce pour tous les enfants (cf. Graphique 25). Ceci est dû au fait qu'ils se trouvent tous dans des catégories de revenus faibles, où le coût horaire de l'accueil est fortement subventionné par l'État.

Si nous regardons les budgets des ménages dans leur globalité, c'est le couple avec trois enfants âgés de 18 mois, cinq ans et huit ans qui enregistre le budget le plus élevé avec **87 euros** par mois (cf. Graphique 26). L'adulte seul avec un enfant de trois ans par contre doit uniquement déboursier **10 euros** par mois.

GRAPHIQUE 26 LE COUPLE AVEC TROIS ENFANTS DOIT DÉPENSER 87 EUROS PAR MOIS POUR UN ACCUEIL À TEMPS PARTIEL



Source : STATEC

Scénario temps plein

Couple avec deux enfants de 18 mois et de cinq ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 2 fois le SSM. L'enfant de cinq ans est le premier dans la fratrie et il est gardé au total 19 heures d'accueil par semaine, soit 988 heures par an. Il mange cinq fois par semaine à la maison relais. L'enfant de 18 mois est le deuxième dans la fratrie. Il est accueilli 45 heures par semaine, soit 2 340 heures par an. Il mange cinq fois par semaine à la crèche.

Couple avec trois enfants de trois ans, cinq ans et huit ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 2.5 fois le SSM. L'enfant de huit ans est le premier dans la fratrie et il est accueilli au total 19 heures par semaine, soit 988 heures par an. Il mange à la maison relais cinq fois par semaine. L'enfant de cinq ans a le même nombre d'heures que l'enfant de huit ans. Il est le deuxième de la fratrie. L'enfant de trois ans est accueilli 45 heures par semaine en moyenne, soit 2 340 heures par an. Il mange cinq fois par semaine à la crèche. Il s'agit du troisième enfant dans la fratrie.

Adulte seul avec un enfant de trois ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 1.5 fois le SSM. L'enfant de trois ans est le premier enfant dans la fratrie. Il est accueilli 45 heures par semaine en moyenne, soit 2 340 heures par an. Il mange cinq fois par semaine à la crèche.

Adulte seul avec deux enfants de cinq et de huit ans : Le revenu du ménage se situe dans la catégorie de revenu < 2 fois le SSM. L'enfant de huit ans est le premier dans la fratrie et il est accueilli au total 19 heures par semaine, soit 988 heures par an. Il mange à la maison relais cinq fois par semaine. L'enfant de cinq ans est gardé le même nombre d'heures que l'enfant de huit ans. Il est le deuxième de la fratrie.

GRAPHIQUE 27 LORSQUE LES PARENTS TRAVAILLENT À TEMPS PLEIN, PLUS D'HEURES PAYANTES S'AJOUTENT À LA FACTURE DE L'ACCUEIL

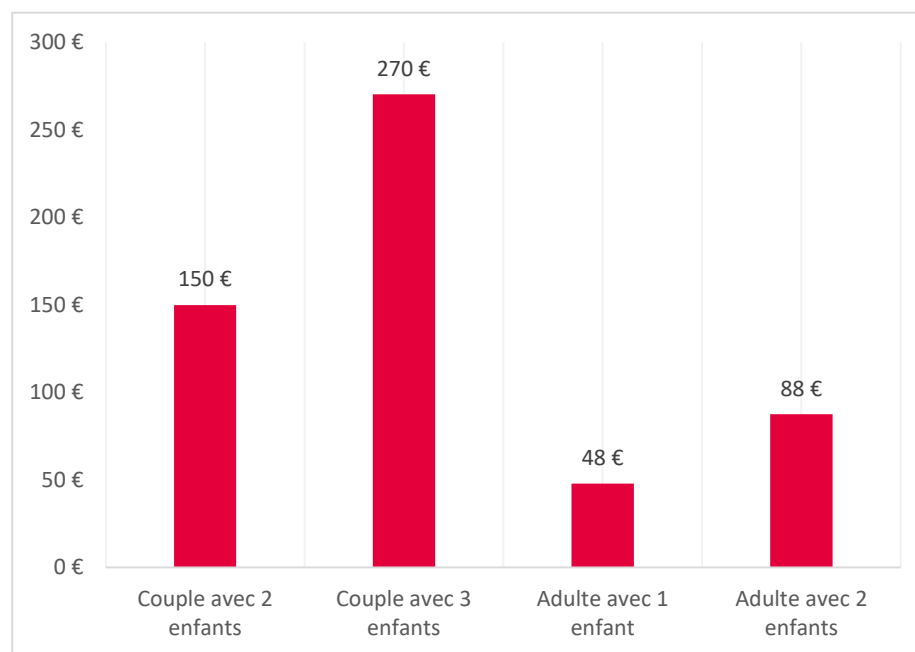


Source : STATEC

Les frais d'éducation et d'accueil augmentent de manière significative lorsque les deux parents travaillent à temps plein. Ceci est dû au fait que le quota des heures gratuites est compris dans les premières heures facturées.

Dans ce cas, l'enfant de huit ans enregistre un coût mensuel de **48 euros** s'il vit dans un ménage avec un revenu inférieur à 2.5 fois le SSM (cf. Graphique 27). L'enfant de trois ans qui est le deuxième de la fratrie dans un ménage avec un revenu inférieur à 1.5 fois le SSM enregistre le coût le plus bas avec **42 euros** par mois. Le coût le plus élevé revient à l'enfant de huit ans dans un ménage avec un revenu inférieur à 2.5 fois le SSM : il représente **104 euros** par mois.

GRAPHIQUE 28 270 EUROS POUR L'ACCUEIL POUR UN COUPLE DE TROIS ENFANTS



Source : STATEC

Au total, le couple avec trois enfants, dont les caractéristiques sont présentées précédemment, doit prévoir **270 euros** par mois lorsque les deux parents travaillent à temps plein, soit trois fois plus que lorsqu'au moins un des parents travaille à temps partiel (cf. Graphique 28). L'adulte seul avec un enfant dont les caractéristiques sont présentées précédemment doit dépenser **48 euros** par mois. Même si cette somme reste basse, elle représente néanmoins presque cinq fois le montant du scénario analogue lorsque le parent travaille à temps partiel.

Il s'agit évidemment ici de montants qui sont hautement subventionnés par l'État. Dans la partie « Analyses » (cf. Analyses : le budget de la petite enfance mis en perspective), nous revenons à la question de la charge supplémentaire qu'auraient les parents au cas où le système de chèque-service accueil n'existait pas.

4. L'équipement de la crèche / de l'école fondamentale

À l'âge de quatre ans accomplis au 1^{er} septembre, l'enfant commence son cursus scolaire obligatoire¹⁴⁰. L'accueil en classe de précoce dès 3 ans est facultatif et dépend de chaque commune. Lorsque l'enfant entame l'école fondamentale (*Spillschoul*), les parents doivent souvent faire face à de nouvelles dépenses. En effet, que ce soit en termes de matériel scolaire, ou d'équipement pour les sorties et les excursions diverses, cet ensemble de produits représente un coût pour le ménage.

Nous incluons des articles nécessaires pour aller à l'école maternelle publique. Outre du matériel scolaire ou une enveloppe budgétaire spécifique (selon les enseignants), l'enfant a également besoin

¹⁴⁰ <http://www.men.public.lu/fr/fondamental/index.html>

de différents vêtements. Nous avons décidé de les détailler ici plutôt que dans le panier vêtements étant donné que ces produits se rapportent directement à l'enfant scolarisé et que ce sont des besoins spécifiques liés à cette activité scolaire et non à sa garde-robe de tous les jours.

TABEAU 49: ÉQUIPEMENT POUR L'ÉCOLE ET LA CRÈCHE

Âge	Produit	Description
1-3 ans	Brosse à dents	Les enfants se brossent les dents dans les structures d'accueil.
	Bottes de pluie	Pour les sorties dans la pluie.
	Pantalon de pluie	Pour les sorties dans la pluie.
	Pantoufles	Requises par les structures pour le séjour à l'intérieur.
4-6 ans	Boîte à tartines	Pour emporter un en-cas à l'école
	Gourde	Pour emporter de l'eau à l'école
	Sac à dos	Pour transporter les affaires
	Brosse à dents	Pour les enfants qui se lavent les dents à l'école
	Bottes de pluie	Pour les sorties dans la pluie
	Pantalon de pluie	Pour les sorties dans la pluie
	Pantoufles	Les enfants du cycle 1 portent des pantoufles à l'école
	Short et top de sport	Pour le cours de sport
	Chaussures de sport	Pour le cours de sport
	Sac pour affaires de sport	Pour emporter les affaires de sport
	Trousse	Pour mettre les crayons et couleurs
	Crayons NB	Pour le dessin et le bricolage
	Couleurs crayon	Pour le dessin et le bricolage
	Couleurs feutres	Pour le dessin et le bricolage
	Tablier	Pour le bricolage
	Enveloppe forfaitaire	De 20 euros pour autres affaires de bricolage et des excursions éventuelles

Source : STATEC

Au niveau du matériel scolaire spécifique dont l'enfant a besoin pour aller à l'école, nous intégrons les articles suivants : des crayons et marqueurs, une trousse, et un tablier pour la peinture et le bricolage notamment (cf. Tableau 49). De plus, nous intégrons une somme forfaitaire de 20 euros pour des excursions scolaires et autre matériel demandé éventuellement par les enseignants. En effet, certains enseignants préfèrent demander aux parents en début d'année scolaire une enveloppe contenant une somme forfaitaire pour acheter eux-mêmes du matériel spécifique.

Nous complétons avec un pantalon de pluie que l'enfant peut laisser à l'école, une paire de bottes et une paire de pantoufles supplémentaires, ainsi qu'une tenue de sport dans un sac spécifique. L'enfant peut ainsi pleinement participer à la vie scolaire. Nous ne prévoyons pas d'affaires de piscine en double, partant du postulat que l'enfant va moins régulièrement à la piscine avec l'école (une fois

toute les deux semaines) qu'au sport (une fois par semaine). Il peut donc prendre à priori son maillot, son bonnet et des serviettes de bain de la maison (cf. Les vêtements et L'hygiène personnelle). Enfin, une gourde, ainsi qu'une boîte à tartines pour y mettre ses collations durant les journées d'école font également partie du panier.

5. Le babysitting

Pour terminer ce panier, il peut arriver que les parents aient des obligations ou veulent simplement se faire plaisir. Nous ne pouvons pas anticiper que des membres de la famille (comme les grands-parents) soient toujours disponibles pour garder l'enfant. C'est pourquoi nous prévoyons également quelques heures de babysitting par mois pour chaque enfant. Au Luxembourg, le réseau babysitting.lu¹⁴¹ fournit une liste avec des babysitteurs agréés, c'est-à-dire qui ont suivi des cours. Ils sont disponibles selon les communes. Ce site internet renseigne également sur les prix demandés pour ce type de service.

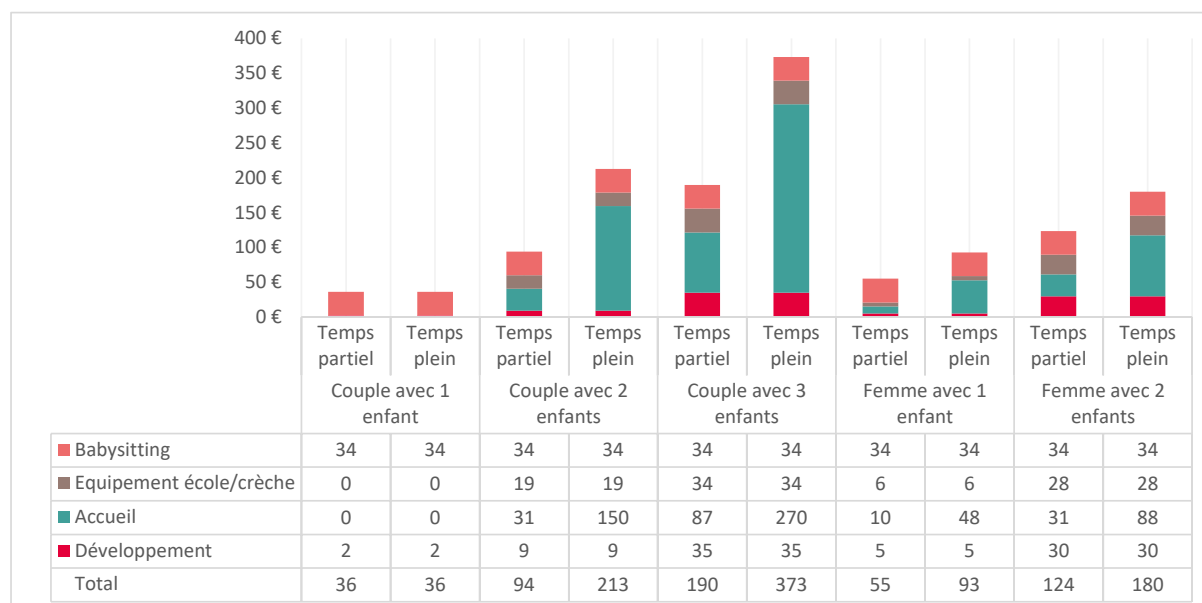
Un prix moyen de 8.50 euros par heure semble être un tarif appliqué de manière généralisée. Avec quatre heures de babysitting prévu par mois, cela fait un budget de **34 euros** par mois.

6. Résultats

Au total, ce panier varie entre 36 et 388 euros par mois selon le statut d'activité des parents et le type de ménage. Le couple avec un enfant de six mois a le coût le plus bas pour ce panier avec **36 euros par mois**. En effet, ils ne recourent pas encore à une structure d'accueil. Dans le cas d'un couple avec deux enfants, ce panier représente soit **94 euros, soit 213 euros** par mois selon leur mode de travail. Pour une femme seule avec un enfant de trois ans, il revient à **55 euros ou à 93 euros** par mois (cf. Graphique 29).

¹⁴¹ <https://babysitting.lu/>

GRAPHIQUE 29 L'ACCUEIL ET LE BABYSITTING SONT LES DEUX POSTES LES PLUS IMPORTANTS



Source : STATEC

La mobilité

1. Introduction

Le panier mobilité comporte les articles nécessaires pour transporter l'enfant de la naissance à l'âge de 6 ans. En effet, dès la naissance, un bébé a besoin d'un équipement spécifique pour se déplacer et bouger. L'équipement prévu dans le budget de référence suit l'évolution morphologique et la croissance de l'enfant. Ainsi, nous trouvons dans ce panier les articles nécessaires pour transporter les enfants en voiture et ceux pour se déplacer à pied. Ce panier représente un coût important car tant les sièges auto que les poussettes sont des produits chers.

Le vélo, ainsi que la draisienne se trouvent inclus dans le panier consacré à la vie sociale. Effectivement, ceux-ci permettent à l'enfant de bouger et de se déplacer seul mais ils sont considérés comme des articles de développement ou de jeu plutôt que comme moyen de transport en tant que tel. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas les inclure dans le panier mobilité.

Nous détaillons trois catégories de transport : en voiture, en poussette et à pied avec le portage (écharpe ou porte-bébé). Pour chacune de ces catégories, des produits différents existent et certains sont utilisables pour plusieurs tranches d'âges (par exemple le porte-bébé), d'autres doivent être changés pour respecter les critères européens de sécurité.

2. Transport par voiture

Le budget de référence luxembourgeois prévoit la possession d'une voiture d'occasion pour chaque type de ménage. Ce type de transport n'est pas le seul choix possible pour se déplacer mais reflète la décision prise lors du budget de référence de base (Franziskus, 2016).

Comme le précise la sécurité routière du Luxembourg, il n'existe pas de demi-place en voiture. Chaque enfant doit donc impérativement avoir la place et le siège qui lui conviennent. Le code de la route luxembourgeois prévoit les dispositions légales pour le transport des enfants en voiture¹⁴² sous l'article 160 bis (pp.258-259). Le point 4 de cet article (Règlement grand-ducal du 25 juillet 2015) est particulièrement intéressant pour les enfants de moins de trois ans. Ce dernier précise en effet que :

«Il est interdit dans les véhicules routiers automoteurs, autres que ceux des catégories M2 et M3, de transporter des enfants âgés de moins de 3 ans autrement que placés dans un dispositif de retenue spécial couvert par une marque d'homologation délivrée soit sur base du règlement (ECE) N° 44 concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants, soit du règlement (ECE) N° 129 concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants utilisés à bord des véhicules automobiles, soit de la directive 77/541/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux ceintures de sécurité et aux systèmes de retenue des véhicules à moteur, ou de toute adaptation ultérieure desdits règlements ou de ladite directive .»

¹⁴² <http://www.securite-routiere.lu/online/www/content/15/662/FRE/index.html>

La loi oblige les parents à transporter les enfants de moins de 3 ans dans un siège spécial. De 0 à 9 mois (ou jusqu'à 10 kilos), l'enfant doit prendre place dans un siège conçu dos à la route. À partir de 9 mois et jusqu'à 4 ans (ou de 9 – 18 kilos), l'enfant peut être installé dans un siège orienté vers l'avant. Le système est fixé par les ceintures trois-points. L'enfant est attaché par un harnais intégré au siège. À partir de 4 ans et jusqu'à 11 ans (ou 18-36 kilos), l'enfant est installé dans un coussin-rehausseur et est attaché avec la ceinture régulière de la voiture.

Les enfants de plus de 3 ans (et de moins de 18 ans) dont la taille est inférieure à 150 cm mais dont le poids dépasse 36kg doivent également être transportés dans un siège pour enfants ou un rehausseur¹⁴³. L'enfant doit toujours être attaché avec la ceinture de sécurité, même pour les trajets très courts. Les sièges doivent remplir les critères de sécurité¹⁴⁴ et porter la norme homologuée ECE-R44, (ECE-R44/03, ECE-R44/04), en vigueur depuis 2005 ou la norme R129, appelé aussi « i-Size »¹⁴⁵.

Les normes ECE-R44¹⁴⁶ déterminent le type de siège selon la morphologie de l'enfant, de son âge et de son poids. Ainsi, il existe 5 catégories¹⁴⁷ labellisées de 0 à 3 ans :

- Le groupe 0/0+ : de la naissance à 10 kg. Celui-ci prévoit une installation dos à la route, idéalement à l'arrière de la voiture. L'installation à l'avant du véhicule est permise. Dans ce cas, l'airbag doit obligatoirement être désactivé pour des raisons de sécurité.
- Le groupe 0+/1 : de la naissance à 18 kg. Ce dernier prévoit un siège évolutif, qui s'installe dans un premier temps dos à la route. Dans un deuxième temps, lorsque l'enfant a acquis une bonne tenue du dos et est capable de se tenir assis tout seul, il peut alors être installé face à la route.
- Le groupe 1 : de 9 à 18 kg. Le siège se fixe à l'arrière avec la ceinture à trois points du véhicule ou le système IsoFix¹⁴⁸. L'enfant est accroché par un harnais ajustable.
- Et les groupes 2 et 3 : de 15 à 25 kg (groupe 2) et jusqu'à 36 kg (groupe 3). Le siège se fixe à l'arrière de la voiture, face à la route. L'enfant est tenu par la ceinture de sécurité.

Les sièges repris sous la norme « i-size » sont classés principalement selon la taille de l'enfant. Nous retrouvons ici 4 sièges différents :

- la nacelle : de 40 à 70 cm
- le siège à coque: de 40 / 45 cm à 75 / 87 cm
- le siège auto 2ème âge : de 61 / 76 cm à 105 cm
- le rehausseur : de 100 à 150 cm.

Étant donné que le siège doit correspondre à la taille de l'enfant, cela implique des changements de produits entre la naissance et l'âge de 6 ans. Un contrôle de la morphologie de l'enfant et de la catégorie de siège dans lequel il se trouve permet au parent de vérifier s'il faut changer le dispositif de siège ou non. La catégorie du siège est indiquée sur l'étiquette. Étant donné que la norme « i-size » est

¹⁴³ <https://www.acl.lu/fr-fr/news/archives/le-transport-des-enfants-dans-la-voiture>

¹⁴⁴ <https://police.public.lu/fr/espace-usagers-route/securite-routiere/sieges-enfants.html>

¹⁴⁵ Cette dernière est applicable depuis 2013 et renforce la sécurité du bébé en voiture, avec des exigences de sécurité plus strictes. Voir à ce sujet : <http://www.bebevabien.fr/siege-auto-reglementation/>

¹⁴⁶ Les sièges auto repris sous la norme R44/04 sont encore permis et peuvent jusqu'à ce que la norme R129 soit obligatoire.

¹⁴⁷ <http://www.bebevabien.fr/siege-auto-reglementation/>

¹⁴⁸ Isofix est une norme de sécurité ISO d'ancrage des sièges enfants.

la plus récente et va, à terme, remplacer la norme ECE-R44, nous appliquons cette dernière pour notre panier.

L'Automobile Club Luxembourg (ACL)¹⁴⁹ donne également des recommandations pratiques à destination des parents. Enfin, une image de la sécurité routière permet de résumer facilement les normes de sécurité exigées au Grand-Duché du Luxembourg :



Source : Sécurité routière Luxembourg

Rappelons que tous les passagers de véhicules routiers automoteurs doivent s'asseoir en priorité sur les places munies d'une ceinture de sécurité.

TABEAU 50 CONTENU DU PANIER TRANSPORT EN VOITURE

Âge	Produit	Explications
0-1 an	Siège à coque	Dos à la route, conforme aux normes de sécurité (0-10 kg)
	Nid d'ange	Sac de couchage intégré au siège à coque
1-3 ans	Siège enfant Isofix	Siège auto face à la route, conformément aux normes de sécurité (10-20 kg)
3-10 ans	Rehausseur	Siège auto face à la route, conformément aux normes de sécurité (15-36 kg)
0-2 ans	Rétroviseur	Pour pouvoir observer l'enfant à l'arrière de la voiture, 1 par ménage
0-10 ans	Pare-soleil	Pour protéger l'enfant du soleil, 2 par ménage

Source : STATEC

Le siège auto représente l'un des achats les plus importants des parents et futurs parents. En effet, la sécurité de l'enfant en voiture est primordiale et le siège auto est le seul moyen de protéger l'enfant en cas d'accident. Il est important de choisir en fonction de la taille, poids et morphologie de l'enfant mais également des normes en vigueur. Autrement dit, le panier mobilité doit prévoir des sièges voiture différents pour couvrir la période de zéro à six ans.

¹⁴⁹ <https://www.acl.lu/fr-fr/news/archives/le-transport-des-enfants-dans-la-voiture>

Dès lors, le budget de référence prévoit un premier siège-bébé possédant le système Isofix trois en un et ensuite un second siège-auto pour la période de zéro à trois ans. Ensuite, nous calculons un budget complémentaire pour l'achat d'un rehausseur adapté à l'enfant de quatre à six ans.

Le premier siège à coque calculé dans le budget de référence est compris dans un lot trois en un, à savoir le siège, la nacelle et la poussette. Cet ensemble convient donc pour les enfants de la naissance à 3 ans. L'ensemble choisi pour calculer le budget est conforme aux exigences de sécurité EN1888:2012, ainsi qu'à la norme de sécurité européenne ECE R44/04.

Il faut également prévoir les accessoires, permettant de se déplacer quelles que soient les conditions météorologiques. Nous intégrons donc une paire de pare-soleil à ventouse, protégeant des rayons du soleil donnant sur la vitre de la voiture, ainsi qu'un rétroviseur permettant au conducteur de voir l'enfant qui est dos à la route.

3. Transport poussette

La poussette est le moyen principal pour transporter les bébés et les enfants lors des promenades, pour faire des courses, ou encore la vie en ville. Jusqu'au moment où l'enfant peut se tenir assis tout seul (environ six mois), il est couché dans un landau (ou nacelle). Après cet âge, l'enfant est assis dans la poussette (regardant en avant ou vers la personne qui le pousse). Le panier prévoit un système avec les deux possibilités. Les poussettes doivent être conformes aux normes européennes de sécurité EN 188 correspondant aux standards européens de qualité.

Dans notre panier, nous incluons une première poussette qui se compose d'une structure sur roues sur laquelle se fixe une nacelle. Celle-ci est nécessaire pour se déplacer avec un nouveau-né et un bébé mesurant jusqu'à 70 cm, restant essentiellement couché sur le dos. Dans l'achat de cette poussette se trouve également le siège à coque que nous retrouvons dans la catégorie transport en voiture. Enfin, cette poussette s'utilise seule, en position assise classique, face ou dos à la rue. Cette poussette est destinée à l'enfant qui peut se tenir assis et manifeste l'envie de regarder devant lui.

TABEAU 51 CONTENU DU PANIER TRANSPORT EN POUSSETTE

Âge	Produit	Explication
0-3 ans	Poussette	Poussette avec nacelle
	Chancelière	Pour protéger l'enfant pendant la saison hivernale
	Ombrelle anti-UV	Pour protéger l'enfant des rayons de soleil
	Couverture pour les jambes	Pour l'entre-saison
3-6 ans	Poussette à canne	Poussette pliable
	Couverture pour les jambes	Pour l'entre-saison
	Chancelière	Pour protéger l'enfant pendant la saison hivernale

Source : STATEC

Enfin, nous intégrons une poussette canne pour l'enfant de trois à six ans afin de pouvoir bouger avec lui de façon simple. Cette poussette peut se plier et se replier rapidement et ne prend pas beaucoup de place, ce qui facilite son transport.

Nous avons, ici aussi, intégré des accessoires nécessaires à l'usage d'une poussette trois en un. À noter que dans ce lot se trouve déjà une protection pour la pluie à mettre sur la poussette, ainsi qu'un sac pour couvrir les jambes de l'enfant dans la poussette. Il est d'ailleurs fréquent de trouver sur le marché des lot trois en un avec des accessoires différents selon les marques. Nous intégrons un nid d'ange, qui est un sac de couchage adapté au siège auto à coque (sangles pouvant passer dans le sac et permettre donc de bien attacher son enfant) et qui permet au bébé d'être au chaud. Nous ajoutons une chancelière afin de couvrir l'enfant lors des périodes hivernales, et une couverture pour mettre sur les jambes de l'enfant. Bien entendu, cette couverture peut avoir de multiples usages. Nous prévoyons également dans le budget de ce panier une ombrelle pour protéger l'enfant des rayons ultraviolets du soleil.

4. Le portage

Le portage est un moyen de se déplacer avec son enfant, notamment en ville, dans les transports en commun, en promenade, ou simplement à la maison pour avoir deux mains libres pour certaines activités. Le portage permet aussi d'apaiser son enfant lors de différents moments de sa vie, ou par exemple en cas de problèmes de digestion comme les coliques¹⁵⁰. En effet, le portage des bébés dans une écharpe de portage ou dans un système de portage¹⁵¹ est bénéfique non seulement pour le transport du bébé mais également pour le réconforter, en offrant le contact avec l'un de ses parents.

Il faut toutefois vérifier et suivre quelques règles de base de sécurité¹⁵² afin de garantir à l'enfant une position physiologique adaptée à sa morphologie, et de permettre au porteur de tenir l'enfant et de se déplacer sans mal de dos. Il existe différents systèmes de portage¹⁵³ (porte-bébé structuré, écharpe, etc.). Nous avons choisi un modèle simple et économique qui permet le portage devant et derrière de l'enfant¹⁵⁴.

Bien que le portage soit encore peu commun au Luxembourg, nous pensons qu'il est intéressant d'inclure un système qui peut permettre aux parents de se déplacer sans poussette avec un petit enfant et qui offre de nombreux avantages, notamment une liberté de déplacement, une liberté de mouvement, et un contact parent-enfant particulier.

¹⁵⁰ <http://www.droen.lu/index.php?menu=8&submenu=&page=107&lang=fr&portal=>

¹⁵¹ <https://www.laurencepernoud.com/bebe-0-1-an/puericulture/portage-comment-choisir-entre-echarpe-porte-bebe.html>

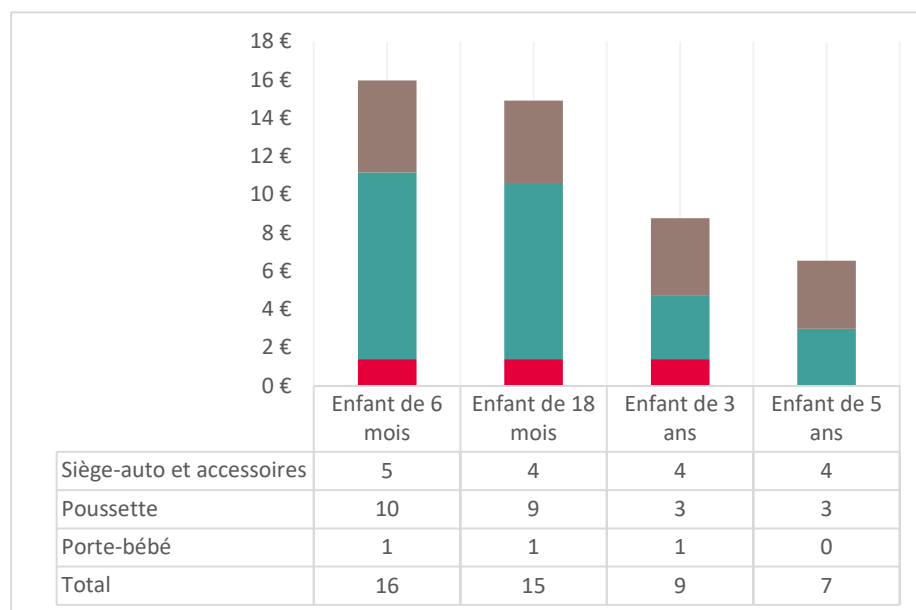
¹⁵² <https://www.hopitalpourenfants.com/info-sante/traumatologie/utilisez-votre-porte-bebe-souple-de-maniere-securitaire> et https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/952_UtilisationPorteBebes.pdf

¹⁵³ Lire https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/soins/fiche.aspx?doc=bg-naitre-grandir-portage . Par ailleurs, la Liewensufank organise des ateliers de portage : <https://www.liewensufank.lu/fr/cours/workshop-tragehilfen/> et <https://www.liewensufank.lu/fr/consultation/de-tragetuchberatung/>

¹⁵⁴ <https://hipdysplasia.org/>

5. Résultats

GRAPHIQUE 30 LA POUSSETTE EST UN ARTICLE CHER QUI REPRÉSENTE 10 DE 16 EUROS DU BUDGET D'UN BÉBÉ DE SIX MOIS

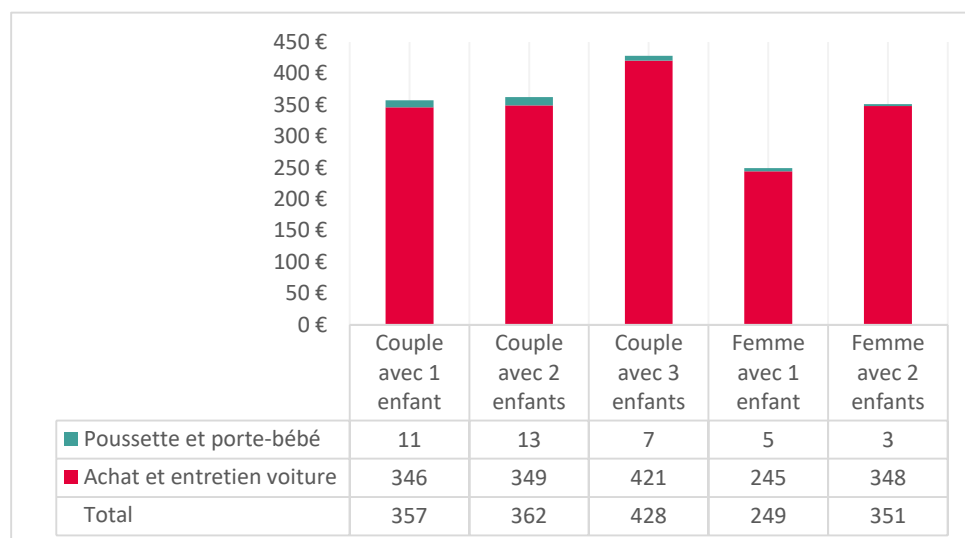


Source : STATEC

Le budget mensuel pour la mobilité est le plus élevé pour les petits enfants, représentant **16 euros** pour l'enfant de six mois et **15 euros** pour l'enfant de 18 mois (cf. Graphique 30). Cela est lié à l'achat de la poussette qui reste un besoin indispensable. Plus tard, ce coût diminue et le siège auto devient l'accessoire le plus cher avec 4 euros par mois pour l'enfant de cinq ans.

Le budget mobilité des familles comprend de plus l'achat et l'entretien d'une voiture d'occasion¹⁵⁵. Les transports publics sont gratuits au Luxembourg depuis mars 2020 et n'engendrent donc plus de coût.

GRAPHIQUE 31 L'ACHAT ET L'ENTRETIEN D'UNE VOITURE RESTENT LES POSTES LES PLUS CHERS DU PANIER MOBILITÉ



¹⁵⁵ La capacité de la voiture change en fonction de la taille du ménage.

Source : STATEC

Au total, un couple avec deux enfants dépense **362 euros** par mois pour sa mobilité. Ce budget représente **428 euros** par mois pour un couple avec trois enfants (cf. Graphique 31). *In fine*, l'achat et l'entretien d'une voiture sont les postes les plus chers dans ce panier. Ce ne sont pas des produits directement liés à la petite enfance.

Le logement

1. Introduction

Le logement ne constitue pas un besoin spécifique à la petite enfance mais il représente néanmoins un besoin universel. De plus il est important de le décrire étant donné que le logement constitue le panier le plus important en termes budgétaires de chaque type de famille. Par ailleurs, nous incluons dans le panier logement un volet qui est en lien avec la présence de petits enfants dans le ménage, à savoir la sécurisation adéquate du logement.

2. Contenu et mise au point du panier logement : les grandes lignes

Le panier logement inclut : les frais pour le loyer, le chauffage, l'électricité, les taxes communales, les assurances et l'entretien de la maison. Le dernier volet concerne la sécurisation adéquate du logement pour les enfants.

2.1. Le loyer

Dans le cadre du budget de référence, nous supposons que les ménages sont locataires de leur logement. Le coût du logement est défini en termes de surface et selon la taille du ménage. Plus un ménage est grand, plus il a besoin de place. Le Fonds du Logement luxembourgeois définit comme « logement adapté »¹⁵⁶ :

- 1 chambre à coucher par personne adulte ou plus par couple
- 1 chambre à coucher supplémentaire par deux enfants de moins de douze ans et de même sexe
- 2 chambres à coucher supplémentaire par deux enfants âgés de 12 ans ou plus et de sexe différent dès l'âge de 12 ans

En partant de cette définition, nous estimons que les ménages avec petits enfants ont besoin d'une ou deux chambres séparées pour leurs enfants, en fonction de leur âge. Puisque nos données sur la surface en m² sont plus exactes, nous définissons un nombre de m² minimum pour chaque type de ménage en question (cf. Tableau 52).

TABEAU 52 SURFACE ET LOYER DES LOGEMENTS PAR TYPE DE MÉNAGE

Couple 1 enfant	Couple 2 enfants	Couple 3 enfants	Adulte 1 enfant	Adulte 2 enfants
80 m²	80 m ²	100 m ²	80 m ²	80 m ²
1150	1150	1300	1150	1150

¹⁵⁶ Article 8 du règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement

Source : STATEC

La manière dont le loyer du budget de référence est calculé est décrit en détail dans Franziskus (2016) et dans la mise à jour du budget de référence 2019 (Amétépé et al., 2019). Le montant du loyer est calculé sur base de l'enquête sur les loyers du STATEC¹⁵⁷.

2.2. Le chauffage

Le chauffage inclut le chauffage des pièces et de l'eau chaude. En ce qui concerne le chauffage des pièces, il est calculé sur base d'un modèle élaboré par le STATEC (cf. Franziskus 2016), prenant en compte la surface du logement, l'ancienneté du logement, le nombre d'heures passées à la maison, le nombre de personnes vivant dans le logement, etc. Le chauffage d'eau chaude est calculé par personne.

2.3. L'électricité

Le coût de l'électricité est également basé sur un modèle établi par le STATEC (cf. Franziskus 2016). Ce coût inclut à la fois l'éclairage du logement et les appareils électro-ménagers présents dans le ménage. Le coût est déduit des prix d'électricité répertoriés dans l'Indice des prix à la consommation.

2.4. Les taxes communales

Les taxes communales regroupent l'enlèvement des ordures ménagères, l'eau potable et la taxe de la canalisation. Le tarif pour l'enlèvement des ordures ménagères varie en fonction de la taille de la poubelle¹⁵⁸. Les ménages à deux personnes disposent d'un bac à 80 litres, ceux de plus de trois personnes d'un bac à 120 litres. Le prix pour l'eau sanitaire et les eaux usées est basé sur une consommation annuelle moyenne par personne.

2.5. L'assurance locative

Chaque ménage doit disposer d'une assurance « risque locatif » qui le protège contre les risques d'incendie, d'inondations et autres accidents qui peuvent générer des coûts élevés. Le coût de l'assurance croît avec la surface de l'habitation. Les prix ont été collectés auprès d'une des compagnies d'assurances actives sur le marché luxembourgeois. Pour chaque type de ménage, la surface respective du logement est prise en compte pour déterminer le coût de l'assurance.

2.6. Entretien de la maison

Le dernier poste de frais liés au logement est l'entretien de la maison. Ce budget comprend les produits nécessaires pour nettoyer le logement : nettoyant multi-surface, nettoyant WC, crème à récurer, balai,

¹⁵⁷ <https://statistiques.public.lu/fr/enquetes/espace-menages/enquete-loyers/index.html>

¹⁵⁸ Et d'autres éléments en fonction de la commune, cf. Franziskus 2016.

torchons, aspirateur, etc. Il inclut également le ramonage annuel de la cheminée, un set d'équipement de réparation de base, l'entretien des parties communes et les ampoules de rechange.

3. Sécurité du logement

La présence de petits enfants dans le ménage requiert une sécurisation adéquate du logement et de l'environnement dans lequel ils évoluent et dont ils découvrent les moindres recoins. Afin d'éviter que des accidents domestiques ne se produisent, il est souvent nécessaire de changer la disposition de produits toxiques (d'entretien, de lessive), des médicaments, ou des instruments dangereux (ciseaux, couteaux, etc.) en les plaçant hors de portée des enfants. Cet aspect ne nécessite aucun budget particulier, mais une attention vigilante aux changements induits par l'arrivée et la croissance d'un enfant. En effet, les jeunes enfants sont curieux, veulent tout découvrir et n'ont pas encore de notion de danger. Cette capacité de reconnaître et d'apprécier un danger s'apprend progressivement, comme l'illustre le tableau suivant :

TABEAU 53 DÉVELOPPEMENT DE LA CONSCIENCE DE DANGER CHEZ LES ENFANTS

Âge	Conscience du danger
0-4 ans	Bébés et petits enfants ne peuvent pas encore reconnaître un danger
À partir de 4 ans	Une première conscience pour le danger commence
5-6 ans	Les enfants peuvent reconnaître un danger mais cela ne veut pas dire qu'ils savent s'en protéger.

Source : BZGA¹⁵⁹

Par ailleurs, des produits spécifiques permettent de sécuriser l'habitat. C'est le cas des obturateurs de prise, des bloque-portes et tiroirs, des protections d'angles pour les meubles, ainsi que des barrières de sécurité, pour sécuriser par exemple les escaliers ou les portes. Le budget de référence pour la petite enfance compte donc un ensemble d'articles de prévention et de sécurité suivant l'adage « Il vaut mieux prévenir que guérir ». Le tableau repris ci-dessous reprend l'ensemble des articles choisis pour la sécurité des enfants au sein du logement :

TABEAU 54: ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

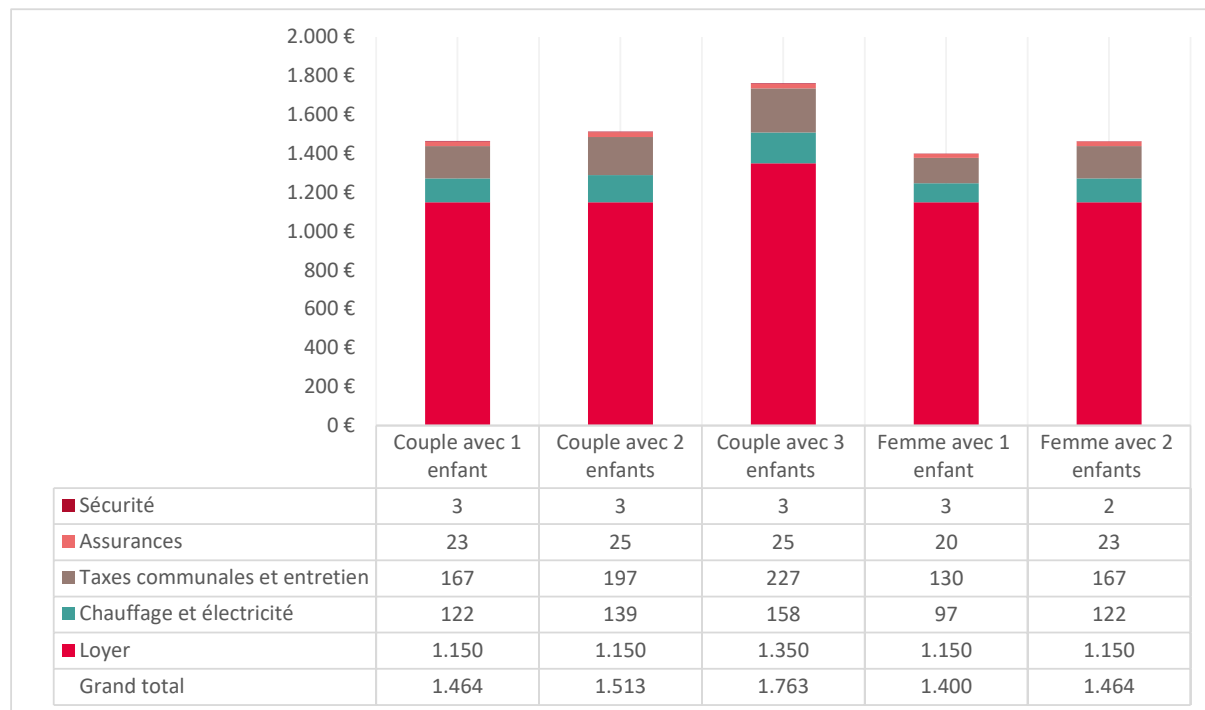
Âge	Produit	Description
0-2 ans	Obturbateur de prise	Pour obturer les prises électriques
	Bloque porte et tiroirs	Prévient l'enfant d'ouvrir portes et tiroirs
	Protection angles	Pour protéger l'enfant des angles pointus (p.ex. table)
	Barrière de sécurité	Pour sécuriser les entrées/sorties, escaliers, etc.
0-4 ans	Barrière de porte	Pour sécuriser les escaliers/portes

Source : STATEC

¹⁵⁹ <https://www.bzga.de/>

4. Les résultats

GRAPHIQUE 32 LE PANIER LOGEMENT EST LARGEMENT DOMINÉ PAR LE COÛT DU LOYER



Source : STATEC

Le loyer constitue le poste le plus important du panier logement. Il varie entre **1 150 et 1 350 euros** par mois selon le nombre d'enfants dans le ménage (cf. Graphique 32). La sécurisation, quant à elle, représente un coût minimal de 2, respectivement 3 euros par ménage et par mois.

Les budgets finaux

Après avoir parcouru en détails les différents paniers et sous paniers consacrés à la petite enfance, nous présentons maintenant les budgets finaux. Ce chapitre soulève trois aspects principaux. Le premier concerne les budgets totaux par enfant et par type de ménage. Nous comparons également le coût des enfants par âge. Le deuxième aspect décrit un phénomène important lié à l'arrivée d'un premier enfant dans le ménage. En effet, lorsqu'un couple attend son premier enfant, un ensemble d'achats préliminaires est à prévoir afin de pouvoir accueillir le bébé. Enfin, le troisième aspect revient sur la notion de budget mensualisé. Nous y distinguons les dépenses courantes, c'est-à-dire celles qui doivent être faites au courant de l'année, des dépenses d'investissement, c'est-à-dire la part du budget que chaque ménage doit mettre de côté pour pouvoir remplacer les meubles, la voiture, etc.

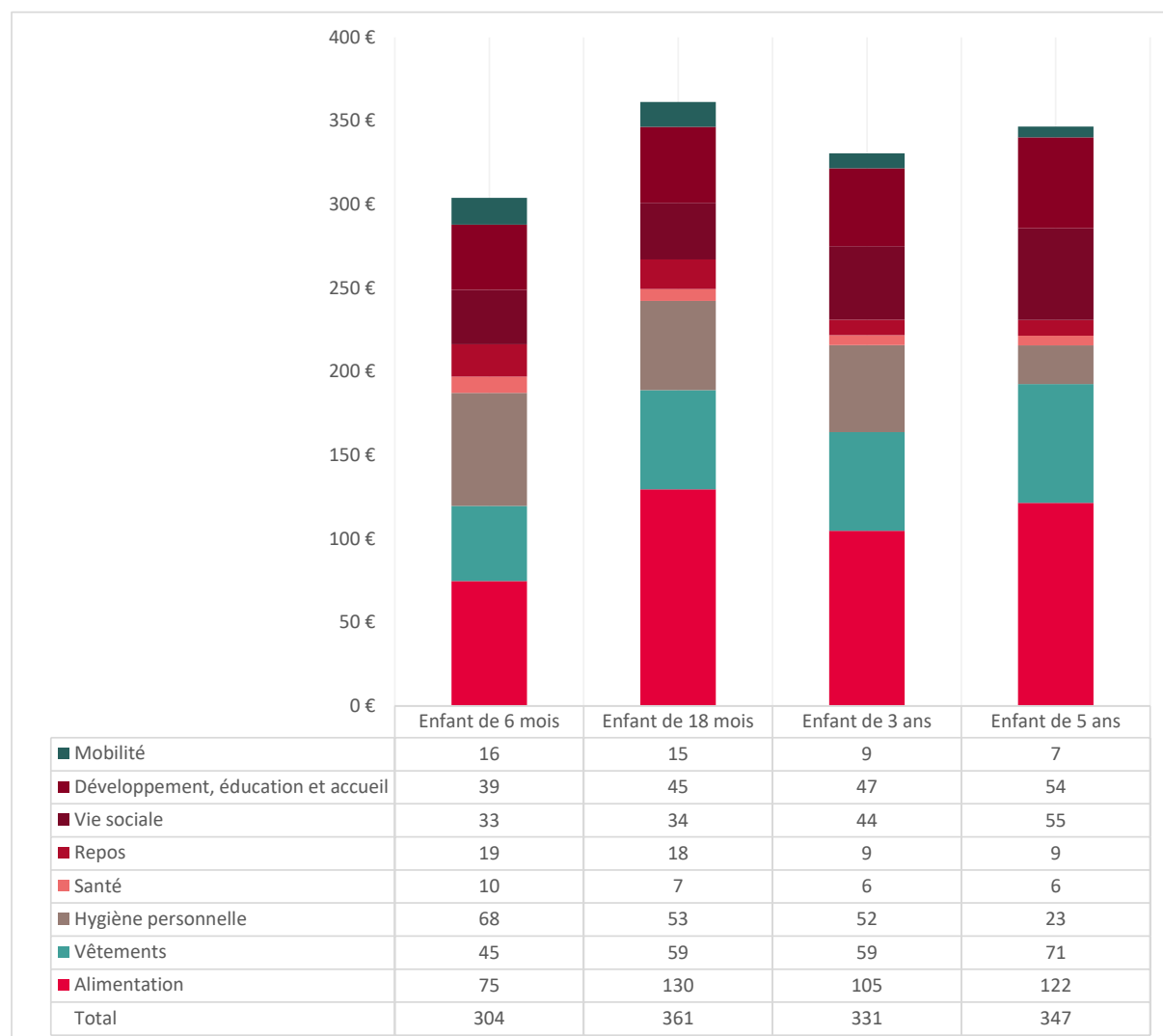
1. Les budgets totaux par enfant

Afin de mettre en avant les budgets les plus représentatifs des enfants types que nous avons construits dans les chapitres précédents, il importe de se pencher sur le coût mensuel par enfant. Pour cela, nous prenons tous les frais qui reviennent directement à l'enfant. Cependant, nous ne considérons pas ici les frais d'éducation et d'accueil, car ceux-ci ne deviennent définitifs que lorsque l'enfant est considéré dans un type de famille concret. Cela ne nous permet donc pas de tirer des conclusions car chaque situation familiale (place dans la fratrie, revenus des parents, etc.) est particulière et a des conséquences sur les budgets.

Nous pouvons faire plusieurs observations en ce qui concerne les budgets des enfants et donc les coûts directs relatifs aux enfants.

Premièrement, le budget des petits enfants a tendance d'augmenter avec l'âge (cf. Graphique 33), à l'exception de l'enfant de 18 mois. Ceci est dû au fait qu'il s'agit d'un âge pivot : l'enfant a encore besoin de certains produits de la petite enfance (les petits pots préparés, les couches et le lit bébé), mais pour certains postes (comme les vêtements), ses besoins s'approchent déjà des enfants plus âgés.

GRAPHIQUE 33 LE COÛT DIRECT DE L'ENFANT MONTE DE 304 À 347 EUROS PAR MOIS



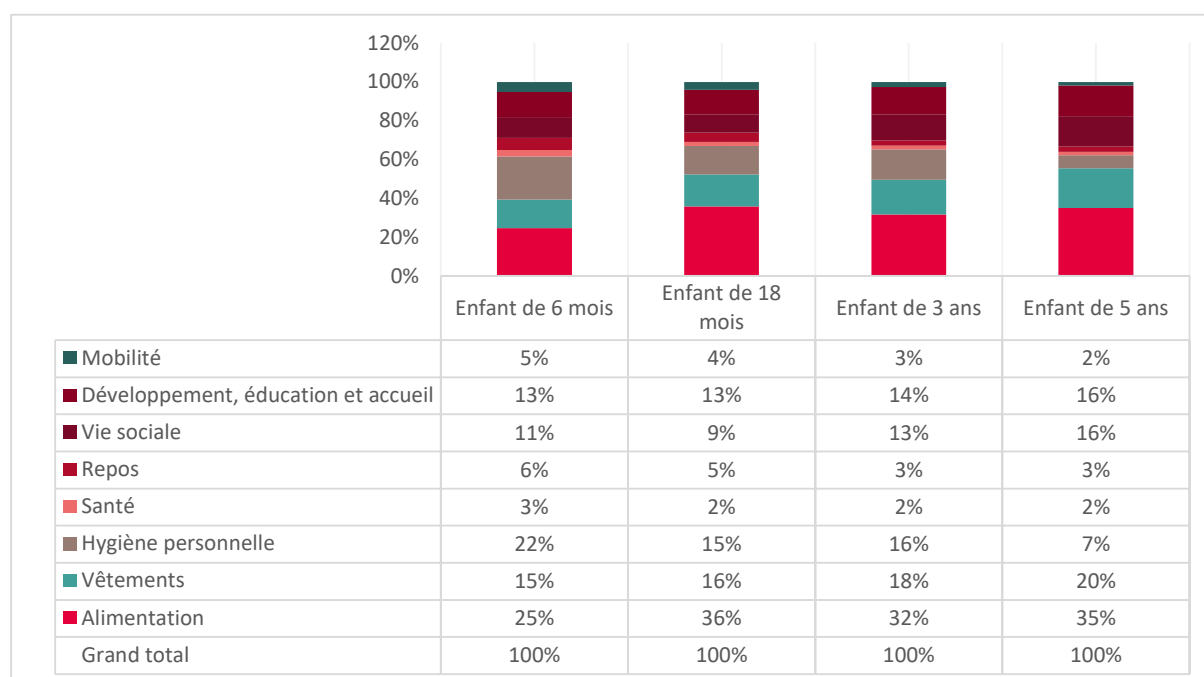
Source : STATEC

Le budget mensuel du bébé de six mois est le moins élevé avec **304 euros**. Ensuite, ce budget augmente à **361 euros** par mois pour l'enfant de 18 mois et redescend à **331 euros**, respectivement **347 euros** par mois pour les enfants âgés de trois et de cinq ans. L'explication de cette hausse dans le budget de l'enfant de 18 mois se trouve dans le panier alimentation. En effet, nous avons incorporé dans le panier de l'alimentation saine des petits pots préparés et d'autres articles alimentaires spécifiques à la petite enfance, comme la bouillie lactée par exemple. Cela résulte d'un choix du comité de pilotage. Cet aspect montre la manière dont le budget est impacté par les choix des chercheurs et la prise de décision du comité de pilotage. Le bébé de six mois ne consomme que très peu d'aliments à part le lait, il n'y a donc pas lieu d'inclure pour lui ce type de produits. Et les enfants de trois et de cinq ans ne les consomment plus. Par conséquent, ces articles disparaissent complètement pour ces différentes tranches d'âges. Ces précisions nous permettent de poursuivre vers notre deuxième observation. En effet, l'alimentation représente le coût le plus important dans le budget des enfants et cela peu importe leur âge. Ce poste revient à **75 euros** par mois pour le bébé de six mois, à **130 euros** par mois pour l'enfant de 18 mois. Il passe ensuite à **105 euros** par mois pour l'enfant de trois ans et enfin à **122 euros** pour celui de cinq ans. Cette légère augmentation budgétaire entre l'enfant de trois ans et celui de cinq ans s'explique aisément par la croissance de ce dernier et ses besoins alimentaires supplémentaires.

Troisièmement, nous remarquons également que, même si le budget augmente avec l'âge, il y a toutefois des paniers dont le budget mensuel est plus élevé pour les enfants en très bas âge que pour leurs aînés. Tel est notamment le cas pour l'hygiène, le repos et la santé. Pour ces trois paniers, le budget mensuel est le plus élevé pour les enfants de six mois. Dans le cas de l'hygiène, l'enfant de six mois coûte même trois fois plus cher que l'enfant de cinq ans, avec un budget de **68** contre **23 euros** par mois. C'est le change qui revient très cher pendant les premières années d'un enfant. Le repos est un deuxième poste pour lequel les frais sont plus élevés pour un enfant de six et de 18 mois (**19 / 18 euros** par mois contre **9 / 7 euros** par mois). Ceci tient au fait que le lit bébé est utilisé pendant une période très courte (deux ans seulement) et que dès l'âge de deux ans, l'enfant acquiert un nouveau lit de taille standard.

Selon l'âge des enfants, certains paniers apparaissent prioritaires en matière de budget. Dans le cas du bébé de six mois, le budget relatif à l'hygiène arrive en deuxième position, avec **68 euros** par mois, juste après le panier alimentation. Pour les enfants de 18 mois et de cinq ans, les vêtements sont le deuxième poste, avec **59** et **71 euros** par mois chacun. Quant à l'enfant de trois ans, ce sont les postes des vêtements et de l'hygiène personnelle qui sont les plus importants, avec pratiquement le même montant, soit **59 euros** pour le premier et **52 euros** par mois pour le second panier. Exprimés en pourcentages, l'alimentation représente **entre 25% et 36%** du budget des petits enfants (cf. Graphique 34). Les vêtements représentent **entre 15% et 20%** du coût mensuel direct et l'hygiène personnelle entre **22% et 7%**.

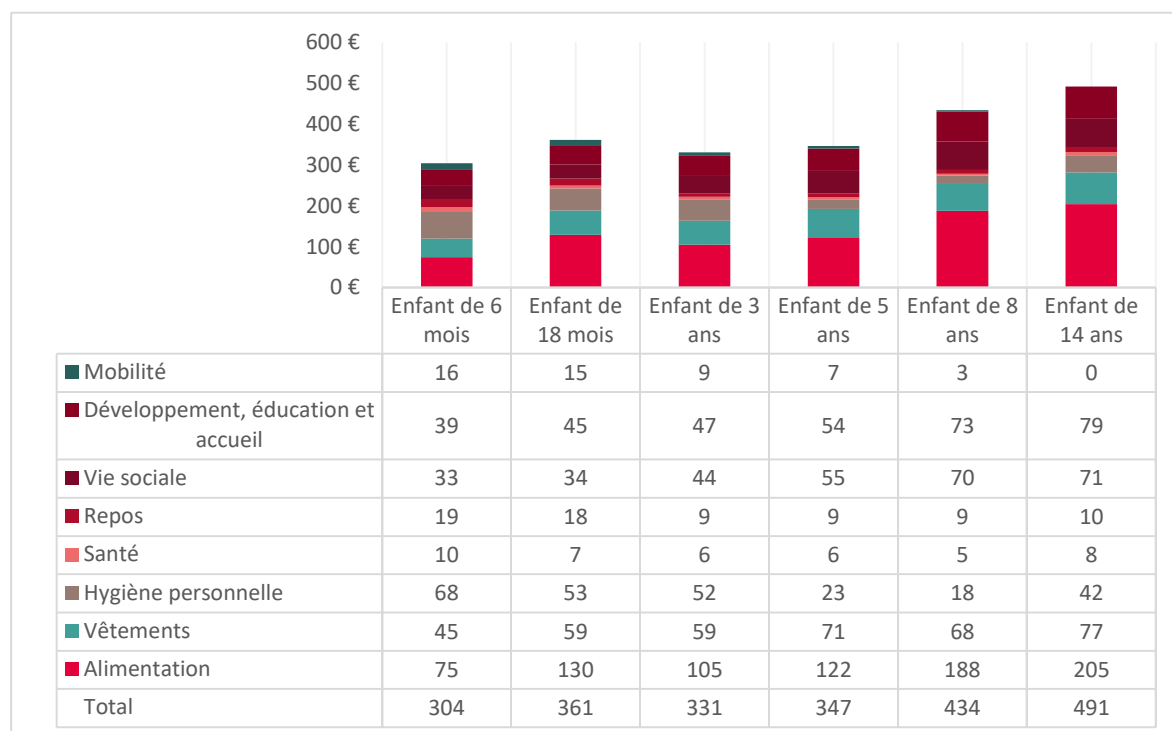
GRAPHIQUE 34 L'ALIMENTATION PÈSE LOURD DANS LE BUDGET DIRECT DES ENFANTS



Source : STATEC

Pour compléter le tableau, nous rajoutons maintenant les résultats pour les enfants-types calculés dans le budget de référence 2016, à savoir un garçon de 10 ans (représentatif pour la période de huit à 12 ans) et une fille de 14 ans (représentative pour la période de 12-16 ans). Nous constatons que l'augmentation linéaire des coûts se poursuit avec l'âge des enfants au-delà de la période de la petite enfance (cf. Graphique 35).

GRAPHIQUE 35 L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ENFANT AVEC L'ÂGE SE CONFIRME AU FIL DES ANNÉES



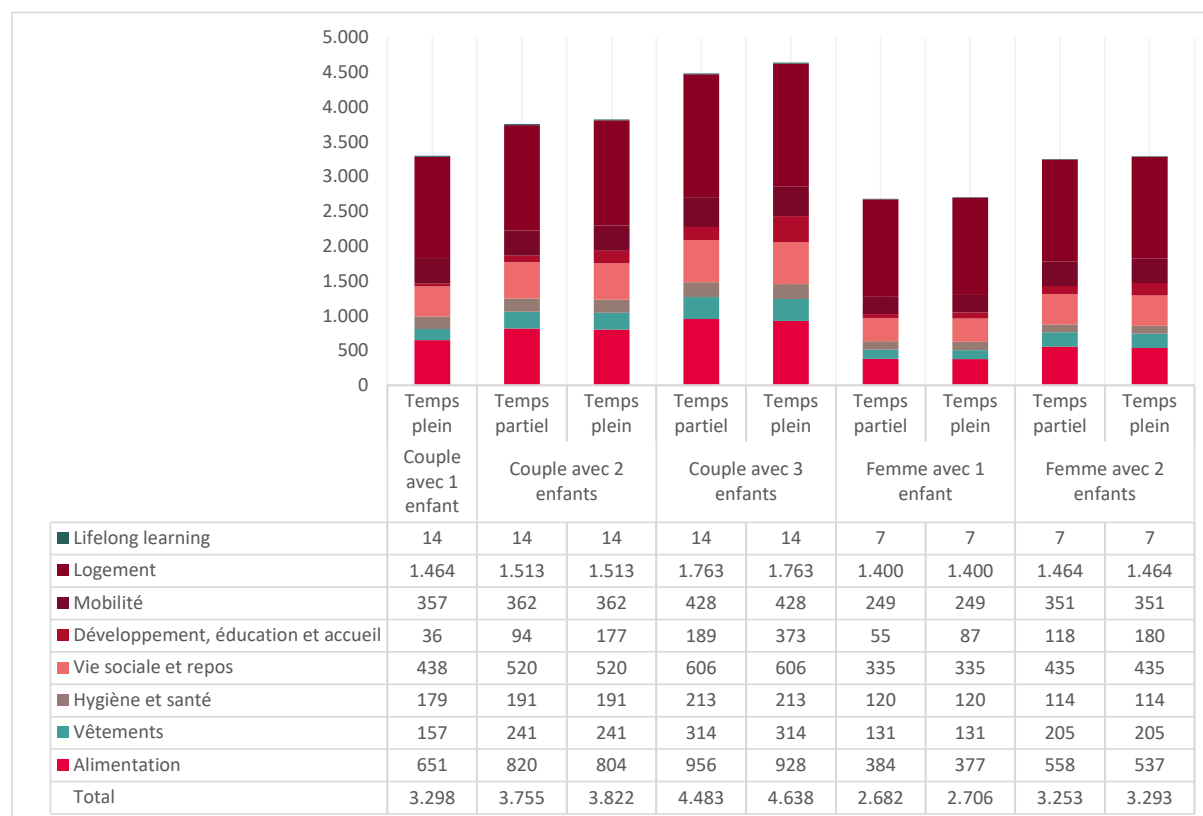
Source : STATEC

L'augmentation du budget mensuel tient surtout au panier alimentation, qui augmente à **188 et 205 euros** respectivement pour les enfants de huit à 14 ans. En effet, les besoins énergétiques des enfants plus âgés sont plus élevés. Les vêtements et le développement sont deux autres paniers qui sont plus chers pour les enfants plus grands. Par exemple, le panier vêtements de l'enfant de 14 ans revient à **77 euros** par mois, contre **59 euros** par mois pour l'enfant de trois ans. Dans le cas du développement, de l'éducation et de l'accueil, les frais scolaires, les activités de jeunesse, ainsi que l'argent de poche augmentent également avec l'âge. Ce panier double de zéro à 14 ans. Finalement, le budget mensuel de la vie sociale monte de **33 euros par mois à 71 euros par mois** entre zéro et 14 ans. En conclusion, nous pouvons donc confirmer le constat fait par Mac Mahon (2014) dans une étude sur les budgets de référence des enfants en Irlande selon lequel le coût des enfants croît avec leur âge.

2. Le budget de référence augmente avec le nombre de personnes dans le ménage

Après avoir analysé les budgets de référence par enfants, il importe à présent de considérer les budgets de référence par type de ménage (cf. Graphique 36). Sans surprise, le couple avec trois enfants enregistre le budget de référence le plus élevé avec **4 483 euros** par mois dans le cas d'un temps partiel des parents et avec **4 638 euros** par mois dans le cas d'un temps plein. Le budget de référence d'une mère célibataire avec un enfant de trois ans est le moins élevé avec **2 682 euros**, respectivement **2 706 euros** par mois.

GRAPHIQUE 36 LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE VARIENT EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES ENFANTS

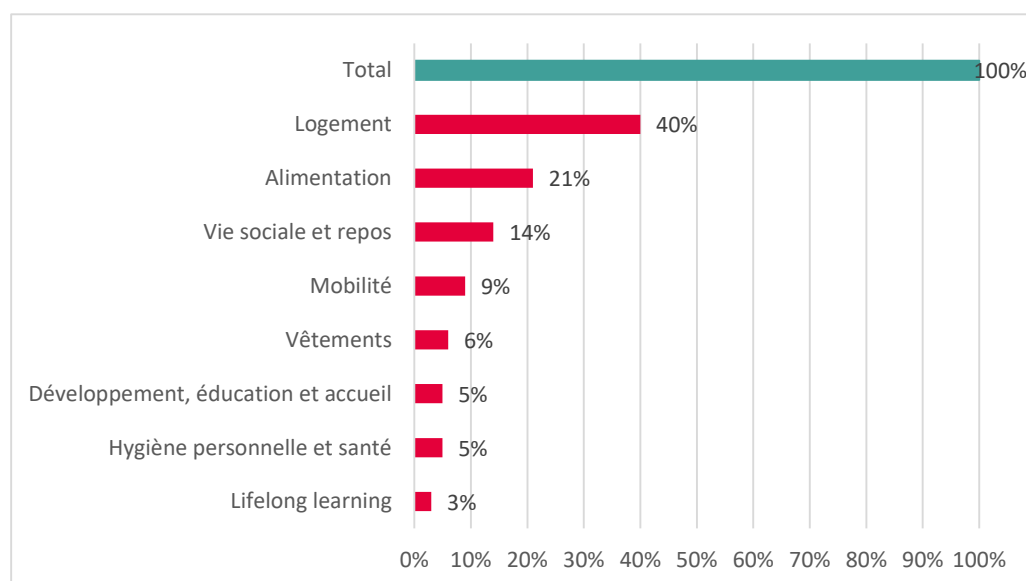


Source : STATEC

Le logement représente le poste le plus élevé pour l'ensemble des familles, allant de **1 400 euros** par mois pour une mère célibataire avec un enfant jusqu'à **1 763 euros** par mois pour un couple avec trois enfants.

Tout comme dans le cas des budgets directs des enfants, l'alimentation constitue le deuxième poste le plus élevé après le logement dans le budget des ménages. À titre d'exemple, un couple avec un enfant de six mois doit prévoir **651 euros** par mois pour l'alimentation, un couple avec trois enfants **956 euros** par mois si les parents travaillent à temps partiel. Lorsque les parents travaillent à temps plein, le budget alimentation descend légèrement à **928 euros**, du fait que nous enlevons plus de repas par mois pour compenser le fait qu'ils mangent à la cantine. À noter également que le panier vie sociale et repos constitue un autre poste important dans le budget mensuel des ménages. Ainsi, ce panier est de **520 euros** pour un couple avec deux enfants et de **435 euros** pour une femme seule avec deux enfants. Cette importance de la vie sociale reflète l'importance accordée dans le budget de référence à la participation adéquate à la vie en société.

GRAPHIQUE 37 LE LOGEMENT ET L'ALIMENTATION REPRÉSENTENT 61 % DU BUDGET DE RÉFÉRENCE D'UN COUPLE AVEC DEUX ENFANTS



Source : STATEC

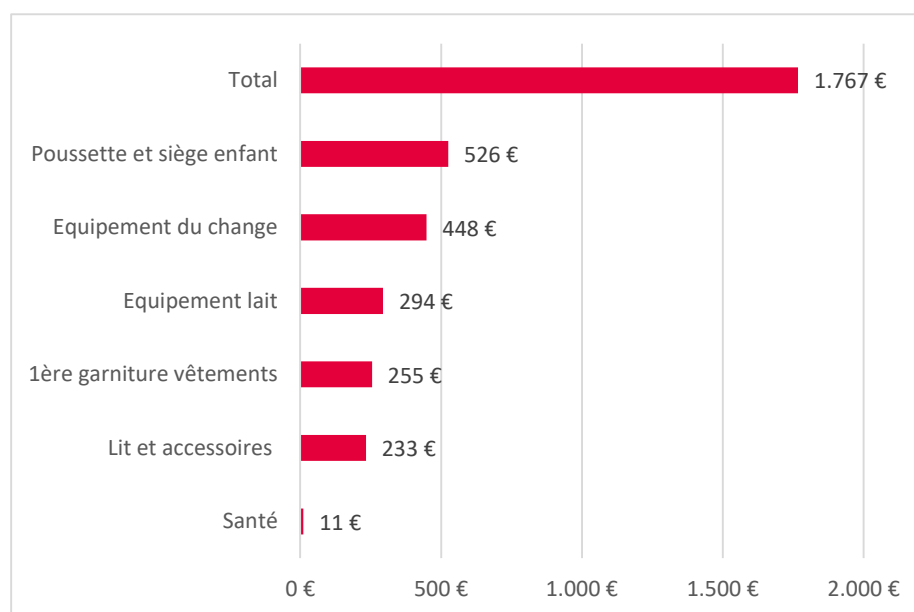
Le Graphique 37 renseigne sur le poids des différents paniers dans le budget de référence total d'un couple avec deux enfants dont les parents travaillent à temps plein. Ainsi, il nous informe que le logement (loyer et autres frais inclus) représente 40% du budget total. L'alimentation vient en deuxième position : pour ce panier, la famille de deux adultes avec deux enfants doit dépenser 21% de son budget. Le panier vie sociale et repos est en troisième position avec 14%. Le développement, l'éducation et l'accueil est un panier qui représente par contre uniquement 5% du budget mensuel.

3. Les futurs parents dépensent 1 767 euros au total avant l'arrivée de leur premier enfant

Lorsqu'un premier enfant arrive dans la famille, les futurs parents achètent bien souvent une partie de l'équipement avant la naissance afin d'être prêts à l'accueillir. Quels sont donc les produits et articles nécessaires à la préparation de l'arrivée du bébé et quel poids financier représentent-ils dans le budget total d'un couple avec un enfant de six mois ? Pour pouvoir livrer une réponse à cette question, nous avons identifié les articles achetés le plus souvent au préalable. Ils incluent :

- L'équipement pour le lait (allaitement / lait en poudre)
- L'équipement de repos et pour le change (lit, table à langer, etc.)
- Un premier lot de vêtements de la taille 0-3 mois selon la saison
- Les articles de mobilité : poussette avec nacelle, siège coque pour la voiture, porte-bébé.

GRAPHIQUE 38 POUR ACHETER UNE POUSSETTE ET UN SIÈGE AUTO, LE COUPLE DOIT DÉPENSER 526 AVANT L'ARRIVÉE DU BÉBÉ



Source : STATEC

Le budget total des achats préliminaires atteint **1 767 euros**. Cet ensemble est distribué sur les quelques mois précédant la naissance. La poussette et le siège enfant pour la voiture sont les postes les plus chers dans les achats préliminaires. Ils demandent un investissement préalable de **526 euros** (cf. Graphique 38). L'équipement de change inclut la table à langer, les accessoires et quelques paquets de couche revient à **448 euros**. Les vêtements reviennent à un coût préliminaire de **254 euros** pour une première garniture. Enfin, l'équipement pour l'allaitement et le lait en poudre requiert un investissement préalable de **294 euros**.

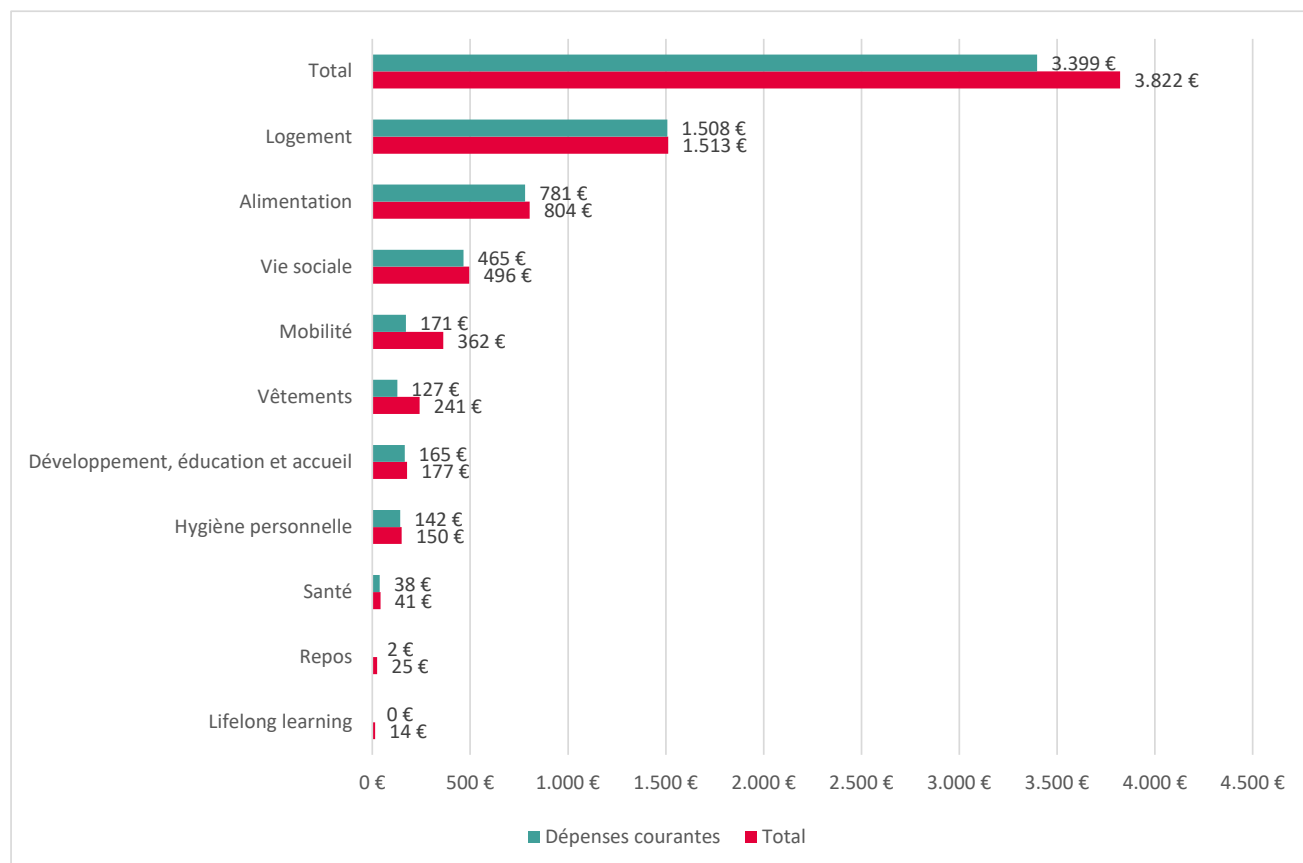
4. Des budgets mensualisés et la question des investissements à long terme et des dépenses réelles du ménage

Dans l'introduction, nous avons expliqué que le budget de référence est un budget mensualisé, c'est-à-dire que le coût de chaque article est divisé par le nombre de mois durant lesquels la famille utilise cet article. Le budget ne représente donc pas le budget qu'un ménage peut réellement dépenser par mois. Nous sommes conscients du fait qu'il s'agit ici d'une limite de la méthode. Cela porte souvent à confusion et peut susciter des critiques. C'est pourquoi nous tenons à y revenir dans cette partie pour souligner de quelle manière les ménages peuvent épargner une partie du budget pour financer des articles plus chers.

Beaucoup de dépenses, comme celles pour l'alimentation, les frais d'éducation et d'accueil ou le logement se font chaque mois. Les deux dernières sont d'ailleurs facturées de la sorte, bien que les frais d'éducation et d'accueil se calculent par semaine. Cependant, d'autres dépenses sont effectuées une fois par an, voire une seule fois sur plusieurs années. Pour pouvoir acheter un nouveau meuble ou une voiture, un ménage doit épargner une partie de son budget. Afin d'estimer la proportion du budget de référence que le ménage doit mettre de côté, nous distinguons les produits et services ayant une durée de vie inférieure ou égale à 12 mois et ceux qui ont une durée de vie supérieure à 12 mois.

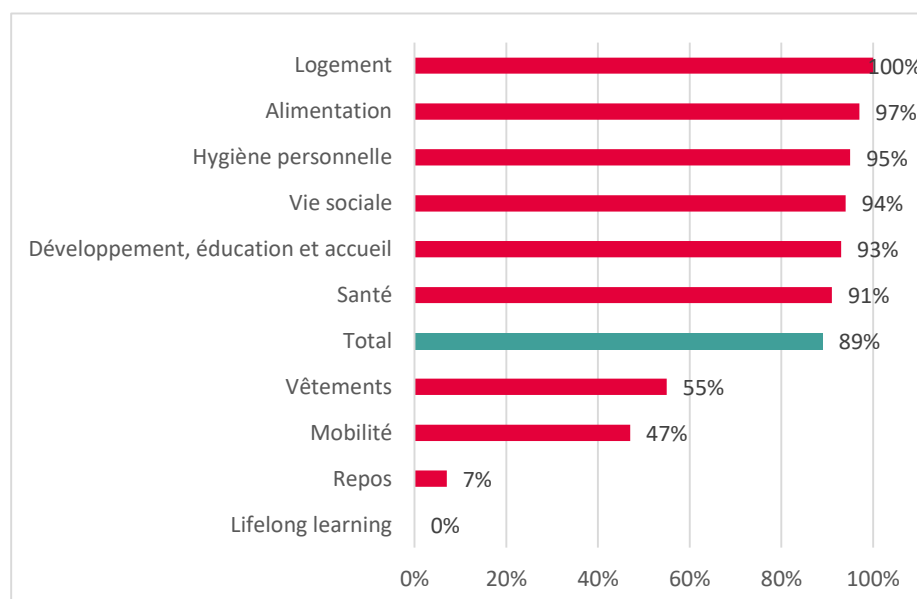
À titre d'exemple, nous examinons ici le cas du budget de référence du couple avec deux enfants âgés de 18 mois et de cinq ans.

GRAPHIQUE 39 SUR 3 822 EUROS PAR MOIS, 3 399 EUROS SONT DESTINÉES À DES DÉPENSES COURANTES



Source : STATEC

GRAPHIQUE 40 89% DU BUDGET DE RÉFÉRENCE D'UN COUPLE AVEC DEUX ENFANTS SONT DES DÉPENSES COURANTES



Source : STATEC

Au total, 89% (3 399 euros) de leur budget de référence mensuel est composé d'articles qui se consomment au court des 12 mois de l'année (cf. Graphique 39 et Graphique 40). Les frais pour le logement sont intégralement des frais courants, c'est-à-dire qui sont facturés tous les mois. L'alimentation, l'hygiène personnelle, la vie sociale, le développement et la santé sont également des paniers pour lesquels la grande partie des dépenses sont effectuées au cours d'une année. Par exemple, 97% du budget alimentation est dépensé au courant d'un mois ou d'une année.

À l'inverse, la formation continue, la mobilité et les vêtements sont des paniers dont le budget a une durée de vie plus longue. Cela fait du sens. Nous portons la plupart de nos vêtements pendant un certain temps, surtout les adultes, nous nous formons sur plusieurs années. La voiture est également un investissement étalé sur plusieurs années. Autrement dit, le ménage en question doit épargner **423 euros** pour pouvoir financer les investissements de longue durée, telle que la voiture par exemple.

Analyses : le budget de la petite enfance mis en perspective

Dans l'introduction, nous avons évoqué que le budget de référence a plusieurs finalités, dont la mise en perspective des indicateurs de pauvreté et d'inégalité publiés par le STATEC (seuil de risque de pauvreté, taux de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, taux de privation matérielle) et l'évaluation des politiques sociales.

Dans ce chapitre, nous proposons deux types d'analyse pour placer le budget de la petite enfance dans le contexte des politiques familiales et sociales du Luxembourg. Tout d'abord, le premier type d'analyse consiste à poser un regard spécifique sur le coût de l'enfant et la manière dont celui-ci est couvert par les politiques sociales du Luxembourg. Nous nous intéressons à la manière dont les allocations familiales directes contribuent à alléger la charge budgétaire des familles ayant des enfants en bas âge. Nous investiguons également l'impact du système des chèques-service accueil (CSA) sur le budget des ménages.

Ensuite, à travers notre deuxième type d'analyse, nous présentons le rapport entre le budget de référence et le REVIS pour les types de famille calculés¹⁶⁰. Nous attachons une attention particulière aux aides dédiées aux enfants.

1. Premier type d'analyse : le coût des petits enfants et les aides directes

Dans cette première analyse, nous nous intéressons aux allocations directes que les ménages avec enfants perçoivent. Il nous importe ici d'analyser l'impact de ces allocations sur le budget des ménages avec petits enfants. Autrement dit de connaître ce que les allocations directes permettent de couvrir dans le budget de chaque ménage. Pour faire ce type d'analyse, nous nous basons sur les coûts directs des enfants que nous avons présentés dans les budgets finaux.

1.1. L'impact économique des allocations familiales sur le coût des petits enfants

Au Luxembourg, chaque ménage avec enfants a droit à des allocations directes. La première est l'allocation familiale. Dès la naissance de l'enfant, la Caisse nationale pour l'avenir des enfants¹⁶¹ verse les allocations familiales chaque mois au ménage, et ceci jusqu'à l'âge de 18 ans, ou plus si l'enfant poursuit des études. Une réforme entrée en vigueur en août 2016 fixe un montant unique de 265 euros par enfant. Entre six et 11 ans, une majoration de 20 euros est ajoutée, et par enfant de plus de 12 ans, une nouvelle majoration de 50 euros est rajoutée¹⁶². Les ménages qui recevaient déjà des

¹⁶⁰ <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante-social/action-sociale/aide-financiere/revenu-inclusion-sociale-revis.html>

¹⁶¹ <https://cae.public.lu/fr.html>

¹⁶² Avant la réforme de 2016, les montants des allocations variaient selon le nombre d'enfants de la famille. Ainsi, un ménage avec un enfant recevait 265 euros, un ménage avec deux enfants 594,48 euros, un ménage avec trois

allocations pour un ou plusieurs enfants avant la réforme de 2016 restent dans l'ancien système, sauf si un nouvel enfant arrive dans le ménage. Dès lors, la famille bascule dans le nouveau système d'allocations familiales.

En deuxième lieu, des futurs parents peuvent sous certaines conditions prétendre à une allocation de naissance¹⁶³. L'allocation de naissance est sous-divisée en trois tranches différentes de 580.03 euros, pour un total de 1 740.09 euros. Pour obtenir l'allocation prénatale (1^{ère} tranche), la mère doit obligatoirement suivre cinq examens gynécologiques et un examen dentaire. La deuxième tranche s'appelle l'allocation de naissance proprement dite. Elle est attribuée lorsque la mère passe un examen de contrôle chez le gynécologue six semaines après la naissance. La troisième tranche correspond à l'allocation postnatale. Cette dernière est versée lorsque l'enfant a atteint deux ans et que ses parents se sont rendus avec lui à six examens médicaux pédiatriques à des périodes fixes.

Une troisième allocation directe est l'allocation de rentrée scolaire. Elle sert à aider les parents à payer l'équipement scolaire. Cette allocation est versée à tous les ménages avec des enfants en âge scolaire à partir de six ans. Pour les enfants fréquentant l'école fondamentale, cette allocation s'élève à 115 euros. Pour les enfants de 12 ans et plus, cette aide revient à 235 euros. L'allocation de rentrée scolaire est versée une seule fois par année au mois d'août¹⁶⁴.

Ces trois formes d'allocations représentent les aides les plus directes que l'État verse aux ménages avec enfants. Notre premier calcul pour évaluer la manière dont ces aides directes pallient le coût de vie supplémentaire des familles avec enfants se base sur ces trois types d'allocations. Cependant, pour pouvoir calculer l'impact de ces aides directes, nous devons poser des hypothèses de départ et fixer un âge concret de l'enfant. Nous faisons le calcul à l'aide de l'exemple de l'enfant de trois ans (36 mois) et de huit ans (96 mois). Ces deux exemples sont pertinents dans la mesure où, pour l'enfant de trois ans, les parents ont perçu toutes les tranches de l'allocation de naissance et l'enfant de huit ans reçoit déjà l'allocation de rentrée scolaire (cf. Tableau 55).

Pour un enfant de trois ans, le ménage a déjà reçu les trois tranches de l'allocation de naissance. Nous calculons ensuite le total des allocations familiales auquel l'enfant a droit pendant les trois ans. Enfin, cet enfant n'ayant pas encore droit à l'allocation de rentrée scolaire, nous ne l'appliquons pas dans nos calculs.

TABEAU 55 CALCUL DES ALLOCATIONS D'UN ENFANT DE 3 ET DE 8 ANS

	Enfant de trois ans			Enfant de huit ans		
	En une fois	Total	Par mois sur la période concernée	En une fois	Total	Par mois sur la période concernée
Allocation de famille (0-6 ans)	/	9 540.00 €	265 €	/	19 080.00 €	265 €
Allocation de famille (6-12 ans)	/	/	/	/	6 840.00 €	285 €
Allocation de naissance (3 tranches de 580.03€ chacune)	1 740.00 €	1 740.00 €	48 €	1 740.00 €	1 740.00 €	18 €
Allocation de rentrée scolaire	/	/	/	115 €	345 €	4 €
Total	/	11 280.00 €	313.00 €	/	28 005.00 €	572.00 €

Source : Caisse pour l'avenir des enfants

enfants recevait 1033,38 euros et ainsi de suite. Plus d'informations sur <https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-pour-lavenir-des-enfants.html>

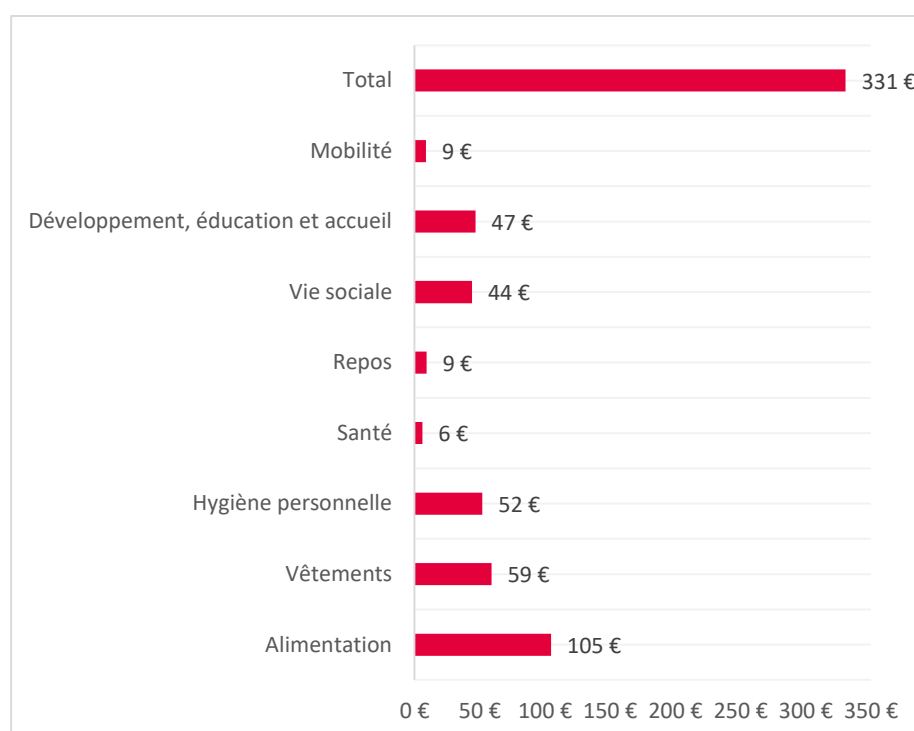
¹⁶³ <https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-de-naissance.html>

¹⁶⁴ <https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-de-rentree-scolaire.html>

Au total, la famille a reçu 9 540 euros d’allocations familiales pour un enfant âgé de trois ans (36 mois). Elle a également reçu 1 740 euros d’allocation de naissance. Sur une durée de trois ans, cela fait donc un total de **11 280 euros**. Si nous divisons ce montant par 36 mois, cela revient à un montant mensuel de **313 euros**.

Ensuite, nous sélectionnons dans le budget de référence tous les **coûts directs** qui concernent l’enfant, hormis les frais d’éducation et d’accueil¹⁶⁵. Pour rappel, le montant des coûts directs d’un enfant de trois ans s’élève à **331 euros par mois** (cf. Graphique 41). En soustrayant du coût direct de cet enfant les allocations directes perçues par le ménage pour cet enfant, nous voyons que ces dernières couvrent **95%** des frais directs (cf. Graphique 43). Il reste donc à la famille à déboursier **18 euros** par mois pour subvenir aux besoins de base de cet enfant.

GRAPHIQUE 41 LE COÛT DIRECT DE L’ENFANT DE TROIS ANS EST DE 331 EUROS PAR MOIS



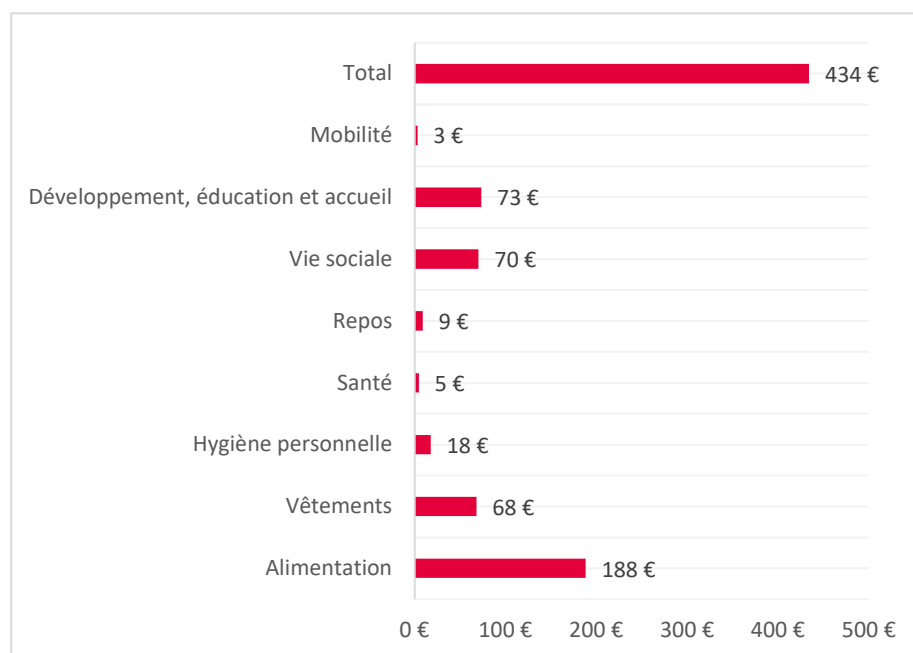
Source : STATEC

Quant à l’enfant de huit ans, sa famille perçoit, en plus des allocations familiales et de naissance, l’allocation de rentrée scolaire pendant trois ans. Cette dernière reçoit les allocations familiales à hauteur de 265€ par mois jusqu’à ses 6 ans accomplis, soit 19 080€ au total. Ensuite, le ménage perçoit 285€ par mois pendant deux ans, pour un total de 6 840€. Ce qui fait sur les huit années un montant global de 25 920€. L’ensemble des allocations familiales perçues par un ménage pour un enfant de huit revient dès lors à un total de 28 005€, soit **292€** d’allocations directes reçues mensuellement (cf. Tableau 55). Ainsi, les allocations directes telles que calculées dans notre simulation couvrent 67% des frais directs de l’enfant de huit ans (cf. Graphique 43), ceux-ci s’élevant à **434 euros** à par mois (cf.

¹⁶⁵ Nous les enlevons pour deux raisons. La première est que le coût de l’accueil dépend de multiples facteurs propres à chaque famille, dont le nombre d’heures, le revenu des parents, l’âge de l’enfant, etc. (cf. Panier développement, éducation et accueil). La deuxième raison est que l’État a mis en place un système de subventionnement, que nous examinons ci-dessous.

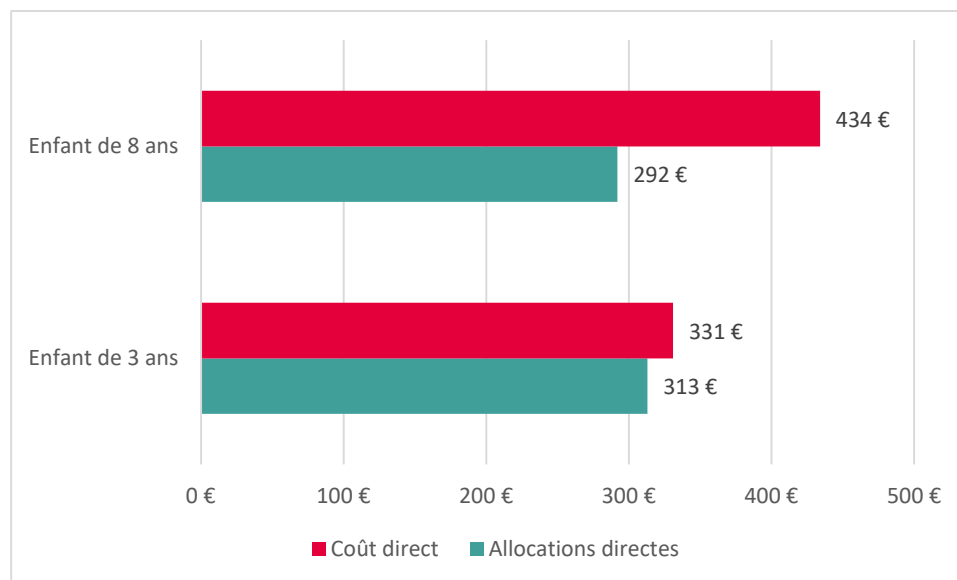
Graphique 42). Le ménage doit dépenser 143 euros par mois pour subvenir aux besoins minimum directs de cet enfant.

GRAPHIQUE 42 LE COÛT DIRECT DE L'ENFANT DE 8 ANS EST DE 434 EUROS PAR MOIS



Source : STATEC

GRAPHIQUE 43 LES ALLOCATIONS DIRECTES COMPENSENT PRESQUE L'INTÉGRALITÉ DU COÛT DE L'ENFANT DE TROIS ANS



Source : STATEC

Cette comparaison démontre que les allocations familiales directes couvrent de manière différente les coûts directs des enfants en fonction de leur âge. Cela tient au fait que les coûts directs des enfants augmentent avec l'âge et que l'importance de l'allocation de naissance diminue au fil des années.

1.2. L'impact du CSA sur le coût des enfants

Une aide supplémentaire directe que l'État octroie aux ménages avec enfants est liée au système de chèque-service accueil pour l'accueil des enfants dans une structure agréée. Nous pouvons dès lors analyser la manière dont ce système de subventionnement de l'accueil contribue également à alléger les frais pour les enfants.

Dans le chapitre relatif à l'éducation et l'accueil (cf. Le développement, l'éducation et l'accueil), nous avons calculé une moyenne de 28 heures d'accueil par semaine et 3 repas par semaine pour un enfant de trois ans dont les parents travaillent à temps partiel. Cette moyenne monte à 45 heures d'accueil par semaine et cinq repas par semaine lorsque les parents travaillent à temps plein. Au total, cela représente 1 456 heures par an d'accueil dans une structure conventionnée si l'enfant est accueilli à temps partiel et 2 340 heures s'il y est accueilli à temps plein.

Prenons l'exemple d'un enfant de trois ans vivant dans un ménage avec un revenu inférieur ou égal à deux fois le SSM. Supposons que cet enfant est le premier dans la fratrie¹⁶⁶. Le total des frais d'éducation et d'accueil à temps partiel dans une structure agréée s'élève alors à 10 472 euros par an, soit 823 euros par mois (cf. Tableau 56).

TABEAU 56 CALCUL DES FRAIS D'ACCUEIL ANNUELS POUR UN ENFANT DE TROIS ANS À TEMPS PARTIEL

	Nbre d' heures	Tarif unitaire	Tarif unitaire parents	Prix total	Contribution des parents	Contribution de l'Etat
Tarif "éducation plurilingue"	920	7	0	6.173	0	6.173
Tarif "Tranche 1"	446	7	0	2.993	0	2.993
Tarif "Tranche 2"	90	7	1	603	90	513
Repas	156	5	1	702	156	546
Total/an				10.471	246	10.225
Total/mois				873	21	852

Source : MENJE

Grâce aux heures gratuites et aux tarifs subventionnés, le ménage débourse de sa poche 246 euros par an, soit 21 euros par mois pour l'accueil (y compris les repas). Pour ce même enfant, l'État paie donc 10 226 euros par an, soit 873 euros par mois. Autrement dit, sans le système CSA, le ménage devrait dépenser près de 900 euros par mois pour que cet enfant soit accueilli dans une structure, au lieu de 20 euros qui représentent ici seulement 2.3% du coût total de l'accueil.

Si ce même enfant fréquente une structure d'accueil à temps plein (soit 45 heures par semaine), le coût total est de **16 871 euros** par an, soit de **1 406 euros** par mois. La contribution des parents est

¹⁶⁶ Le coût exact dépend du revenu du ménage, du nombre d'enfants, de la position de l'enfant dans la fratrie et du nombre d'heures exactes d'accueil dans une structure. Voir le chapitre sur l'éducation et l'accueil pour le détail.

alors de **86 euros** par mois (soit 6% du coût total ici), celle de l'État de **1 320 euros** par mois (cf. Tableau 57).

TABEAU 57 FRAIS D'ACCUEIL ANNUELS ET MENSUELS POUR UN ENFANT DE TROIS ANS À TEMPS PLEIN

	Nbre d'heures	Tarif unitaire	Tarif unitaire parents	Prix total	Contribution des parents	Contribution de l'Etat
Tarif "éducation plurilingue"	920	7	0	6.173	0	6.173
Tarif "Tranche 1"	676	7	0	4.536	0	4.536
Tarif "Tranche 2"	678	7	1	4.549	678	3.871
Tarif "Tranche 3"	66	7	2	443	99	344
Repas	260	5	1	1.170	260	910
Total/an				16.871	1.037	15.834
Total/mois				1.406	86	1.320

Source : MENJE

Cette simulation montre la contribution significative de l'État dans les frais d'accueil. Elle confirme par ailleurs une autre analyse du STATEC selon laquelle les chèques-services réduisent le taux de risque de pauvreté de 16.5% à 14.9% (STATEC, 2018). Sans le système des chèques-service accueil, le coût de la petite enfance augmenterait de manière significative pour les parents. Dans ce cas de figure, le coût des petits enfants serait plus élevé que celui des enfants plus âgés. En effet, lorsqu'ils intègrent l'école fondamentale, les enfants sont uniquement accueillis en dehors des heures de classe. Au moment où l'enfant entre dans l'enseignement secondaire, les frais d'accueil disparaissent complètement. Pour ces enfants, il reste ensuite les repas à la cantine à payer.

De cette manière, nos analyses rejoignent les observations faites par Mac Mahon (2014) sur le coût de l'enfance en Irlande. Selon lui, le coût des petits enfants augmente de manière substantielle si les parents font garder leurs enfants. Ceci est également le cas au Luxembourg, sauf que ce coût est supporté en grande partie par les subventions étatiques et non par les ménages, ce qui change fortement la donne.

2. Deuxième type d'analyse : le budget de référence et le REVIS

Après avoir investigué le lien entre les aides familiales et le coût direct des enfants, nous proposons maintenant une analyse entre le budget de référence et le REVIS. Ce dernier est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Ce mécanisme remplace l'ancien revenu minimum garanti (RMG). Le REVIS met d'une part un accent plus fort sur l'activation des bénéficiaires et encourage la réinsertion sociale et professionnelle. D'autre part, il vise à réduire la pauvreté des enfants et des familles monoparentales. C'est pourquoi les allocations REVIS sont organisées selon des montants forfaitaires par adulte, par enfant et par ménage. Les ménages avec enfants reçoivent en plus une majoration des frais communs. Et afin de mieux soutenir les familles monoparentales, ces dernières reçoivent une majoration supplémentaire par enfant et par famille.

La question qui nous intéresse est de savoir si des ménages avec petits enfants, qui ont un revenu à hauteur du REVIS, peuvent satisfaire tous les besoins de base de la famille et vivre décemment. La question n'est pas facile à trancher, car les bénéficiaires du REVIS peuvent avoir des (sources de) revenus très différents et variables en fonction de leur statut d'activation (c'est-à-dire s'ils travaillent dans le cadre de leur REVIS et combien d'heures) et en fonction de l'allocation dont ils bénéficient¹⁶⁷. Pour cela, nous calculons le revenu théorique pour les types de ménage pour lesquels nous avons construits des budgets.

Notre analyse se concentre sur des bénéficiaires REVIS qui suivent une mesure d'activation rémunérée au niveau du salaire social minimum non qualifié. En cohérence avec nos hypothèses sur le temps de travail dans le budget de référence, nous calculons les cas-types suivants :

- Couple avec 1 enfant de six mois dont un adulte est activé à 100%
- Couple avec 2 enfants : les deux sont soit activés à 100%, soit activés à 75%
- Couple avec 3 enfants : les deux sont activés à 100 % ou à 75%
- Adulte seul avec un enfant activé à 100 % ou à 75%
- Adulte seul avec deux enfants et activé à 100 % ou à 75%

La simulation du revenu des bénéficiaires REVIS prend en compte les éléments suivants :

- Le nombre d'heures activées payées au SSM et l'immunisation de cette activation (25%)¹⁶⁸
- L'allocation d'inclusion
- L'allocation de vie chère
- La subvention de loyer
- Les allocations familiales (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, et allocation de naissance pour le couple avec un enfant de six mois)
- Les avantages fiscaux (crédit d'impôt pour salarié, crédit d'impôt monoparental, crédit d'impôt salaire social minimum, abattement pour frais d'accueil)

En sont soustraits les cotisations sociales (maladie-soins, maladie espèces, pension et dépendance) et les impôts sur le revenu (annuel calculé avec la calculatrice fiscale de l'Administration des Contributions directes).

Les ménages activés à 100% ont un revenu allant de 3 535 euros par mois pour un adulte avec un enfant de trois ans à 6 102 euros par mois pour un couple avec trois enfants (cf. Tableau 58).

¹⁶⁷ Le REVIS se divise en deux formes de prestations. L'une est appelée « allocation d'activation » et elle est versée à tous les bénéficiaires qui suivent une mesure d'activation. L'autre est appelée allocation d'inclusion : Elle est versée à des ménages qui ont besoin d'un complément pour atteindre un seuil fixé par la loi ou aux bénéficiaires qui n'ont pas de revenu d'activation. <https://revis.public.lu/fr/revis/prestations.html>

¹⁶⁸ Le terme « immunisation » renvoie au fait qu'une partie du revenu n'est pas pris en compte pour calculer l'allocation d'inclusion.

TABLEAU 58 SIMULATION DU REVIS DES MÉNAGES ACTIVÉS À 100%

	Couple avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants		1 adulte avec 1 enfant	1 adulte avec 2 enfants
Taux d'activation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Allocation d'activation brute	2.142	2.142	2.142	2.142	2.142	2.142	2.142	2.142
Allocation d'inclusion théorique	3.352		3.585		3.819		2.903	3.136
Immunisatoin de l'allocation d'activa	535	535	535	535	535	535	535	535
Détermination du montant à prendre	3.213		3.213		3.213		1.606	1.606
Allocation d'inclusion brute	139		372		606		1.296	1.530
Total cotisations	263	259	270	259	276	259	299	308
Impôt dû	162		176		189		275	349
Allocations (famille, rentrée scolaire, de naissance si applicable)	362	0	578	0	1.043	0	265	604
Avantages fiscaux	120	120	167	120	560	120	245	575
Subvention de loyer avril 2020	160		187		214		160	187
Revenu mensuel net	4.500		5.004		6.102		3.535	4.380

Source : IGSS

Lorsque ces mêmes ménages travaillent à 75%, leur revenu mensuel change légèrement. Dans ce cas de figure, l'adulte seul avec un enfant dispose de 3 480 euros par mois et le couple avec trois enfants de 5 904 euros par mois (cf. Tableau 58). À noter que le couple avec deux enfants dont les parents travaillent à 75% ont un revenu légèrement plus élevé que la même famille dont les parents sont activés à 100% (5 089 euros contre 5 004 euros par mois, cf. Tableau 59).

TABLEAU 59 SIMULATION DU REVIS DES MÉNAGES ACTIVÉS À 75%

	Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants		1 adulte avec 1 enfant	1 adulte avec 2 enfants
Taux d'activation	75%	75%	75%	75%	75%	75%
Allocation d'activation brute	1.606	1.606	1.606	1.606	1.606	1.606
Allocation d'inclusion théorique	3.585		3.819		2.903	3.136
Immunisatoin de l'allocation d'activa	402	402	402	402	402	402
Détermination du montant à prendre	2.410		2.410		1.205	1.205
Allocation d'inclusion brute	1.175		1.409		1.698	1.931
Total cotisations	227	193	237	193	249	259
Impôt dû	165		191		257	344
Allocations (famille, rentrée scolaire, de naissance si applicable)	578	0	1.043	0	265	604
Avantages fiscaux	417	103	543	103	256	558
Subvention de loyer avril 2020	187		214		160	187
Revenu mensuel net	5.089		5.904		3.480	4.284

Lorsque nous comparons les mêmes types de ménage selon le budget de référence, nous observons que le REVIS ainsi calculé est supérieur au budget de référence pour tous les cas de figure (cf. Graphique 44). Dans le cas du couple avec deux enfants âgés de 18 mois et de cinq ans, le REVIS est

même de **1 182**, respectivement de **1 334 euros** plus élevés que le budget de référence. La femme seule avec un enfant de trois ans a le « surplus » le moins élevé (798 euros respectivement 829 euros de surplus). Autrement dit, les bénéficiaires REVIS sont capables, à condition qu'ils fassent recours à toutes les aides familiales possibles et qu'ils les obtiennent, de satisfaire largement à leurs besoins de base tels que nous les avons identifiés dans le budget de référence. Cela vaut autant pour les familles avec deux adultes que les familles monoparentales. Cependant, la situation des couples est plus favorable en termes de « surplus » par rapport au budget de référence. Mais cela reste une exception.

GRAPHIQUE 44 DIFFÉRENCE ENTRE LE REVIS ET LE BUDGET DE RÉFÉRENCE PAR TYPE DE MÉNAGE



Pour terminer, nous estimons que les analyses sur la compensation des coûts des enfants par les politiques familiales méritent un approfondissement. En effet, les analyses proposées dans ce rapport ne permettent pas d'appréhender toute l'envergure de la compensation du coût des enfants. Étant donné qu'il s'agit ici un domaine pour lequel l'État investit des sommes importantes, il convient de faire des analyses plus poussées. Dans un article intitulé *Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants*, Favrat, Marc et Pucci (2015) proposent une analyse du degré de compensation du coût des enfants en France selon deux mesures différentes : celle qui découle des échelles d'équivalence dite de l'OCDE modifiée et celle des budgets de référence calculés par l'Onpes (Alberola et al., 2014). Pour ce faire, ils opèrent d'abord une micro-simulation sur des données socio-fiscales pour prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux et fiscaux liés aux enfants. Ensuite, ils constatent que les transferts sociaux couvrent 26% du coût des enfants tels que calculés par les budgets de référence. Pour les politiques familiales du Luxembourg, il serait intéressant de suivre leur approche et reproduire une telle analyse sur base du budget de référence luxembourgeois.

En guise de conclusion

Notre conclusion porte sur quatre aspects principaux. Tout d'abord, nous reprenons les résultats et enseignements généraux qui peuvent être tirés de cette étude. Ensuite, nous mettons en évidence les apports de la recherche. Puis, nous soulignons les limites de l'étude. Et enfin, nous avançons des pistes de travaux futurs pour le budget de référence.

1. Résultats et enseignements généraux

Cette recherche est le fruit d'une réflexion qui a suivi le rapport de 2016 (Franziskus). En effet, ce dernier a soulevé la question de la robustesse des budgets de référence, renvoyant au fait que le nombre de types de ménages considérés était restreint. Ainsi, la présente publication complète les travaux sur les besoins de base des enfants plus âgés en explorant les besoins pour des familles avec des enfants en bas âge (2016 : 187). Les neuf paniers présentés dans cette publication regroupent un ensemble de produits, de services et de soins, comblant tous des besoins nécessaires aux enfants de la naissance à l'âge de six ans. Nous prenons comme référence quatre « enfants-types » : le bébé de six mois, le bébé de dix-huit mois, l'enfant de trois ans et l'enfant de cinq ans. Ceux-ci sont des images qui relayent l'évolution des enfants. Le choix des différents paniers est fait par analogie aux budgets de référence en Europe et par souci de cohérence avec le rapport de 2016.

Quels sont donc les enseignements généraux de cette recherche. Premièrement, le coût direct des enfants varie fortement de panier en panier et d'un enfant à l'autre. L'alimentation pour une vie saine représente le coût le plus onéreux dans le budget des petits enfants, et ceci peu importe leur âge. Le coût de certains paniers, tels que l'hygiène, a tendance à baisser au fil des années. D'autres coûts par contre, comme celui de la vie sociale ou des vêtements, augmentent avec l'âge de l'enfant car les besoins de base pour permettre une participation adéquate à la vie en société deviennent plus nombreux et complexes. Il est donc intéressant de souligner combien les coûts en lien avec la petite enfance évoluent avec l'âge des enfants, de façon croissante ou décroissante.

Deuxièmement, nous avons placé ces enfants-types dans différentes constellations familiales. De cette manière, nous avons pu montrer la manière dont évolue le budget d'un enfant selon le type de ménage dans lequel il grandit. Nous constatons que le panier logement représente de loin le poste le plus lourd dans le budget de référence des familles, représentant par exemple 40% du budget d'un couple avec deux enfants. Ceci n'est cependant pas une spécificité des ménages avec petits enfants, mais bien plus un constat déjà fait lors de la mise au point des premiers budgets de référence en 2016. L'alimentation arrive en deuxième position, avec 21% du budget total qui lui est consacrée dans une famille avec deux enfants. A contrario, les frais d'éducation et d'accueil dans les structures conventionnées par l'État ne représentent pas un budget conséquent étant donné l'importance des transferts sociaux dans ce domaine. À titre d'exemple, le budget du panier du développement, de l'éducation et de l'accueil, qui comprend entre autres le coût de l'accueil des petits enfants, revient à 5% du budget général de la famille avec deux enfants.

Troisièmement, les travaux sur le budget de référence de la petite enfance mettent également en évidence le fait que certaines charges financières sont liées à la place de l'enfant dans la famille (aîné, second, enfant unique, etc.), aux revenus des parents et aux normes sociales en vigueur, par exemple

concernant l'alimentation ou les vêtements. Cela rend les résultats du budget de référence total fortement fluctuants.

Dernièrement, un des grands résultats que nous pouvons tirer de cette étude est le fait que le coût direct des enfants augmente avec leur âge. Plus l'enfant grandit, plus il s'ouvre au monde et plus ses besoins indispensables pour une participation adéquate deviennent complexes. Comme nous l'avons montré dans la partie sur les budgets totaux, la tendance se poursuit en prenant en compte les enfants de 10 ans et de 14 ans, calculés lors du budget de référence de 2016. En ce sens, notre recherche confirme des constats effectués notamment par Mac Mahon (2014) en Irlande.

2. Les apports de la recherche

Tout d'abord, cette recherche a permis de mener à bien un ensemble de réflexions sur la signification de la participation adéquate des petits enfants à la société. Étant donné les traces que peut laisser une enfance paupérisée, ce travail permet d'éclairer les besoins minima des enfants en situation de pauvreté au Luxembourg. De manière générale, cette étude contribue donc à un élargissement de notre savoir sur les besoins des petits enfants au Luxembourg. Ainsi, nous souhaitons alimenter le débat public et servir de référence transparente.

Ensuite, nous pensons que ce travail offrira, à long terme, la possibilité aux acteurs du secteur social (comme les offices sociaux par exemple) d'approcher la réalité économique de familles avec enfants de moins de six ans en se fiant aux budgets de références présentés. Les budgets de référence pourraient servir comme point de repère et comme outil pour épauler les services sociaux dans leurs décisions et la manière de soutenir telle ou telle famille dans le besoin.

Notre recherche permet également de tirer des conclusions sur le coût de l'enfant, et sur la manière dont les politiques familiales aident les ménages à pallier une partie du surcoût de vie. Dans la partie « analyses », nous avons mis en évidence que les allocations familiales directes compensent de manière assez importante les coûts directs liés aux enfants, surtout de ceux en bas âge. Selon nos simulations, l'État compense même 95% des besoins de base d'un enfant de trois ans. Nous avons également montré que le système CSA fait baisser le coût de la petite enfance de manière importante. Sans cette participation étatique aux frais d'accueil des enfants en âge préscolaire et primaire, le budget de référence des ménages avec (petits) enfants augmenterait de manière substantielle. Finalement, les « analyses » montrent que les ménages avec petits enfants qui suivent une mesure d'activation dans le cadre du REVIS et bénéficient de toutes les aides politiques en vigueur sont largement en mesure de vivre une vie décente selon la définition du budget de référence.

Enfin, notre recherche contribue au développement de budgets de référence en Europe. En échangeant avec les partenaires du Réseau européen des budgets de référence, nous pouvons mettre à disposition nos connaissances et servir de source d'inspiration pour d'autres chercheurs qui désirent développer de tels budgets pour la petite enfance.

3. Limites de notre travail

Comme toute recherche scientifique, notre travail a des limites. Celles-ci sont à la fois liées à la nature même du budget de référence et aux normes européennes que nous suivons.

Une première limite tient fait que nous partons de l'hypothèse selon laquelle les enfants sont en bonne santé. Or, un certain nombre d'enfants ont, tout comme les adultes, des problèmes de santé qui peuvent engendrer des frais qui ne sont pas dans tous les cas (intégralement) remboursés par la CNS. Ce constat n'est actuellement pas pris en compte dans le budget de référence. Il serait donc judicieux de compléter les budgets de référence par des enfants-types présentant des difficultés de santé.

Une deuxième limite concerne le choix de certains produits ou de leurs quantités, qui peut paraître arbitraire. Il est parfois difficile de trouver des références ou des recommandations scientifiques pour des sujets aussi variés que la fréquence de visite chez le coiffeur pour un enfant de moins de six ans, ou encore le nombre de pyjamas dont a besoin un bébé de 9 mois. Dès lors, en dépit de normes claires, ce sont les chercheurs qui ont évalué eux-mêmes les produits et jugés des quantités minimums, en se fiant au bon sens et sur base d'une réflexion critique. Ensemble avec le comité de pilotage, nous avons estimé au mieux l'ensemble des produits pour lesquels nous ne pouvions pas trouver ni expert ni critères rigoureux de sélection, tout en tenant compte du contexte luxembourgeois. La problématique du choix des biens et services pourrait être résolue dans le futur par l'implication d'autres sources de connaissance, notamment par l'organisation d'un plus grand nombre de focus groups ou par la mise en place d'enquêtes quantitatives ciblées sur certains paniers. Enfin, des articles et paniers peuvent être adaptés en fonction de l'évolution des habitudes de vie des ménages, en incluant par exemple le vélo dans le panier mobilité qui compterait dès lors comme un moyen de transport à part entière. Dans le même ordre d'idées, l'utilisation des services de mobilité en libre-service disponibles dans des stations (voitures, vélos et trottinettes partagées) serait à envisager.

Par ailleurs, une troisième limite est le fait que toute réalité sociale, mais également économique, est mouvante (inflation, crises diverses, etc.). Notre recherche présente donc un état des lieux actuel susceptible d'évoluer. C'est pourquoi nous entendons actualiser les prix et les budgets de cette publication à intervalle régulier afin de pouvoir suivre l'évolution économique de nos budgets de référence.

Une dernière limite des budgets de référence est le fait que ces derniers se bornent aux dépenses que les ménages doivent effectuer eux-mêmes. Cela pose la question des problèmes de liquidité auxquels les familles font face. Ce fait concerne par exemple les frais de santé. Les consultations médicales ne se reflètent pas dans les budgets étant donné qu'elles sont intégralement remboursées pour les enfants. Toutefois, les ménages doivent avancer les frais avant d'être remboursés par la CNS, car le Luxembourg ne dispose pas de système tiers-payant universel¹⁶⁹. La question des liquidités peut également se faire ressentir devant des achats plus onéreux (mobilier, poussette, etc.). C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le budget de référence peut être perçu comme étant loin des réalités budgétaires des gens. Toutefois, il est très difficile de remédier de manière adéquate à ce problème

¹⁶⁹ Par contre, la CNS procède au système de tiers-payant social pour les prestations médicales et de dentisterie. Ce système permet au bénéficiaire (personnes à revenu modeste) de ne pas devoir déboursier les frais liés à ce type de consultation, et ce afin de faciliter l'accès aux soins pour tous. Les prestations sont dès lors directement prises en charge par la Caisse nationale de santé.

dans le calcul des budgets de référence. De même, nous partons du principe que les ménages ont à leur disposition les ressources financières nécessaires pour réaliser des grands investissements, tels que l'achat d'une voiture d'occasion. La possibilité d'un prêt bancaire pour acheter ce bien n'est pas prise en compte. En tenant compte des intérêts, le coût augmente. Cette question mérite d'être abordée lors des futurs travaux sur le budget de référence.

4. Pistes de travail

Cette recherche mérite d'être poursuivie. C'est pourquoi, nous envisageons plusieurs pistes de travail pour le futur. Tout d'abord, les budgets de référence de la petite enfance peuvent être complétés par un panier spécifique consacré à la femme enceinte, permettant de mettre en perspective l'arrivée d'un bébé dans un ménage et les dépenses préalables qui y sont liées. Nous avons indirectement abordé cette question des achats préliminaires à la naissance d'un enfant. Toutefois, nous n'avons pas pris en considération les différents besoins, articles et soins nécessaires pour la (future) maman. Nous n'avons donc pas inclus dans la présente recherche les apports caloriques supplémentaires, les habits de grossesse minimum ou les frais liés aux consultations prénatales ou encore à l'accouchement et au séjour en maternité.

Une deuxième piste de recherche future très importante concerne le recours aux achats de seconde main et la réutilisation des articles dans la fratrie. La durée de vie de certains articles nécessités par les petits enfants diffère fortement de leur durée d'utilisation qu'il apparait opportun de pouvoir revendre et acheter d'occasion. Cela reflète à la fois un souci économique pour réduire les frais, mais également une démarche écologique. Ces sujets ont été discutés de manière intense tant au sein du comité de pilotage qu'au sein des focus groups. Nous disposons de très peu d'informations concrètes sur ce sujet¹⁷⁰. En cohérence avec la méthode européenne des budgets de référence, nous avons déduit 10% du coût des vêtements en estimant que les familles peuvent acheter une partie de leurs vêtements lors des soldes ou d'occasion. Mais cela ne représente pas la réalité de nombreuses familles qui n'attendent pas (ou ne peuvent pas attendre) les soldes. Une piste à suivre pourrait résider dans une enquête en ligne pour collecter des informations sur les achats de deuxième main.

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, un sujet qui serait également intéressant à étudier est celui des parents ayant des enfants à besoins spécifiques, soit en situation de handicap (mental et/ou physique), mais également en termes d'intégration, tel que des parents réfugiés vivant dans des centres d'accueil et ayant des enfants en âge de scolarité.

Fournir des données pour scruter les politiques sociales du pays, est une des missions des budgets de référence. Ceux sur la petite enfance présentent sans nul doute une base solide pour analyser la manière dont les transferts sociaux contribuent à modérer le coût des ménages engendrés par la présence d'enfants.

¹⁷⁰ Les produits achetés d'occasion de manière courante sont les vêtements pour les enfants de moins de deux ans, les articles de mobilité comme la poussette, mais également ceux pour le développement des enfants comme les relax, les trotinettes ou les jeux (puzzles, livres, etc.). Le commerce de seconde main se fait à la fois en ligne (Facebook, sites spécialisés, etc.), dans des magasins de seconde main, ou lors de ventes (bazar, Kanner second hand maart, etc.).

Bibliographie

- Agence nationale de sécurité sanitaire. (2019). *Sécurité des couches pour bébé*.
- Ahnert, L., Pinquart, M., & Lamb, M. E. (2006). Security of children's relationships with nonparental care providers: a meta-analysis. *Child Development*, 77(3), 664–679.
- Ainsworth, M. D., Blehar, M., E, W., & S, W. (1978). *Patterns of attachment: a psychological study of the strange situation*. Lawrence Erlbaum Associates.
- Alberola, E., Aldeghi, I., Concialdi, P., & Math, A. (2014). *Budgets de référence ONPES. Etude réalisée à la demande de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale*.
- Alvarez, C. (2016). *Les lois naturelles de l'enfant*. Les Arènes.
- Amétépé, F., Franziskus, A., Hartung, A., Hury, J., Neumayr, J., Osier, G., Peltier, F., Reiff, P., Salagean, I., & Schockmel, M. (2019). *Rapport Travail et Cohésion sociale*. www.statec.lu
- Anders, Y. (2013). Stichwort: Auswirkungen frühkindlicher institutioneller Betreuung und Bildung. *Zeitung Für Erziehungswissenschaft*, 16, 237–275.
- B., B. T., & I., G. S. (2003). *Ce dont chaque enfant a besoin. Sept besoins incontournables pour grandir, apprendre et s'épanouir*. Marabout.
- Becker-Stoll, F. (2010). Kindeswohl und Fremdbetreuung. *Zeitschrift Für Das Gesamte Familienrecht*, 57(2), 77–81.
- Becker-Stoll, F., Niesel, R., & Wertfein, M. (2009). *Handbuch Kinder in den ersten drei Lebensjahren. Theorie und Praxis für die Tagesbetreuung*. Verlag Herder.
- Belsky, J. (2006). Early child care and early child development: major findings of the NICHD study of early child care. *European Journal of Developmental Psychology*, 3(1), 95–110.
- Benz, B. (2008). Armut im Familienkontext. In E.-U. Huster, J. Boeckh, & H. Mogge-Grotjahn (Eds.), *Handbuch Armut und soziale Ausgrenzung* (pp. 381–399). VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Bolter, F., Keravel, E., Oui, A., Schom, A.-C., & Séraphin, G. (2017). Les besoins fondamentaux de l'enfant. Une revue bibliographique internationale. *Revue Des Politiques Sociales et Familiales*, 124(1), 105–112. <https://doi.org/10.3406/caf.2017.3210>
- Bolwby, J. (1969). *Attachment and loss, volume I - Attachment*. Hogarth Press.
- Boodin, J. E. (1921). The Law of Social Participation. *American Journal of Sociology*, 27, 22–53.
- Bradshaw, J. (1993). *Budget Standards for the United Kingdom*. Aldershot.
- Bradshaw, J., Middleton, S., Davis, A., Oldfield, N., Smith, N., Cusworth, L., & Williams, J. (2008). *A minimum income standard for Britain*. Joseph Rowntree Foundation.
- Brazelton, B. T. (1994). *Points forts. Tome 1. De la naissance à 3 ans*. Le livre de Poche.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. Harvard University Press.
- Buchebner-Ferstl, S., Dörfler, S., & Kinn, M. (2009). *Kindgerechte außerfamiliäre Kinderbetreuung für unter 3-Jährige* (No. 72).
- Camilli, G., Vargas, S., Ryan, S., & Barnett, W. (2010). Meta-analysis of the effects of early education interventions on cognitive and social development. *Teachers College Record*, 112(3), 579–620.

- Castelein, P. (2012). La participation sociale : un enjeu interdisciplinaire. In M.-H. Izard (Ed.), *Expériences en ergothérapie, 25e série* (pp. 11–24). Editions Sauramps Médical.
- Conseil supérieur de la Santé. (2011). *Publication Du Conseil Supérieur De La Santé N ° 8416*. Conseil supérieur de la Santé.
- David, M. (2016). *L'enfant de 0 à 2 ans : vie affective et problèmes familiaux*. Dunod.
- Desroches, S., Brochmann, C., Wagner, Y., & Lehnert, S. (2017). *Étude ALBA 2015: L'alimentation de nos bébés*.
- Doyal, L., & Gough, I. (1991). *A Theory of Human Need*. Macmillan.
- Favrat, A., Marc, C., & Pucci, M. (2015). Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles: Quelle compensation du coût des enfants ? *Economie et Statistique*, 2015(478–480), 5–34. <https://doi.org/10.3406/estat.2015.10555>
- Franziskus, A. (2016). *Quels besoins pour une vie décente? Vers un budget de référence pour le Luxembourg*.
- Goedemé, T., Storms, B., Stockman, S., Penne, T., & Van den Bosch, K. (2015). Towards cross-country comparable reference budgets in Europe: first results of a concerted effort. *European Journal of Social Security*, 17(1), 3–30.
- Hartmann, W., Bäck, G., Gorgi, M., Hajszan, M., Hartel, B., Marek, D., Pfohl-Chalaupek, M., & Steinmann, R. (2018). *Cadre de référence nationale « Éducation non formelle des enfants et des jeunes »*.
- Jones, R. A., & Okely, A. D. (2020). *Recommandations en matière d'activité physique pour les jeunes enfants*. Encyclopédie Sur Le Développement Des Jeunes Enfants. <http://www.enfant-encyclopedie.com/activite-physique/selon-experts/recommandations-en-matiere-dactivite-physique-pour-les-jeunes>
- Lacharité, C., Éthier, L., & Nolin, P. (2006). Vers une théorie éco- systémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de Psychologie*, 59(4), 381–394.
- Linkert, C., Bäuerlein, K., Stumpf, E., & Schneider, W. (2013). Effekte außerfamiliärer Betreuung im Kleinkindalter auf die Bindungssicherheit und die sozial-emotionale Entwicklung. *Kindheit Und Entwicklung*, 22, 5–13.
- Mac Mahon, B., Weld, G., Thornton, R., & Micheál, C. (2014). *The Cost Of A Child. A Consensual budget standards study examining the direct cost of a child across childhood*.
- Magnusson, D., & Stattin, H. (2006). The person in context: a holistic-interactionistic approach. In R. M. Lerner & W. Damon (Eds.), *Handbook of child psychology, volume 1, theoretical models of human development*. John Wiley and Sons.
- Maslow, A. H. (1954). The instinctoid nature of basic needs. *Journal of Personality*, 22, 326–347.
- Mogel, H. (2008). *Psychologie des Kinderspiels. Von den frühesten Spielen bis zum Computerspiel*. Springer. <https://doi.org/10.1007/978-3-540-46644-4>
- Convention relative aux droits de l'enfant, 1 (2015).
- OMS. (2002). *Vieillir en restant actif. Cadre d'orientation*.
- Paugam, S. (2005). *Les formes élémentaires de la pauvreté* (3rd ed.). Presses Universitaires de France.
- Ponti, M. (2003). Les recommandations sur l'usage des sucette. *Paediatrics & Child Health*, 8(8), 523–

528.

- Pourtois, J.-P., & Desmet, H. (2002). *L'éducation postmoderne*. Presses Universitaires de France.
- Sameroff, A. J. (2009). *The transactional model of development: how children and contexts shape each other*. American psychological association.
- Smith, P. K., & Pellegrini, A. (2013). *Apprendre en jouant*. Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants.
- STATEC. (2018). Les chèques service-accueil réduisent le taux de risque de pauvreté de 16.5% à 14.9%. *STATNEWS*, 27.
- Storms, B., Goedemé, T., Van den Bosch, K., & Devuyt, K. (2013). *Towards a common framework for developing cross-nationally comparable reference budgets in Europe* (13/02; ImPRovE Methodological Paper).
- Storms, B., Goedemé, T., Van den Bosch, K., Penne, T., Schuerman, N., & Stockman, S. (2014). *Pilot project for a development of a common methodology on reference budgets in Europe. Review of current state of play on reference budget practices at national, regional and local level*. <http://www.referencebudgets.eu/>
- Storms, B., & Van den Bosch, K. (2009). *Wat heeft een gezin minimaal nodig? Een Budgetstandaard voor Vlaanderen*. acco.
- Thirion, M., & Challamel, M.-J. (2002). *Le sommeil, le rêve et l'enfant*. Albin Michel.
- Trudel, M., Blicharski, T., Bonnet, J., & Strayer, F. F. (2013). Approches contemporaines à l'étude de l'impact des milieux de garde sur le développement des jeunes enfants: bilan critique des orientations théoriques. *Revue Des Sciences de l'éducation*, 38(3), 617–650.
- Valentova, M., Amjahad, A., Genevois, A.-S., Leduc, K., & Maas, R. (2020). *Évaluation intermédiaire des résultats de la réforme du congé parental de 2016 Projet financé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région*.
- Willems, H., Heinen, A., Meyers, C., Biewers, S., Legille, S., Milmeister, P., Residori, C., & Roob, C. (2010). *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg* (Ministère de la Famille et de l'Intégration (ed.)). [https://doi.org/10.1016/0167-6687\(95\)91121-2](https://doi.org/10.1016/0167-6687(95)91121-2)

Liste des abréviations

CAE : Caisse pour l'Avenir des Enfants

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

CSA : Chèque-service accueil

CNS : Caisse nationale de Santé

MENJE : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

MFIGR : Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

REVIS : Revenu d'inclusion sociale

RP2011 : Recensement de la Population (2011)

SEA : Service d'éducation et d'accueil

SSM : Salaire social minimum

STATEC : Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg

Liste des graphiques

Graphique 1 Avoir une approche mixte au laitage du bébé revient le plus cher.....	32
Graphique 2 Au début de la diversification alimentaire, le bébé consomme avant tout des fruits et légumes....	34
Graphique 3 les articles « nourriture bébé » font augmenter le budget de l'enfant de 18 mois	36
Graphique 4 Plus un enfant grandit, plus il a droit à des aliments plaisirs	37
Graphique 5 Pour le bébé de 6 mois, c'est le lait qui coûte le plus; pour les autres c'est l'alimentation saine	39
Graphique 6 Le panier alimentation saine atteint 1012 euros pour une famille de cinq personnes.....	40
Graphique 7 Même si l'enfant de six mois change de vêtements trois fois en une année, son budget vêtements reste inférieur aux autres	53
Graphique 8 Pour se vêtir, un couple avec un enfant doit dépenser 157 euros par mois	54
Graphique 9 Le prix des couches de marque connue représente un prix intermédiaire.....	61
Graphique 10 L'hygiène personnelle pour un enfant de six mois est trois fois plus cher que pour un enfant de cinq ans	64
Graphique 11 Les couches se répercutent de manière importante sur le budget hygiène des familles.....	64
Graphique 12 Le budget santé varie entre 10 et 6 euros par enfant	69
Graphique 13 Les soins à domicile dominent le panier santé	69
Graphique 14 Lorsque l'enfant est petit, le repos coûte plus cher	74
Graphique 15 En raison des enfants plus âgés, le couple de trois enfants dépense moins que le couple avec deux enfants	75
Graphique 16 A partir de cinq ans, les anniversaires prennent en importance	81
Graphique 17 Pour 6 euros par mois, un enfant de cinq ans peut participer à des activités sportives adaptées .	84
Graphique 18 Les activités de loisirs ont un coût de 12 euros par mois pour les enfants de trois et cinq ans	86
Graphique 19 Le budget restaurant et casse-croûte est de 18 euros par mois pour tous les enfants en bas âge	87
Graphique 20 L'enfant de cinq ans a besoin de 55 euros pour participer à la vie sociale contre 32 pour un enfant de six mois.....	90
Graphique 21 Le budget de référence prévoit 586 euros pour la participation sociale d'une famille de cinq personnes	91
Graphique 22 Le développement cognitif et social représente un coût négligeable pour tous les enfants	97
Graphique 23 Taux de recours au congé parental des mères	104
Graphique 24 Taux de recours au congé parental des pères	104
Graphique 25 Le coût de l'accueil varie extrêmement en fonction de plusieurs facteurs	113
Graphique 26 Le couple avec trois enfants doit dépenser 87 euros par mois pour un accueil à temps partiel ..	114
Graphique 27 Lorsque les parents travaillent à temps plein, plus d'heures payantes s'ajoutent à la facture de l'accueil	115
Graphique 28 270 euros pour l'accueil pour un couple de trois enfants.....	116
Graphique 29 L'accueil et le babysitting sont les deux postes les plus importants	119
Graphique 30 La poussette est un article cher qui représente 10 de 16 euros du budget d'un bébé de six mois	125
Graphique 31 L'achat et l'entretien d'une voiture restent les postes les plus chers du panier mobilité	125
Graphique 32 Le panier logement est largement dominé par le coût du loyer.....	130
Graphique 33 Le coût direct de l'enfant monte de 304 à 347 euros par mois	132
Graphique 34 L'alimentation pèse lourd dans le budget direct des enfants.....	133
Graphique 35 L'augmentation du coût de l'enfant avec l'âge se confirme au fil des années	134
Graphique 36 Les budgets de référence varient en fonction du temps de travail et des enfants	135
Graphique 37 le logement et l'alimentation représentent 61 % du budget de référence d'un couple avec deux enfants	136
Graphique 38 Pour acheter une poussette et un siège auto, le couple doit dépenser 526 avant l'arrivée du bébé	137
Graphique 39 Sur 3 822 euros par mois, 3 399 euros sont destinées à des dépenses courantes.....	138
Graphique 40 89% du budget de référence d'un couple avec deux enfants sont des dépenses courantes	138
Graphique 41 Le coût direct de l'enfant de trois ans est de 331 euros par mois	142
Graphique 42 Le coût direct de l'enfant de 8 ans est de 434 euros par mois.....	143
Graphique 43 Les allocations directes compensent presque l'intégralité du coût de l'enfant de trois ans.....	143
Graphique 44 Différence entre le REVIS et le budget de référence par type de ménage	148

Liste des tableaux

Tableau 1 Membres du comité de pilotage.....	13
Tableau 2 Participants du groupe d'experts.....	14
Tableau 3 Experts individuels consultés	15
Tableau 4 Résumé des Focus groups.....	16
Tableau 5 Ménages avec enfants 0-6 ans (RP2011 résumé).....	23
Tableau 6 Différence d'âge entre l'enfant le plus âgé et le plus jeune au sein d'une même famille	24
Tableau 7 Contenu du panier alimentation bébé 0-6 mois allaitement exclusif	29
Tableau 8 Volume et nombre de repas des enfants de 0-4 mois pour le lait en poudre	29
Tableau 9 Accessoires pour le lait des bébés de 0 à 6 mois	30
Tableau 10 Volume et nombre des repas des enfants de 0-4 mois selon l'approche mixte.....	31
Tableau 11 Contenu du panier mixte combinant allaitement et lait en poudre	31
Tableau 12 Le tableau alimentaire du bébé de 6 mois.....	33
Tableau 13 A partir de 12 mois, l'alimentation des enfants se diversifie.....	35
Tableau 14 Produits des aliments plaisir.....	37
Tableau 15 Equipement de cuisine spécifique aux petits enfants	38
Tableau 16 Guide des tailles des enfants de 0-36 mois.....	42
Tableau 17 Résumé des catégories du panier vêtements	44
Tableau 18 Guide des Pointures des enfants	46
Tableau 19 Contenu du panier vêtements des enfants 0-1 an.....	47
Tableau 20 Contenu du panier vêtements des enfants 1-2 ans	48
Tableau 21 Contenu du panier vêtements enfants 2-3 ans.....	50
Tableau 22 Contenu du panier vêtements enfants 4-6 ans.....	51
Tableau 23 Rangement et entretien des vêtements	52
Tableau 24 Contenu du panier hygiène du corps des enfants de 0 à 6 ans.....	56
Tableau 25 Contenu du panier hygiène des cheveux des enfants de 2 à 6 ans.....	58
Tableau 26 Contenu du panier de l'hygiène bucco-dentaire des enfants de 0 à 6 ans	58
Tableau 27 L'autre équipement de change.....	62
Tableau 28 Médicaments pour les enfants 0-6 ans.....	67
Tableau 29 Matériel spécifique des enfants.....	68
Tableau 30 Équipement pour le repos des enfants de 0 à 6 ans	72
Tableau 31 Contenu du panier « anniversaire » des enfants 0-6 ans	77
Tableau 32 Contenu du panier « fête d'anniversaire des copains » pour les enfants à partir de 4 ans	78
Tableau 33 Contenu du panier Saint Nicolas des enfants 0-6 ans.....	78
Tableau 34 Contenu du panier Carnaval des enfants de 0 à 6 ans	79
Tableau 35 Contenu du budget « naissance ».....	80
Tableau 36 Un budget supplémentaires permet de préparer un repas plus festif pour certaines fêtes	80

Tableau 37 Recommandations de l'OMS en matière d'activité physique des enfants (0-5 ans).....	82
Tableau 38 Contenu du panier activité physique des enfants 0-6 ans	83
Tableau 39 Détail des activités culturelles des enfants 0-6 ans	85
Tableau 40 Contenu du budget casse-croûte et restaurant des enfants de 0-6 ans	87
Tableau 41 Articles pour le développement cognitif et social des enfants (0-1 an).....	94
Tableau 42 Articles pour le développement cognitif et social des enfants (2-6 ans)	95
Tableau 43 articles de jeux des enfants dès 4 ans.....	97
Tableau 44 Nombre de bénéficiaires du système CSA résidants au Luxembourg, selon l'âge des enfants.....	106
Tableau 45 : Durée hebdomadaire moyenne d'accueil des enfants de 0-6 ans	107
Tableau 46 Moyenne des repas	108
Tableau 47 Nombre d'heures d'accueil par semaine et par an par enfant	109
Tableau 48 Grille tarifaire en fonction du revenu du ménage	111
Tableau 49: Équipement pour l'école et la crèche	117
Tableau 50 Contenu du panier transport en voiture	122
Tableau 51 contenu du panier transport en poussette	123
Tableau 52 Surface et loyer des logements par type de ménage.....	127
Tableau 53 Développement de la conscience de danger chez les enfants	129
Tableau 54: Équipement de sécurité	129
Tableau 55 Calcul des allocations d'un enfant de 3 et de 8 ans.....	141
Tableau 56 Calcul des frais d'accueil annuels pour un enfant de trois ans à temps partiel.....	144
Tableau 57 Frais d'accueil annuels et mensuels pour un enfant de trois ans à temps plein	145
Tableau 58 Simulation du REVIS des ménages activés à 100%.....	147
Tableau 59 Simulation du REVIS des ménages activés à 75%	147